ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE

A-V
131 b

CHARTREUSE de LUBECK

Temple de Marie d'Arensbock

(PROVINCE DE SAXE)

Documents historiques

Ex Codicibus Ven. Patris Domni Palemonis BASTIN

Extraits d'un travail intitulé Documents historiques relatifs à l'histoire d'Ahrensböck (1) par E. Wallroth, pasteur à Ahrensböck.

Ce travail a été publié en 1882 dans les « Ahrensböcker Nachrichten. »

Une courte notice historique sur Ahrensböck a paru dans le N° 13 du 14 février 1880 du journal intitulé « Ahrensböcker Nachrichten. » Naguère M. Albert, instituteur à Eutin, a publié un livre intitulé : « La principauté de Lübeck, Manuel d'histoire nationale pour

---

(1) Ahrensböck est situé dans une enclave qui fait partie aujourd'hui du grand-duché d'Oldenbourg, à 15 kilomètres environ, à vol d'oiseau, de Lubeck, à 13 kilomètres d'Eutin, où l'évêque de Lubeck résidait habituellement, à 98 kilomètres d'Oldenbourg, où était primitivement l'évêché qui fut transféré à Lubeck vers le milieu du 12e siècle. Il ne faut pas confondre Oldenbourg, siège du dit évêché, situé dans le Holstein, avec Oldenbourg, résidence du grand-duc de ce nom.

Ahrensböck, qui faisait avant 1459 partie des états des ducs de Schauenbourg, a presque toujours appartenu, depuis 1459, aux diverses branches de la maison d'Oldenbourg. A la suite de la guerre de 1864, cet Etat passa de la domination du Danemark, sous celle de l'Autriche, avec le Holstein dont il faisait partie. La Prusse s'empara du Holstein en 1866 et céda le bailliage d'Ahrensböck au grand-duc d'Oldenbourg. Ahrensböck fait depuis lors un des trois bailliages de la principauté de Lübeck ou d'Eutin, qui est un des trois territoires du grand-duché d'Oldenbourg.

les écoles et les familles. « Das Fürstenthum Lübeck, Handbuch der Heimathskunde für Schule und Haus. » Ce livre mérité d'être recommandé. Tout ce que M. Albert dit dans ce livre sur Ahrensböck (voir pages 81-91, 93, 160, 174, 183, 242, 250, 277-280, 294) peut être lu dans ce livre, et je me garderai de le répéter. Du reste l'auteur a eu l'occasion d'utiliser des documents anciens précieux, qui font bien connaître l'histoire de notre paroisse.

Abordons maintenant l'histoire de ma chère paroisse. Il est naïf qu'on ne peut faire une histoire exacte qu'à partir de qu'avec l'an 1100. - - - - -

1. Les temps primitifs païens (de 2500 à 800 avant Jésus-Christ) — L'âge de pierre, de 2500 à 1000 avant Jésus-Christ. II). L'âge de bronze, de l'an 1000 à la naissance de Jésus-Christ. L'âge de fer, de la naissance de Jésus-Christ à l'an 800 de notre ère. Nos contrées étaient habitées probablement par les Suardones (Tacite, Germania cap. 40). Les Angles étaient plus au nord, les Saxes dans la contrée qui s'appela plus tard le Holstein Stormarn; les Hérules s'étendaient des lieux où fut plus tard bâti Lubeck jusqu'à Wismar. Les Ambrons étaient entre la Trave et l'Elbe.

2. L'antiquité païenne, de l'an 800 à l'an 1140, ou l'époque des Wagriens de la race des Slaves-Wendes. Charlemagne étendit ses conquêtes jusqu'à l'Eider, rivière au nord du Holstein. Les Obotrites s'emparèrent de la partie de notre pays voisine ~~de~~ de la Baltique, jusque vers Oldenbourg et Charlemagne les y laissa. Les Wagriens, de la race des Slaves-Wendes, comme les Obotrites, occupè-

---

III Ce sont probablement ces temps d'âge de pierre et d'âge de bronze qui ont fait dire à M. Nicklès que l'auteur a écrit un roman historique. Sans doute l'antiquité que donne l'auteur à ces périodes peut être contestée. Mais ce que j'ai lu jusqu'ici parcouru ne fait croire que M. Wallroth a fait un ouvrage sérieux.

les cercles actuels d'Oldenb
geberg, de Plön, en partie
actuelle de Lübeck et le
Lübeck. Toute territoire
giens. Plus tard on n'ap
tionale du territoire
les des Wagriens était S
bourg (Oldenbourg.) p
de la mer.

Un prêtre de Buzu, H
une chronique des Slaves.
ples germains de la contr
ves. A mesure qu'Oldenbo
pour de mer, déchut, Lüt
portance. Mœurs des W

3. Le christianisme app
pagnes devant les Allema
le canton de Dargun (114

Vers 1100, combats toujo
ses et les Wendes.

Des communautés chr
Holstein vers 780 et plus
(826-830) pour aller prêch
Le véritable apôtre des W
Vicelinus. Celui-ci était
de Brême-Hambourg (112
giens pour leurs prêches

Adolphe I de Schauenbou
l'empereur Henri V contr
Son fils Adolphe II qui lu
la forteresse de Sigeburg
soumit après de rudes com
grande partie refoulés d
peupler la Wagrie dévas

les cercles actuels d'Oldenbourg (aussi Aldenbourg), de Segeberg, de Plön, en partie celui de Kiel, la principauté actuelle de Lübeck et le territoire de la ville libre de Lübeck. Toute ce territoire reçut le nom de pays des Wagriens. Plus tard on n'appela Wagrie que la partie septentrionale du territoire ainsi delimité. La capitale des Wagriens était Stargard (appelée aussi Aldenbourg (Oldenbourg.) place forte située alors au bord de la mer.

Un prêtre de Buxy, Helmold, a écrit entre 1160 et 1170 une chronique des Slaves. C'est vers l'an 800 que les peuples germains de la contrée les Guardones furent assujettis par les Slaves. A mesure qu'Oldenburg-Stargard, qui était alors port de mer, déchut, Lübeck s'agrandit et prit de l'importance. Mœurs des Wendes.

3. Le christianisme approche; les Wendes sont obligés de reculer devant les Allemands; les Westphaliens occupent le canton de Darguen (1140-1177.)

Vers 1100, combats toujours plus fréquents entre les Saxons et les Wendes.

Des communautés chrétiennes furent fondées dans le Holstein vers 780 et plus tard. St. Anschaire y prend (826-830) pour aller prêcher en Danemark et en Suède. Le véritable apôtre des Wendes, fut des Wagriens fut Vicelinus. Celui-ci était un prêtre de l'évêque Adalbert de Brême-Hambourg (1123-1148.) Il fut appelé par les Wagriens pour leur prêcher l'Evangile.

Adolphe I de Schauenbourg avait été nommé en 1111 par l'empereur Henri V comte de Stormarn et de Holstein. Son fils Adolphe II qui lui succéda en 1128, bâtit en 1134 la forteresse de Sigeburg (Segeberg.) En 1139 et 1140 il soumit après de rudes combats les Wagriens, qui furent en grande partie refoulés dans le Mecklenbourg. Pour repeupler la Wagrie dévastée, Adolphe II appela des pay-

sans de Flandre, de la Hollande, d'Utrecht, de la Westphalie, de la Frise. Le canton de Dargun, celui où se trouve Ahrensböck fut occupé par des Westphaliens. Vicelinus continua ses travaux d'évangélisation parmi les Wagriens qui n'avaient pas émigré. Il se rendit même à diverses reprises chez les Obotrites (Mecklenbourg.) Il franchit le courant de Sigeberg à Hagerestorp (Högersdorf.) d'où il parcourait la Wagrie. Les Westphaliens, eux, étaient déjà chrétiens. Seuls, les Wendes haïssaient le prêtre allemand, fière de ceux qui les avaient dépouillés. La première église fondée par Vicelinus dans la principauté actuelle de Lübeck fut celle de St. Pierre qu'il construisit dans une île des lacs de Plön, à Buxu. Quelque temps auparavant, en 1148, il avait été nommé évêque d'Aldenbourg où il y avait une petite église. Obligé de vivre au milieu de luttes incessantes, contraint obligé de lutter lui-même contre l'archevêque de Brême Hamburg Hartwig et contre le comte de Holstein, il fut au milieu des combattants le messager de la paix (1). Vicelinus mourut le 12 décembre 1154.

Un second apôtre des Wagriens fut le successeur de Vicelinus, Gerold qui fut consacré par le pape le 20 juillet 1155. Le chroniqueur Helmold fut l'un de ses prêtres. Gerold

---

(1) M. Waitz fait un grand éloge de St. Vicelin et se maltraite par l'archevêque de Brême Hamburg Hartwig, mais il raconte d'une manière incomplète et inexacte l'introduction du christianisme chez les Wagriens. Il y avait un évêque à Oldenburg vers 940, et cet évêché eut des successeurs. Le siège épiscopal resta vacant de 1072 à 1149, et comme l'évêque Eggo dut quitter son siège en 1066 par suite du grand soulèvement des Slaves, on peut dire que le siège épiscopal d'Oldenburg resta inoccupé pendant 84 ans. St. Vicelin, l'apôtre des Wagriens et des Obotrites fut élu en 1149. (Le traducteur.)

L'évêque Gerold s'établ
fera son siège à Lübec
bras de son cher Helmol
à Lubeck.

En ce moment le terri
couvert par une grand
l'ombre desquels les pai
dirent d'une manière ra
Mais quelques villages d
existaient déjà et parva
car le christianisme était
pas en réalité.

En 1259, comme le d
du diocèse de Lubeck e
roisses de la principau
celle d'Ahrensböck n

5. Les villages de la
1300.

Auteurs à consulter:
recueil de documents
rensböck publié par
1852 (Diplomatische
des Klosters Ahrensbö
A. Jessen. Kiel. 185

A l'endroit où nous
nous devons nous repre
marais, des étangs et
dation d'Ahrensböck
quelques maisons slav
griennes pouvaient
de villages. Sur contre
existaient autour de

a) Le plus ancien vil
Lubarce. Le nom est d

L'évêque Gerold s'établit d'abord à Eutin, puis transféra son siège à Lübeck. Il mourut à Bozu entre les bras de son cher Helmold, le 13 août 1163, mais fut enterré à Lubeck.

En ce moment le territoire d'Ahrensböck était encore couvert par une grande forêt de hêtres et de chênes, à l'ombre desquels les païens adoraient encore leurs faux dieux d'une manière tantôt publique et tantôt cachée. Mais quelques villages de la future paroisse d'Ahrensböck existaient déjà et faisaient bon gré malgré partie de paroisses voisines. Le christianisme était, vers 1200, pratiqué de nom, mais pas en réalité.

En 1259, comme le démontre une liste des paroisses du diocèse de Lubeck de cette époque, toutes les paroisses de la principauté de Lübeck existaient; seule, celle d'Ahrensböck n'existait pas. Il y en avait 43.

5. Les villages de la paroisse d'Arensböck vers 1200-1300.

Auteur à consulter: Diplomatorium, c'est-à-dire recueil de documents concernant le couvent d'Ahrensböck publié par le pasteur A. Fessen. Kiel, 1852 (Diplomatorium, d.i. Urkundensammlung des Klosters Arensböck, herausgegeben von Pastor A. Fessen. Kiel. 1852.

A l'endroit où nous voyons aujourd'hui Ahrensböck nous devons nous représenter une vaste forêt avec des marais, des étangs et quelques champs. Avant la fondation d'Ahrensböck il pouvait y avoir dans la forêt quelques maisons isolées où quelques familles wagriennes pouvaient habiter, mais il n'y avait pas de villages. Par contre douze villages grands ou petits existaient autour de la forêt.

a) Le plus ancien village est Lebatz appelé jadis Lubarce. Le nom est d'origine wende; le village doit

être aussi d'origine slave. Il existait certainement avant l'expulsion des Wagriens (c'est-à-dire avant 1140. En 1263 Lubarsce avoit dîa « mantos » ou dîa charrues. Le mansus est une mesure agraire du moyen-âge qui se rend le mieux en allemand par Pflug (aratrum). Lebalg était donc déjà alors un village de quelque importance. Il dépendait alors de la paroisse de Peronistorpe (aujourd'hui Trohnsdorf.

b/ En l'an 1263 je trouve aussi le village de Grebenhagen, primitivement Sudage, Sudagen, Suhagen, plus tard Hagen, plus tard Grevenhagen et Greveshagen. Il appartenait à la paroisse de Pyronistorpe ou Trohnsdorf. Grebenhagen avait en 1268 plus de 16 charrues (mansus). M. Wallroth a tiré ici une sentence juridique de 1268 et ajoute : On peut s'étonner qu'il ne soit question ici que de dîmes : Il est dans la nature des choses que les jugements des Tribunaux passent à la postérité dans des documents. Par contre les bienfaits du christianisme, l'adoucissement des mœurs, le soin des pauvres, les soins donnés aux malades, toutes ces œuvres ne font l'objet d'aucune conversation et ne sont pas consignées dans des documents. Mais si on se représentait ici une église capable, exigeant rigoureusement la dîme, on se tromperait grossièrement. On n'a pas écrit le livre pour retracer l'activité tranquille, salutaire, consolante de l'évêché de Lübeck.

c/ Borne était un village qui n'existe plus, dont la situation exacte est inconnue mais qui était cependant situé dans le voisinage de Lebatz. Il est cité dans un acte de 1414 et faisait partie de la paroisse de Trohnsdorf.

d/ Kattenkrog est cité souvent dans le Diplomatorium, on écrivait aussi ~~sous le nom de~~ Cattenkroch, Kattenkröch. Il en reste quelque chose près d'Ahrensböck : c'est Kattenberg. Le lieu dépendait de la paroisse de Gnissow (aujourd'hui Gnissau.)

e/ Valstorpe (actuellement vers 1400. Il y a un village qui dépend aux, comme le village part, ce sont les chapp

f/ Kelreshagen, vill Il s'appela plus tard qu'en 1328 à la paroiss en 1520. Il a disparu loin de toute union avec

g/ Körkendorf s'ap se composait primitiven un village avec une fer Il dépendait d'abord de jourd'hui Rohlsdorf.

h/ Barghorst existai était alors Berkhorst paroisse de Zarow

i/ Holstendorf s'ap appartenait sont à la jourd'hui Gleschendorf

j/ Spechserholz, encore un village disse de la paroisse de Goles

k/ Olden-Sobochele deux villages différents vrai en un seul. Village chel sont sans doute les

Autour de ces douze couvents de Lübeck (G Segeberg, Doresce (Dr vrai ces localités entou rentböck. En 1250, il chapelle.

e/ Walstorpe (acte de 1280) s'appelait Walstorpevelt vers 1400. Il y avait en 1400 une ferme et un village qui dépendaient de la paroisse de Grissau, comme le village précédent. La place qu'il occupait, ce sont les champs derrière la forêt de Walsdorf.

f/ Kelreshagen, village aussi détruit, cité en 1328. Il s'appela plus tard Kellershagen. Il appartient jusqu'en 1328 à la paroisse de Grissau. Il existait encore en 1520. Il a disparu vers 1600. Il sera question plus loin de son union avec la chartreuse d'Ahrensböck.

g/ Klörkendorf s'appellait d'abord Florekendorpe. Il se composait primitivement de 3 moulins; en 1368, c'était un village avec une ferme et des moulins. Il a disparu avant 1680. Il dépendait d'abord de la paroisse de Fronstorpe (aujourd'hui Prohnsdorf.)

h/ Barghorst existait déjà vers 1250 ou 1290 et s'appelait alors Berkhorst. Il appartenait probablement à la paroisse de Zarowe (aujourd'hui Sarau.)

i/ Holzendorf s'appelait jadis Holzatendorpe et appartenait soit à la paroisse de Goleskendorpe (aujourd'hui Gleschendorf) ou à celle de Zarowe? (Sarau.)

j/ Specherholz, jadis Spechtershagen, était et est encore un village disséminé. Dépendait évidemment de la paroisse de Goleskendorpe.

k/ Olden-Sobochele et l/ Nyen-Swogele étaient deux villages différents vers 1250 et 1300, puis furent réunis plus tard en un seul. Villages d'origine slave. Lebatz et Schwochel sont sans doute les deux villages les plus anciens.

Autour de ces douze localités villages étaient en 1259 les couvents de Lübeck Reynevelde, Scicimer (Eismar), Segeberge, Doresce (Preetz.) Cent quarante ans plus tard ces localités entouraient un couvent, celui d'Ahrensböck. En 1250, il n'y avait encore là ni village, ni chapelle.

...ment avant
...Lubarce
...annes est
...end le mieux
...Walsdorf
...d. Il dépen-
...jourd'hui

...Grebenha-
...hagen, plus
...gen. Il ap-
...Frohnsdorf.
...ces (manques)
...de 1268 et
...tion ici que de
...les jugements
...des documents.
...adoucissement
...nées sans
...aucune con-
...cuments.
...ugeant ri-
...usièrement.
...ville Jean-
...Lübeck.
...lues, dont la
...est cependant
...cité dans un
...de Frohns.

...iplomatorium,
...l'on reste
...ittenberg.
...ne (aujour-

6. Une chapelle est fondée à Arensboke vers 1280. —

Ouvrage rare à consulter: Kurzgefasste zuverlässige Nachricht von den Holstein-Plönischen Landen, wobey zugleich die Geschichte von den beiden berühmten Klöstern Arensböck und Reinfeld grösstentheils aus ungedruckten Urkunden mitgetheilt werden, von Peter Hansen, Superintendent zu Plön. Plön, J. C. Wehrt, hochfürstl. Hofdrucker. 1759. (Notice historique courte et sûre sur la contrée de Plön dans le Holstein, avec l'histoire des deux couvents célèbres d'Arensböck et de Reinfeld tirée surtout de documents inédits, par Pierre Hansen, surintendant ~~supérieur~~ à Plön. Plön, J. C. Wehrt, imprimeur, 1759.)

Un ancien terrier qu'on conservait dans les archives grand-ducales à Plön, nous a conservé le récit suivant fait par Eberhard d'Attendorn, évêque de Lübeck entre 1388 et 1399 :

A l'endroit où l'on voit aujourd'hui Arensboke, il y avait autrefois une grande forêt et des terres marécageuses. Dans cette forêt un hêtre dominait et surpassait tous les autres arbres. Un aigle, Aar, — en bas-allemand aren — faisait tous les ans, depuis longtemps, son nid au sommet de ce hêtre. Un jour la Ste Vierge apparut entourée d'une auréole lumineuse, sur l'arbre, au-dessus de l'aigle. Cette apparition, qui semblait s'élever jusqu'au ciel, fut bientôt connue de tous et considérée comme un fait miraculeux. Le peuple accourut en foule en pèlerinage en cet endroit. Au-dessous du hêtre merveilleux sur lequel l'apparition miraculeuse avait eu lieu, on construisit une chapelle qui fut dédiée à la Vierge Marie.

Tel est le récit de l'évêque qui ajoute que beaucoup de vœux se firent en cet endroit, comme aussi des offrandes considérables. Mais l'argent fut recueilli en grande partie par le seigneur haute du pays, le comte Gerhard II l'aveugle ?).

L'endroit où se trou
chapelle fut sans
roisse de Gnissau. A
serait une filiale de
un vaste territoire
Essayons de préciser
chapelle qui n'est
Il y eut
Helmold, en 1177, d
certain espace de temps
est-il de 100 ans. No
On croit généralement
lieu en cet endroit. Ce
probablement chrétienne le
une population déjà
des environs d'Arensbo
en effet, que toutes les
existaient déjà en 12
avait déjà en 1156 des
Nudde à Lubecke, à
à Susle (Süsel). Ra
église en 1177. Gerbe
ronis dorpe (Trohnsdo
heure, vers 1140 ou peu
on peut tirer la conséq
fut fondée bientôt ap
roisses que j'ai citée plu
1276 il n'était pas que
Ainsi la construction
III. La chapelle peut avo

III) L'argumentation d
paroisse de Gnissau pa
la forêt, et cette chapelle
des paroisses de 1259. (

) vers 1280. —
zuverlässige
Landen, wobey
ihnten Clöstern
ungedruckten
Hansen. Superint.
ürnst. Hofdruckerey
a contrée de Dion
courents célèbres
de documents
~~expériences~~ à
59.)
les archives
: vécut peu avant
Lübeck
8 et 1399:
rens Coke),
s terres mari-
ait
ait tous les
mandements
au sommet de
pourée d'une
de l'aigle. Cette
ciel, fut bien
fait miraculeux
e en cet endroit
elle l'appari-
ruit une cha-
une beauce vers
ruis des offran-
eilli en grande
erhard II la -

9.

L'endroit où se trouvait le hêtre et plus tard la chapelle faisait sans doute partie de la grande paroisse de Grissau. Ainsi la paroisse d'Ahrensböck serait une filiale de celle de Grissau, à laquelle elle prit un vaste territoire et beaucoup de monde.

Essayons de préciser l'époque de la fondation de la chapelle qui n'est indiquée nulle part. ~~Cette fon-~~ Il y eut ~~un arbre~~ nécessairement entre la mort de Helmold, en 1177, et la fondation de la chapelle, un certain espace de temps. Admettons que cet espace ait été de 100 ans. Nous aurions ainsi l'an 1277. On croit généralement qu'en cet endroit eut lieu une apparition de Marie. Cette croyance annonce que la population chrétienne de ce canton de Dargun avait déjà une population chrétienne. Les lieux et les villages des environs étaient aussi chrétiens. Nous avons vu, en effet, que toutes les paroisses qui nous entourent existaient déjà en 1259. Autant qu'on le sait, il y avait déjà en 1156 des églises ou chapelles en construction ou consacrées à Lubecke, à Rakekow, à Buzze (Bossau), à Susle (Süsel). Ranzivelt-Reinvelde, avait une église en 1177. Cerbene (Sarpen ou Zarpen) et Deronisdorpe (Trohnsdorf) eurent une église de bonne heure, vers 1140 ou peut-être vers 1125(?). De tout cela on peut tirer la conséquence que la susdite chapelle fut fondée bientôt après 1259. Mais la liste des paroisses que j'ai citée plus haut, nous fait voir qu'en 1276 il n'était pas question de chapelle à Ahrensböck. Ainsi la construction ne peut avoir eu lieu avant 1277.

(1) La chapelle peut avoir été fondée quelques années

---

(1) L'argumentation du passage laisse à désirer. La paroisse de Grissau pouvait avoir une chapelle dans la forêt, et cette chapelle ne pas figurer sur la liste des paroisses de 1259. (Le Traducteur.)

plus tard, vers 1280 ou 1285. Bref, il y a environ 600 ans que le culte chrétien commença à être célébré à Ahrensböck.

En mentionnant une grande forêt, l'évêque Eberhard a dit vrai. Nous avons vu que notre contrée était couverte de forêts et de marais. Elle était couverte en partie par la grande forêt qui s'étendait de l'Elbe à la Trave et plus loin jusqu'au delà de la Levensaue près de Fuchsdorf (Kiel) et la Schlei. Cette vieille forêt vierge s'appelait Isernho; elle s'appelait Isarnwith ou Iernwith.

En largeur, la forêt d'Iernho s'étendait de la source de l'Eider à travers la Schwentine jusqu'à la mer Baltique. (La plupart des noms de nos villages rappellent des forêts).

Relativement au nom d'Arnesboke, faisons l'observation suivante: Arnesboke est le même nom que Adlerbuche ou Aarbuche (hêtre de l'aigle.) Les Westphaliens, les Hollandais, les Frisons et les Holzates en prenant possession de nos contrées, ont naturellement fait disparaître la langue wende. Ils ces émigrants apportaient non le haut-allemand, mais le bas-allemand. Arn, en vieux-allemand aran, aro ou ar = Aar, aigle; buoche, en vieux allemand puochâ = hêtre. Ainsi Boknold = Buchenwald, forêt de hêtres. Ahrensböck est aussi désigné dans un document de 1329 sous le nom d'Arnesbucken. Il serait donc juste d'appeler notre localité Arnesboke, comme on l'a fait dans les documents de 1330 et dans d'autres. Mais plus tard on a écrit Arnsboke, puis Arensboke. Dans notre livre d'église le plus ancien, dans le livre des comptes de 1678 on lit Arens-Böke ainsi Arensböck. Le sceau du bailliage de Plön porte Arensboec; le sceau de notre église, vieux de 150 ans à peine porte Ahrensbock; le timbre de la poste actuelle: Ahrensböck. Cette dernière manière d'écrire est la plus usitée. Cependant le h ne devrait pas y figurer.

7. Arnesboke de.

(Vers 128

Ainsi les hêtres de
culte des païens furen
fraction d'une chapel
hêtre majestueux au
en lieu. Quel beau jou
ne d'Arnesboke, la p
mière fois les fidèles o
purent entendre les pa
chrétiens. Leur Sauveur
aussi! Sanctuaire de pa
milieu de nous, bien q
ver à la chapelle)? Les
descendre de ceux de
quelques familles holla
Mais voici des figures q
expression. Ce sont des
Germains. Ce sont des
dans leurs veines. Dep
sont au moins chrétien
oublié. Aujourd'hui no
la Vierge Marie, à l'hon
nos ancêtres sont obl
et presque tous s'en reto
leurs avait reçu en l'an
après 600, l'Allemagne
Holstein occidental et
lise le reçut vers 1892,
vah: Ps. 85, 2. Jusqu'à

Bientôt la renomm
La foule des pèlerins a
l'aigle le don de guéri
ait dans la Vallée sous

7. Arnesboke devient un pelerinage célèbre.

(Vers 1280 et années suivantes.)

Ainsi les hêtres et les chênes qui faisaient l'objet du culte des païens furent abattus et équarris pour la construction d'une chapelle. On ne laissa debout que le hêtre majestueux au-dessus duquel l'apparition avait eu lieu. Quel beau jour que celui où, du haut de la colline d'Arnesboke, la petite cloche appela pour la première fois les fidèles dans la petite chapelle, où l'on put entendre les paroles de la Bible et des chants chrétiens. Quel Saint jour de fête, sont-ce ici après 600 ans! Sanctuaire de paix et de bénédiction, demeure au milieu de nous, bien qu'agrandi! Qui vous y j'arrivez à la chapelle? Les Westphaliens qui se vantent de descendre de ceux de 1140 ..... les Holzatier ..... quelques familles hollandaises ..... der Sasse ... Mais voici des figures qui ont d'autres traits et une autre expression. Ce sont des traits slaves mêlés à ceux des Germains. Ce sont des Slaves et le sang wende roule dans leurs veines. Depuis une centaine d'années ils sont aussi moins chrétiens de nom ..... Le passé est oublié. Aujourd'hui tous vont ensemble à la chapelle de la Vierge Marie, à l'ombre du hêtre de l'aigle. Les traditions anciennes sont oubliées ..... Tous s'enrichissent et presque tous s'enrichissent fortifiés. Ce que Jérusalem avait reçu en l'an 33, l'Allemagne méridionale après 600, l'Allemagne septentrionale après 900, le Holstein occidental et central de 800 à 1000, Arnesboke le reçut vers 1282, c'est-à-dire: Ton tabernacle, ô Jehovah! Ps. 85, 2. Quam dilecta tabernacula tua .....

Bientôt la renommée de la chapelle s'étendit. La foule des pèlerins attribuait à ce lieu et au hêtre de l'aigle le don de guérir. Un peuple enthousiasmé voyait dans la statue nouvellement peinte de la Vierge un

pouvoir surnaturel. Cette statue miraculeuse qui représentait la mère de Dieu apparaissant au dessus du hêtre, embellissait le pèlerinage et lui donnait de l'attrait. Sans doute tout cela n'était pas une foi pure, conforme à l'Evangile; sans doute c'était une folie de se prosterner devant une image et de manifester d'une manière toute sensuelle, extérieurement, la dévotion intérieure. N'empêche beaucoup de pauvres âmes, entrant à la chapelle, y puisaient dans la méditation de la délivrance miraculeuse du péché, la force et la paix. C'était un temps différent du nôtre, un temps qui doit être jugé à sa façon.

D'année en année la foule qui accourait au pied du hêtre sacré augmentait. Auprès de la petite chapelle on bâtit des maisons en bois pour le prêtre et son serviteur. Il fallut aussi songer à mettre les pèlerins à l'abri de la pluie et du vent. ..... De riches et nombreuses offrandes, dit la vieille chronique, furent déposées sur l'autel en l'honneur de la Divinité. Les dons offerts servaient à l'embellissement de la chapelle, à la construction de nouveaux édifices. L'affluence des pèlerins attira des marchands .... des artisans ..... Avec le temps, une population industrieuse s'établit autour du sanctuaire .....

Au milieu du village naissant se trouvait la chapelle. C'était elle qui nourrissait Ansgarsboke, donnait du travail à ses habitants et agrandissait la localité après l'avoir fondée. Le comte de Holstein, Gerhard I, et après sa mort en 1290 son fils Gerhard II l'Aveugle se firent donner le plus possible des dons offerts à la chapelle. Pour cela il promettait protection contre les malfaiteurs, les chevaliers ambulants et les voleurs nobles ..... La forêt sauvage s'était éclaircie à l'ombre de la croix; elle s'était ouverte à la culture et soumise à des mœurs chrétiennes.

Rappelons encore qu
chapelle et de l'église d
est attribué à un ser
cement du couvent de C
qui s'arrêta tout coup
cet or entre les cornes;
dans la principauté d
brillant; celui de l'égl
jument qui s'arrêta a
dos une image de la V
Lebeu dans la contrée de
église de Süderhastedt
bourg par un cheval bl
s'est ensuite arrêté tro
si donc qu'à Ahrensböck
daire fut vue, crue et
pelle et à l'établissem

§. Les comtes de
d

Auteurs à consulte
prise du Holstein. Allo
Histoire de l'état du Sc
C. Waitz, Histoire abrége

Environ 140 ans avant la fo
böck (vers 1282), ainsi en
le comte Adolphe II, co
Stormarn et de Holst
Comtes régn
Adolphe I.
Adolphe II
Engelbert de Dardesheim
Adolphe III
Les Danois
Adolphe IV

III Ils ont régné au mo
böck.

Rappelons encore que ce n'est pas l'origine de la chapelle et de l'église d'Arnesboke seulement qui est attribuée à un miracle. Selon la légende, l'emplacement du couvent de Preetz a été désigné par un cerf qui s'arrêta tout court à la chasse portant une croix d'or entre les cornes; celui de l'église de Neukirchen dans la principauté a été désigné par un cheval blanc brillant; celui de l'église de Delve sur l'Eider par une jument qui s'arrêta à l'endroit et qui portait sur le dos une image de la Marie; celui de l'église d'Alversleben dans la contrée de Süderdithmarschen, et celles des églises de Süderhastedt et de Tevenstede près de Rendsbourg par un cheval blanc qui avait été lâché et qui s'est ensuite arrêté tout à coup, ... C'est ainsi donc qu'à Ahrensböck la [illegible] miraculeuse et légendaire fut vue, crue et contribua à l'érection de la chapelle et à l'établissement du pèlerinage.

§ Les comtes de Schauenbourg seigneurs d'Ahrensböck.

Auteurs à consulter: N. Falck, Manuel du droit privé du Holstein. Altona. 1825, 2 vol. — C. Wippermann, Histoire de l'état du Schleswig-Holstein. Halle, 1847 — C. Waitz, Histoire abrégée du Schleswig-Holstein. Kiel 1864.

Environ 140 ans avant la fondation de la chapelle d'Ahrensböck (vers 1282), ainsi en 1140 le souverain du pays d'Holstein le comte Adolphe II, comte de Schauenbourg, comte de Stormarn et de Holstein. XXX-

Comtes regnants du Holstein (1)

Adolphe I.	1111 - 1128.
Adolphe II	1128 - 1164.
Henri le Lion, expédition des Wendes	1139-40.
Adolphe III	1164 - 1202.
Adolphe Ier Danois	1202 - 1224.
Adolphe IV	1224 - 1239.

(1) Ils ont régné au moins sur la contrée de Plön - Ahrensböck.

Jean I (avec lui s'éteint la branche de Kiel)	1239 - 1263.
Gerhard I (branche de Itzehoe)	1239 - 1290.
Gerhard II l'Aveugle (de Plön)	1290 - 1312.
Gerhard IV	1313 - 1323.
Jean III le Doux	1323 - 1359.
Adolphe VII (mort sans enfants)	1359 - 1390.
Gerhard VI (de Schauenbourg)	1390 - 1404.
La reine Marguerite (Danemark)	1405 - 1412.
Henri IV	1413 - 1427.
Adolphe VIII	1427 - 1459.

Un certain chevalier Adolphe, noble de Sandersleben, avait bâti un petit donjon dans le voisinage de la mer de Steinhuder (lac situé au sud de la province actuelle de Hanovre), entre Rinteln et Oldendorf, sur le Nesselberg et l'avait conséquemment appelé Schauenburg (château d'observation.) Il reçut en l'an 1030, de l'empereur Conrad III, le titre de comte et la souveraineté de Schauenburg et de la contrée environnante. Son fils Adolphe reçut de Lothaire, comte de Supplingenbourg et duc de Saxe, le comté de Stormarn et de Holstein devenu vacant. Naturellement l'état libre de Dithmarschen n'en dépendait pas. Ce comté est Adolphe I (1111 - 1128.) II. Cette investiture fut confirmée par l'empereur d'Allemagne Henri en 1115.

Son fils Adolphe II soumit les Wendes 1139-1140 et incorpora le pays des Wagriens à ses états. Il appela dans cette dernière contrée des Westphaliens, des Hollandais, des Frisons. Il promit 300 charrues de terre à l'évêque Wessel d'Oldenbourg (Vicelinus) de Lübeck. Le successeur de Wessel, l'évêque Gerold, dernier évêque d'Oldenbourg et premier de Lübeck, ne reçut ces 300 charrues que grâce à l'intervention amicale

---

(1) Comment croire qu'Adolphe I de Holstein (1111-1128) ait été le fils même d'Adolphe créé comte de Schauenburg en 1030 ? (Le traducteur.)

du duc de Saxe, Henri
rigine de l'évêché de Lü
principauté immédiat
pauté actuelle de Lü

Par son influence, Hen
Lubeck de plus en plus
phe. Déjà en 1158, alor
d'Oldenbourg, le comt
placement de Lubeck q
an avant la mort d'Ad
le siège épiscopal d'Al
où l'évêque Gerold s'ét
me nous l'avons vu, fo
qui était déjà une vil
Henri le Lion cherchait
jours plus indépendan
ges et des libertés ; il se
portante bombait au pu
1176 Henri le Lion fait r
dorf I . . . . . et vain
chard Sacken, sut prof
place, il y a juste 700 an
comme ville libre sous l
pire et l'évêché de Lübec
indépendant (1). Deux q

(1) Il doit y avoir ici u
de l'évêque de Lubeck q
hausen (1163 - 1174). A
bault (1179 - 1182) qui n'a
beck par l'empereur Fr
ce par Conrad II de Lue
tint sous son épiscopat,
vaire immédiat d'emp

du duc de Saxe, Henri le Lion. Ces chartres sont l'o-
rigine de l'évêché de Lubeck qui deviendra bientôt
principauté immédiate de l'empire et de la princi-
pauté actuelle de Lübeck.

Par son influence, Henri le Lion rendait l'évêché de
Lubeck de plus en plus indépendant du comte Adol-
phe. Déjà en 1158, alors que Gerold était encore évêque
d'Oldenbourg, le comte Adolphe II dut libérer l'em-
placement de Lubeck qui venait d'être incendiée. Il le fonda
un an avant la mort d'Adolphe II, qui eut lieu en 1164.
le siège épiscopal d'Oldenbourg, qui avait passé à Eutin,
où l'évêque Gérold s'était construit une maison com-
me nous l'avons vu, fut transféré à Lubeck (1163.)
qui était déjà une ville passablement libre. Le duc
Henri le Lion cherchait à rendre la ville de Lubeck tou-
jours plus indépendante en lui accordant des privilè-
ges et des libertés; il ne voulait pas que cette place im-
portante tombât au pouvoir des Schauenbourg. En
1176 Henri le Lion fut mis au ban de l'empire par Fré-
déric I. - - - - et vaincu. L'évêque de Lubeck, Bur-
chard Sacken, sut profiter habilement de la circonstance,
plaça, il y a juste 700 ans (donc 1882), la ville de Lübeck
comme ville libre sous la protection immédiate de l'em-
pire et l'évêché de Lubeck devint presque complètement
indépendant (1). Lorsque le comte Adolphe III de Holstein

---

(1) Il devait y avoir ici des inexactitudes. Le successeur
de l'évêque de Lubeck Gerold fut Conrad de Wildes-
hausen (1163-1172). A celui-ci succéda Henri de Bra-
bant (1173-1182) qui vivait encore lors du siège de Lu-
beck par l'empereur Frédéric (1181.). Henri fut remplа-
cé par Conrad II de Querenworde ou Querfurt (1183-1186.)
C'est sous son épiscopat que l'évêché doit être devenu
terre immédiate d'empire. (Le traducteur.)

ait perçu la moitié des revenus de la ville de Lübeck et les ait perçus presque entièrement en 1191 (Wippermann, page 34) / la ville de Lubeck et l'évêché de Lubeck devinrent d'année en année plus indépendants d'Adolphe III.

Le Holstein et la principauté de Lubeck (contrées voisines d'Ahrensböck) furent occupés par les Danois de 1202 à 1224.

Huit ans avant la fondation de la chapelle d'Ahrensböck en 1274, Rodolphe de Habsbourg nomma l'évêque de Lübeck, Jean III de Tralau, prince d'empire et fit de l'évêché de Lubeck une principauté relevant immédiatement de l'empire. (Voir le recueil de documents concernant la ville de Lübeck, page 233, document N° 142 : « Nos Rudolfus Dei gratia Romanorum rex — ipsum (l'évêque) Tanquam nostrum et Imperii principem ..... Regalia sue dicte principatus pontificalis concessimus. etc. » Donné à Nuremberg. / D'après Falck II, 50, l'empereur Frédéric II fit déjà de Lubeck en 1226 une terre immédiate de l'empire. Mais les possessions de l'évêque dans le Holstein demeurèrent sous la souveraineté des comtes de Holstein. Falck dit : « Ce qui devint terre immédiate d'empire en 1188, ce ne fut que la cathédrale de Lubeck avec les maisons du chapitre. » (/) ..... En tout cas Lubeck (la ville) et l'évêché devinrent de plus en plus indépendants.

Falck dit aussi que l'évêque de Lubeck Conrad de Querfurt qui le premier est devenu prince d'empire.

Lors que la chapelle d'Ahrensboken fut fondée vers 1280, deux princes étaient là pour la protéger : le comte Gerhard I de Holstein et l'évêque Burchard Serken de Lubeck (1). Le premier était avoué de la chapelle d'Ahrensböck et seigneur territorial de l'endroit, le second était prince spirituel

---

(1) Il paraît que cette question n'est pas bien claire. Ici cité, page précédente, un auteur qui prétend que c'est Conrad II de Querenvorde (1183-1186) qui est devenu prince d'empire (Le traducteur.)

(2) Burchardus de Serken fut évêque de 1276 à 1317. Plus haut M. Wallroth a fait vivre cet évêque soixante ans plus tôt.

La mort de Gerhard
Danemark Erik comme
c'est ainsi que Marguer
gouverna le Holstein

C'est vers 1427, que
souverain du Holstein,
employé pour désigner
Stormarn et la Wagri

L'évêque de Lubeck,
tout de l'empereur Sig
pouvoir d'investir le co
tembre 1438, devant le
de l'évêque de Lubeck
reçoit du prince de l'Eg
prince Albert II confir
couronne de Danemar
1459. Avec lui s'éteint
qui
embourg, qui avait pres
ans.

g. Construction d
de la paroisse

L'acte d'érection est
matorium du couvent

Dans ce document,
sace et de Stormarn d'u
de la Ste Vierge d'Ahren
de terres situées dans les
accordées franches. En c
église sept villages : A
Elerje, Spechtershagen, Ol
Rehreshagen. Il veut, d
que ces localités appart
droit des paroisses. Ma
précitées parurent se

La veuve de Gerhard VI (1390-1404) choisit le roi de Danemark Eric comme tuteur de ses trois enfants et c'est ainsi que Marguerite, la grand-tante d'Eric, gouverna le Holstein de 1405 à 1412.

C'est vers 1427, vers l'époque où Adolphe VIII devint souverain du Holstein, que le nom de Holstein fut employé pour désigner le Holstein proprement dit, Stormarn et la Wagrie.

L'évêque de Lubeck, Jean VII de Scheel (1420-1439) obtint de l'empereur Sigismond, au concile de Bâle, le pouvoir d'investir le comte de Holstein. Le 20 septembre 1438, devant le château de Plön, Adolphe VIII reçoit des mains de l'évêque de Lubeck et l'église le chapeau galonné. L'empereur Albert II confirma cet acte. Adolphe refusa la couronne de Danemark et mourut sans enfants en 1459. Avec lui s'éteignit la famille des comtes de Schauenbourg, qui avait possédé le Holstein pendant 350 ans.

9. Construction de l'église et érection de la paroisse d'Ahrensboke (1328.)

L'acte d'érection est le premier document du Dipplomatorium du couvent d'Ahrensböck. Il est en latin.

Dans ce document, Jean (III le Doux), comte d'Holsace et de Stormark dit qu'il a déjà donné à l'église de la Ste Vierge d'Ahrensboke deux charrues (mansos) de terres situés dans les champs de ce village et qu'il les a rendues franches. En ce moment, il donne à la dite église sept villages: Arnesboken, Berkhorst, Holzalendorp, Spechtershagen, Olden Swochele, Nyen Swogele, Kelreshagen. Il veut, de concert avec l'évêque de Lubeck, que ces localités appartiennent à la dite église selon le droit des paroisses. Mais comme la dot paroissiale de ces deux charrues (mansi) paraissent ne pas pouvoir suffire à l'entre-

lien des prêtres et des clercs et aux charges de l'hospitalité à exercer envers les pauvres et les malades, il veut pourvoir largement aux besoins du recteur et de ses successeurs. Il lui donne certains champs situés sur le territoire d'Arnesboken, de Berkhorst, de Holzatendorp et de Spechbekagen avec droits, justice, propriété, franchises. Les curés pourront prendre dans la forêt du bois d'affouage et du bois de construction pour la cure et l'église. Ils pourront aussi établir des salines dans le marais du village appelé Luttekemor (Lütjemoor) aussi souvent que cela leur sera nécessaire ou qu'ils le voudront. Il leur donne aussi un terrain (area) pour une boulangerie (taberna.)+ Il leur permet également de faire hausser l'eau qui coule près de la cure pour y pêcher. Les curés recevront pour leur usage les offrandes à l'occasion de repas, comme poulets, chèvres, brebis, vin, bière, pain et autres choses semblables, même si ces objets sont offerts pour l'image de la Ste Vierge et pour l'autel. Des autres offrandes le curé percevra le tiers. Ils toucheront les autres revenus (census) pour l'extrême-onction, la visite des malades, les mariages et autres fonctions sacerdotales conformément au droit et aux coutumes du diocèse de Lubeck. Pour la visite des malades en dehors d'Arnesboken, il sera fourni un cheval au curé. . . . . Donné à Plön dans la semaine de la Pentecôte, l'an 1328.

Cet acte est confirmé par l'évêque de Lübeck, Henri II (1) en août le jour de St. Remi, l'an 1335.

La petite chapelle de la Ste Vierge à l'ombre du hêtre de l'aigle paraît avoir suffi aux pèlerins pendant l'espace de 50 ans. Elle fut bientôt trouvée trop étroite (2). Ce fut Jean III le Doux, le fils de Gerhard II l'Aveugle de Plön, qui fit l'importante donation dont nous venons

+ Il y un autre terrain cité dans le même village pour augmenter les revenus du recteur et de ses successeurs.

---

(1) Henri II de Bocholté (1317-1341). Le traducteur.

(2) Elle fut trouvée trop étroite quand elle devint église paroissiale, en 1328. (Le traducteur.)

de parler. Comme il est
tion pour l'église dans l
église dut avoir été bâti
et n'avoir pas été term
il faut admettre que ce
pas plus tôt, pas plus
que (von F. Möhler, voyez
1873, page 76) il faut en
création d'une fonctio
tion était suffisante pe
conséquent la donation
se sont faites en même

Tout porte à croire qu
placement de la chapell
velle église fut dédiée a
en encore debout n'a été

L'église fut construite
on réfléchit, plus on trou
la partie la plus grande
qu'on se suppose au pre
temps de la
première construction.
partie orientale de l'égli
aussi la partie occiden
milieu jusqu'à l'orgue
avons été bâties à peu d
précisément le fait que l
gothique et la partie o
table le démontre. Nous
question.

III L'acte d'érection de
nouvelle église était ma
la disposition du curé,
ment la construction e
vient ferait ici le canon

(2) Tout ceci est bien dif
d'avoir été construite à

de l'hospitalité
s, il veut pour-
de ses successeurs.
le territoire d'
burg et de Speck-
honchnes. Les
bois d'affouage)
l'église. Il y aura
is du village ap-
vent que cela
N. Il leur donne
ngerie (taberna.) x
i l'eau qui coule
recevront pour
repas, comme
autres choses
t pour l'image
ier offrandes le
autres revenus
des malades,
les conformément
Lubeck. Pour
Cohen, il sera
nné à Lön
28.
de Lübeck, Haenri (1)
5.
'ombre du frère
ains pendant
ounée par chronicon
) il l'accuse)
dont nous venons

? traducteur.
ette église paroissiale,

de parler. Comme il est question de bois de construction pour l'église dans l'acte de donation, la nouvelle église doit avoir été bâtie peu de temps auparavant et n'avoir pas été terminée en 1328 (1). C'est pourquoi il faut admettre que notre église a été bâtie en 1328, pas plus tôt, pas plus tard. D'après le droit canonique (von Dr. Möhler, répétiteur de droit canon, Schwerin, 1873, page 76) il faut examiner avec soin, lors de l'établissement d'une fonction ecclésiastique, si la dotation est suffisante pour parer aux besoins. » Par conséquent la donation et la construction de l'église se sont faites en même temps.

Tout porte à croire que la nouvelle église a pris l'emplacement de la chapelle. Comme la chapelle, la nouvelle église fut dédiée à la Ste Vierge. Le clocher qui est encore debout n'a été bâti qu'en 1761.

L'église fut construite en style gothique. Plus on réfléchit, plus on trouve que la plus grande partie de la partie la plus grande de l'église, une partie plus grande qu'on ne suppose au premier coup d'œil, date de la première construction. En tout cas non seulement la partie orientale de l'église, de l'autel à la chaire, mais aussi la partie occidentale, depuis le grand arc du milieu jusqu'à l'orgue (2). Les deux parties paraissent avoir été bâties à peu d'intervalle l'une de l'autre. C'est premièrement le fait que la partie orientale a une voûte gothique et la partie occidentale un plafond qui semble le démontrer. Nous reviendrons plus tard sur cette question.

---

(1) L'acte d'érection de la paroisse fait entendre qu'une nouvelle église était nécessaire, que du bois est mis à la disposition du curé pour la bâtir et que probablement la construction a eu lieu bientôt après 1328. Ainsi vient parler ici le canoniste de Schwerin. (Le traducteur.)

(2) Tout ceci est bien diffus pour dire que l'église a bien dû avoir été construite à deux époques différentes.

Evidemment une paroisse exigeait une cure.

Ahrensböck dut avoir un curé dès 1328. D'après le Livre des documents du diocèse de Lubeck, le curé (plebanus) d'Arnesboke fit don par testament, en 1329, de 4 marcs de deniers de Lubeck à l'évêque du diocèse, Henri II Bockholt.

Il est à remarquer que Lebatz, Borne, Grebenhagen, Kalterkrog, Walsorge et Flörkendorf n'appartinrent pas à la paroisse d'Ahrensböck dès sa fondation. Ce n'est que dans le cours des cent ans qui suivirent que le couvent réunit ces localités à la paroisse. Ce n'est que le village de Flörkendorf qui fut acheté bien plus tard après.

La paroisse d'Ahrensböck fut séparée de celle de Gnissau ou Gnissau. Son fondateur, Jean III le Doux, n'était pas aussi doux que son nom semble l'indiquer. Il avait constamment l'épée à la main. Il fut appelé le Doux à cause de sa générosité qui frisait souvent la prodigalité.

10. La peste et le vœu (1348-1358.)

Auteur à consulter: Le diacre Dr. Kuss: Das Ahrensböker Kloster (le couvent d'Ahrensböck.)

La chapelle avait disparu. Une église, l'église de Notre-Dame la remplaçait. L'image miraculeuse de la Ste Vierge apparaissait au-dessus de l'autel et attirait de nombreux malades et d'autres pèlerins dont le nombre s'augmentait d'année en année. L'église recevait de riches présents et parfois des terres lui étaient léguées par testament. Le fondateur se réjouissait de voir ses vœux réalisés. — Déjà on avait la pensée d'établir un couvent en cet endroit lorsque la peste fit son apparition dans la contrée en 1348. Elle parcourut l'Allemagne et tous les pays voisins en marquant son passage par des torrents de larmes. Le mal commen-

cait par des douleurs s
ne. Bientôt une forte
et la gorge paraissaient
bubons noirs se formai
était souvent suivie de
presque toujours par la
n'était pas épargné. Ce
village de Borne (ce v
un peu plus au sud que
été à l'emplacement occupé
Koppel près de Lebatz,
Un seul homme, dit-on,
à Lebatz. Ce récit est
ment de l'histoire. Un
yeux (Dipl. 85) prouv
était encore en 1429, 80
fut acheté par le couven
disparu par suite de la
époque. A Eutin, la fle
d'habitants; à Lubeck,
que jour. Des villages e
peste, comme Henscher
Bronard et Bittersdorf
à Nienkrempe (aujourd
de nous, le fléau sévit com
neveu du fondateur de
Gerhard V, fils de Gerha
Avec lui régnait la br
de Plön-Ahrensboke. S
plus tard Adolphe VII, fu
comte Jean n'osa aucun
promit de faire de nou
la douleur s'étaient aba
mes si bienfaisants comme

328. D'après le
ck, le curé (pleba-
t, en 1329, de
) du diocèse), Henri

. Grebenhagen,
ons n'appartinrent)
a fondation. Ce
qui survivent)
la paroisse. Ce
si fut achetée bien-

: de celle de Gres-
ın le Doux, n'é-
ble l'indiquer.
in. Il fut appelé
hirent souvent

8-1358.)
Kuss: Das Ab-
renböck.)
ese, l'église de
mirac[illegible]euse de
de l'autel et attri-
rélerins dont le
ese. L'église rece-
. Terres lui étaient
réjouissait de
ait la pensée
rsque la peste
n 1348. Elle parcou
ies en marquant
. Le mot commen-

çait par des douleurs dans la tête et dans la poitri-
ne. Bientôt une forte fièvre se déclarait. La langue
et la gorge paraissaient ecchymosées. Des abcès et des
bubons noirs se formaient. Cette terrible maladie é-
tait souvent suivie de folie délire et se terminait
presque toujours par la mort. Le bétail lui-même
n'était pas épargné. C'est alors, prétend-on, que le
village de Borne (ce village était probablement situé
un peu plus au sud que je ne l'ai dit plus haut, peut-
être à l'emplacement occupé aujourd'hui par Bornkamp-
Koppel près de Lebatz) fut dépeuplé et disparut.
Un seul homme, dit-on, échappa au fléau et se réfugia
à Lebatz. Ce récit est faux et contraire aux enseigne-
ments de l'histoire. Un document que j'ai sous les
yeux (Dipl. 85) prouve que le village de Borne exis-
tait encore en 1429, 80 ans après cette peste et avait
été acheté par le couvent d'Ahrensböck. Si Borne a
disparu par suite de la peste, ce doit être à une autre
époque. A Lubeck, le fléau emporta un grand nombre
d'habitants; à Lubeck, 150 personnes mouraient cha-
que jour. Des villages entiers furent dépeuplés par la
peste, comme Henscherade dans le Süderdithmarschen
~~Strand~~ et Bitterstohe dans le bailliage de Reinbeck.
A Nienkrempe (aujourd'hui Neustadt) village voisin
de nous, le fléau sévit comme l'ange exterminateur. Le
neveu du fondateur de notre église, de Jean III, le comte
Gerhard V, fils de Gerhard IV, fut emporté jeune encore.
Avec lui s'éteignit la branche principale de la famille des comtes
de Rion-Arnesboke. Seul, le fils de Jean III, qui fut
plus tard Adolphe VII, fut épargné. Reconnaissant, le
comte Jean plaça aussi le genou dans notre église et
promit de faire de nouvelles donations. La tristesse et
la douleur s'étaient abattues sur le pays qui était deve-
nu silencieux comme un cimetière. Souvent aussi

dans les villages qui formaient notre paroisse et au chef-lieu paroissial, à Ahrensböck, on voyait des convois funèbres s'acheminer vers le cimetière pendant la nuit; on enterrait les morts à la dérobée pour les soustraire à la vue des vivants et pour ne pas répandre encore, par là, la contagion par les mauvaises odeurs qui se dégageaient des cadavres. On voyait jour et nuit, dans notre église, des fidèles en prière. Entourés par la peste comme d'un feu dévorant, ils élevaient dans leurs prières et dans leurs désirs pour, leurs mains suppliantes vers le ciel et priaient Dieu et la Vierge Marie de leur faire grâce et de les préserver du fléau. L'autel de la Ste Vierge était presque toujours assiégé par les pèlerins. On arrivait de Plön, de Neustadt, de Lübeck, d'Eutin, de Segeberg, pour se prosterner devant l'image miraculeuse et pour y prier. Une pareille affluence pouvait contribuer à répandre la contagion. Mais la contagion qui s'attaquait à tous, c'était celle de l'effroi, la frayeur de la mort ..... Le bruit des armes avait cessé, mais ..... c'était le silence de la mort. A la voix de tous ces fantômes effrayants le fils de l'homme priait et s'inclinait humblement devant la majesté divine irritée. Si déjà avant le fléau on avait songé à l'établissement d'un couvent appelé à desservir convenablement le pèlerinage, les voeux devinrent plus ardents. Plus la peste sévissait, plus on entendait le cri: « Bâtissez un couvent ». Des pièces de terres étaient léguées à notre église par des pestiférés mourants auxquels la mort avait enlevé leurs enfants, et bien de nombreuses donations lui étaient faites pour attirer sur les défunts les effets de la miséricorde de Dieu (le pardon des péchés!). Si seulement l'on avait eu un couvent à disposition, on de toute part. Le couvent aurait établi un hôpital, il aurait ouvert une pharmacie, l'on aurait un lieu de refuge ici-ce n'est pas en vain que les pauvres orphelins

raient frapper à la p
vent avait existé, il re
tonnes sans le secours d
une parole de consolat
partout à la fois. — A
avait assouvi sa fureu
nombrables victimes, u
taient demeurées vides
la culture des champs

Cependant peu-à-peu
nombreux à Ahrensböc
courage. Un grand nom
au fléau s'acquittèrent
et payèrent les sommes
gne Voldet les turgesses
la contagion, l'église de
velles donations, comme

Relativement à la fo
d'Ahrensböck, il y a de
jour, nous dit l'une (A
de Holstein arrivèrent
phe VIII, fils de Jean III
II (dit l'homme de fer)
fils de Gerhard III le Gr
la Vierge Marie le voeu
nous aide à faire renaî
sance, nous fonderons à
de Notre-Dame, un cou
rons et nous l'édifierons
quoi, mais les Rois com
leur vœu. Seul, Adolph
père en 1359 comte-rég
fit une donation consi
se fonder au plus tôt.

raient frapper à la porte du monastère. Si un couvent avait existé, il ne serait pas mort-vant de personner sans le secours de la sainte Eucharistie et sans une parole de consolation. Le curé ne pouvait pas être partout à la fois. — Après quelques années la peste avait accompli sa fureur, mais elle avait fait d'innombrables victimes, un grand nombre de maisons étaient demeurées vides et les bras manquaient pour la culture des champs. .....

Cependant peu-à-peu les pélerins redevinrent plus nombreux à Ahrensböck et les cœurs abattus reprirent courage. Un grand nombre de ceux qui avaient échappé au fléau s'acquittèrent consciencieusement de leur vœu et payèrent les sommes qu'ils avaient promises. Malgré toutes les largesses qu'elle avait faites à l'époque de la contagion, l'église demeura riche, et elle reçut de nouvelles donations, comme nous venons de le voir.

Relativement à la fondation même du monastère d'Ahrensböck, il y a deux versions différentes. Un jour, nous dit l'une (Hansen, page 56), trois comtes de Holstein arrivèrent à Ahrensböck; c'étaient Adolphe VII, fils de Jean III (dont nous avons parlé), Henri II (dit l'homme de fer) et Nicolas ou Nicks, les deux fils de Gerhard III le Grand de Rendsburg; ils firent à la Vierge Marie le vœu suivant: Si Marie, disent-ils, nous aide à faire rentrer l'île de Fehmarn dans l'obéissance, nous fonderons à Ahrensböck, auprès de l'église de Notre-Dame, un couvent de religieuses, nous le dotterons et nous l'édifierons. — L'île de Fehmarn fut reconquise, mais les trois comtes ne purent pas accomplir leur vœu. Seul, Adolphe, devenu après la mort de son père en 1359 comte-régnant de Plön et d'Ahrensböck, fit une donation considérable afin que le couvent pût se fonder au plus tôt. Il donna outre autres au couvent

le village d'Ahrensböck tout entier. Il ne se réserva que le patronage de l'église de ce lieu. Tel est du moins ce que le surintendant Hansen de Plön a pu lire encore dans un terrier qui a aujourd'hui disparu.

L'autre version — d'après le Presbyt. Bremens. n. 3, page 664 — est celle-ci: A l'époque où Waldemar régnait en Danemark, le comte de Holstein Nicolas ou Niclas, Niels, perdit en 1357 près de Gamburg dans l'île de Fünen, la bataille, un œil et la liberté. Fait prisonnier, il promit, s'il parvenait à sortir de prison, de bâtir à Ahrensböck en l'honneur de la Vierge Marie. Il réussit à s'évader. On dit qu'il fonda réellement à Ahrensböck le couvent promis. On ajoute que le nouveau couvent reçut ses premières sœurs d'Itzehoë, de Preetz et d'autres couvents de religieuses. Le couvent aurait eu trop peu de terres possessions et d'argent. Un chanoine de Lübeck, appelé Albert Rodenburg, aurait, d'accord avec d'autres habitants de Lübeck animés des mêmes sentiments que lui, augmenté les revenus du couvent. Mais en 1402 le couvent de religieuses d'Ahrensböck aurait été supprimé du consentement de Gerhard, duc de Schleswig, et abandonné à l'Ordre des Chartreux. — Laquelle de ces deux versions est la vraie? L'ancien terrier d'Ahrensböck ou le prêtre de Brême?

Le diacre Kuss croit que la conquête de Fehmarn était chose trop facile pour inciter les comtes de Holstein à faire un vœu qui devait les entraîner à une dépense si considérable de la fondation d'un couvent. Il donne donc la préférence à la seconde version et dit, page 35: «La crainte que le comte Niclas errant dans l'île de Fünen après la malheureuse bataille de Gamburg et s'attendant à tout instant à devoir recommencer la captivité à laquelle il venait d'échapper, était certainement

bien assez grande, comm
lui arracher un vœu. D
prend qui ne le contie
me de fer n'ont contri
couvent d'Ahrensböck
de penser de ce temps-là;
ces princes eussent fai
plir. C'est ainsi qu'on p
vœu que le couvent d
origine.» Ainsi parl
son affirmation paraît
quand on l'examine de
vieux terrier du couve
de confiance que celui a
bien le livre des docume
~~to t Dipl. pag. 37 et~~ pa
question. Là il est dit
ments (Dipl. pag. 37
tion du couvent est celle
mière relation. Le pre
cée même de la fondatio
1397; l'autre est de 146
lement plus loin. — Ou
Pourquoi donc l'île de
conquérir? Les preuves
des preuves. Or, des preu
nous garantissent la
reviendrons plus loin

11. Nouvelles d

De 13

A partir de ce mo

11) Jusqu'ici j'ai résu
de M. Wallroth. Deva
qui serait tout-à-fait e

bien assez grande, comme on peut se l'imaginer, pour lui arracher un vœu. D'un autre côté, l'histoire nous apprend que ni le comte Niclas ni le comte Henri II (l'homme de fer) n'ont contribué en rien à la fondation du couvent d'Ahrensböck, or, quand on songe à la manière de penser de ce temps-là, il est difficile de supposer que ces princes eussent fait un vœu pareil sans l'accomplir. C'est aussi qu'on peut se demander si c'était un vœu que le couvent d'Ahrensböck doit sa première origine. » Ainsi parle le Dr Kuss. A première vue, son affirmation paraît vraie, mais elle paraît fausse quand on l'examine de plus près. D'abord le récit du vieux terrier du couvent d'Ahrensböck m'inspire plus de confiance que celui du prêtre de Brême. En second lieu le livre des documents de notre couvent ~~Kanchevitch~~ et Dipl. pag. 37 et 106 tranche victorieusement la question. Là il est dit expressément dans deux documents (Dipl. pag. 37 et 106) que la cause de la fondation du couvent est celle qui est indiquée dans la première relation. Le premier de ces documents est de l'année même de la fondation du couvent d'Ahrensböck, de 1397; l'autre est de 1460. Nous les reproduirons textuellement plus loin. — En troisième lieu, je demanderai: Pourquoi donc l'île de Fehmarn était-elle si facile à conquérir? Les preuves font défaut. L'histoire exige des preuves. Or, des preuves basées sur des documents nous garantissent la vérité du premier récit. Nous reviendrons plus loin sur cette question.

II. Nouvelles donations et acquisitions.
De 1366 à 1387 (?).

A partir de ce moment, le livre de documents

(?) Jusqu'ici j'ai résumé, pas assez peut-être, l'écrit de M. Wallroth. Désormais je ne l'éliminerai que ce qui serait tout-à-fait étranger à l'histoire de la chartreuse.

ou Diplomatorium d'Ahrensböck, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, sera mon guide fidèle. Il porte, il est vrai, un vêtement moderne puisqu'il a été imprimé pour la première fois à Kiel en 1852, mais sous ce vêtement nouveau, il conserve l'esprit, la langue et les expressions des temps anciens. Sans doute ce compagnon me raconte dans un jargon latin local et ses moines et dans un style drôlatique, avec un air important et avec un sentiment du droit juridique. Mais cela ne me déplaît pas. Car il entremêle ses récits d'acquisitions et de rentes, de relations qui sont peu précises, mais qui il est vrai ajoutées, comparées à d'autres relations semblables me donnent une image fidèle du couvent d'alors. Son caractère de jurist lui donne droit à la confiance et le rend digne de foi. Il en est résulté que j'ai accordé toute ma confiance à mon guide. Jusqu'ici je n'ai pas remarqué qu'il m'ait induit en erreur. Il a avec exactitude qu'il m'a énuméré tous ceux qui nous ont gouvernés. Mon vieux compagnon a du reste un âge respectable. Il est né en 1322 et a déposé son bâton de voyage qu'en 1565. Il a donc atteint l'âge de 237 ans. Il n'y a pas à s'étonner que la langue de son enfance diffère de celle de sa vieillesse. Je l'ai en haute estime. Et il a commencé sa carrière avec beaucoup d'argent et s'il l'a terminée dans les dettes, on ne peut lui en faire un reproche. Il a fait apparaître devant moi, comme par enchantement, des temps anciens bien mystérieux et après quelques hésitations il m'a permis de plonger mes regards jusqu'au fond de son cœur. J'ai vu sous un costume monastique assez singulier une nature noble, beaucoup de crainte de Dieu et une grande charité. Il fait sans doute consister la justice dans les œuvres, et fait grand cas de ses mérites personnels et des indulgences. Il ne m'a pas raconté l'histoire du couvent d'Ahrensböck

à la manière des historiens
en [illegible] et par
prétend que j'y trouver
je n'aurais plus qu'à
du. Il ne m'a laissé jouer
narrations toutes ma
et d'allusions [illegible] de vieille
proprement dite dont
il ne veut point me
manière. Tous ces frè
sont réduits en poussi
vend. Il, d'avoir pu enc
vement ne lui plaît pa
mieux orné. Il n'a pas
couvent. Lorsque nous a
basse s'arrêta court d
acté de saisie des comté
Quand je demandais à m
les derniers religieux
est mort, où sont demeu
rent. Tant d'autres
silence plein de mélanc
question ultérieure. E
m'accompagner à noh
l'ancienne splendeur de
sa main desséchée, il me
nes et il s'écria: Tout ce
je le puisai pour la secon
nes du couvent, il se mo
montra notre chère égli
Jean le Doux et commen
de mes prédécesseurs an

11) J'ai traduit [illegible]
pré qui, si elle n'est pas c
aux moines, est pour le
récits du chroniqueur

à la manière des historiens
~~en Roman~~ simples et par chapitres bien arrondis. Il prétend que j'y trouverais par trop de commodité, que je n'aurais plus qu'à raconter ce que j'aurais entendu. Il ~~m~~ m'a laissé entendre qu'après de longues narrations toutes mailles d'actes de ventes et d'achats et d'allusions à de vieilles pièces de monnaie, l'histoire proprement dite de ~~la~~ son couvent n'a me dirait qu'il ne veut point me donner cette histoire d'une autre manière. Tous ses frères et ses compagnons, ajoute-t-il, sont réduits en poussière et je devrais me réjouir, prétend-il, d'avoir pu encore l'attendre. Son nouveau vêtement ne lui plaît pas. Jadis tout était plus beau et mieux orné. Il n'a pas voulu me parler de la fin de son couvent. Lorsque nous arrivâmes à ce chapitre, sa voix baissa, s'arrêta court et il me présenta tristement un acte de vente du comte Henning Rantzow de Nemplen. Quand je demandai à mon guide ce qu'étaient devenus les derniers religieux, ~~laquelle~~ année le dernier abbé est mort, où sont demeurés les objets précieux du couvent et avant d'autres choses, il se renferma dans un silence plein de mélancolie et m'interdit ainsi toute question ultérieure. Ce qui lui plaît le plus, c'est de m'accompagner à notre cimetière et de me parler de l'ancienne splendeur du couvent. Alors, d'un geste de sa main desséchée, il me montre les campagnes voisines et il s'écrie: Tout cela nous appartenait. Et quand je le prie pour la seconde fois de me raconter les origines du couvent, il se met à respirer profondément, me montre notre chère église, me fait l'éloge de feu le comte Jean le Doux et commence à me parler en ces termes d'un de mes prédécesseurs ancien style, du curé Wulfard: (1).

---

(1) J'ai traduit intégralement cette longue prosopopée qui, si elle n'est pas écrite en ce jargon latin habituel aux moines, est pour le moins aussi drolatique que les récits du chroniqueur d'Ahrensböck.

Universis — cependant halte-là ! il faut que je réfonde son langage et que je le débarrasse de toutes les adjonctions singulières. — Tandis qu'un grand nombre de visiteurs d'Ahrensböck, tandis que presque tous caressaient de plus en plus l'idée d'y voir construire un couvent, la nouvelle se répandit tout-à-coup que trois comtes du Holstein avaient fait voeu de fonder un couvent à Ahrensböck. Ce bruit, tantôt plus intense, tantôt plus sourd, se fit entendre pendant un certain temps. Il cessa tout-à-coup. Après quelques années, il frappa de nouveau les oreilles. En ce moment, c'était vers 1366, vivait à Ahrensböck un curé prudent et plein d'expérience, nommé Wulfard. Ce prêtre ne s'occupait que fort peu des commérages, des « il faut » ou des « on dit », il était pratique, il agissait. Il ne fit pas de voeu, mais il donna. Il était en même temps prévôt de Preetz, ce qui lui procurait de grandes relations. Il recueillit les riches dons que les pèlerins déposaient sur l'autel de notre église de Notre-Dame et peu-à-peu il accumula de grandes sommes. D'une partie de l'argent reçu il acheta, le 26 avril 1368, la métairie et tout le village et les moulins de Klöckendorf (Klocekendorpe). Le propriétaire était alors le chevalier Tyemmo Marsele (Dipl. pages 3.) Le prix d'acquisition se monta à 150 marcs de Lübeck. Le 30 avril de la même année l'acte d'acquisition fut ratifié par le comte Henri II de Holstein. C'est ainsi que Klöckendorf devint avec toutes ses dépendances propriété de l'église d'Ahrensböck.

L'année suivante, le 8 avril 1369, les frères Jean et Marquard Ryke Breydens, écuyers, donnèrent à l'église d'Ahrensböck pour le salut et le repos éternel de leurs âmes et de l'âme de leurs parents, de leurs héritiers et de tous leurs descendants une rente annuelle de 12 marcs à Holstendorpe ainsi que le bien tout entier qu'ils possédaient au dit lieu.

Le même jour Jean B
même église une rent
ses biens situés à Hol
Les deux donations fu
Adolphe à Hilgt
présence du duc Ad
Dès l'année suivante,
de nouvelles propriété
res Volquin, Emelze
dent à l'église d'Ahre
nuels à Holstendorpe
Cette vente fut ratifiée au
le 12 mars 1372, par le
l'église d'Ahrensböck e
Stendorpe presque entiè

Le 4 mars 1380 Mar
à la paroisse d'Ahrens
dissode) avec le bois d
pâturages, avec tous s
le curé et le vicaire se
et dans leurs prières,
aussi longtemps qu'il
mort. (2) Je ne sais pa
Wunner et Brandis n
rien dit à cet égard.
terres nouvellement-de
sans doute des terres
rensböck, peut-être en
Wunner) mais autrefo
que mon guide me dis
16, 19, 34, 35, 72, 85, 96.
Bunneschöft soit mo

(1) Ils vendirent donc
nuellement 13 mars. (2
(2) Il y a ici un passage
que je ne peux pas traduire
J'ai donné l'essentiel.

Le même jour Jean Breide, dit-Berner, légua à la même église une rente annuelle de 8 mares et tous ses biens situés à Holstendorpe (Dipl. pages 5 et 6.) Les deux donations furent faites ~~en présence du duc~~ Adolphe VIII à Hilghenhafen (Heiligenhafen) en présence du duc Adolphe VIII et du curé Wulfard. Dès l'année suivante, le 27 octobre, notre prudent curé a acheté de nouvelles propriétés pour son église. Les trois frères Volquin, Emelze et Herno de Wasseken vendent à l'église d'Ahrensböck 13 mares de revenus annuels avec les propriétés à Holstendorpe pour la somme de 70 mares H. Cette vente fut ratifiée aussi à Plön, par le ~~comte Adolphe~~ le 12 mars 1372, par le comte Adolphe qui mit ainsi l'église d'Ahrensböck en possession du village de Holstendorpe presque entier.

Le 4 mars 1380 Marquart Bunneschöft fit don à la paroisse d'Ahrensböck d'une métairie franche à Brandisrode avec le bois de Wunner, avec la grande prairie de Timmerhorst, étang, prés, champs, pâturages, avec tous ses droits et franchises, afin que le curé et le vicaire se souviennent, dans leurs messes et dans leurs prières, de ses parents et de lui-même aussi longtemps qu'il vivra, et de son âme après sa mort. (2) Je ne sais pas où sont situés le bois de Wunner et Brandisrode. Mon compagnon ne m'a rien dit à ce sujet. Rode et Holte rappellent des terres nouvellement défrichées et des forêts. Ce sont sans doute des terres situées dans le voisinage d'Ahrensböck, peut-être entre Holstendorf et Steinrade. Wunner était autrefois le nom d'une famille noble que mon guide me désigne souvent, p. ex. pages 15, 16, 19, 34, 35, 70, 85, 96. Il faut que le généreux Marquart Bunneschöft soit mort bientôt après et que son ves-

(Voir page 100 de la traduction.)

---

(1) Ils vendirent donc des propriétés rapportant annuellement 13 mars. (Le traducteur.)

(2) Il y a ici un passage en bas-allemand du 14e siècle que je ne peux pas traduire complètement et exactement. Je le donne comme essentiel.

ament si important pour l'église ait été attaqué, car le 9 septembre 1381 Laurent, prêtre et curé de Zaro-we et Timmo, prêtre et curé de Gressowe attestent qu'ils ont entendu honorable dame Grete, qui était la femme de Marquart Burddeishoved affirmer que son mari Marquart Bunneschöft ou Burdeishoved avait léqué les biens précités à l'église d'Ahrensböck. (Dipl. 13.) Ainsi tout retò à notre église.

Quatre années plus tard, le 20 septembre 1385, le curé Henri Masebeke reçut de nouveaux dons. Volquin Parzow lui donna 3 mares de rente assignée sur ~~un bien~~ (rente) une charrue située à Steenrade, dans la paroisse Gleskendorpe (confer chapitre 22). Il vendit aussi au dit curé tous les biens de la famille Wunner avec forêts, prés, pâturages et la grande prairie de Timberhorst..... pour 100 mares en deniers (Pfennigs) de Lubeck.....[1]. Cette vente fut encore une fois garantie et scellé le 20 décembre 1390. (Dipl. 15 et 34.) Le 25 avril 1387 le curé Henri Masebeck d'Ahrensböck achète de Volquin Parzow que nous est déjà connu, en utilisant les offrandes déposées sur l'autel, la forêt de Hege, qui avait appartenu autrefois à la famille Wunner et qui est située au village de Steenrode, dans la paroisse de Gleskendorpe..... pour cinquante mares en deniers de Lubeck. (Dipl. 19.)

Tous ces biens constituaient une propriété considérable. Il faut songer naturellement qu'alors 8 mares valaient presque 8000 mares de notre monnaie actuelle. Aujourd'hui on ne serait pas fâché d'acheter au prix de 150 mares la métairie, le village et les moulins de Flörkendorf, sachant qu'il y eut encore un village de ce nom. Obtien-

---

[1] Je ne saisis pas bien le sens de ce qui suit. Il s'agit de couvent à bâtir.

drait-on la forêt de Hege pour 50 marcs? Avec cette somme on achetterait 5½ mètres carrés de forêt de hêtre.

12. Le testament du 14 décembre 1387.

Jacques Crumbeke, issu de famille noble, archidiacre de la cathédrale de Schwerin, chanoine de Lubeck et de Hambourg, cherchait de tout son pouvoir à fonder un couvent à Ahrensböck. Il n'épargna dans ce but ni ses peines ni son argent. En 1378 il achetta des trois frères Henning, Otto et Henri Meyner, de Lubeck, 125 marcs de rentes annuelles assignées sur des terres de six villages de l'île d'Imbria (Fehmarn), c'est-à-dire 22 mares de rente à Nyendorpe, 16 à Galendorpe, 26 à Stobberstorpe, 36 à Metzendorpe, 20 à Garnestorpe, 5 à Danitzestorpe. (Dipl. 10.) Le 4 novembre 1382, Crumbeke achetta à Plön, du comte Adolphe, une rente annuelle de 21 marcs assignée sur dix charrues et demie situées à ~~Danitzestorpe~~ Danitzestorpe dans l'île d'Imbria. (Dipl. 13.) Le 10 novembre 1386 il reçut du même comte Adolphe VII de Plön, fils de Jean III le Doux, le village de Havithorst entier, situé dans la paroisse de Glestendorpe. (Dipl. juge 17.), mais à cette condition: « pour l'embellissement du culte divin. » Telle était bien aussi la pensée de l'archidiacre. Du reste il ne devait recevoir le village qu'après la mort de Marguerite, veuve de Sigfrid Swyn, à qui le village appartenait en majeure partie. Le 30 mai 1387 les deux écuyers Wulff et Marquardt de Rantzow vendirent à Jacques Crumbeke tout le village de Gatendorp (Gothendorf) (Eutin) situé dans la paroisse d'Oytin (Eutin) et composé de 17 charrues, de une hulff verdendel et de 3 terres maraîchères pour 450 marcs de deniers de Lubeck. (Dipl. 20.) Le neuv-

titre du village d'Havikhorst fait par le comte Adolphe fut-elle plus qu'une investiture qu'un don? le comte ne donna-t-il à Crumbeke que la partie du village qui s'étendait sa propriété? la partie qui appartenait à la veuve Marguerite ne fut-elle acquise qu'en ce moment? Bref le 24 juin 1387 le chanoine de Lubeck achela pour 100 marcs d'argent le village de Havikhorst tout entier de Henning Lambeke qui l'avait reçu de l'écuyer Lyvert ou Sigfrid Swyne (Dipl. 23.) C'est ainsi que notre archidiacre se rapprocha beaucoup de son but.

Dès le 1 février 1386, de concert avec le comte Adolphe, (Dipl. 16) il promit ce qui suit relativement à la fondation d'un couvent de religieuses à Ahrensböck : « Nous ..... confessons et faisons savoir à tous par cette lettre ..... qu'après mûre réflexion et avec bonne volonté nous avons fait et faisons vœu dans cette lettre de fonder un couvent de religieuses à Ahrensböck, pour le salut de nos âmes et de celles de nos parents et de nos amis, à la gloire de Dieu notre Seigneur, en l'honneur de Marie sa mère très pure, de la manière suivante : Nous comte Adolphe susdit nous voulons donner et donnons dès ce moment au dit couvent l'église et les biens de l'église d'Ahrensböck avec toutes les appartenances dedans, dehors, le tout franc et exempt de charges ..... Et moi, Jacques Crumbeke susdit, je veux donner et donne dès ce moment au dit couvent, pour le fonder: 96 marcs d'argent et cent marcs d'argent que j'ai à percevoir dans le pays de Fehmarn, dans les villages de Galendorp, Melzendorp, Nyendorp, Stöberstorp et Danielstorp. En outre je veux donner et je donne au dit couvent autant de bien qu'on peut acheter pour mille marcs en deniers de Lubeck, ou bien pour douze cent marcs que je lègue au dit couvent par mon Testament ».

Le comte Adolphe dé
que Jacques de Crumb
achetées dans son com
et le lui confirmer pa
selon les besoins du c

Cet acte fut suivi d
de Jacques Crumbe
fut le 4 décembre 138
ment dans l'église de
Urbain VI (Dipl. 24
long pour être repro
vai les parties prin

« Au nom de la Tri
Amen. Ainsi comme
de Crumbeck remet
que une partie de ses
à diverses fondations
en latin) : De même
seigneur Adolphe, co
de pieux sentiments,
a donné l'église paro
rensböck, dans le dio
patronage, pour y fo
trées et l'a offerte à l
et de la glorieuse Vier
Crumbeke, je dotation
cation de ce couvent d
ceux qui suivent : D
les dites religieuses u
que je possède dans l
le diocèse d'Odense (
villages de Nyendorp
Ghalendorpe et Da
de propriété et toute

Le comte Adolphe déclare encore que toutes les terres que Jacques de Crumbek achètera encore ou a déjà achetées dans son comté, il veut le lui approprier et le lui confirmer par cette lettre selon sa volonté et selon les besoins du couvent.»

Cet acte fut suivi du grand et précieux Testament de Jacques Crumbeke, que le généreux bienfaiteur fit le 4 décembre 1387 et qui fut exposé solennellement publiquement dans l'église de Lubeck, sous le pontificat d'Urbain VI (Dipl. 24-27.) Le Testament étant trop long pour être reproduit intégralement, j'en donnerai les parties principales:

«Au nom de la très sainte et indivisible Trinité. Amen. Ainsi commence l'acte en question. Jacques de Crumbeck remet avec foi son âme à Dieu et lègue une partie de ses biens à diverses personnes et à diverses fondations. Puis il continue (le texte est en latin): De même que mon illustre seigneur, le seigneur Adolphe, comte de Holstein et de Stormarn, ~~de pieux sentiment~~ mû par ses sentiments de piété a donné l'église paroissiale de Notre-Dame d'Itzehoë, dans le diocèse de Lubeck, avec le droit de patronage, pour y fonder un monastère de Prémontrés et l'a offerte à la gloire de Dieu tout-puissant et de la glorieuse Vierge Marie, moi, Jacques de Crumbeke, je lègue et je destine pour l'édification de ce couvent des biens que Dieu m'a donnés ceux qui suivent: D'abord je lègue et je destine pour les dites religieuses une rente annuelle de 136 mares, que je possède dans l'île d'Imbria (Fehmarn), dans le diocèse d'Odense (Odoniensis), savoir, dans les villages de Nyendorpe, Melzendorpe, Stoberstorpe, Ghalendorpe et Danitesthorpe avec tous mes droits de propriété et toutes les franchises. — Dans les lettres

de franchises (ces droits sont spécifiés – (cf. Dipl. 10). En outre je donne et je destine aux dites religieuses le village de Swanow, situé dans la paroisse de Nuchel, avec la ferme et ses dépendances (voir plus loin chapitre 29. B. 6). – En outre je donne et je destine aux mêmes religieuses la ferme de Vellyn ainsi que le moulin et le village de Wassmerstorpe, situés tous deux dans la paroisse de Süsel (voir plus loin chapitre 29). – En outre je donne et je destine à ces religieuses le village de Ghotendorpe entier, situé dans la paroisse d'Oytin. En outre je leur donne et lègue tout le village d'Havikhorst situé dans la paroisse de Gleskendorpe. De même je donne et je destine aux religieuses 20 marcs de revenus annuels que je possède à Neustadt (Novae civitatis consulatus). – En outre je donne et destine à l'honorable dame, ma tante Taleke Breyden. – une rente de 30 marcs, qu'elle recevra annuellement, sa vie durant, sur les premiers revenus à Grudenstorpe (aujourd'hui terre bien de Broden, cf. chapitre 29 C.), dans la paroisse de Grobenitze (Grömnitz). – Après la mort de ma tante Breyden tout le reste sera racheté avec droit de propriété et franchises pour les religieuses d'Ahrensböck. Après la mort de ma tante Breyde, tout le village appartiendra aux religieuses comme il a été promis. En outre je donne et destine à ces religieuses une rente de 10 marcs que je possède au village de Deghetorpe près de Greves mohlen, diocèse de Ratzebourg. – et argent auquel sera ajoutée une rente de 2 marcs assignée sur mes autres biens, devra former 12 marcs de revenus pour les 12 mois de l'année, un marc pour chaque mois, et sera distribué aux religieuses. Pour cela, elles célébreront fidèlement chaque mois le soir les vigiles et le matin les messes des morts et prieront dévotement Dieu et la glorieuse Vierge

× nunc Nüchel.

+ nunc Fassensdorf

Oytin = Eutin

Marie pour ma propre
res, de mes sœurs et de
je donne et je destine
Breyden, ma femme
loire de Lubeck) ave
après sa mort. . . .
(prêtres des paroisses ou
Lubeck. . . . . Mais
que ce soit, sortir du c
chanoines ne veulent,
veux que la dite ferme
ou areae (terrains) emplacements
sage des religieuses d'
mort de la dite Taleke
dit couvent d'Ahrens
jets précieux (clenodi
et objets précieux soi
dit couvent d'acheter de
De cette donation sont
en argent que j'ai dest
faires pour être partage
à la dite dame Taleke
durant, dicelle demeur
meubles et mes ustens
servir de ces meubles
Si, sur ces entrefaites, des
Ahrensböck, je veux q
tous ces meubles au dit
faire usage. » Après
testamentaires l'évêq
l'évêque de Lubeck Co
le siège épiscopal non

(1) La liste que je pos
d'Attendorn a été évêq
Traducteur.)

Marie pour ma propre âme et pour celle de mes frè-
res, de mes sœurs et de mes parents. . . . . De même
je donne et je destine à ma ditte précitée Taleke
Breyden, ma ferme située à Busson (dans le Terri-
toire de Lubeck) avec deux Kathen (petites maisons accompagnées d'un jardin tout en plus)
après sa mort. . . . aux chanoines et aux curés
(prêtres des paroisses ou de la paroisse) de l'église de
Lubeck. . . . . Mais si je dois, de quelque manière
que ce soit, sortir du chapitre de la cathédrale et les
chanoines ne veulent pas prendre ma défense, je
veux que la dite ferme et les Kathen, maisons avec jardins ~~des prêtres ou la~~
ou areae (terrains emplacements à bâtir) soient dégagés pour l'u-
sage des religieuses d'Ahrensböck — mais après la
mort de la dite Taleke. En outre je donne et lègue au
dit couvent d'Ahrensböck tous mes livres et mes ob-
jets précieux (denodia), et je veux que les dits livres
et objets précieux soient vendus pour permettre au
dit couvent d'acheter des livres et d'autres ornements.
De cette donation sont sans doute exclus les objets précieux
en argent que j'ai destinés à mes exécuteurs testamen-
taires pour être partagés. — De même je donne et lègue
à la dite dame Taleke Breyden, pour en jouir sa vie
durant, dite elle demeure dans l'état de veuvage, tous mes
meubles et mes ustensiles de ménage. Elle pourra se
servir de ces meubles aussi longtemps qu'elle vivra.
Si, sur ces entrefaites, des religieuses sont introduites à
Ahrensböck, je veux que la dite dame Taleke remette
tous ces meubles au dit couvent d'Ahrensböck pour en
faire usage. » Après avoir désigné pour ses exécuteurs
testamentaires l'évêque de Ratzebourg Gherard et
l'évêque de Lubeck Everhard (celui-ci est monté sur
le siège épiscopal non en 1388, mais en 1387)[1] ainsi

---

[1] La date que je donne de dit que Eberhard ou Ebabert
d'Attendorn a été évêque de Lubeck de 1387 à 1399. (Le
traducteur.)

son seigneur territorial le comte Adolphe VII de Holstein, et après avoir fait don à chacun des évêques d'une coupe (cypha) en argent et au comte d'un thouwer (bocal) en argent, etc., tout en encore confirmé une fois et scellé, puis contre-signé par le notaire impérial, le prêtre de Brême Jean Vos.

Tel est le célèbre, touchant et charitable testament du riche, généreux archidiacre Jacques de Crumbeke, qui par conséquent a légué presque tous ses biens à Ahrensböck. Bien plus. Le 28e document de mon livre diplomatorium du couvent raconte qu'ensuite « il fit construire et édifier, avec beaucoup de peine et à ses propres frais, de beaux bâtiments. D'après la mort de Jacques, ces constructions furent continuées aux frais de l'auteur du testament. »

Rappelons ainsi, après 500 ans, la mémoire de Monsieur de Crumbeke. Nous n'oublierons pas cet excellent bienfaiteur d'Ahrensböck. Que Dieu lui donne le repos éternel.

Les parents et la parenté de Jacques de Crumbeke me sont inconnus. La famille Crumbeke tirait-elle son origine de Crumbeck qui existe encore aujourd'hui dans le territoire de Lübeck ?/1/ C'est bien possible. Dans ce cas il serait doublement facile de s'expliquer la dignité de chanoine dont notre Jacques était revêtu et l'intérêt qu'il portait à Ahrensböck qui dépendait de Crumbeck, il pouvait atteindre facilement en passant par Cashagen et Grebenhagen. Je viens de lire par hasard qu'en 1341 un Monsieur Jean Crumbeke, + chancelier du comte Jean III, du fondateur et constructeur de notre église, du père du susdit Adolphe VII. Il était aussi chapelain du comte et prêtre à Oldenborch /2/. De Crumbeck était un frère de notre chanoine. Mais peu importe ton

---

1/ L'auteur veut dire dans le territoire de la ville libre de Lübeck, ou dans la principauté de Lübeck, qui fait partie du grand-duché d'Oldenbourg. Tr. l'ignore.

2/ Oldenbourg, premier siège de l'évêché de Lübeck. (Trad.)

lieu d'origine; nous sa
fondateur du couvent
nent d'où le couvent
ne. 1/

Note. Dans le testa
son frère déjà mort,
de plus en plus pro
beke était parent
nommé souvent da
11, 14, 17, 18, 20, 21, 2
36, 37.
Notre Jacques d
l'année de la mort

dame Greté / Margue
de Lubeck. après avoir
prêté / 100 marcs (D
il achète à Plön, du com
kon / de Barkau / pou
comte Adolphe VII ant
année, notre archidiac
ce qui lui adviendrait de
Mais il eut encore la jo
de Lubeck, attribua au

~~1/ Après cela, le nou
suit aussi légendaire qu
fondateurs du couvent
Crumbeke, les curés et
Hasebeken, pour le co~~

Holstein),
argent
et encore)
ar le no-

ment de
ke), qui
threns-
torium
du con-
difier), avec
n bâti-
ions fu-
nent. n
Monsieur
nt bien.
repos é-

eke me
ion origine
. le servi-
car il ac-
té de cha-
ret qu'il
pouvait
gen et
n 1341 un
le Jean III,
père du
du comte
d'un
nort) son

la ville)
beck, qui fait
re.
eck. (Bead.)

Note. Dans le testament precité, Jacques de Crumbeke cite son frère déjà mort, Jean de Crumbeke (Dipl. 25). Il est donc de plus en plus probable que ce chancelier Jean de Crumbeke était parent de notre archidiacre. Ce dernier est nommé souvent dans le Diplomatorium, savoir pages 6, 10, 11, 14, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 36, 37.

Notre Jacques de Crumbeke est mort entre 1390 et 1397. L'année de la mort n'est pas indiquée exactement (Dipl. 37).

lieu d'origine; nous savons qu'il eut le principal fondateur du couvent d'Ahrensböck. Voilà le testament d'où le couvent d'Ahrensböck a tiré son origine. 1/

13. Les derniers préparatifs et le grand changement modifiant le plan du couvent. 1388 - 1397.

Avec tout cela le noble chanoine Jacques de Crumbeke ne croyait pas avoir fait assez. Après avoir disposé par testament de presque tous ses biens pour les affecter à la construction du couvent projeté, il passa encore les dernières années de sa vie à faire de nouvelles acquisitions dans le même but et à assurer la réalisation de ses projets. Le 12 janvier 1388 il fait à Eutin, de l'écuyer Hennigh Lasbeke dit Nyppenney, l'acquisition du village entier de Hävekhorst* dans la paroisse de Glestendorpe avec toutes ses dépendances et du domaine de l'honorable dame Grete (Marguerite) Swyne pour 70 marcs de Lubeck, après avoir payé déjà auparavant (je suppose prêté) 100 marcs (Dipl. 27-30.) Le 10 janvier 1390 il achète à Plön, du comte Adolphe VII, le lac de Berkow (de Barkau) pour 100 marcs de Lubeck. Le comte Adolphe étant mort dans le courant de la même année, notre archidiacre se demanda avec inquiétude ce qu'il adviendrait de la construction de son couvent. Mais il eut encore la joie de voir qu'Eberhard, l'évêque de Lubeck, attribua au couvent à fonder l'église paroissiale.

* nunc Havikhorst

~~14 Après cela, le vœu des trois comtés de Holstein, particulier à la légendaire que celui du comté Nicolas. Les trois fondateurs du couvent d'Ahrensböck sont, après Jacques Crumbeke, les curés d'Ahrensböck Wulfard et Henri Hasebekens, près le comte Adolphe VII. (Le traducteur)~~

siale bâtie en 1328 à Ahrensböck. Le fait eut lieu 60 ans après sa construction, le 20 mai 1388. Même le droit de patronage, c'est-à-dire le droit d'instituer, comme patron de l'église, le curé de la paroisse, passa au couvent avec tous les autres droits. (Comparer relativement à cette question le chapitre 25.) Un grand point était acquis par là (Dipl. 30.) — En outre le chevalier Ludeke de Boeknwolde promit le 15 juin 1391 au curé d'Ahrensböck, Henri Masebeke, que les emphytéotes de Steenrade et de Schurstorpe appartenant à la vicairie d'Ahrensböck seraient libérés de toutes charges. (Dipl. 35.) Tout paraissait donc prêt pour l'établissement d'un couvent de religieuses de l'Ordre de Prémontre. Mais à la douzième heure un changement se produisit.

Un moine chartreux, appelé Heinrici fut nommé vers l'an 1390 légat pontifical avec mission de faire connaître dans le Schleswig les bulles d'indulgence du pape Boniface IX. C'est ainsi que ce religieux arriva à Schleswig et fut pendant quelque temps confesseur du duc Gerhard VII de Schleswig († 1404.) Grâce à sa prudence et à sa position, il acquit bientôt sur l'esprit du duc assez d'influence pour pouvoir lui exposer des demandes. Il chercha dès lors à obtenir de Gerhard VII que celui-ci usât de son pouvoir pour faire établir à Ahrensböck non un couvent de Prémontrées, mais un couvent de Chartreux. Le duc n'était pas, il est vrai, seigneur d'Ahrensböck, mais il pouvait user de son influence pour faire réussir le plan du moine Heinrici. Or la branche des comtes de Plön venant d'être éteinte avec noble Adolphe VII en 1390, Gerhard VII de Schleswig devint seigneur d'Ahrensböck et acquit une influence telle qu'il fut facile d'expédier à Oldesloe, le 20 mai 1397, un acte (Dipl. 36) qui contenait en résumé les

dispositions suivant
faires du Testament d
question dans le chap
Lubeck et celui de Ra
leur testamentaire, le
sont d'avis qu'il faut
couvent de religieuses
rensböck un couvent
ques de Crumbeke a
ses sera donné au cou
quel motif invoqué en
que « le dit bien Ahr
convenable (competen
trées. » (Dipl. 37.) Ja
l'oncle de Jean VI, du ro
chanoine Jacques de C
ne vont pas d'accord
on rappelle encore que
de mémoire, père de
ordinairement dans
de Henri II) ainsi que
VIII ont fait, lors de la c
marn), voeu de bâtir
rensböck (Arnsboken
par l'opinion du chiacre
l'opinion du chiacre
tion dans le chapitre
veux qu'un vœu ait ét
tion du couvent d'Ahr
trè clairement par ce qui vient d'ê
a pas raison quand
comte Nicolas prisonn
l'appui de la première
ancienne, qui désign

dispositions suivantes : Les exécuteurs testamentaires du testament de Crumbeck desquels il a été question dans le chapitre précédent, l'évêque de Lubeck et celui de Ratzebourg — le troisième exécuteur testamentaire, le comte Adolphe, était mort — sont d'avis qu'il faut renoncer à la fondation d'un couvent de religieuses prémontrées et établir à Ahrensböck un couvent de Chartreux. Ce que Jacques de Crumbeke avait légué au couvent de religieuses sera donné au couvent de Chartreux. Le principal motif invoqué en faveur de ce changement, c'est que « le dit lieu Ahrensböck (Arnsboke) n'est pas convenable (competens) pour un couvent de Prémontrées. » (Dipl. 37.) Par là les donations généreuses de l'oncle de Jean VI, du comte Adolphe VII précité, et du chanoine Jacques de Crumbeke également décédé ne sont pas dépourvues de leur fin. A la fin de l'acte on rappelle encore que « le seigneur Henri II, d'heureuse mémoire, père de Gerhard VII, et Nicolas (appelé ordinairement dans l'histoire Niels ou Claus, frère de Henri II) ainsi que le comte de Holstein Adolphe VIII ont fait, lors de la conquête de l'île d'Imbria (Fehmarn), vœu de bâtir un couvent de religieuses à Ahrensböck (Arnsboken). » (Dipl. 37.) On voit par là combien est erronée l'opinion du diacre Kuss (de laquelle il a été question dans le chapitre 10) qui pense « qu'il est douteux qu'un vœu ait été la première cause de la fondation du couvent d'Ahrensböck. » Il est aussi démontré clairement par ce qui vient d'être dit que le prêtre de Brême a pas raison quand il n'attribue le vœu qu'au comte Niclas prisonnier dans l'île de Fühnen. A l'appui de la première version du vœu, de la plus ancienne, qui désigne les trois comtes, nous repro-

Diplomatarium

duirons encore cet extrait d'un document important de mon livre de moine (chronique). Il y est dit, page 106 : « Nous Christian, par la grâce de Dieu, roi de Danemark ..... faisons savoir et confessons publiquement ..... que d'après un enseignement véridique et écrit que nous avons appris, les frères Henri, Nicolas et Adolphe, comte de Holstein ... ont fait jadis voeu à Dieu tout-puissant, et à sa digne mère Marie, pour conserver la victoire dans le pays de Vemeren (Fehmarn), de bâtir au lieu appelé Arnsboken (Ahrensböck), dans le diocèse de Lubeck, un couvent de religieuses. Cependant après la mort de ces deux frères précités Henri et Adolphe ..... Nicolas, le troisième frère prénommé ..... seigneur et comte ..... oncle du seigneur Albert ..... de Gerhard, ducs de Schleswig et comtes de Holstein, frères, suivant le conseil de ses fidèles conseillers ainsi que de Son Altesse Eberhard, évêque de Lubeck, a vu et reconnu que le lieu précité Ahrensböck (Arnsboken) n'est pas commode pour y bâtir un couvent de religieuses ; pour beaucoup de motifs justes qui ont été pesés, il a été statué et confirmé que le voeu susdit serait changé [en une prière ?], mais qu'au lieu susdit Ahrensböck (Arnsboken) devait être bâti un couvent plus durable (?) d'un ordre plus stable et plus sévère, c'est-à-dire de Chartreux, au lieu d'un couvent de religieuses, et cette changement justifié statué plus haut, le seigneur et comte Nicolas l'a obtenu du Siège de Rome ». Puisque le comte Nicolas et ses descendants l'auraient fait bâtir avec donation de certaines rentes assignées sur des charrues et des champs de villages maintenant désertés, etc. » Tout cela par le vidimus en faveur de la première version du voeu des trois comtes que d'autres preuves seraient superflues. Il ne faut pas perdre de vue la mention des villages

plût s'ils avaient dévasté plaise dit-il cette dévast ladies, de la peste ou de

Bref, le comte Adolp colas ont contribué à l' ils ont aidé à bâtir les terres (1) Néanmoins qu'appartient la pat a fait le plus pour l'

Observation. — C'est ment précité le comte Henri et de Nicolas. pris dans le sens de cou de proche parent. Sel nous avons publié dan VII était le cousin des G. de Buchwald dans matorium du couvent 193, au milieu de la 1re

14. Les couve

Intercalons ici la l par ordre alphabétiq

1. Ahrensböck, la cha

2. Bordesholm, couv sous le nom de Neum le duc Hans de Hadersl collège qui fut le berceau

~~14. Si la chartreuse d des trois comtes de Hol se seraient montrés co datoire. Tead.~~

12.) Je n'ai pas reprod Meine en traduisant ce vont les fils de frères né con des deux autres. Le Vat 13) Je la reproduis en

gâtés étaient dévastés alors, c'est-à-dire en 1460. Pluché dit-il cette dévastation est la conséquence de maladies, de la peste ou de la guerre.

Bref, le comte Adolphe VII, Henri II et le comte Nicolas ont contribué à l'accomplissement de leur vœu; ils ont aidé à bâtir le couvent et lui ont fait don de terres (1). Néanmoins c'est à Jacques de Trumbeke qu'appartient la palme. C'est lui qui relativement a fait le plus pour l'érection du couvent.

Observation. — C'est par erreur que dans le document précité le comte Adolphe est appelé frère de Henri et de Nicolas. Ou il faut que « gebroderen » soit pris dans le sens de cousin au sens large du mot ou de proche parent. Selon le tableau généalogique que nous avons publié dans le chapitre 8 (2) Adolphe VII était le cousin des deux autres comtes. — Ainsi juge G. de Buchwald dans son registre (sa table) du Diplomatorium du couvent d'Ahrensböck. Kiel, 1877, page 193, au milieu de la 1re colonne.

14. Les couvents du Holstein

Intercalons ici la liste des couvents du Holstein par ordre alphabétique (3).

1. Ahrensböck, la chartreuse.

2. Bordesholm, couvent de Augustins fondé en 1326 sous le nom de Neumünster, supprimé en 1566 par le duc Hans de Hadersleben l'aîné, transformé en un collége qui fut le berceau de l'université de Kiel.

---

(1) Si la chartreuse devait de son existence et à son vœu des trois comtes du Holstein précités, il me semble qu'ils se seraient montrés un peu plus généreux lors de la fondation. Trad.

(2) Je n'ai pas reproduit ce tableau que j'ai cru inutile. Même en étudiant ce tableau je ne vois pas, si les cousins sont les fils de frères ou comment Adolphe VII a pu être le cousin des deux autres. Le Traducteur.

(3) Je la reproduis en abrégé. Le Traducteur.

3. Eismar avait à partir de 1245 une filiale du couvent bénédictin de St. Jean à Lubeck. Le duc Adolphe I, fils du roi Frédéric I le supprima en 1560.

4. Hambourg ; près de la cathédrale s'était un couvent de Bénédictins fondé par l'archevêque Anschaire vers 833. Le couvent des Dominicains de St. Jean fondé en 1227 devint après la réforme une maison de refuge pour vieilles femmes. Couvent de Cordeliers (Ste Marie Madeleine) depuis 1227. Couvent de Béguines, etc.

5. Harvstehude ou Helverdeshusen avait un couvent de Cistercienses fondé en 1247, envahi par le peuple en 1530.

6. Hemmingstedt eut un couvent de religieuses fondé en mémoire de la bataille du 17 février 1500. Le couvent fut transféré à Lunden en 1516 et donné aux Franciscains.

6c. 19. Högersdorf (Hogherestorp) eut le couvent de Segeberg de 1138 à 1155.

7. Itzehoe, reçut vers 1256 le couvent d'Ivenfleth. Le couvent devint comme Preetz et Uetersen un couvent de Dames nobles.

7. Ivenfleth eut de 1230 à 1256 un couvent de Cisterciennes qui fut transféré en 1256 à Itzehoe.

8. Kiel avait un couvent de Minorites, celui de Ste Madeleine, fondé vers 1235 par le duc Adolphe IV. Le duc Adolphe y fut religieux. Il y avait en outre quelques petits établissements religieux.

8a. Kuckhof, près d'Oldenbourg eut peut-être un couvent.

9. Lubeck eut plusieurs couvents. Le couvent de Bénédictins de St. Jean fut fondé en 1177; les religieux s'étant abandonnés au désordre durent aller à Eismar en 1245; leur couvent fut remis aux Cisterciennes qui y restèrent jusqu'à la réforme. Schwochel, village de la paroisse d'Ahrensböck appartenait à ce couvent. Il y avait aussi le cou-

vent de Dominicains d
de Ste Catharine fu
à partir de 1502 celui

6 b. Lunden reçut
de Hemmingstedt qui
vandé aux Franciscain

10. Marne (Merge
Dominicains qui fut

10. Meldorf (Mildet

11. Neumünster (
Wittenborge) reçut un
par St. Vicelin et qui f
1326. Cependant Neum
(Cisterciens où peut-être
moines et nonnes ?)

12. Neustadt (Nova
fondé par le comte Adol

13. Oldenbourg dont

14. Odesloe avait un
cains qui cessa bientôt

15. Plön passe à l'
vers 1472; il fut réduit

16. Preetz (Poresce)
en 1211.

17. Reinbeck obtint
tines.

18. Reinfeld (Reyn
riens fondé en 1189 par le
eut 393 ans d'existence

19. Segeberg ; Vicelinus
d'Romnes qui fut à Ho
transféré de nouveau à
1550.

20. Uetersen (Uthers
ciennes à partir de 123

vent de Dominicains de Ste Marie Madeleine et celui de Ste Catharine habité par des Franciscains, et à partir de 1502 celui de Ste Anne (Augustines.)

6 b. Lunden reçut en 1516 le couvent de religieuses de Hemmingstedt qui fut abandonné l'année suivante aux Franciscains.

10. Marne (Mergent) eut dès 1322 un couvent de Dominicains qui fut transféré à

10. Meldorf (Middelthorpe) vers 1500.

11. Neumünster (Fuldern, novum monasterium Wittenthorpe) reçut un couvent qui fut fondé vers 1140 par St. Vicelin et qui fut transféré à Bordesholm vers 1326. Cependant Neumünster demeura un couvent secondaire (obedientia ou peut-être voulu dire un prieuré: 1) pour moines et nonnes[?])

12. Neustadt (Nova Krempa); couvent d'Augustins fondé par le comte Adolphe IV vers 1293.

13. Oldenbourg doit avoir possédé trois couvents.

14. Odesloe eut en 1469 un petit couvent de Franciscains qui cessa bientôt d'exister.

16. Plön possédait un petit couvent d'Augustines vers 1472; il fut réduit en cendres en 1577.

16. Preetz (Poresce) reçut un couvent de religieuses en 1211.

17. Reinbeck obtint vers 1260 un couvent d'Augustines.

18. Reinfeld (Reynevelde) eut un couvent de Cisterciens fondé en 1189 par le comte Adolphe III. Ce couvent eut 393 ans d'existence.

19. Segeberg; Vicelinus y établit en 1134 un couvent d'Hommes qui fut à Hogbrezeskorpe de 1140 à 1155, puis transféré de nouveau à Segeberg où il exista jusqu'en 1550.

20. Uetersen (Uthersten) eut un couvent de Cisterciennes à partir de 1235.

21. Welana cella est le plus ancien et peut-être le plus petit de nos couvents. Fondé vers 810 par l'archevêque Ebbo de Rheims, il disparut vers 900. Le nom de Monasterium s'est conservé dans celui de Münsterdorf, (village qui s'est construit autour de la cella).

Par conséquent, quatre couvents seulement, ceux de Lunden, de Meldorf, d'Odesloe et de Elön sont postérieurs à celui d'Ahrensböck, qui a été établi entre 1397 et 1400. Ahrensböck est la 21ème chartreuse du Holstein.

15. La chartreuse « Temple de Marie »
est construite à Ahrensböck, 1397-1402.

Dans la vieille chronique du lecteur franciscain Detmar (publiée en 1829 par F. H. Grautoff - Hambourg), il est dit à l'an 1397 : « Là-dessus, le jour de St. Clément (ainsi le 23 novembre) trois prieurs de l'Ordre des Chartreux vinrent à Lübeck, continuèrent leur route vers Arnesboken, reçurent le nouveau couvent de leur Ordre et y placèrent pour commencer quatre religieux, hommes prieurs et saints. Ils reçurent aussi un terrain près de Rostock (marienzee, voir plus loin mon chapitre 45), pour y bâtir un couvent. »

Une autre chronique ancienne, celle qu'on appelle la chronique wende, qui est une continuation de la chronique du prêtre de Bosau, Helmold, 1168-1400, fixe l'origine de notre chartreuse à l'an 1398, ainsi une année plus tard, et la construction de la chartreuse de Marieneke à la même année. (Grautoff, II. 382 et 451.) Comme presque toujours, c'est la chronique de Detmar qui a raison cette fois. En effet, le vieux Perrier de notre couvent, dont Hansen s'est encore servi, raconte qu'au mois de décembre de l'an 1397 l'évêque de Lubeck Eberhard invita de la manière la plus solennelle les

prieurs des chartreux
Hildesheim ainsi que
de Lubeck et Henri
ne encore une fois. C
dans laquelle il rele
Crumbeke et parle d
couvent de religieuses
les intentions de Jac
vont aussi si l'on fond
de Chartreux. Tous p
prieurs à l'exécution du
acceptée et il fut stipu
que Jacques de Crum
seraient attribués à
que décrita que l'égli
biens et ses propriétés
couvent. En outre l'é
treuse un don de 140
marcs devaient servir
vent. Ainsi tout fini

Encouragé, grâce aux
de Crumbeke, de beau
vaits à Ahrensböck,
avait continué d'y tra
ainsi qu'une partie
en 1397. Notre chroniq
quatre chartreux s'y
de janvier 1398), nous
Après leur arrivée, les
prolongèrent jusqu'au
Lubeck, Jean IV. Dalm
indulgence en ces ter
coupables et repentants
de Marie et y entend

prieurs des chartreuses d'Erfurt, d'Eisenach et de Hildesheim ainsi que le sieur Albert-Radenburg de Lubeck et Henri Scutten. Tout fut bien examiné encore une fois. Rodenburg fit une allocution dans laquelle il releva les mérites de Jacques de Crumbeke et parla de son intention de fonder un couvent de religieuses à Ahrensböck. Il ajouta que les intentions de Jacques de Crumbeke se réaliseront aussi si l'on fonde à Ahrensböck un couvent de Chartreux. Tout finit, il fut la proposition de passer à l'exécution du plan conçu. La proposition fut acceptée et il fut stipulé par acte que tous les biens que Jacques de Crumbeke avait légués par testament seraient attribués à cette chartreuse. Ensuite l'évêque décréta que l'église d'Ahrensböck avec tous ses biens et ses propriétés serait abandonnée au nouveau couvent. En outre l'évêque fit à la nouvelle chartreuse un don de 1400 marcs de Lubeck. Cinquante marcs devaient servir à l'acquisition de vin pour le couvent. Ainsi tout finit par être prêt.

Comme grâce aux largesses de l'archidiacre Jacques de Crumbeke, de beaux bâtiments avaient été construits à Ahrensböck, comme je l'ai dit plus haut, on avait continué d'y travailler après sa mort. C'est ainsi qu'une partie de la chartreuse existait déjà en 1397. Voici chroniqueur Detmar, nous disant que quatre chartreux s'y établirent en 1397 (ou au mois de janvier 1398), nous a certainement bien renseignés. Après leur arrivée, les constructions continuèrent et se prolongèrent jusqu'après 1400. En effet, l'évêque de Lubeck, Jean IV. Dalmen, accorde le 11 avril 1400 une indulgence en ces termes (Dipl. 46): Tous ceux qui, contrits et repentants visiteront le couvent de Templo de Marie et y entendront la messe, et tous ceux qui

mettront efficacement la main à la construction de cette chartreuse, gagneront une indulgence de 40 jours. Les travaux continuèrent avec ardeur. On creusait, on taillait des pierres, le marteau retentissait, on faisait de la chaux: c'était plaisir à voir. Tous les bras étaient en activité. Les environs d'Ahrensböck offrent une argile en excellente, propre à la fabrication des tuiles. On les faisait alors plus grosses et plus lourdes que maintenant. Il y avait dans les forêts du bois en abondance. Des chars grossièrement façonnés, lourdement chargés et traînés par dix chevaux traversaient péniblement le lieu de pèlerinage et s'avançaient vers le cimetière. Des arbres majestueux façonnés par la hache et la scie devenaient de belles poutres qui allaient prendre leur place dans les ~~bâtiments~~ voûtes. D'autres, maniant la pioche et la bêche, creusaient des fossés semblables à des remparts et les bordaient de palissades en pieux. La tranquillité ne régnait pas alors et des hommes auxquels on ne pouvait pas se fier erraient dans la contrée et inquiétaient les villages. Onze années auparavant, en 1366, les serviteurs et les complices de la famille Godendorp avaient parcouru comme de vrais brigands la contrée ~~qui nous sépare~~ voisine de Lubeck et avaient commis bien des actes de pillage et des assassinats. Arrivés à Curau (Kurowe) ils y avaient tué un paysan (Detmar, I, 335). Les pèlerins qui arrivaient en pèlerinage aux pieds de la statue de la Ste Vierge à Ahrensböck racontaient toutes sortes d'aventures. C'est pourquoi toutes les constructions devaient être mises en état de défense et protégées. Il fallut édifier aussi une espèce de petite forteresse pour y déposer et mettre en sureté le produit des cultures du nouveau monastère. C'est pourquoi, à peu de distance du couvent, on établit un

une ferme (1)
ouvrage) avance] en m
four. (Voir à cet égard
s'it également près du
fut mis en communi
une muraille en terre

C'est au milieu de ce
tre religieux se livrai
de la vie religieuse.
vinrent se joindre à
vêque de Lubeck s'en
böck n'eut pas encore
dont il y avait déjà
Car nous le voyons en
rieure près de Rostoc

Lorsque Jean de Hoy
abbé de notre nouveau
glise Henri Mewes q
fut mis place au prêtre et
chap. 25.) Ce dernier fu
Il avait à cœur la constru
vaux avancèrent rapide
fut tellement froid (1) qu
que les travaux de cons
plus vieux ne se rappel
rent. On pouvait aller à
en traversant la mer B
aller de même jusqu'au
plus grande au printem
Les pèlerins apportaient
parfois quelque homme
travail pour gagner (1)
laissait de l'argent po

Mais où donc le cou
dera mon cher lecteur.

(1) L'auteur veut parle
d'exploitation rurale
chartreuses du moyen-âg

une ferme [1] ouvrage avance] en maçonnerie solide, muni d'une tour. (Voir à cet égard le chapitre 29). On construisit également près du couvent un petit donjon qui fut mis en communication avec le monastère par une muraille en terre et en briques.

C'est au milieu de ce bruit incessant que nos quatre religieux se livraient, depuis 1397, aux exercices de la vie religieuse. Bientôt d'autres compagnons vinrent se joindre à eux. Le 2 novembre 1399 l'évêque de Lubeck écrit que la chartreuse d'Ahrensböck n'est pas encore tout-à-fait achevée. Cependant il y avait déjà un prieur ou abbé en ce moment. Car nous le voyons en 1400 se mettre en route pour Marienehe près de Rostock.

Lorsque Jean de Hoya ou Hoyer devint prieur ou abbé de notre nouveau couvent, le curé ou recteur de l'église Henri Mewes quitta Ahrensböck en 1398, pour faire place au prêtre chartreux Jean (voir plus loin chap. 26.) Ce dernier était un homme actif et entreprenant. Il avait à cœur la construction du couvent. Aussi les travaux avancèrent rapidement. Cependant l'hiver de 1399 fut tellement froid (voir la chronique de Dittmar, I, 388) que les travaux de construction durent se ralentir. Les plus vieux ne se rappelaient pas avoir vu un froid pareil. On pouvait aller à pied de Rostock en Danemark en traversant la mer Baltique, et de Lubeck on pouvait aller de même jusqu'au Sund. L'activité fut d'autant plus grande au printemps et pendant l'été de 1400. Les pèlerins apportaient beaucoup d'argent, et même parfois quelque homme distingué mettait la main à l'œuvre pour gagner l'indulgence. En tout cas cette main laissait de l'argent pour le couvent.

Mais où donc le couvent fut-il construit? me demandera mon cher lecteur. Je ne le saurais pas, si mon guide

---

[1] L'auteur veut parler ici d'une maison ou de bâtiments d'exploitation rurale. N'était-ce pas la maison basse des chartreuses du moyen-âge! La tour est un ouvrage de défense. Trad.

fidèle ne se tenait pas à mes côtés pour me renseigner. Après bien des recherches, il m'a dit ce que je venais à savoir. Dans le 32e document, qu'il m'a mis sous les yeux (Dipl. 40), il est dit clairement que le couvent était au-dedans des limites de l'église et du cimetière, « fines et limites dictæ ecclesiæ parochialis ac cœmeterii ejusdem ..... infra quos ipsum Monasterium exstitit ædificatum et fundatum ». En outre le 47e document (Dipl. 58) dit que l'église était adjacente au couvent et n'en était séparée que par un mur « ecclesia quæ dictæ domui (monasterii) est contigua, quamque et ipsam domum unus solus paries dividit. » Enfin ce même vieux livre de moines (page 135) dit que l'église paroissiale était attenante au couvent, mur à mur, « contigua monasterio nostro scilicet muri ad murum ». Par conséquent il est bien démontré que le couvent fut construit immédiatement à côté de l'église d'Ahrenböck déjà existant déjà. En outre il est certain (voir ce qui a été dit plus haut chap. 9 et ce qui sera dit plus loin chap. 22), que notre église actuelle est celle des temps anciens, celle de 1328.

Selon toute probabilité, notre chartreuse et l'église pouvaient avoir été situées comme suit (comparer le plan ci-joint que j'ai imaginé) : Me représentant diverses églises qui sont encore debout et que j'ai vues et me rappelant tout ce qui a été écrit et ce que j'ai lu relativement à notre couvent, je me figure la chose de la manière suivante : Le chœur sacré restait debout auprès du mur oriental de l'église (le chœur qui figure encore sur notre sceau paroissial). Le côté nord de l'église demeurait libre, car, sous notre latitude, avec le climat que nous avons, il serait téméraire de bâtir un couvent au nord. Par contre, là où se trouve le clocher construit en 1761, il a dû y avoir autrefois une tour qui peut-être n'était pas très élevée. Le couvent se joignait à cette

tour de telle façon qu'il
droit. Ensuite le mon
angle droit et courai
sud. Ainsi l'église (
a), l'aile occidentale
du couvent, formai
l'orient. Ce carré for
milieu de laquelle se
citerne. Le côté orient
bâtiments [illegible] e f) q
fance de la cour dont
s'étendaient jusqu'
d'hui les jardins de
et les maisons voisi
rait autrefois du so
de pierres qui prove
précisément les ruin
du couvent. C'était
chambres de frères lais
comme les religieux
séparées, mais dans un
Couvercé. A l'ouest et
dit, « étaient
adossées plus ou m
res » ou « cellules » des
lules n'étaient pas des
tres couvents, mais de
être adjacentes, peut-
mot par des quelles étro
indiquées par des trait
16. Le Chartreux vivai
choisie, presque comme
détention cellulaire.
tée par un religieux a
bre d'habitation, une,

tout de telle façon qu'il formait avec l'église un angle droit. Ensuite le monastère faisait de nouveau un angle droit et courait parallèlement à l'église, du côté sud. Ainsi l'église (désignée sur le plan par la lettre a), l'aile occidentale (b) et l'aile méridionale (c) du couvent, formaient un carré ouvert du côté de l'orient. Ce carré formait la cour du couvent, au milieu de laquelle se trouvait une fontaine ou une citerne. Le côté oriental était occupé par d'autres bâtiments (d e f) qui s'étendaient à une certaine distance de la cour dont il vient d'être question, et qui s'étendaient jusque dans les lieux où sont aujourd'hui les jardins de l'hôtel « Ville de Hambourg » et les maisons voisines. On m'a raconté qu'on a extrait autrefois du sol où sont ces jardins beaucoup de pierres qui provenaient de fondations. C'étaient précisément les restes des bâtiments qui dépendaient du couvent. C'était dans ces bâtiments qu'habitaient les chambres de frères lais. Ceux-ci ne demeuraient pas comme les religieux chartreux, dans de petites maisons séparées, mais dans un grand édifice commun appelé Convers. A l'ouest et au sud du couvent proprement dit, se trouvaient adossées plus ou moins au mur extérieur, les « laures » ou « cellules » des religieux. Ces « laures » ou cellules n'étaient pas des chambres, comme dans les autres couvents, mais de petites maisons séparées, peut-être adjacentes, peut-être aussi séparées les unes des autres par des ruelles étroites (sur mon plan elles sont indiquées par des traits. Il pouvait y en avoir de 140 à 160. Le Chartreux vivait dans la solitude qu'il avait choisie, presque comme un prisonnier condamné à la détention cellulaire. Chaque petite maison était habitée par un religieux auquel elle offrait une petite chambre d'habitation, une petite chambre à coucher, une

Ce plan ne me dit rien qui vaille. Il me paraît plein de contradictions.

toute petite chapelle) qui, peut-être, dans certaines cellules, servait en même temps de chambre à coucher, et une petite cuisine. Souvent aussi un petit espace était réservé à des outils d'artisan, car les religieux devaient se livrer beaucoup aux travaux manuels. Devant chaque cellule il y avait un petit jardin contigu au grand jardin du couvent.

Les ailes (b et c) du bâtiment du couvent contenaient les pièces suivantes : L'aile (b) attenant à l'église renfermait l'oratoire commun. Là se faisaient les prières communes ; on y lisait la Bible [1], on y racontait la vie d'hommes pieux, etc. Puis venait la grande salle du chapitre ou locus capitularis (Digest. 59) où se réunissait le chapitre du couvent, c'est-à-dire tous les religieux proprement dits avec leur chef, le prieur. Dans l'aile méridionale (c), probablement à l'angle du bâtiment b et c se trouvait la belle grande bibliothèque du couvent. On n'y voyait naturellement pas de livres imprimés, mais uniquement des livres écrits à la main. Ce n'est qu'à partir de 1480 que les premiers volumes in-folio et in-quarto firent leur entrée dans le couvent ; ce devaient être des merveilles pour les Chartreux que l'art de copier des livres. Auprès de la bibliothèque était le réfectoire. C'est là que les repas communs se prenaient solennellement certains jours de l'année. Il y avait aussi dans ces ailes, probablement au-dessus des pièces que viennent d'être nommées, des chambres pour les hôtes distingués ou pour les religieux de l'Ordre qui étaient de passage.

Dans les dépendances du couvent, dans les bâtiments qui étaient à quelque distance, du côté de l'orient, se trouvait tout d'abord la Correrie (d) où le logement des frères convers. C'est là que logeaient les frères laïques, du service et des rudes devoirs desquels il sera question

[1] Ces Chartreux étaient après tout de braves gens. Ils connaissaient la Bible et la lisaient. (Le Trad.)

dans le chapitre 20. v
pace, où l'on recevait
bâtiment destiné aux v
trouvait tout près de l
dans le plan par la let
absolument indispens
hôtels et le couvent et
hospice. Dans le bâti
était l'hôpital propr
cé. Là ont été certaine
gens et y ont trouvé la
En outre il y avait
les cherches au-dessous
présent dit et de la C
de prisons où se subiss
sévère (voir plus loin l
Toutes ces constructi
enceinte formée par u
lée en pierre et en pa
cemté avait pour but
vait aussi de barrière
de passer. A un point
cemte était flanquée d'
offrant l'aspect d'un
des restes de fondations
vraisemblement deux ou
le mur d'enceinte. L'u
couvent. Cette tour (
avancé) renfermait dans
sais pas bien où elle était
tion que m'a faite M.
graphe du Holstein, le p
Ahrensböck, on a déco
travaux de drainage, a

[1] D'après ce que l'auteu
de la construction du chât
au nord-ouest de l'égli

dans le chapitre 20. A côté de la Correrie était l'hospice, où l'on recevait les pèlerins et les malades. Le bâtiment destiné aux voyageurs (étrangers ordinaires) se trouvait tout près de la porte d'entrée (g); je le désigne dans le plan par la lettre (e). Cet édifice était jadis absolument indispensable, car alors il n'y avait pas d'hôtels et le couvent était en même temps un grand hospice. Dans le bâtiment (f) à gauche de la Correrie était l'hôpital proprement dit, ainsi que la pharmacie. Là, ont été certainement soignés bien des pauvres gens et y ont trouvé la guérison.

En outre il y avait des espaces souterrains. Il faut les chercher au-dessous des bâtiments du couvent proprement dit et de la Correrie. Ces sous-sols servaient de prisons où se subissait une détention légère ou plus sévère (voir plus loin le chapitre 20) et de caves.

Toutes ces constructions étaient enfermées dans une enceinte formée par un grand mur (une clôture) qui était en partie en pierre et en partie une palissade. Cette enceinte avait pour but de défendre le couvent. Elle servait aussi de barrière que les moines ne devaient pas dépasser. A un point on peut-être a-deux, ce mur d'enceinte était flanqué d'une construction de forme ronde offrant l'aspect d'une tour. C'est ce que font supposer des restes de fondations qu'on a découverts autrefois. Naturellement deux ou trois portes étaient pratiquées dans le mur d'enceinte. L'une conduisait à la [illegible] du couvent. Cette [illegible] Vorwerk, signifie plutôt ouvrage avancé) existait dans presque tous les couvents. Je ne sais pas bien où elle était située.[11] D'après une communication que m'a faite M. le conseiller H. Biernatzki, topographe du Holstein, le profond et savant auteur qui habite Altenbœck, on a découvert dans sa cour, en faisant des travaux de drainage, des fondations dignes d'attention.

[11] D'après ce que l'auteur dira plus loin, chap. 52, en parlant de la construction du château, la ferme (maison basse) était au nord-ouest de l'église et du couvent. Le traducteur.

Je suis, pour différents motifs, disposé à placer la ~~cathédrale~~ de du couvent à l'endroit où est cette cour. (Diverses détails trouveront place dans le 29e chapitre). Le cimetière (Kirchhof) ~~[illegible]~~ n'était pas assez étendu pour recevoir toutes ces constructions. Le lecteur pourra se faire une idée de la grandeur de ces constructions s'il considère que les pierres qui ont servi à paver la plus grande partie de la rue de notre bourg proviennent des ruines du couvent. Il faut en dire autant des pierres avec lesquelles le château du prince a été édifié. Des vieillards m'ont aussi parlé de vastes pierres qui provenaient également de l'ancien couvent. A l'occasion de la plupart des enterrements que j'ai faits j'ai constaté que nous ensevelissons nos morts dans un terrain formé de décombres. Notre cimetière est un sol couvert des ruines d'un fier passé. Des fouilles ont été faites en ma présence de grosses pierres qui faisaient partie de fondations.

Dans l'histoire de la chartreuse de ~~Rostock~~ Marienehe près de Rostock je trouve une autre preuve qui me démontre que mes suppositions ne sont pas improbables. La chartreuse de Rostock fut également construite en 1397. Ses bâtiments secondaires dépendant du couvent étaient au nombre de huit. Le couvent était beaucoup plus petit que le nôtre qui était si riche. A Ahrensböck les bâtiments accessoires étaient en maçonnerie à pignons mais en tout cas leur nombre, la ~~cathédrale~~ comprise, était certainement de huit. A l'exception de la Correrie et de l'hospice, ces bâtiments servaient soit à abriter les chevaux du couvent, les bœufs, les brebis, etc., soit à remiser les équipages des voyageurs. Un grand nombre de chevaux étaient nécessaires à cause du mauvais état des chemins. Des transports qu'on peut faire aujourd'hui avec deux chevaux, en engageait autrefois six ou huit.

L'un des bâtiments do
nom d'écurie des chevaux
dre des Chartreux, le m
devait pas dépasser 12
être supérieur à 60. 6
graissés et 16 étalons.
bâtiments.

Voici un plan que
des bâtiments de la
Nous en le cimetière

Si les démarches que
plans de la chartreuse
pourrais de rectifier le

Dans une vieille chr
n'est que manuscrite
de Lubeck, j'ai trouvé,
« En l'an 1398 a été bâ
Holstein et des vierges
Mais plus tard ce cou
de Chartreux par Al
que de Lübeck qui lui a
heim a écrit sa chron
de 200 ans après la co
peut-être dans cette ch
a puisé ses renseignem
rents qui veut qu'un co
d'abord à Ahrensböck

(1) Je ne copie pas c
grande valeur. On le tr
de M. Wolbroth et au
mêmes fait de nous clo
Rostock qu'il a visité

L'un des bâtiments dont je viens de parler portait le nom d'écurie des ~~cavaliers~~ chevaux de selle; d'après les statuts de l'Ordre des Chartreux, le nombre des brebis et des chèvres ne devait pas dépasser 1200, celui des vaches ne devait pas être supérieur à 60. On pouvait garder 6 boeufs engraissés et 16 étalons. Mais tout cela exigeait plusieurs bâtiments.

Voici un plan que j'avais établi à peu près celui des bâtiments de la chartreuse qui avaient été construits au cimetière d'Ahrensböck (1)!

S'il les démarches que j'ai faites pour retrouver le véritable plan de la chartreuse sont couronnées de succès, je m'empresserai de rectifier le plan que je viens de donner.

Dans une vieille chronique de Henri Rehbein qui n'est que manuscrite et qui se voit à la bibliothèque de Lubeck, j'ai trouvé, page 132, l'observation suivante: « En l'an 1398 a été bâti le couvent d'Ahrensbuch dans le Holstein et des vierges religieuses y ont été installées. Mais plus tard ce couvent a été changé en un couvent de Chartreux par Albert-Notten = Borch t'im, chanoine de Lübeck qui lui a fait don de grands biens. » Rehbein a écrit sa chronique en 1568, par conséquent près de 200 ans après la construction de notre couvent. C'est peut-être dans cette chronique que le célèbre Danckwerth a puisé ses renseignements et Helke est l'origine de ses renseignements qui veut qu'un couvent de religieuses ait existé d'abord à Ahrensböck. Les faits que j'ai rapportés prou-

---

(1) Je ne copie pas ce plan, qui m'a laissé de mauvais souvenirs. On le trouvera au chapitre 15 de l'Atlas de M. Walbroth et au N° 16 du journal. L'auteur aurait mieux fait de nous donner le plan de la chartreuse de Rostock qu'il a visitée.

v. que tout cela est à rectifier. C'est ainsi qu'une erreur historique se transmet d'auteur à auteur. Ce n'est qu'en 1750 que Hansen a fourni des données certaines.

La construction du couvent et de ses dépendances paraît avoir été à peu près terminée en 1402 (1).

16. L'Ordre des Chartreux.

Abrégé de la vie de St. Bruno ..... St. Bruno s'établit à la Chartreuse avec six compagnons ---- "Là, ils croyaient pouvoir gagner le paradis par des bonnes œuvres." ..... Statistique de l'Ordre des Chartreux. -- Pendant les 800 ans de son existence cet Ordre, il faut le reconnaître, a conquis l'estime universelle et la considération de la sévérité des mœurs. D'autres Ordres, par contre, sont tombés bien bas. En 1510, l'Ordre des Chartreux possédait dans la province de Saxe (voir G. Lisch, Marquard Behr, page 12, note) les neuf maisons suivantes:

1. Domus Gratiae Dei prope Stetin.
2. " Paradisi Mariae in Prussia (Danzig.)
3. " Claustri Mariae prope Hildesheim.
4. " Misericordiae Dei prope Franckenforth.
5. " Templi Mariae prope Lubeck (Apenrbeck.)
6. " Legis Mariae prope Rostock.
7. " Coronae Mariae in Pomerania.
8. " Lucis Dei prope Schievelben in Nova Marchia (Schievelbein dans la Nouvelle Marche).
9. " Lucis Mariae in Regno Schwerinie.

Scenn des Chartreux. - --

Je n'ai pu jusqu'à présent, malgré toutes mes recherches, découvrir le scénario particulier de notre chartreuse.

---

(1) Voir plus loin un supplément à ce chapitre. On le trouvera après le chapitre 50, lettre S.

d'Ahrensböck dont
gnatorium, comme pa
ce qu'il portait l'ima
notre couvent s'appel
de la chartreuse de A
vait l'image de Marie
devise: Lex Mariae fi
refois le S(uit) rema
qu'un ornement. J'ai
senter notre vieux s
supplément tout à la

17. Les habitants.

1. Le prieur ou abbé. -
les limites du couvent q
que dans l'intérêt de la m
qu'il n'étaient pas les li
tion au chapitre 15; c'é
du couvent. ..... Le pr
ou l'inspecteur ou surve
avait qu'en 1491 notre cha
par le prieur de Marie
que notre abbé était m
province de Saxe d'alors
tion ---- Un traité exa
rensböck sera donnée da

2. Le vicaire L
fonctions de vicaire était
procureur. ---- Mo
vicaire et de procureur
mée par une lettre qui
de l'histoire de l'Etat et de
Schleswig-Holstein, vol
l'an 1526 nommé succes
procureur Pierre.

d'Ahrensböck doute-t-il en souvent question dans le Diplomatarium, comme pages 150, 152, 156, etc. Je suppose ce qu'il portait l'image ou le nom de Marie, puisque notre couvent s'appelait Temple de Marie. Le sceau de la chartreuse de Marienehe près de Rostock portait l'image de Marie avec l'Enfant Jésus et la devise: Lex Mariae humilitas. (Lisch, page 10.) Toutefois le S (it) remarqué par Lisch n'est peut-être qu'un ornement. J'ai l'espoir de pouvoir encore présenter notre vieux sceau à mes lecteurs. (Voir le supplément tout à la fin de l'ouvrage).

17. Les habitants de notre chartreuse d'Ahrensböck.

1. Le prieur ou abbé ..... L'abbé ne pouvait franchir les limites du couvent que lorsqu'il devait faire un voyage dans l'intérêt de la maison. Ces limites du couvent, qui n'étaient pas les limites des moines dont il a été question au chapitre 13, étaient les limites des propriétés du couvent. ..... Le prieur d'un couvent était le visiteur ou l'inspecteur ou surveillant d'un autre couvent. C'est ainsi qu'en 1491 notre chartreuse fut visitée «ordinarie» par le prieur de Marienehe près de Rostock. (Dipl. 135.) A cette époque notre abbé était même le visiteur principal de la province de Saxe d'alors. Tuines et provinces précédaient l'élection ..... Un état exact et sûr de tous les abbés d'Ahrensböck sera donné dans le chapitre 36.

2. Le vicaire ..... (L'auteur a consulté Réliot.) Les fonctions de vicaire étaient quelquefois remplies par le procureur ..... Mon opinion est que les fonctions de vicaire et de procureur étaient séparées. Elle est confirmée par une lettre qui a été publiée dans les «Archives de l'Histoire de l'Etat et de l'Histoire ecclésiastique des Schleswig-Holstein, vol. V, page 209.». Cet écrit qui est de l'an 1526 nomme successivement le vicaire Simon et le procureur Pierre.

3. Après le oriaire venait le procureur ou économe (Dipl. 152) qui surveillait les frères laïcs. — Il avait pour sous sa garde les Oblats ou les enfants mineurs offerts au couvent par leurs parents, et leur avait donné l'instruction, (affirmation téméraire, non démontrée, du Dr Kuss, pasteur de Rellingen. Le savant Héliot parle des Oblats comme étant les mêmes que les Donnés (!). Le procureur avait encore autre chose à faire que de s'occuper des enfants. Il avait à s'occuper de l'administration ..... Son champ d'activité était la maison des frères ou la Convrerie. C'est lui qui distribuait aux moines leurs aliments. — Il pouvait franchir les limites des moines et même les Termini majores dans un rayon de huit milles .....

4. Venaient ensuite les moines proprement dits ou les religieux appelés aussi pères. Ils formaient le chapitre. ..... En 1491 il reçurent le pouvoir d'absoudre des cas réservés à l'évêque (Dipl. 135). Ils n'avaient franchi jamais les barrières la clôture ou les murs du couvent ou murer des moines, ou limites du couvent. ..... Il sera encore question des moines chartreux dans le chapitre 18.

5. Au dessous des moines étaient les Frères laïcs, ou Frères ou Convers. Si les moines étaient les fainéants de la ruche, les frères laïcs étaient les abeilles ouvrières ..... Ils étaient d'abord au nombre de 16 à 25. Voir le chapitre 19.

6. Les Novices étaient les recrues du couvent ..... Aucun jeune homme n'était admis au dessous de 20 ans .... Il n'était pas permis de demander si le novice apportait des biens avec lui.

7. Les Donnés appelés aussi Oblats ou Reddités (une ligne manque ici) ..... l'office de serviteurs. Ils étaient

---

(+) Le supposé qu'Héliot dit Reddités, Rendus. Les Oblats s'appellent-ils peut-être aussi Donnés ? (Trad.)

pas originairement au nom
tard jusqu'au chiffre a
aussi; ils n'osaient pas

8. En outre, dans le doc
il est question de Donna
que sous ce nom il faut
fait beaucoup de bien
avaient été reçus plus tard
cile vous leurs fortune
vêtement et la pensio
veux, mais devaient ce
l'enceinte du couvent.
inexacte. Le Dr Kuss m
hospitalet avec les prébe
trouve rien dans le rè
difficile à élucider. C
que plutôt les domes
raient se ..... (la
le dernier mot ne fau
dire : qui temporaire
la chartreuse. / Seule
nalité comme Sierer le fa
pélique, 1825, lettre C,
au service du couvent, i
faire à l'étranger, il était
la guerre à l'étranger.
qu'à la défense du pays
dans les limites du Ho
couvent retiraient un a
vaient le couvent. Ces
raient pas de propriétés p
chasteté et recevaient le
nécessaire.

9. N'avaient enfin les p

primitivement au nombre de sept; ils s'élevèrent plus
tard jusqu'au chiffre de 50. Leur vêtement. — . Leur
armes; ils n'osaient pas franchir la clôture de la chartreuse.

8. En outre, dans le document de l'an 1508 (Dipl. 1441)
il est question de Donati hospites. Le Dr Kuss pense
que sous ce nom il faut entendre des gens riches qui avaient
fait beaucoup de bien au couvent d'Ahrensböck, qui
avaient été reçus plus tard dans le couvent et lui avaient
cédé tous leurs fortune à condition qu'ils recevraient le
vêtement et la pension. Ils n'avaient pas fait de
vœux, mais devaient cependant demeurer toujours dans
l'enceinte du couvent. » Je crois cette manière de voir
inexacte. Le Dr Kuss m'a fait de confondre les Donati
hospites avec les prébendiers ou Fraebendarii. On ne
trouve rien dans la règle à cet égard. La question est
difficile à élucider. Ces Donati hospites n'étaient-ils
pas plutôt des domestiques de ferme qui temporairement se
mettaient à la ligne qui suit est illisible, mais
le dernier mot ne fait supposer que l'auteur a voulu
dire: qui temporairement se sont constitués serfs de
la chartreuse. / Seulement il ne faut nommer les Do-
nati comme Pierer le fait dans son grand ouvrage encyclo-
pédique, 1825, lettre C, page 13. Tous ceux qui entraient
au service du couvent, étaient exempts de service mili-
taire à l'étranger, n'étaient pas obligés de partir pour faire
la guerre à l'étranger. Ils n'étaient tenus de participer
qu'à la défense du pays particulier, de combattre que
dans les limites du Holstein. Ainsi les domestiques du
couvent retiraient un avantage réel du fait qu'ils ser-
vaient le couvent. Ces Donati n'avaient en commun, n'a-
vaient pas de propriétés particulières, devaient observer la
chasteté et recevaient de la chartreuse tout ce qui leur était
nécessaire.

9. N'avait-on pas les prébendiers / Fraebendarii / Il pa-

vait que c'étaient des gens qui vivaient de leurs rentes au couvent. Nous trouvons le nom de l'un d'eux. C'était un certain Jean Ellingsten qui, après être devenu prébendier, partagea ses biens entre la chartreuse d'Ahrensböck et ses héritiers. (Dipl. 977). Eux aussi, ils vivaient en commun dans l'enceinte du couvent, et devaient obéissance à l'abbé et à l'Ordre tout entier. Cependant ils jeûnaient le vendredi, ce n'était que par piété, et non par devoir. En dehors du couvent ils pouvaient manger de la viande à l'exception du ~~vendredi~~ jeudi et du temps de l'avent; ils ne pouvaient toutefois rien donner (faire passer) aux autres habitants du couvent et devaient se tenir éloignés des ~~autres~~ hommes pour ne pas leur inspirer l'esprit du monde. Ils étaient tenus de faire connaître aussitôt au prieur tout ce qui pouvait nuire au couvent, d'observer la plus grande pureté de mœurs. Il n'y avait naturellement que des hommes parmi eux. Les femmes n'avaient jamais pénétré au delà du seuil ~~du couvent~~ de l'enceinte du couvent (1). Le genre de vie de ces prébendiers n'est pas décrit clairement par Helyot (459, 462). En tout cas, ils n'étaient laïques et ne portaient pas le costume ecclésiastique comme les Donnés eux-mêmes.

Tout ce qui vient d'être dit peut être très important pour l'histoire de la civilisation, mais n'est cependant pas très facile à saisir. Suivent les chapitres suivants répandre plus de clarté. Ce qui a été écrit sur ces choses et ce qu'on peut lire dans d'autres livres manque souvent de clarté et a l'air d'un fouillis. Une grande prudence est nécessaire quand on veut s'occuper de ces questions. Dans quel coin du Schleswig-Holstein sont cachés les six livres du couvent qui auraient pu nous ouvrir un coup d'œil intéressant

---

(1) Si l'auteur avait pensé à cela quand il a fait le plan de sa chartreuse, aurait-il enfermé son église paroissiale dans l'enceinte? (Le trad.)

sur la vie de ces temps
de Plön les a vus encore
médiocrement. Qu'est-ce
l'histoire du couvent
de l'an 1450? Qu'est
chartreuse, comme on
Preetz! Où est le verre
Temple de Marie! Peut
ées parmi toutes toute
est probablement déch
catalogue du couvent
en 1760 dans les archive
à Copenhague! Mais
on n'écrit pas l'histoire
ère. En effet, Ahrensbö
reuse fut riche; gran
sur les contrées environ
slave écrite par un qu
page 210; Syn Tagone,
également mention de
ken près de Lubeck »
1398, n'a oublié pas de
re de Marienehe près

Le chiffre des habitan
et 100. Ces hommes éta
dans le Kloster vorwer
vants placés ça et là gar

L'église était desser
de l'église), le presbyt

11) Vorwerk veut d
place de guerre, vestib
~~déjà présenté plusieurs~~
~~fois ouvrage erroné~~.
pour là ~~les dépendances,~~
~~accès~~, la métairie, peut-e

(2) Ces trois derniers clers,
de la paroisse, le curé

sur la vie de ces temps-là ? Le surintendant Hansen de Plön les a vus encore en 1759 et n'en a fait usage que médiocrement. Qu'est devenu le « grand registre » et « l'histoire du couvent d'Arnesbokе » du prieur Paul de l'an 1450 ? Qu'sont les livres de comptes de notre chartreuse, comme on en trouve encore au couvent de Preetz ? Qu'est-ce le terrier ou livre cadastral de notre Templo de Marie ? Peut-être les juges ont-elles dispersés parmi toutes sortes de livres. La plus grande partie est probablement déchirée et dispersée. Qu'est le grand catalogue du couvent d'Arnesbokе qui se trouvait encore en 1760 dans les archives provinciales de Plön ? Peut-être à Copenhague ! Mais trêve de plaintes ! Avec des regrets on n'écrit pas l'histoire de notre ~~localité~~ localité devenue célèbre. En effet, Ahrensböck fut un lieu célèbre et sa chartreuse fut riche ; grande fut l'influence qu'elle exerça sur les contrées environnantes. Une vieille chronique slave écrite par un auteur inconnu (voir Lindenberg, page 210, Synt agone, éd. edit. Fabricius 1706) fait également mention de notre chartreuse « d'Arnesboken près de Lubeck » dont il place l'origine en l'an 1398. On n'oublie pas de nommer sa sœur la chartreuse de Marienehe près de Rostock.

Le chiffre des habitants du couvent variait entre 50 et 100. Ces hommes étaient logés dans le couvent ou dans le Klostervorwerk (1). Plus de douze chiens puissants placés ça et là gardaient la maison.

L'église était desservie par le Kirchherr (seigneur de l'église), le presbyter ou prester (2), le sacristain

---

(1) Vorwerk veut dire ouvrage avancé, dehors d'une place de guerre, vestibule. ~~La traduction me paraît déjà présentée plusieurs fois, par vestibule, et une fois par ouvrage avancé.~~ Je crois qu'il faut entendre par là ~~les dépendances~~ les bâtiments d'exploitation rurale ~~accessoires du couvent~~ la métairie, peut-être la maison-basse. pour loir

(2) Ces trois termes désignent probablement les desservants de la paroisse, le curé.

ou custos; tous (1) appartenaient à l'état ecclésiastique. Les livres nombreux de la bibliothèque du couvent qui attestaient l'érudition peu commune des Chartreux, procuraient au couvent de la réputation et de la gloire. Des jeunes gens recevaient-ils l'instruction à la chartreuse? C'est douteux. En tout cas, le professorat n'était pas la tâche du prieur, du vicaire ou du procureur; c'était peut-être la tâche des prêtres et de leurs compagnons. Un maître paraît portait le nom d'écolâtre (scholasticus); il s'appela plus tard maître d'école.

18. Les moines chartreux.

Il faut que nous nous occupions d'eux encore (2). Comme je l'ai déjà raconté, ils habitaient de petites maisons séparées, appelées cellules, leures (Dipl. 1451). Description de la cellule — Le costume. — Meubles et outils. — Ustensiles de la cuisine. — Instruments pour le jardin.

Nourriture des religieux. Les religieux d'Ahrensböck ne recevaient du vin que exceptionnellement. Le pain était fait de farine de seigle ou de farine de blé non passée au blutteau. — En fait de boissons, la chartreuse reçut les dons suivants: De Jean Kule, prévôt dans l'île de Fehmarn, elle reçut en 1492 la somme de 200 marcs de Lubeck, placée à 8%. Après sa mort, les moines d'Ahrensböck devaient avec ces huit marcs, acheter 5 tonnes de bière de Hambourg, une tonne le jour de l'anniversaire de la mort du donateur, une autre le jour de Noël (Hansen, 80). En 1399 il fut à la chartreuse un nouveau don, celui d'une rente de 32 marcs à Wannekendorpe pour du vin. En 1397, l'évêque de

---

(1) Je me demande combien de personnages l'auteur croyait être désignés par ces cinq noms. Tous? Tous étaient prêtres. (Trad.)

(2) J'ai abrégé plusieurs des chapitres précédents. J'abrégerai encore celui-ci. (Trad.)

Lubeck, Eberhardt, lui légua les intérêts de cette somme être prélevés pour acheter religieux. Par un testa gel fut également don (c'est ce qu'on mange ou (Archives de l'histoire p Schleswig-Holstein) V, 19 don en 1418 de 1100 m pour l'achat de bière d via vulgo medena, M.

Repas communs. Le s'était sévèrement interd beaucoup à la piscicult nombre d'étangs aut chroniqueur comte Ho cimbrique (I, 35) énum visinage d'Ahrensbö vaste nombre d'années des étangs s'écouler, se rendre à la culture et l'étang. Christiani ra histoire des duchés de S l'acte de 965 à 400 ét ans le sol des étangs d cultivé ou couvert pa l'anguille du bel étang près de Plön (voir à cet pêche alors employée

Revenons à la stricte Discipline. ... Le 12 m méditation, étude, cop Là où nos morts repo ces saints singuliers

Lubeck, Eberhardt, lui légua 1400 marcs de Lübeck. Sur les intérêts de cette somme, cinquante marcs devaient être prélevés pour acheter du vin destiné à réconforter les religieux. Par un testament semblable Henri Schwengel fit également don au couvent de vin et de zukost (c'est ce qu'on mange avec le pain, mais qu'est-ce ?) (Archives de l'histoire politique et ecclésiastique du Schleswig-Holstein V, 192.) Un certain Jean Gruter fit don en 1418 de 1100 marcs et d'une rente de 90 marcs pour l'achat de bière d'Einbeck et de Wismar (cerevisia vulgo medene, Mede, aujourd'hui Meth.)

Repas communs. Jeûnes ..... L'usage de la viande était strictement interdit. C'est pourquoi l'on s'adonnait beaucoup à la pisciculture. Aussi y avait-il un grand nombre d'étangs autour d'Ahrensböck. Le savant chroniqueur comte Henri Rantzau, dans sa chronique cimbrique (I, 35) énumère même 400 étangs situés dans le voisinage d'Ahrensböck. Il raconte qu'après un certain nombre d'années, les religieux laissaient l'eau des étangs s'écouler, semaient de l'avoine sur le sol rendu à la culture et la moisson faite, rétablissaient l'étang. Christiani raconte le même fait dans son histoire des duchés de Schleswig et de Holstein, IV, 305. Il cite de 365 à 400 étangs et dit que tous les quatre ans le sol des étangs était alternativement livré à la culture ou couvert par l'eau. La chartreuse tirait l'anguille du bel étang à anguilles qu'elle possédait près de Plön (voir à cet égard chapitre 28.) Engins de pêche alors employés . . .

Revenons à la régularité de la vie des Chartreux. Discipline ..... tête rasée, ... solitude . . — prière, méditation, étude, copie de manuscrits, travail manuel. Là où nos morts reposent aujourd'hui vivaient jadis ces saints singuliers, la méditation ces moines hab-

lés de blanc, là s'avançaient ces hommes logés dans des cellules. Là, autour de l'église, ils se promenaient seuls en méditant sur la mort et sur le renoncement au monde. Fuir le monde, éviter le péché, se rendre ainsi dignes du ciel et l'acquérir, c'était la voie noble mais dangereuse qu'ils avaient eux-mêmes choisie. ~~Ils se proposaient l'éloignement.~~ Tout autour l'image d'un saint du couvent s'était garde d'Normandie: Mais le péché franchissait néanmoins le mur, pénétrait dans la cellule et chuchottait des tentations à l'oreille du moine. Quand je me promène silencieusement dans notre cimetière, j'interroge quelquefois par la pensée ces lieux que les moines n'habitent plus et je leur demande: Chartreux, avez-vous plus de paix, plus de repos, plus de charité, plus de confiance en Dieu? Etes-vous vraiment heureux ou bien la désolation du couvent pèse-t-elle comme un joug lourd sur vous? Il me semble alors entendre une voix qui me dit: Nous cherchions, nous faisions des efforts, mais nous imaginions que nous pourrions acquérir une félicité plus grande et cependant — c'était un rêve. Tu ne seras sauvé que par la grâce de Dieu. — — —

Chaque samedi les religieux se réunissaient dans la chapelle pour y prier None (à trois heures après midi.) On y lisait des chapitres de la Bible et on y récitait des formules de prière. Ensuite le prieur ou un prêtre désigné par lui entendait la confession. Les moines devaient lui surtout s'ils avaient observé le silence pendant toute la semaine. Car le devoir principal, effrayant des Chartreux c'était le silence (Dipl. 135, 145.) Ce n'était qu'à certaines heures du jeudi que le silence pouvait être interrompu. Il en était de même aux fêtes du chapitre. Si néanmoins le moine avait parlé, il était flagellé. — Singuliers extravagants! — Même aux heures consacrées à la conversation il n'était permis d'aborder que des sujets religieux.

Après avoir terminé
rer le chapitre 17 N° 6
le monastère n'offrait
fidélité, obéissance et am
Dieu et devant ses saints
qui a été rédigée en l'hon
et de St. Jean Baptiste

Lorsqu'un moine
dait des cendres sur sa
et de préparation à la
des ~~agonisants~~ pour le mou
le moine et on lui met
bas et des souliers. Ens
ses pour lui afin que
du purgatoire. Le jour
aux religieux d'entrer
dresser des consolations
mun au réfectoire. Au
der; il devait être pauv
appartenait au couve

19. Les frères charte
vent d'une

Il a été bien peu que
Entrons ici dans de plus
laïc, sa vie était sans p
aux conversus, c'est-à-
jà par le vêtement du
ment. — — leur vo
Neuse d'Ahrensbiek
nem de St. Jean Baptis
prononcé dans la form
dit. (Hélyot 460.)

Ils devaient se servir

Après avoir terminé son noviciat, le Chartreux (conçu. rez le chapitre 17 N° 6.) était reçu solennellement dans le monastère et faisait le vœu suivant : « Je N. promets fidélité, obéissance et amendement de mes mœurs devant Dieu et devant ses saints et les reliques de cette chartreuse qui a été édifiée à la gloire en l'honneur de Dieu, de la Vierge Marie et de St. Jean Baptiste, en présence du prieur N. ...»

Lorsqu'un moine était à l'article de la mort, on répandait des cendres sur sa couche, comme signe de contrition et de préparation à la mort. Puis on faisait la prière des agonisants pour le mourant. Après la mort on lavait le moine et on lui mettait un surtout, un cilice, des bas et des souliers. Pendant 30 jours on disait des messes pour lui afin que son âme fut délivrée des peines du purgatoire. Le jour de l'enterrement, il était permis aux religieux d'entrer dans la salle du chapitre, de prodiguer des consolations et de manger deux fois au commun au réfectoire. Aucun religieux ne pouvait posséder ; il devait être pauvre comme tous ses confrères ; tout appartenait au couvent.

19. Les frères chartreux laïcs, les généralités du couvent. Une poésie de religieuse.

Il a été bien peu question du frère laïc au 17e chapitre. Entrons ici dans de plus amples détails. Pauvre frère laïc, ta vie était sans prétention ! Le frère laïque, appelé aussi convers, c'est-à-dire converti, se distinguait déjà par le vêtement du moine proprement dit. Leur vêtement. — — leur voeu — — — — Lorsque notre chartreuse d'Altensbürck n'eût pas été construite en l'honneur de St. Jean Baptiste, son nom était cependant prononcé dans la formule du voeu, comme il a été dit. (Hélyot 460.)

Ils devaient se tenir éloignés des moines. — Leur

travail était pénible et fatigant, leur nourriture mauvaise. Ils devaient se lever la nuit. — Cependant ils recevaient un peu de vin les jours de fête et un peu de bière les jours de la semaine. — Parmi les frères laïques il y avait le cuisinier, le sous-cuisinier, l'apprenti-cuisinier et le boulanger. — Il y avait en outre un cordonnier, un pantonnier, un maître-berger et d'autres. — Il y avait aussi parmi eux un architecte. C'était ainsi que le Diplomatorium, 147, cité vers 1514 le frère Marquard architecte. De même il y avait parmi eux le voigt (l'intendant, l'inspecteur, le bailli) ou voget (Dipl. 147, 152. — Parmi les donati ou domestiques de couvent (voir plus haut chapitre 17 N° 7) on voyait le premier domestique, le meunier, le vigneron et le portier, etc. — Tous, comme les moines, étaient placés sous une surveillance sévère. Et non-seulement le vœu du frère laïc, mais aussi les statuts qui s'appliquaient aux autres habitants du couvent prescrivaient des ordres sévères.

Ceci nous amène à parler des peines des Chartreux. Conformément aux prescriptions du fondateur Bruno tout récalcitrant devait être expulsé de l'Ordre. Plus tard d'autres peines furent établies, comme des pénitences sévères, la flagellation, des pratiques humiliantes, l'incapacité d'exercer aucune fonction, la détention, l'incarcération à vie, etc. . Non-seulement le frère laïc en fuite, mais aussi tout religieux sorti du monastère pouvait être arrêté par tout prieur, et en outre il fallait recourir au bras séculier de la police. Brachii saecularis! Tous ceux qui avaient gravement troublé l'ordre de la maison devaient expier leur faute par une dure prison sans espoir de délivrance (sine omni spe liberationis) et souvent cette peine dans une autre chartreuse (comparer Lisch 29, notes 1 et 2). C'est ainsi que sur la place de notre couvent et dans les profondeurs de notre cimetière actuel maint ~~prisonnier incarcéré pour bien des années~~ cri de douleur a été poussé par des prisonniers

condamnés à des années de se rappeler qu'alors peines étaient dures et brutalités qui, Dieu soit aujourd'hui. Les fers les criminels et les pris l'ordre du jour. La cas mort promptement é qu'on pleure 18e siècle. couvents ne paraissaie l'Ordre des Chartreux a dre avec une abnégation

Citons ici quelques p raconté, page 84, d'après condamnation sévè Kröll, ne se contenta sévères à un moine. Il à des actes de violence le prit par la barbe et mur de la maison. Et la mort, les moines a amende de 10 florins termes. » Faisons obse d'une brasserie à Alv ne Hans Genlen se tr des petites limites, ~~pouvait probablement~~ pendait de la métairie appartenait au Klocker pendances du couvent d'autres couvents. Cet nement à l'endroit où ge de la maison du bail brasserie à l'endroit parfaitement avec la p

condamnés à des années de prison. Il y a cependant lieu de se rappeler qu'alors, comme au moyen-âge toutes les peines étaient dures et sévères. On se permettait alors des brutalités qui, Dieu soit loué, ne sont plus qu'isolées aujourd'hui. Les tribunaux civils aussi maltraitaient les criminels et les prisonniers et la peine de mort était à l'ordre du jour. La bastonnade, la torture, des sentences de mort promptement exécutées ont été très communes jusqu'au plein 18e siècle. Aussi les peines en usage dans les couvents ne paraissaient pas bien sévères. Et le but que l'Ordre des Chartreux se proposait, il cherchait à l'atteindre avec une abnégation et une fermeté effrayantes.

Citons ici quelques peines qui furent infligées. Hansen raconte, page 84, d'après des Verrier d'Ahrensböck, la condamnation suivante: « Un paysan ivre, Tinnje Kröll, ne se contenta pas d'adresser des paroles grossières à un moine, Hans Genten, il se livra envers lui à des actes de violence. Il entra dans le verrier. Il le prit par la barbe et le poussa indignement contre le mur de la maison. Bien que cet homme eut mérité la mort, les moines ne le condamnèrent qu'à une amende de 10 florins du Rhin, qu'il dut payer par termes. » Faisons observer ici que par la sentence d'une brasserie à Ahrensböck vers 1500 est démontrée. Le moine Hans Genten se trouvait évidemment en dehors des petites limites, remplissant un office pour la chartreuse, au service de sa charretière. Il se trouvait probablement à Kindroit. La brasserie dépendait de la métairie ou maison basse appartenait au Klosterwerk (~~ouvrage avancé, dépendances du couvent~~), comme cela se voyait aussi dans d'autres couvents. Cette brasserie se trouvait probablement à l'endroit où est, du moins en partie, la grange de la maison du bailliage. Un carte de 1779 portait une brasserie à Vandroit désignée. Cela se rapporterait parfaitement avec la position que j'ai attribuée au

à la métairie des convers dans le domaine d'Ahrensböck ~~vorwerks des convents (ouvrage avancé, rattache, dépendance)~~, ~~au Klammhof d'Ahrensböck~~ (voir plus loin chapitre 42). Alors la brasserie était inséparable d'une grande exploitation rurale. Et le vorwerk d'Ahrensböck était précisément le type de l'exploitation rurale de notre chartreuse.

Un autre fait est raconté par Hansen, page 85 : « Il arriva un jour que Marquard Stucke de Curau arracha la barbe à un moine, à frère Pierre. Pour cela le coupable dut porter autour du cimetière de Curau un cierge d'une demi-livre de Lubeck, avec douze femmes et filles, demander pardon d'avoir ainsi infligé de mauvais traitements, et dut en outre payer au couvent 12 marcs d'amende (j'imagine amende ~~pénitentiaire~~ ~~répondre~~) (somme importante alors). » — Le fait que le frère en question portait la barbe nous fait voir que c'était un frère laïque. Les moines ne portaient pas la barbe.

Naturellement le couvent exerçait lui-même la justice. En 1323 le couvent de Reinfeld, par exemple, avait même reçu le privilège d'arrêter ~~même~~ les gens qui avaient fait du mal au couvent et de les punir (Hansen, 127). Lisch Marquard Behr, 29, parle de la rude détention que dut subir un chartreux qui s'était sauvé et s'était réfugié à la chartreuse de Marienkahe près de Rostock.

Toute désobéissance, toute désertion, et toute insubordination contre les lois de la chartreuse étaient considérées comme péché mortel.

Pour finir, reproduisons les vers suivants qui dépeignent la vie des moines chartreux et que le moine Nigellus Wirker a ~~composés~~ insérés dans le Burnellus ou Speculum stultorum vers l'an 1220. Comme l'a fait plus tard Sébastien Brant dans ou sa barque des fous, Nigellus ridiculise dans son Speculum stultorum les faiblesses de son temps. Je me permets de traduire ainsi en allemand ces vers qu'on trouve dans

l'histoire ecclésiastique
Le moine Nigellus se su
sait ni bien ni mal à
On me donne une ce
Je n'y vois aucun com
ser
Je chante seul le psa
Le soir j'ai cherché gagné un

Il est vous interdit

Cela est permis au
Aucun ne va aux
Et le peuple voit
L'hôte est salué.

Un mot sorti du

20. Le Ch
Après avoir jusqu'ici raconté
de notre chartreuse, il
cette vie, de bon et de
nastiques et les couvent
modernes où tout le
toutes les forces humai
ficonde en résultats. Ce
d'un temps actuel qui
les affaires politiques,
pour l'heure qui sonne

17 Jusqu'ici l'auteu
modération. Dans ce
restant. Je le traduis

l'histoire ecclésiastique de Neander vol. 5. 1. page 573.

Le moine Nizellus se suppose dans une chartreuse et ne sait ni bien ni mal à dire, mais ceci:

On me donne une cellule que j'habite seul.
Je n'y vois aucun compagnon, et je n'ai pas non plus de serviteur sous la main.
Je chante seul le psaume et je prends seul mes repas.
Le soir je cherche mon lit. — La lumière est interdite au moine.
Il a vous interdit sévèrement et pour toujours de manger de la viande;
Cela est permis aux malades que la lèpre consume.
Aucun ne va aux foires pour y vider des procès.
Et le peuple n'est pas attroupé par des Ave Maria.
L'hôte est salué avec joie et son repas s'améliore rapidement.
Un mot sorti du cœur assaisonne ce que l'on peut offrir. —

20. La Lumière et les ombres.

Après avoir jusqu'ici raconté d'une manière impartiale, aussi impartialement que possible la vie de notre chartreuse, il convient de peser ce qu'il y a, dans cette vie, de bon et de mauvais [1]. — Les institutions monastiques et les couvents ne sont pas un fruit des temps modernes où tout le monde se livre au travail et où toutes les forces humaines s'adonnent à une activité féconde en résultats. Ces institutions ne sont pas l'œuvre d'un temps actuel qui met les questions religieuses bien après les affaires politiques, qui ne vit que pour le présent, pour l'heure qui sonne, et qui ne considère l'avenir que

---

[1] Jusqu'ici l'auteur a fait réellement preuve de modération. Dans ce chapitre, il expose ses idées de protestant. Je le traduirai presque intégralement.

comme la continuation sur cette terre de la vie temporelle et présente. L'Ordre des Chartreux et la chartreuse d'Ahrensböck ne sont certainement pas les enfants de ce présent qui ne songe qu'à poursuivre, multiplier, utiliser les grandes découvertes du siècle dernier et les découvertes presque surhumaines de notre siècle, et à les faire servir à de nouvelles inventions. La chartreuse ne serait pas possible à notre époque; on l'appellerait une institution de paresseux, un refuge de rêveurs; elle ne serait pas possible à ~~toute~~ notre époque qui par toutes ses découvertes, ses travaux et ses œuvres est appelée à dominer la terre et ses diverses contrées, et qui ne parle que des choses d'ici-bas, de la vie de ce monde, de travaux terrestres; à notre époque qui, par suite de tous ces travaux, s'attache uniquement à la terre, tandis qu'elle ne fait plus attention aux hauteurs célestes et les oublie; à notre siècle qui est grandiose, vivit, actif, portant la main à l'épée et à la quenouille, mais qui est aussi exposé au danger de ne plus voir la lumière de la grâce de Dieu. Dans ce temps présent, l'Ordre des Chartreux serait une chose incomprise, une absurdité. Tous les temps actuels, tout couvent est une chose ~~bien~~ parasite et inutile, une main morte et inerte. Les temps modernes ne veulent plus entendre parler de chartreuse.

Mais l'homme qui est arrivé à la force de l'âge, doit-il oublier les rêves de sa jeunesse? Peut-il dire: je méprise ma jeunesse avec ses rêves et ses désirs. Lui est-il permis de mépriser un temps où la pensée s'élevait vers la prière, fasse-t-elle souvent d'une manière trop sentimentale? Le soleil de midi, qui est à l'époque de son éclat, doit-il oublier qu'auparavant il a répandu de plus faibles rayons et moins de chaleur et vivifiants. Est-il de son premier état? Est-ce que l'humanité se développant sous la main de Dieu ne doit pas reporter avec reconnaissance sa pensée

sur les étapes que D.
me instruit a.-t-il
a façonné son jeune
surpasse?

Le temps des inst
vent avant l'enfance
tienne. Et de même
qui est dépourvu de
qui n'a pas les fiers
de piété, le christian
passer par la pério
des regards méprisan
âge et la considère c
mollesse, ne compren
l'histoire, n'a aucun
humaine, parfois bo
des institutions mo
celle-ci: Méprisez
de toute propriété pa
et être entretenu par
dans la communau
abattre le corps par
sentiel, vivre dans l'
cet grandiose devant
revêtir d'une forme
Si presque tous les co
Trappistes, des Minor
en décadence, n'appre
corrompus, s'ils n'ont
quelques siècles, cela
à leur fondation était
mais il est juste de r
Voilà Luther a vécu
Dieu a appelé Luthe

sur les étapes que Dieu lui a fait parcourir ? L'homme instruit a-t-il le droit de mépriser le maître qui a façonné sa jeunesse ignorante, et cela parce qu'il l'a surpassé ?

Le temps des institutions monastiques et des couvents était l'enfance et la jeunesse de l'humanité chrétienne. Et de même que l'enfant qui est sans idéal, qui est dépourvu de l'enthousiasme propre à son âge, qui n'a pas les fiers élans de la pensée, paraît indigne de pitié, le christianisme, dans sa jeunesse, devait passer par la période des couvents. — Celui qui jette des regards méprisants sur cette période du moyen-âge et la considère comme un temps déplorable de rêveries et de mollesse, ne comprend rien aux développements de l'histoire, n'a aucune idée de la pensée grandiose, sublime humaine, parfois trop orgueilleuse, qui était à la base des institutions monastiques. Cette pensée était celle-ci : Mépriser le monde et son éclat, se dépouiller de toute propriété particulière, servir la corporation et être entretenu par elle, vivre dans la pauvreté et dans la communauté des biens, ~~de ce qui est éternel~~, châtier le corps par amour pour l'âme, et ce qui est essentiel, vivre dans l'ascétique de la prière. Cette pensée grandiose devait, Dieu le voulait, prendre vie, se revêtir d'une forme tangible, se réaliser à moitié. Si presque tous les couvents, à l'exception des plus récents, des Trappistes, des Minorites et des Chartreux, sont tombés en décadence, si après six siècles d'existence ils se sont corrompus, s'ils n'ont pu se conserver sains que pendant quelques siècles, cela prouve que la pensée qui a présidé à leur fondation était irréalisable et a fait son temps, mais il est juste de reconnaître combien elle est grande. Voilà Luther a vécu non pas 800 ans, mais 1500 ans. Dieu a appelé Luther dans un couvent, puis là fait

de la vie temporelle
eux et la chartreuse
es les enfants des
, multiplier, utili-
rnier et les décou-
-siècle, et à les faire
artreuse ne serait
elle ait une institu-
urs ; elle ne serait
ulet ses découvertes,
à dominer la terre
que des choses d'ici-
terrestres ; à notre
ue, s'attache une si-
tait plus attention
notre siècle qui est
; à l'égoïsme et à la
langer de ne plus
ans ce présent, l'in-
incompris et, une ab-
revenir est une chose
si stérile. Les temps
parler de chartreuse
de l'âge, dût-il on-
l'on dise : je méprise
Lui-même. Est-il permis de
ait vers la prière,
trop sentimentale ?
son éclat, doit-il
le plus faible rayon
il de son premier
nous tous la main
naissance sa pensée

sortir de sa cellule pour le jeter dans le monde et l'opposer aux institutions monastiques quand celles-ci auraient fait leur temps.

En parlant comme je l'ai fait, je ne veux pas faire l'éloge de la vie monacale, je n'ai fait que reconnaître sa nécessité historique et voulue de Dieu. Je ne perdrais pas mon temps à raconter l'histoire de cette chartreuse, si le couvent avait fait une oeuvre immorale, s'il avait fait du mal aux contrées environnantes, s'il n'avait abrité que des fainéants et des hypocrites paresseux singeant la sainteté. Tout désordre non temps me serait très précieux. Mon but, c'est de faire la peinture des lieux où, dans des temps sauvages, agités, grossiers, bien des âmes ont trouvé la paix, où de grands travaux physiques et intellectuels ont été accomplis, où de nombreux malades ont été soignés, où des pauvres aliénés ont été accueillis miséricordieusement, où des pauvres nombreux ont été nourris gratuitement, presque journellement, où de sauvages comtes et princes ont appris à fléchir le genou. C'étaient une époque d'ignorance. La pieuse solitude, la vocation d'hommes vivant saintement, la méditation, la culture fatigante de la terre, étaient pour beaucoup un besoin intérieur. La fleur de nos campagnes ne supporte pas toujours la lumière d'ailleurs douce du soleil et ses ardeurs. Elle soupire après les lueurs de la lune qui se reflètent dans la rosée du soir. C'est ainsi que recherchaient les anachorètes et les moines.

Vous n'auriez qu'une connaissance bien imparfaite de l'antiquité, nous n'aurions pas la science que nous possédons, si les couvents n'avaient pas existé. Ce n'est peut-être qu'après de longs siècles que nous eussions pu conquérir un livre que le couvent, semblable à une ménagère silencieuse, a copié avec soin et nous a conservé. La civilisation menacée par une époque ignorante et guerrière se réfugia dans l'encei
moines. C'est des couve
écoles chrétiennes. Des
faites par des moines
rie. Des cellules des cou
peintres, des sculpteur
braires des couvents on
bles. Les couvents ont
répandus dans tous le
des palais d'une beau
des couvents retentiron
musique et les ancêtre
musical ont été des m
ont été transformés e
et l'économie domestiq
des connaisseurs et de
cultivaient les arbres
A une époque dégéné
rait précisément dans
convictions, la sincéri
rieux, la profondeur
dans couvents de leur
du renoncement, les m
Le nombre presque inc
raient alors en demo
était donc un hospice,
un refuge pour la rie
prière, une maison de
lisation. Les moines
plus ardents. C'est le

(1) Traduisez la pa
notre pensée, ce sera

se réfugia dans l'enceinte des couvents sous la garde des moines. C'est des couvents que sont sorties la plupart des écoles chrétiennes. Des découvertes importantes ont été faites par des moines dans la solitude savante du cloître. Des cellules des couvents sont sortis les plus grands peintres, des sculpteurs immortels, et dans les allées solitaires des couvents ont été créés des tableaux impérissables. Les couvents ont produit des architectes qui se sont répandus dans tous les pays et ont édifié des églises et des palais d'une beauté merveilleuse. Dans l'enceinte des couvents retentissaient les douces harmonies de la musique et les ancêtres intellectuels des maîtres de l'art musical ont été des moines. Par les moines des déserts ont été transformés en jardins délicieux. L'agriculture et l'économie domestique ont trouvé parmi les moines des connaisseurs et de sages promoteurs. Les couvents cultivaient les arbres avec une habileté qui est connue. A une époque dégénérée, sauvage et belliqueuse on trouvait précisément dans les couvents : la fidélité à ses convictions, la sincérité, la fermeté de caractère, le sérieux, la profondeur de pensée. A côté des chevaliers mondains couverts de leurs brillantes armures, les chevaliers du renoncement, les moines, étaient de paisibles ouvriers. Le nombre presque incalculable des couvents qui existaient alors en démontre déjà le besoin. Un couvent était donc un hospice, un hôpital, un asile d'aliénés un refuge pour la vieillesse, une école, une maison de prière, une maison de missionnaires, un foyer de civilisation. Les moines étaient les missionnaires les plus ardents. C'est la pensée du célèbre Herder (1)

---

(1) Traduire la poésie de Herder reproduite par notre auteur, ce serait [illegible].

D'autres temps suivirent. Les sévères règles monastiques se relâchèrent; la parasse alla s'installer parfois, souvent même, dans les coutumes monastiques; des fainéants voulurent vivre commodément et se donner des airs de sainteté; des vices inouïs se cachèrent derrière les murs des couvents, et ces lieux saints se peuplèrent d'individus ayant dessein d'échapper au service militaire ou de ne pas payer les impôts. Seule la grande sévérité de notre chartreuse parvint à éloigner ces gens-là. L'Ordre des Chartreux seul resta noble jusqu'à la fin; notre chartreuse périt dans une noble fierté.

Cependant bien des choses ~~sur~~ rapportent-l-on pas, sur notre chartreuse, bien des choses inquiétantes! Elle nous apparaît sous l'aspect d'une prison avec détention volontaire. Vivre dans un pareil détachement du monde, dans un silence semblable, n'est-ce pas quelque chose d'effrayant! Renoncer à toute sortie d'un peu lointaine, éviter le contact des personnes d'amis, se priver de tout plaisir, même des plaisirs permis, c'est cruel. La pensée fondamentale de notre chartreuse est grandiose, mais elle n'est pas vivante, c'est une pétrification sans mouvement. C'est le silence saint, mais c'est le silence des cimetières. J'appellerai la vie de la chartreuse une mort lente qu'on s'inflige à soi-même, un enterrement anticipé. Il nous est difficile de bien comprendre la vie d'une chartreuse. La tourner ridicule, c'est se moquer; la tourner en ridicule, c'est pas très facile; l'admirer, c'est impossible; s'y soumettre, c'est révoltant. Le silence n'est pas naturel; il est tout-à-fait indigne de l'homme et Dieu ne le commande pas. Cependant il ne faudrait pas passer en levant les épaules; il convient de s'arrêter un instant, de s'étonner et de réfléchir. Seule, la prière touche le spectateur. Qu'y a-t-il donc de sain dans tout cela?

Ce qu'il y a de sain,
pouvoir gagner le ci
sa sainteté. Si cette
quence, la vie du cou
parce que cette suppr
doit se dire à la vu
vitieux inutiles, sai
retournez dans le m
d'un monde qui ha
et se base sur une e

Aussi, lorsqu'arri
lorque se déchira, et
conservée, la cocléat
enveloppe consumée
me le papillon se dé
à la nourriture et pre
symbolise le rajeuni

21. Des prix et de
pendant l'a

Auteurs à consul
Holstein - Lauenbur
voie du Schleswig,
page 167 et suiv., et
ment.

Il n'est pas facile,
cher le prix des denre
Ces recherches nous ra
heureusement nous ne

11) J'imagine qu'en
ménager, le R. P. Bus
abandonner sa cellule
cocon pour voltiger
la condamnation prono
irrémissible.

Ce qu'il y a de faux, c'est que le religieux s'imagine pouvoir gagner le ciel et faire profiter les autres de sa sainteté. Si cette supposition était vraie, la conséquence, la vie du couvent, serait à conseiller. Mais parce que cette supposition est fausse, tout lutherien doit se dire à la vue de l'Ordre le plus sévère : Serviteurs inutiles, saints originaux, rêveurs d'hommes, retournez dans le monde et servez-y Dieu au sein d'un monde qui travaille. Le couvent ~~était~~ inutile et se base sur une erreur.

Aussi, lorsque arriva la maturité du temps, l'enveloppe se déchira, et le contenu, le fruit, la piété sauvée, la science conservée, la civilisation gardée recueillie, sortit de son enveloppe consumée et se montra en plein jour, comme le papillon se débarrasse de son cocon, l'abandonne à la pourriture et prenant ses ébats dans l'air bleu, symbolise le rajeunissement. (Voir chapitre 44.)[1]

21. Des prix et des salaires à l'époque du couvent, pendant l'espace de 1400 à 1500.

Auteurs à consulter : Zeitschrift für Schleswig-Holstein-Lauenburgische Geschichte (Revue de l'histoire du Schleswig, Holstein-Lauenbourg). Vol. XI, page 167 et suiv., et quelques ouvrages cités précédemment.

Il n'est pas facile, mais il est intéressant de rechercher le prix des denrées et du travail il y a 450 ans. Ces recherches nous ramènent à notre chartreuse. Malheureusement nous ne pourrons pas baser nos investi-

---

[1] J'imagine qu'après avoir lu ces considérations sages, le R. P. Burlin n'aura pas la tentation d'abandonner sa cellule comme le papillon sort de son cocon pour voltiger sous un ciel bleu. — En tout cas, la condamnation prononcée contre les couvents n'est pas irrémissible.

gations sur les livres de compte du couvent que nous n'avons pas sous la main et qui sont dispersés. Pour donner à cet égard à mes lecteurs une image de notre chartreuse, j'ai recours aux terriers et aux livres de comptes du couvent de Bénédictins de Marienfeld ou de Campus Mariae près de Prerz. Ces livres existent encore et sont à publiés en partie. Les prix de Marienfeld connus, nous savons aussi ceux d'Ahrensböck. Les comptes du couvent de Preetz combleront les lacunes que nous rencontrons ici. Et si, exaucant mes prières, M. le professeur C. Hasse de Kiel publie, conformément aux promesses qu'il m'a faites, les livres de la chartreuse d'Ahrensböck qui se trouvent probablement dans les archives secrètes de Copenhague, il sera facile de suppléer à ce qui fera défaut. Les prix devaient être les mêmes à Preetz et à Ahrensböck, parce qu'eux deux enfin ils subissaient essentiellement l'influence des prix du marché de Lübeck. Les conditions et les prix de la main d'oeuvre différaient sans doute de ceux de la vieille ville hanséatique. Mais un ouvrier de Lübeck travaillait plus volontiers pour le compte des couvents voisins que dans la grande ville, parce que là il était mieux rétribué. Quant à l'ouvrier des champs qui ne trouvait pas toujours du travail à Lübeck, il était heureux d'en trouver au couvent.

Notre couvent, qui était riche, avait toujours un certain nombre d'ouvriers permanents. Les terres de la chartreuse disséminées dans 42 (!) villages et biens (voir plus haut chap. 2) étaient pour la plupart entre les mains d'emphytéotes qui avaient à payer en argent, mais surtout en nature, en produits naturels de toute espèce, leurs redevances au couvent. Il est probable que, seule, la métairie voisine (aujourd'hui ferme

d'Ahrensböck) [illegible]
rets et étangs peu
métairie du couvent
un "maître de la mét
maître (le chef) était
din et de 4 à 10 m
était payé en deux
celui de l'hiver. Ce
effet 80 ou 50 ans a
ainsi un prêtre hon
jour an.

La journée d'un o
de moissons, à côté d
du couvent ou des
n.7) était attribuée
schilling sou, de 1450 à
la pension. A l'époque
faire rapidement. on
ou servantes. Un cal
livre = 20 schillings sous
ling = 3 wittes (blan
et 1 schilling = 12 d

Voici un tableau re
En 1445, une paire de
1416, une paire d'a
1419, une selle
" un coussin
" une bride
1422 une selle de
1421, 100 pièces de
1420, une paire de
1420, une étrille
1420, un " mesu
1420, une paire d

d'Ahrensböck / A quelques autres prés, champs, forêts et étangs peu éloignés étaient exploités par la métairie du couvent. A la tête de cette métairie était un "maître de la métairie" avec une métayère. Le maître (le chef) était logé et habillé; recevait un jardin et de 4 à 10 marcs de Lübeck. Ce traitement lui était payé en deux fois: c'était le salaire de l'été et celui de l'hiver. Ce salaire n'était pas mauvais. En effet 80 ou 50 ans auparavant, un syndic de Lübeck, ainsi un prêtre haut placé, ne recevait que 40 marcs par an.

une métayère !

La journée d'un ouvrier qui travaillait, en temps de moissons, à côté des domestiques proprement dits du couvent ou des donnés (voir plus haut chap. 17, n. 7) était rétribuée, de 1400 à 1450, au prix de 1 à 1½ schelling (sou), de 1450 à 1500 au prix de 2 schellings (sous) avec la pension. A l'époque des moissons qui devaient se faire rapidement, on employait aussi des ouvrières ou servantes. On calculait en argent de Lübeck: 1 livre = 20 schellings (sous), 1 marc = 16 schellings (sous); 1 schelling = 3 wittes (blanches); 1 witte = 4 deniers, ainsi 1 schelling = 12 deniers.

Voici un Tableau représentant des prix:

En 1415, une paire de souliers pour serviteur	coûtait =	2 sch. 3 den.
1416, une paire d'autres souliers		2 " 6 "
1419, une selle		1 marc — —
" un coussin de selle		4 " —
" une bride		12 " —
1422 une selle de domestique		12 " —
1421, 100 pièces de ? (acier de charrue ?)		8 " —
1420, une paire de wagenbügel		1 " — 2 "
1420, une selle		2 " — 2 "
1420, un " mesvorken "		9 " — "
1420, une paire d'éperons		3 m. 1 " 2 "

		marcs	schill.	den.
En 1458,	une paire de crampons à glace coûtaient	3 marcs	—	—
1423	un fer de charrue (soc)	1	6	—
1421	une broche avec sa cuvette	1	—	—
1421	une pelle en fer	—	2	—
1413	une serrure et la clef		4	—
1420	une serrure de porte		7	—
1423	une lanterne		5	—
1429,	200 clous à latter		10	—
1458.	100 clous à deniers ?		10	—
1458	10 crochets de voûte et 8 ancres	1	8	—
1419,	1000 pierres à bâtir (probablement briques)		7	—
1423,	24000 pierres à bâtir et 2500 (pierres/briques) tuiles	58	4	6
1464.	1000 (pierres à bâtir (briques)		5	—
"	10000 " " " (briques)	30	—	—
1458.	un quintal de plomb à fenêtres	7	7	—
1461,	6 quintaux de verre blanc	6	—	—
1461.	un verre de table		3	—
1461,	un glacis vout-à-fait simple	1	—	—
1461,	une hallebarde		10	—
1468.	deux marmites de cuisine	4	—	—
1472.	trois vaches grasses et un mouton	7	8	—
1430,	un veau d'un an		9	—
1450,	un agneau à tuer		4	6
1450	une brebis		8	
"	une vache grasse	2	1	—
"	un boisseau de seigle	2		
"	un boisseau d'avoine	2	1	—
"	une meule de moulin	32	—	—

Dans le commerce on procédait aussi par voie d'échanges. Au lieu d'argent, on donnait des vivres, ou d'autres objets; on payait quelquefois partie en argent, partie en vivres.

Les travaux de marichalerie se faisaient généralement à Ahrensböck. Le couvent ne faisait venir de Lubeck que des ar-

mes et des objets d'ar
il y avait déjà alors u
et qui offrait aux cou
horloges des églises. C
me considérable pour
horloges de couvent; u
veur ambulant visit
en ville et de village e
nous et demandait s'il
que chaudron à réparer
de cuisine à refondre.
neuves et des chaudro
ve, il demandait 1 mar

Le maréchal-ferrant
temps et était bien r
recevait 10 schillings
seulement, mais quel
Le couvreur gagnait e
4 deniers par jour et co
était payé le double e
ses aides était également
maçon proprement di
vait, en 1461, 8 Witte
lings et 8 deniers. Le
charpentier n'était pa
pouvant pas travaille
un salaire plus élevé
2 schillings et 4 denier
et 4 deniers. Les jours
régalés au couvent et
du pain blanc. Tous le
à cela. La nourriture
simple; on n'avait
gomme de terre. Le

marcs	schill.	den.
3 marcs	—	—
1	6	—
1	—	—
—	2	—
	4	—
	7	—
	5	—
	10	—
	10	—
1	8	—
	7	—
58	4	6
	5	—
30	—	—
7	7	—
6	—	—
	3	—
1	—	—
	10	—
4	—	—
7	8	—
	9	—
	4	6
	8	
2	1	—
2		
2	1	—
32	—	—

mes et des objets d'art difficiles à fabriquer. Cependant il y avait déjà alors un horloger, qui parcourait le pays et qui offrait aux couvents ses services pour réparer les horloges des églises. Ce travail coûtait 9 marcs, une somme considérable pour cette époque. / Relativement aux horloges de couvent, voir chap. 24. à la fin. / Un autre ouvrier ambulant était le chaudronnier. Il allait de ville en ville et de village en village. Il s'arrêtait aussi chez nous et demandait s'il y avait quelque casserole ou quelque chaudron à réparer, ou s'il y avait quelque ustensile de cuisine à refondre. Il vendait aussi des marmites neuves et des chaudrons neufs. Pour réparer une marmite il demandait 1 marc 4 schillings (sous).

Le maréchal-ferrant était souvent vétérinaire en même temps et était bien rétribué: Pour ferrer un cheval, il recevait 10 schillings (sous) ou 11 ½ schillings (sous); parfois 12 schillings (sous) seulement, mais quelquefois aussi: 1 marc 8 schillings (sous). Le couvreur gagnait en 1415 comme maître 1 schilling 4 deniers par jour et comme aide 10 schillings. Ce travail était payé le double en 1465. Le salaire du maçon et de ses aides était également élevé. Le vieux ouvrier ou le maçon proprement dit s'appelait « la truelle » et recevait, en 1461, 8 Witten par jour, soit 32 deniers ou 2 schillings (sous) et 8 deniers. L'aide-maçon recevait la moitié. Le charpentier n'était pas autant rétribué. Le maçon ne pouvant pas travailler en hiver devait exiger en été un salaire plus élevé. L'ouvrier-charpentier recevait 2 schillings (sous) et 4 deniers par jour et l'aide 1 schilling et 4 deniers. Les jours de fêtes tous les ouvriers étaient régalés au couvent et très bien: ils recevaient du rôti et du pain blanc. Tous les couvents mettaient de l'orgueil à cela. La nourriture journalière était d'autant plus simple; on n'avait malheureusement pas encore la pomme de terre. Le scieur travaillait rarement à la

gneurs/ rieles

: par voie d'échan- d'autres objets; on en vines.

2 généralement à Lubeck que des ar-

journée ; il était payé par planche. ~~La taille coûtant~~ Le
(1) schneidebrett (~~taillois ? tranchois ? c'est par la bille, la planche se vend au pan chez~~) coûtait 2 marcs 8 schillings, pour le sciage. Le ~~bûcheron~~ prix se réglait cependant ici, naturellement, d'après la longueur de la bille et l'espèce du bois. Le fendeur de bois travaillait à la tâche. Une ~~charge~~ coûtait 14 wittes ou 56 deniers, ainsi 4 schillings 8 deniers. L'abotage était d'ordinaire une servitude des ~~employés~~. Peut-être les fendeurs de bois recevaient-ils les racines des arbres déracinés comme supplément de leur salaire. Le bois n'avait du reste pas grande valeur. Ceux qui ~~l'engraissaient~~ la chaux se contentaient d'un petit salaire. La chaux ~~s'engraissait~~ fabriquait d'ordinaire sur le chantier de la nouvelle bâtisse. Le verre s'achetait dans les verreries, on se procurait du plomb à Lübeck et le verre et le plomb étaient remis au ~~vitrier~~ plus vieux. Celui-ci était en même temps peintre sur verre. Le vitrier proprement dit posait seulement les vitres. Important était aussi le salaire des bergers. Dans le livre d'Ahrensböck il est souvent question de « ~~l'engraissement~~ mönchsbuch
(Diplomatarium) mast » On entend par là la pâture des porcs dans les forêts, laquelle consistait en faine et en glands. Cette pâture avait de l'importance ; il en était encore question vers 1600 (voir chapitre 52) ; elle est aujourd'hui hors d'usage. On avait des bergers de porcs pour garder les troupeaux de porcs qui étaient souvent très considérables. Ces bergers formaient avec les bergers de vaches et ceux de chevaux une classe moyenne spéciale, celle des Vreber = bergers. Pendant le temps du pacage, ils vivaient en plein air et avaient, comme encore aujourd'hui quelques bergers, de petites charrettes ou des huttes pour y dormir. Il y avait encore d'autres ouvriers parmi les donnés et d'autres artisans au milieu des frères au milieu des laïques (voir plus haut ch. 19.)

---

(1) Schneidebrett signifie la planche ; mais le sciage d'une planche ou la taille à 2 marcs 8 sous, c'est cher. Il y a certainement erreur dans ce chiffre. Le traducteur

La comptabilité et
se et de la ferme du co
au procureur et économe
maître de la ferme et a
faisait avec le procur
des livres dans les villa
un frère au nom de la
moine nommé Herm
territoire du village d
pôt. Un autre frère la
cours de voyages (mu
impôts de Clevelz, con
sen, pag. 77 et 78). Le
si une partie des livres
prêtre même tenait un
des porcs qui rapportait
vent et demandait par
active. Pour cela il recev
2 marcs 10 schillings p
pension, le logement et
raient employés au cou
lité, et recevaient plus
sur la recommandation
cures voisines, comme
Boson, Saron, Rateko
vait une très belle rému
l'administration de la p
des livres.

Note supplémentaire
paraison, une liste de
que je l'ai trouvée dan
fresen Mantel, ~~Lübeck~~
de Lübeck, mais faisa
böck. — Une charge com

La comptabilité et la tenue des livres de la chartreuse et de la ferme du couvent étaient confiées en partie au procureur et économe du couvent, et en partie au maître de la ferme et à un autre religieux. Le procureur faisait avec le prieur tous les payements. La perception des dîmes dans les villages et des rentes était faite par un frère au nom de la chartreuse. On rapporte qu'un moine nommé Hermen ou Hermann arpentait le territoire des villages de Holzatendorpe en vue de l'impôt. Un autre frère laïque, Simon, faisait en 1248 beaucoup de voyages (multas vexas) pour faire rentrer les impôts de Clevelz, comme le rapporte le Verrier (cf. Hansen, pag. 77 et 78). Le chapelain du couvent tenait aussi une partie des livres de l'économie domestique. Un prêtre tenait un livre relatif à l'engraissement des porcs qui rapportait beaucoup d'argent à notre couvent et demandait par conséquent une surveillance active. Pour cela il recevait une indemnité annuelle de 2 marcs 10 schillings payée en deux termes, et en outre la pension, le logement et le vêtement. De jeunes prêtres étaient employés au couvent, au bureau de la comptabilité, et recevaient plus tard, si leur conduite était bonne, sur la recommandation du prieur ou de l'abbé une des cures voisines, comme Gleskendorpe, Curow, Nienkerken, Boson, Saron, Ratekow, Rensveld ou Gresenow. Ils avaient une très belle rémunération. Tout ce qui paraissait dans l'administration de la pêche était aussi consigné dans les livres.

Note supplémentaire. — Voici, comme terme de comparaison, une liste de prix des années 1360-1400, telle que je l'ai trouvée dans le traité pour les écoles du professeur Mantel, [illegible], page 29. Les prix sont en argent de Lübeck, mais faisaient aussi règle chez nous, à Ahrensböck. — Une charge comprenait environ 23 tonnes.

† nunc Holstendorf.

Une charge de blé coûtait 9 marcs 12 schillings de Lübeck.
" " de seigle " 9 marcs.
Cent boisseaux d'avoine coûtaient 4 marcs 8 sch.
Une tonne de graine de lin coûtait 2 marcs 4 schillings.
Une charge de harengs (12 tonnes) de 6 à 12 marcs.
Cent boisseaux d'orge coûtaient de 5 à 8 marcs.
Une charge de bière de Wissmar coûtait de 7½ à 11½ marcs.
Un bœuf coûtait 2 marcs.
Un bon cheval coûtait 12 marcs.
Dix-huit chevaux ordinaires coûtaient 60 marcs.
Une vache coûtait environ 3 marcs de Rostock.

22. L'église d'Ahrensböck est livrée à la chartreuse.

Nous savons par le célèbre Testament de Jacques Krumbek du 14 décembre 1387 (voir plus haut chap. 12) que le comte Adolphe VII avait donné l'église paroissiale de la Ste Vierge d'Ahrensböck et le droit de patronage aux couvents à fonder (Dipl. 25). Déjà le 1 février 1386 Adolphe VII donnait au même couvent l'église, les biens de l'église d'Ahrensböck avec toutes les appartenances et dépendances. (Dipl. 16.) La donation fut confirmée à Oldesloe, le 20 mai 1397, par le duc Gerhard le Grand (Dipl. 36). Le 20 mai 1388 l'évêque de Lubeck Eberhard I Attendorn avait également, la première année de son épiscopat, confirmé tout cela et donné au couvent futur l'église paroissiale avec toutes ses propriétés, villages et biens, droits, revenus (obventionibus) et toutes les appartenances (pertinentiis) (Dipl. 31.) L'évêque de Lubeck Jean Dulmen fit davantage. Il statua, en date du 2 novembre 1399, que l'église paroissiale d'Ahrensböck ~~devait~~ avec tous ses revenus, ses droits et ses cinq revenus (proventus) appartiendrait au couvent, et lui serait réunie ou incorporée. Toutefois la chose ne devait avoir lieu qu'après la mort du curé

Henri Nevres, qui apr
rue libre. Après cela
propriété au prieur et
40.) Cette donation a
pe Boniface IX du 16
encore le texte (Dipl.
de l'an 1402 le même p
tions semblables d'égli
gueil dans toute l'Alle
let 1404 le pape Inno
vent notre église a qu
que par une cloison
renböck Henri Neve
59, document 48, ver

Au nom du Seigneur
1408, le 25 septembre,
de moi notaire et tém
les religieux installés
prître des frères de l'Or
~~tot et retenu dans la~~ tr
Temple à Ahrensböck
lés et réunis en chapit
Dere Prieur Henri a e
il y a à peine dix jours
reuse mémoire, de son
et dernier possesseur d
cette église, a lui-il ajo
Lubeck. Jean, au prie
a été confirmée par le
tous les frères du chapi
prennent ses droit, à la je
Paul Henri, qui declar
procureur (procurator
et factor et représenta

Henri Nerves, qui après que l'église serait aussi devenue libre. Après cela tout devait appartenir en toute propriété au prieur et au chapitre de la chartreuse. (Dipl. 40.) Cette donation a été confirmée par un acte du pape Boniface IX du 16 février 1400 dont nous possédons encore le texte (Dipl. 45.) Il est vrai que par une bulle de l'an 1402 le même pape décréta que toutes les donations semblables d'églises à des couvents seraient révoquées dans toute l'Allemagne (Dipl. 58.); mais le 2 juillet 1404 le pape Innocent VII rendit ~~xxxx église~~ au couvent notre église à qui ne devait être séparée du couvent que par une cloison". Quatre années plus tard le curé d'Ahrensböck Henri Nerves mourut, et le livre du couvent Diplomatarium 59, document 48, s'exprime comme suit:

Au nom du Seigneur, amen. En l'an de Seigneur 1408, le 25 septembre, à 3 heures. ... en la présence de moi notaire d'état et des témoins désignés ci-après les religieux installés le prieur Henri et tout le chapitre des frères de l'Ordre des Chartreux ~~xxxx~~ ~~et réunis dans la salle~~ de la chartreuse de Marienwinkel à Ahrensböck, diocèse de Lubeck, ont été appelés et réunis en chapitre dans la salle du chapitre. Le Père Prieur Henri a expliqué et rapporté qu'il a appris, il y a peine dix jours, que le curé Henri Nerves, d'heureuse mémoire, de son vivant recteur, c'est-à-dire curé et dernier possesseur de l'église d'Ahrensböck, est mort. Cette église, a-t-il ajouté, a été donnée par l'évêque de Lubeck Jean, au prieur et au chapitre et cette donation a été confirmée par le pape. — Après avoir entendu cela, tous les frères du chapitre assemblée élurent conformément au droit, à la justice et aux formes le prieur actuel Henri, qui déclara accepter sa nomination, leur procureur (procurator) vrai et légal, leur agent (actor) et factor et représentant spécial. Ils roulurent par là

lui donner une mission spéciale, celle de prendre en leur nom possession de l'église d'Ahrensböck, de ses droits et de ce qui lui appartient, en vertu des deux actes pontificaux que le prieur Henri avait entre ses mains. ——
Furent et témoins sont entre autres le chanoine de Lubeck Albert Rodenberg et les prêtres et chapelains de l'église d'Ahrensböck Henri Wytik et Jean Wryt. ——
Là-dessus l'abbé (le prieur) Henri alla immédiatement à l'église susdite avec les témoins précités. Il exhiba les lettres pontificales et répéta ce qui avait été dit dans la salle du chapitre. . . . Ensuite il prit publiquement notoirement (notorie est-il dit dans ce latin employé de moines pour manifeste), au nom de son couvent et de ses frères, possession de l'église et de ses propriétés et demanda (requirens) au sacristain (custos) d'alors de l'église, nommé Jean, de lui présenter, en vertu des lettres pontificales et, comme signe de sa prise formelle de possession de l'église d'Ahrensböck, les clefs et l'inventaire de l'église. Puis le sacristain Jean entra dans l'église avec le prieur et avec les témoins, alla à la sacristie et remit lui-même (de ses propres mains) à l'abbé les clefs de l'église, les calices, les livres et les ornements sacerdotaux. Après réception de ces objets l'abbé (en son nom et au nom des frères du chapitre) rendit les mêmes clefs et les autres objets sacrés au dit Jean comme au sacristain de l'église et lui recommanda de prendre soin de tout et de conserver tout avec fidélité. Ensuite l'abbé, après s'être aspergé (praelibatus) d'eau bénite, sortit de la sacristie et alla au maître-autel de l'église. Il y trouva les offrandes des fidèles. Il les prit humblement et respectueusement à l'autel sous les yeux de tous, et les mit (ce à) placa dans sa bourse, sans que personne ne fit opposition ni ne l'empêcha. (C'était-à-dire) silencieusement que désormais les offices

des devoient revenir
ment un droit Reï
[illegible]
sat-soussigné, de cl
et moi Henri Hol
desheim, notaire d
le, - - - - - j'ai e

23. L'intérieu

La reproduction a
coup auront vue ce
produit précisément
couvent. Nous avo
partie orientale et
anciennes et pour a
la partie orientale
elle, nous le démont
la partie occidental
tend du grand arc, s
qu'au clocher, sont a
démonter (1). La vo
vers l'an 1327 ou des
ment alors que l'arc
chez nous. En parcou
la voûte, vous le voi
peut fort bien être v
ment des voûtes nou
qu'elle fut employée
l'église de Notre-Dam
brique était beaucou
gothiques sur les côt

(1) Il est donc vrai q
ancienne et que la par
est postérieure. (Note
le propriétaire du livre

des documents revenu au couvent. C'était naturellement un droit fort important. / Sur tout cela, ~~notamment sur ce dernier~~ j'ai été prié, moi notaire ci-bas soussigné, de dresser acte ou instrument. — — et moi Henri Holthusen, clerc du diocèse de Hildesheim, notaire d'Etat par nomination impériale, — — — — j'ai écrit ceci de ma propre main. — —

23. L'intérieur de l'église du couvent vers 1400.

La reproduction de cet ancien document, que beaucoup auront vue certainement avec plaisir, nous introduit précisément dans l'église devenue celle du couvent. Nous avons vu plus haut, chap. 9. que la partie orientale et la partie occidentale de l'église sont anciennes et pour ainsi dire de la même époque. Que la partie orientale soit ancienne, la voûte gothique et. nous le démontre suffisamment. Par contre, que la partie occidentale, c'est-à-dire la partie qui s'étend du grand arc, sous lequel se trouve la chaire, jusqu'au clocher, soit ancienne aussi, c'est ce qui est à démontrer (1). La voûte gothique date certainement de vers l'an 1327 ou des années suivantes. C'est précisément alors que l'arc gothique pointu était en usage chez nous. En parcourant l'espace qui est au-dessus de la voûte, vous le voit, ~~fait~~ on voit que cette construction peut fort bien être vieille de 555 ans. Le couronnement des voûtes nous fait voir l'ancienne brique, telle qu'elle fut employée 62 ans auparavant, en 1276, dans l'église de Notre-Dame de Lubeck. On sait qu'alors la brique était beaucoup employée dans les constructions gothiques sur les côtés de l'Allemagne du Nord; c'est

---

(1) Il est donc vrai que la partie occidentale est la plus ancienne et que la partie orientale, la partie gothique, est postérieure. (Note écrite à la main, probablement par le propriétaire du livre.)

un fait que Guill. Lübke mentionne expressément dans son ouvrage (Grundriss der Kunstgeschichte, vol. II, p. 26). Il est donc vrai que nous avons là des briques vieilles de 555 ans. Il est à remarquer aussi qu'au moyen-âge la fabrication des briques était beaucoup plus abondante qu'on ne le croit généralement. Sous le toit de l'édifice, dans la partie orientale, on voit des poutres très anciennes, en lourd bois de chêne, qui sont probablement là depuis bien longtemps. Tout à côté l'œil découvre des pièces de bois qui y ont été encastrées plus tard et d'autres plus récemment encore. Or ces vieilles poutres en chêne sont absolument semblables à celles qui se trouvent au dessus de la partie occidentale. Cela fait prouver que les deux parties de l'édifice sont à peu près de la même époque. Il faut admettre en outre que notre église, étant un lieu de pélerinage, a été construite en 1328 dans des proportions plus vastes que les églises ordinaires de village. Les dons nombreux et considérables faits par les pélerins permirent de donner à l'église des dimensions plus grandes, ce qu'exigeait aussi le grand nombre de pelerins qui y venaient rendez-vous. J'ai lu aussi dans un document du 11 avril 1400 (Dipl. 46) qu'il y avait plus d'un autel. Au chapitre précédent, il a été question d'un maître-autel. Il y avait aussi, par conséquent, des autels latéraux, comme cela se voit dans toute église catholique un peu grande. Un acte du 25 mai 1491 (Dipl. 135) permettait à nos religieux de dire la messe à trois autels de l'église d'Ahrenböck et il ajoute: « Il y a cinq autels dans cette église. » Or si cinq autels y trouvaient la place nécessaire, l'église devait avoir déjà alors la longueur d'aujourd'hui. Mais pourquoi la seconde partie occidentale de l'église, du grand arc moyen jusqu'à l'orgue, est-elle sans voûte? Pourquoi y a-t-il ici qu'un simple plafond? Ce fait

est précisément fon
La partie occidental
et peut-être avait-
voûte gothique. Le
l'argent nécessaire
de construire un p
Vent cette partie sont
même des poutres en
l'arc le plus grand,
chaire est placée, ne
ment l'église et ter
tie orientale était-ce
on n'avait pas l'ar
partie occidentale.
pour servir d'appu
des voûtes gothiques
de ma manière de v
1394 les nombreux ch
truire et qu'on s'est
ment les frais par
L'église était déjà
dans la lettre d'indu
du 11 avril 1400 (no
sera gagnée par « tou
cution de la dite égl
Tempel, ce Temple d
charbonne. Car dan
d'Ahrenböck est ap
pel. Toujours notre
ou ecclesia. Or comm
rigine avec ces vaste
belle église de pélerin
central et un espace
pective notre église p

111 Je suppose que cet
Le Rad.

est précisément favorable à ma manière de voir. La partie occidentale était déjà prévue dans le plan, et peut-être avait-on aussi le projet d'y faire une voûte gothique. Toutefois on n'avait pas pour cela l'argent nécessaire et c'est pourquoi on se contenta de construire un plafond. Les madriers qui surmontent cette partie sont aussi très anciens; il en est de même des poutres en chêne, comme il a été dit. Mais l'arc le plus grand, celui du milieu, sous lequel la chaire est placée, ne prouve-t-il pas que primitivement l'église se terminait-là? Pas du tout. La partie orientale était ~~couverte par~~ surmontée d'une voûte gothique; on n'avait pas l'argent nécessaire pour voûter la partie occidentale. L'arc du milieu était nécessaire pour servir d'appui à la voûte et au couronnement des voûtes gothiques de la partie orientale. A l'appui de ma manière de voir, je ferai encore observer qu'en 1399 les nombreux édifices du couvent étaient à construire et qu'on s'est bien gardé d'augmenter inutilement les frais par un agrandissement de l'église. L'église était déjà là grande et belle. S'il est dit dans la lettre d'indulgences de l'évêque Jean ~~Dalmey~~ de Lubeck du 11 avril 1400 (voir chap. 15) que cette indulgence sera gagnée par « tous ceux qui contribueront à l'édification ~~de la dite église de Notre-Dame~~ » de Marienkempel, ce temple de Marie n'est pas l'église, mais la chartreuse. Car dans le livre ~~du couvent~~ Diskopatoriums du couvent d'Ahrenböck est appelé constamment Marienkempel. Toujours notre église s'appelle Kerke (Kirche) ou ecclesia. Or comme l'église a été construite dès l'origine avec ces vastes proportions, on a obtenu une belle église de pèlerinage avec un parvis, un espace central et un espace de derrière[1]. C'est ainsi qu'en perspective notre église paraissait plus grandiose qu'elle

---

[1] Je suppose que cet espace de derrière est le chœur. Le trad.

ne l'est en réalité. L'entrée principale était probablement sous le clocher, comme cela se voyait primitivement dans la plupart des églises. Notre église apparaît encore aujourd'hui à celui qui entre par la porte du clocher, malgré les bancs élevés qui gênent la vue, sous la forme d'un espace allongé et imposant. Sans doute les beautés de l'édifice disparaissent à la vue des espaces latéraux garnis de planches auxquels les sièges sont adossés. Toutefois, il y a 400 ans, l'église devait faire un très bel effet. Une dernière preuve démontrant que les deux parties de l'église ont été bâties presque au même temps, comme je le prétends, c'est l'inscription de 1761 qui est gravée sur l'une des pierres du clocher. Cette inscription désigne comme fondateur de l'église le duc Jean III dont il est question dans les chapitres 8 et 9, et ne fait mention de personne qui l'ait agrandie; elle ne fait allusion qu'à sa restauration ~~terminée en 1761~~; à la décoration et à la construction du clocher, ouvrages qui furent terminés en 1761.

Quel aspect offrait l'église à l'intérieur, vers 1400? Cet aspect était tout autre qu'aujourd'hui: D'abord, il est certain qu'il y avait cinq autels et puis un sixième, le maître-autel (Dipl. 135). Les « cinq bénéfices revenues » (quinque proventus) dont j'ai fait mention au commencement du chapitre précédent, ont trait à ces cinq autels. Dès cette époque une vicairie ou bénéfice ecclésiastique était jointe à chacun des autels latéraux. Ce bénéfice était à celui qui disait la messe pour les morts à cet autel. C'est ainsi qu'en date du 20 septembre 1385, par conséquent avant la fondation du couvent, ~~[illegible]~~ Volquin Parzow donna comme vicairie une rente annuelle de trois marcs assignée sur une charrue à Steinrade dans la paroisse de Gleschendorf (Dipl. 15).

Volquin Parzow a
pour les siens. Ce
doivent passer pa
Ces dîmes peuvent ê
ser et par des indu
l'argent. Car l'Egli
que sorte du capita
qui est nécessaire au
C'est ainsi que l'Eg
commerce et d'échan
d'argent. Sans cel
pas la vie des couve
autels. En même te
vers autels de notr
er pour l'âme des
ne des vicaires ou
complète des vicair
chapitre 27). Mai
ces cinq bénéfices e
il y avait cinq aut
ci eut dès l'origine
Dans un acte de 150
de Lübeck et donne
droits de l'église o
ant (Dipl. 146 — v
nous montre une ég

Le maître-autel
Mère Marie, telle
de l'aigle, du hêtre
(Dipl. 145 imago
sublimata.) Je ne
Valtae. Du reste l
notre grand autel

Volquin Parzon a fondé une messe anniversaire pour les siens. Car d'après la croyance catholique ~~doivent après leur mort~~ presque toutes les âmes doivent passer par le purgatoire après leur mort. Ces âmes peuvent être tirées du purgatoire par des messes et par des indulgences. Cela est possible pour de l'argent. Car l'Eglise peut tirer du superflu, on quelque sorte du capital, des bonnes oeuvres des saints, ce qui est nécessaire aux pécheurs pour payer leurs dettes. C'est ainsi que l'Eglise est devenue une maison de commerce et d'échanges et a reçu beaucoup de dons et d'argent. Sans cette croyance catholique on ne comprend pas la vie des couvents ni surtout le grand nombre d'autels. En même temps les religieux disaient aux divers autels de notre église des messes basses, pour prier pour l'âme des défunts qui avaient fondé et donné des vicairies ou des legs ou des donations. La liste complète des vicairies de notre église se trouve au chapitre 27 1/2. Mais le fait qu'il est fait mention de ces cinq bénéfices en 1399, me prouve qu'alors déjà il y avait cinq autels dans notre église, qu'ainsi celle-ci eut dès l'origine la grandeur qu'elle a actuellement. Dans un acte de 1508 émané de l'évêque Guillaume de Lübeck et donné à Eutin sont cités certains endroits de l'église où les moines devaient aller en priant / Dipl. 146 – voir la fin du chap. 37. / Tout cela nous montre une église telle qu'elle existe aujourd'hui.

Le maître-autel était surmonté de la statue de la Mère Marie, telle que la représente la vieille légende de l'aigle, du lièvre et de l'apparition de la Vierge (Dipl. 145 imago Virginis gloriosae in summo altare sublimata.) Je ne sais pas ce qu'est devenue cette statue. Du reste le maître-autel était ou plutôt est notre grand autel actuel. A la place du grand crucifix

fut bien sculpté s'élevait dans un encadrement gracieux cette image miraculeuse de Marie pour inviter le peuple catholique au culte de Marie. Le crucifix actuel est le symbole de notre foi évangélique et nous montre ce qui est l'essence du christianisme: notre Seigneur et Sauveur Christ.

Des cinq autels latéraux l'un s'appelait l'autel de la Ste-Croix (sanctæ crucis). (Dipl. 46 et 146). Il portait déjà ce nom à l'époque de la construction de la chartreuse, des Abarientempel, en 1400. Les quatre autres autels latéraux ne portaient pas de nom qui nous soit bien connu; ils se désignaient d'après la place où ils étaient érigés. C'est ce qui nous mène dans les anciennes chapelles latérales de notre église.

24. Encore l'église d'Ahrensböck vers 1400-1500.

Est-il possible de dire quelque chose de plus sur les chapelles latérales de notre église? Oui. En 1496 le chevalier Hans de Alevelde, domicilié à Hasseldorp, fit don à notre chartreuse d'une somme de 1000 marcs de Lubeck. Un anniversaire devait être célébré à perpétuité pour le repos de son âme. (Dipl. 139.) La messe devait être dite dans la chapelle au-dessous de la chapelle de Notre-Dame dans l'église paroissiale. Notre église d'Ahrensbök est dédiée à Marie. Il ressort de ce qui vient d'être dit qu'il est question de deux chapelles. Il est probable que la chapelle de Notre-Dame était la partie de notre église qui n'est pas précisément embellie par le banc du bailli et deux autres sièges. Ce qu'on appelle siège du bailli était jadis le siège seigneurial vis-à-vis de la chaire. Jadis cette chapelle de Notre-Dame renfermait un autel. Était-elle sur cet autel, n'y avait-il pas de tableau représentant Marie, mais une statue de la Ste-Vierge. Au-dessous ou

à l'occident de celle
me aujourd'hui l'en
re de la seconde chapelle
l'église par une paro
en planches s'élève le
C'est là l'ancienne ch
Alevelde avait fait
le lieu de sa sépult
il avait fixé là le l
le pieux tableau re
pendant la guerre
vré le 17 février 1500
re; je crois, dans l'ég
table que cette chape
de sépulture de la fa
à la fin du siècle de
mes qui sont encore e
nifiés. Le pasteur a
fait enlever plus ta
dans notre cimetièr
cueau à demi détru
même sert aujourd'
truction et de chauv
qu'il était vers 1400
il y avait là, en tout
était attaché une in

Au-dessus ou à l'es
dit siège baillival a
le siège des chevalier
siège des chevaliers de
lorque, vers 1400, se fa
mention dans le cho
beau local pour une
l'autel Arentskarl-ey

à l'occident de cette chapelle de Notre-Dame qui forme aujourd'hui l'entrée principale de l'église, se trouve la seconde chapelle. Aujourd'hui elle est séparée de l'église par une paroi en planches. Devant cette cloison en planches s'élève le jubé qui fait face à la chaire. C'est cette ancienne chapelle que le chevalier Hans de Alevelde avait choisie pour être le lieu de sa sépulture. En faisant sa riche donation il avait fixé là le lieu de sa sépulture. Il est vrai que le preux sabreur ne repose pas là ; mort feld-maréchal pendant la guerre de Dithmarschen, à la bataille livrée le 17 février 1500 près de Hemmingstedt, il est enterré, je crois, dans l'église d'Itzehoe. Il n'est guère probable que cette chapelle soit devenue plus tard le lieu de sépulture de la famille d'Alevelde. Là fut enterré à la fin du siècle dernier un prince de Plön. Des hommes qui sont encore en vie ont vu les ossements momifiés. Le pasteur défunt d'Ahrensböck, Fabricius, a fait enlever plus tard (enlever) ces os pour les enterrer dans notre cimetière. Il n'y a pas longtemps que son cureau a demi détruit et été comblé. La chapelle elle-même sert aujourd'hui de dépôt de matériaux de construction et de chaux pour notre église. Peut-être est-ce là qu'était vers 1400 l'autel de la Ste-Croix (Dipl. 46.) ; il y avait là, en tout cas, un autel latéral. A ce lieu était attaché une indulgence.

Au-dessus ou à l'est de la chapelle de Notre-Dame ou du siège baillival actuel se trouve le siège qu'on appelle le siège des chevaliers (Cavaliers Stuhl ; c'est l'ancien siège des chevaliers de la cour princière de Plön. C'est lorsque, vers 1400, se trouvait-là la sacristie, dont il est fait mention dans le chapitre 22 (Dipl. 61.) C'était aussi beau local pour une sacristie ; il était rapproché de l'autel Arentsen dépendant dans la muraille.

Par conséquent la sacristie, la chapelle de la Ste Vierge avec son autel et la chapelle d'Helvelde avec un autel s'étaient au nord de l'église, diversement ornementées à l'intérieur. Vis-à-vis de ces trois chapelles, le long du mur méridional de l'église se trouvaient les trois autres autels latéraux qui n'ont pas de noms connus et qui étaient dotés de vicairies et de revenus (beneficiis et elemosynis dotata, Dipl. 135). Un autel était situé vis-à-vis de l'ancienne sacristie, une autre vis-à-vis de la chapelle de la Ste Vierge, un troisième vis-à-vis de la chapelle d'Helvelde. A partir de 1491 il fut permis aux chartreux de dire la messe aux trois autels situés au sud.

Au-dessus de ces autels et dans les chapelles latérales se trouvaient des fenêtres ornées de belles peintures sur verre (1). Le docteur G. Lisch, conseiller-archiviste du grand-duché de Mecklembourg, fait mention de ces peintures dans les actes de la société d'histoire de Mecklembourg, vol. XVI, Schwerin, 1851, page 3. (Voir aussi le même ouvrage: Marquard Behr, page 47.) Le roi et la reine de Danemark (?) avaient fait don de ces fenêtres. Peut-être était-ce le roi Albert de Suède qui les avait données. Le duc Magnus de Mecklembourg promit également, en 1477, de donner des vitraux à notre église (voir plus loin chap. 44.) Ceux qui avaient été donnés par le roi portaient ses armes et étaient ornées de sculptures. Il y avait aussi des écussons qui étaient fixés à la voûte gothique et qui avaient été promis par le duc de Mecklembourg en souvenir de son père, le duc Henri IV, mort le 9 mars 1477. Par reconnaissance le couvent d'Ahrensböck reçut dans sa « fraternité » c'est-à-dire dans la confrérie de la chartreuse le duc Magnus et sa mère la duchesse veuve Dorothée. Je ne sais pas ce que sont devenus les

---

(1) mais beaucoup plus petites que les fenêtres actuelles. Note écrite à la main.

fenêtres peintes et c
ces objets ont-ils été
ou détruits par les

Ils n'étaient pas t
trouvaient dans le c
vent avaient certain
est confirmé par le
campanis pulsat
sur l'orgue d'autre
tiques construites q
Allemagne à parti
la richesse de notre
pour la décoration
ques étaient déjà r
vers 1450. Si des org
des documents certa
d'histoire du Schles
198), il faut admett
aussi une de ces oeu

Une grande horlo
couvent et pour l'é
les couvents des horlo
Dès vers 1425 elles ét
vents et les églises

25. Le patronage
d'Ahrensböck ava

« Sous le nom de
semble des droits q
des fonctions par qu
ler dans son Répertoi
page 80). Les droits
suivants: Le patro

fenêtres pendent et les écussons de la voûte. Peut-être ces objets ont-ils été utilisés dans quelque château ou détruits par les Lubeckois en 1534.

Ce n'étaient pas les cloches actuelles qui, jadis, se trouvaient dans le clocher. Cependant l'église et le couvent avaient certainement leurs cloches. C'est ce qui est confirmé par le livre des religieux. (Dipl. 143. 145 campanis pulsatis). — On ne peut rien dire de précis sur l'orgue d'autrefois. L'usage des orgues pneumatiques construites grossièrement s'étant répandu depuis l'introduction en Allemagne à partir de l'an 1300, il faut admettre, grâce à la richesse de notre chartreuse et l'amour des Chartreux pour la décoration de leurs églises, que de petites orgues étaient déjà installées dans l'église d'Ahrensböck vers 1450. Si des orgues furent réparées à Preetz (d'après des documents certains) en 1460 (Revue de la Société d'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, XI, page 198), il faut admettre que notre chartreuse possédait aussi une de ces œuvres d'art.

Une grande horloge doit avoir existé aussi pour le couvent et pour l'église. Dès le 12e siècle on avait dans les couvents des horloges à sonnerie munies de roues. Dès vers 1425 elles étaient très répandues dans les couvents et les églises d'Allemagne.

25. Le patronage de l'église et le bénéfice curial d'Ahrensböck avant et après l'établissement du couvent.

« Sous le nom de droit de patronage on entend l'ensemble des droits qui ont été acquis sur une église ou sur des fonctions par suite de fondation », dit François Möhler dans son Répertoire du droit canon (Schwerin, 1873, page 80). Les droits compris dans le patronage sont les suivants : Le patron a le droit de participer à la ~~d'exercer une~~ surveillance

de l'administration des biens de l'église — le droit le plus important est celui de présenter à l'évêque un sujet capable d'être installé en fonctions vacantes. — Le droit de patronage s'acquiert par la fondation ..... le droit de patronage d'une église par l'assignation de terres, par la construction et par l'assignation des revenus nécessaires pour la desserte de l'église. » Par conséquent Jean III le Doux, comte de Plön, avait acquis de plein droit par la fondation et la construction de notre église, par la donation de terres, et argent et par l'assignation de divers revenus, etc. le droit de patronage de l'église d'Ahrensböck. Par voie d'héritage, ce droit de patronage passa au fils de Jean le Doux, au comte Adolphe VII. Celui-ci avait, dès le 1 février 1386, (Dipl. 16) avait donné au couvent à fonder l'église et les biens de l'église d'Ahrensböck avec toutes leurs dépendances et appartenances. Le Testament connu de Crumbek du 14 décembre 1387 confirme cela hautement en disant: « Parce que mon illustre seigneur, le seigneur Adolphe, comte, etc., mû par ses sentiments de piété, a cédé et donné au nouveau couvent à fonder l'église paroissiale de Notre-Dame d'Ahrensböck, dans le diocèse de Lubeck, avec le droit de patronage, etc. » (Dipl. 25.) L'année suivante, le 20 mai 1388. 1399, l'évêque Eberhard de Lubeck confirma la donation que le comte Adolphe avait faite au couvent à fonder d'Ahrensböck, de l'église et de tous ses droits et propriétés et spécialement du droit de patronage de l'église et de tout ce qui compétait à cet égard au comte Adolphe et à ses héritiers, sans aucune réserve pour lui et ses héritiers. Encore une fois l'évêque parle de l'église et de son droit de patronage, etc. Puis il continue: Nous nous, tout en louant (commendantes) le nom zele dans le Seigneur dont a fait preuve le seigneur comte Adolphe, nous avons accepté avec reconnaissance et comme nous étant agréable la donation présentée, le don et la transmission du droit de

patronage. Nous réu
susdite d'Ahrensböc
précités, revenus et a
nous lui incorporon
gneur, en l'honneur
Jésus-Christ et de
..... et au même
protection spirituel
Dix années plus
confirma la donation
2 novembre 1399, Jean V
velle ~~la donation~~
en faveur des Chartre
droit de patronage de
à la donation du seig
notre incorporation e
(Dipl. 40). C'est pou
non qui dit: « Le dro
peut passer à d'aut
s'agit d'un droit de pa
sion ne peut se faire
mais bien par donat
que, dont cette ratifica
Par conséquent noti
ment l'église et le d
Les curés de l'église
de la paroisse jusqu'a
vent, c'est-à-dire de
1. Wulfard de 132
avait été jeune encore
avait obtenu un âge
cure pendant près
pour l'église la fête
et d'autres choses.

— le droit le plus im-
un sujet capable
Le droit de patronage
nt de patronage
, par la construction
ires pour la desserte
Doux, comte de
la fondation et la
tion de terres, d'ar
s, etc. le droit de la
. Par voie d'héritage,
Jean le Doux, au
le 1 février 1386,
nder l'église et
toutes leurs dépendances
de Crumbek du
ement en disant:
igneur Adolphe,
ité, a cédé et donné
roissiale de Notre-
k, avec le droit de
vente, le 20 mai
rmation la dona-
au couvent à fon-
ses droits et pro-
atronage de l'église
au comte Adolphe
eur lui et ses héri-
l'église et de son
): Sous nous, tout
dans le Seigneur
phe, nous avons ai-
étant agréable la
sion du droit de

patronage. Nous réunissons ~~incorporons~~ l'église susdite d'Ahrensböck, le patronage et tous les droits précités, revenus et appartenances au dit couvent et nous les incorporons tout ..... au nom du Seigneur, en l'honneur et pour la gloire de notre Seigneur Jésus-Christ et de sa glorieuse Mère la Vierge Marie ..... et en même temps nous le plaçons sous notre protection spirituelle et sous la liberté ecclésiastique.

Dix années plus tard, le 20 mai 1397, le duc Gerhard confirma la donation du comté Adolphe VII (Dipl. 36). Le 2 novembre 1399, Jean VI Dulmen, évêque de Lubeck, renouvelle ~~les dispositions~~ l'acte de son prédécesseur Eberhard en faveur des Chartreux d'Ahrensböck « auxquels le droit de patronage de cette église revenait conformément à la donation du seigneur comte de Holstein avant notre incorporation et union de l'église avec le couvent. » (Dipl. 40). C'est conforme au principe du droit canon qui dit: « Le droit de patronage qui est fondé peut passer à d'autres par contrat entre vifs. S'il s'agit d'un droit de patronage personnel, la transmission ne peut se faire ni par achat ni par échange. ... mais bien par donation, qui, si elle est faite à un laïque, doit être ratifiée par l'évêque. » Möhler, page 81. Par conséquent notre chartreuse avait reçu juridiquement l'église et le droit de patronage.

Les curés de l'église d'Ahrensböck, depuis la fondation de la paroisse jusqu'à l'incorporation de l'église au couvent, c'est-à-dire de 1328 à 1408, furent les suivants.

1. Wulfard de 1328 jusque vers 1375. Il faut qu'il ait été jeune encore quand obtint cette cure et qu'il ait atteint un âge avancé puisqu'il occupa cette cure pendant près de 50 ans. C'est lui qui acheta pour l'église la ferme et le village de Klöckendorf et d'autres choses. Je renvoie le lecteur au chapitre

11, où il est question de cette acquisition. (Dipl. 3. 5. 6. 7. 8.) Wulfard était en même temps prévôt de Utrecht (1368).

2. Henri Masebeke fut curé d'Ahrensböck de vers 1375 jusque vers 1390. J'ai raconté au chapitre 11 toutes les donations qui ont été faites à l'église d'Ahrensböck sous son administration et toutes les acquisitions qu'il a faites pour elle. — Le 21 octobre 1400 le seigneur Ludeke de Bökwolde donna de l'argent pour faire prier ici pour le repos de l'âme de ce curé (Dipl. 48.) Voir concernant Masebeke Dipl. 12. 13. 15. 16. 19. 34. 35.

2 Masebeke eut pour successeur Henri Meves, de vers 1390 à 1398. Celui-ci mourut le 18 septembre 1408. Il transmit notre église à la chartreuse (Dipl. 45). Cependant l'église d'Ahrensböck ne devait être incorporée à la chartreuse qu'après sa mort. (cum ecclesiam ex persona praedicti domini Henrici Meves vacare contigerit, Dipl. 40). Après sa mort qui eut lieu en 1408 dans une maison appartenant à la chartreuse et située à Lubeck, Dankwerts-Grube, (voir plus loin le chapitre 28) la chartreuse prit solennellement possession de l'église. C'est ce qui est raconté dans le chapitre 22. Il faut toutefois qu'Henri Meves se soit déjà démis de ses fonctions de curé deux années avant sa mort, en 1398. En effet, dès cette année-là Jean de Hoya (ou Hoyer) fut nommé curé d'Ahrensböck. Celui-ci était chartreux. Et lorsqu'en 1398, en 1399 au plus tard les religieux prirent possession de la chartreuse, le nouveau curé d'Ahrensböck devint même le premier prieur ou abbé de la chartreuse de Marienthempel d'Ahrensböck (Hansen 67. 11)

---

11) Notre pasteur ne sait pas que le supérieur d'un monastère est le curé d'une paroisse incorporée à son couvent et la fait desservir par un vicaire. Le trad.

2. Jean de Hoya, et devint le premier

A partir de ce mom de patronage de nomi tions. Par là la fonct ment. « Le changem ne doit avoir lieu q à l'Eglise et lorsque ne peut avoir lieu q diocésaine (page de l'autorité civile le changement est d dure par le fait que reés à un couvent. D. perçoit les revenus, fonctions incorporée ce qu'un vicaire! Ce un coopérateur). Je d'Ahrensböck mang trateur paroissial. il était lui-même sa cellule solitaire, de ses paroissiens et être deux à ses côtés veut un vicaire ou plus haut chap. 17 « treuse s'appelait 15 sion de l'incorporat chap. 22) nous avon leurs d'Ahrensböck (Dipl. 60). Sous le notre église s'appela (aussi vice-recteurs

4. Jean de Hoya ~~fut le~~ dernier curé d'Ahrensböck et devint le premier abbé du couvent en 1498.

A partir de ce moment le couvent ~~xxxxxx~~ eut le droit de patronage de notre église, mais prit aussi des obligations. Par là les fonctions curiales subirent un changement. « Le changement d'une fonction ecclésiastique ne doit avoir lieu que lorsqu'il est nécessaire ou utile à l'Eglise et lorsque les intéressés sont d'accord, et il ne peut avoir lieu que par décision de l'autorité ecclésiastique (pape ou évêque) avec l'assentiment de l'autorité civile » (Möhler 76). A Ahrensböck le changement eut lieu « per incorporationem », c'est-à-dire par le fait que les fonctions de curé furent incorporées à un couvent. Dans ce cas le couvent ou l'abbaye perçoit les revenus, mais doit aussi faire exercer les fonctions incorporées par un vicaire perpétuel. Qu'est-ce qu'un vicaire ? C'est un représentant, un aide (ou un coopérateur). Ici le vicaire devait remplacer le curé d'Ahrensböck manquant. C'était donc un administrateur paroissial. Il était nommé par la chartreuse, il était lui-même chartreux, mais ne vivait pas dans sa cellule solitaire ; comme curé, il vivait au milieu de ses paroissiens et avait un prêtre auxiliaire, peut-être deux à ses côtés. Or comme il y avait déjà au couvent un vicaire ou le représentant de l'abbé (voir plus haut chap. 17 n. 2), le curé nommé par la chartreuse s'appelait « Monsieur le chapelain ». La décision de l'incorporation de l'église à la chartreuse, (voir chap. 22) nous avons appris à connaître deux chapelains d'Ahrensböck : Henri Wytik et Jean Wrytt (Dipl. 60). Sous le régime du couvent, les prêtres de notre église s'appelaient aussi presbytres et chapelains. (aussi vice-recteurs, note écrite à la main). Tous les

documents les plus anciens de notre couvent qui me sont connus font mention de ce chapelain ou prévôt (Acte de 1385, Dipl. 15 — Dipl. 16 — Dipl. 34, 35, 36.) L'évêque Jean de Lübeck qui a déjà été cité souvent statue en 1399 que la chartreuse y devra administrer la paroisse d'Ahrensböck à perpétuité par un prêtre convenable (presbiterum idoneum) qui ne sera pas amovible à la volonté du couvent (ad nutum eorum amovibilem) mais qui ne vivra que pour sa paroisse." (Dipl. 40) — La chartreuse s'est acquittée de ce devoir. L'acte qui fait voir le plus clairement l'attribution du droit de patronage à la chartreuse c'est le 64e. document du Livre des religieux (Diplomatorium), où l'évêque de Lübeck, Jean VII Scheel autorise, en date du 10 avril 1428, le prieur ou le chapitre d'Ahrensböck à reprendre la cure aussi souvent qu'elle sera vacante "ut singulis presbiteris ad regimen parochialis ecclesiae in Arnesboken. ... in futurum assumendis curam animarum et accessum altaris. ... dare et committere libere possit." Dipl. 89.

Alors le prêtre curé s'appelait aussi Kirchherr (seigneur d'église, ecclésiastique). Malheureusement nous n'en connaissons que trois. Les autres curés et chapelains, qui ont rempli les fonctions de 1408 à 1565 sont inconnus. Ces trois sont Henri Wylik, Jean Wrayt vers 1408 et Hennynk Zulle (Schultz) vers 1481 (1).

Un sacristain de l'église cité dans le chapitre 22, c'est le frère Jean. Lui aussi assurément comme les prêtres et les chapelains demeurait dans le couvent. Ses fonctions n'étaient pas sans importance.

---

(1) ~~Deux ecclésiastiques, comme dans le cas présent, sont notés~~ pour ~~Il s'imagine que Kirchherr désigne un prêtre~~ chargé de fonctions spéciales. Après le chapitre 50, supplément au chapitre 36 (page 274 de la traduction) sont cités d'autres curés et deux chapelains. Il est probable, comme il a été dit à la page qui précède, que les chapelains n'étaient que les curés ou desservants de la paroisse. Les traducteurs.

Le 10 avril 1400 l
publie la première b
eux d'Ahrensböck.
mise d'une pénitence
l'esprit de l'Eglise ca
vraiment pénitents,
est souvent achetée p
l'évêque de Lübeck e
vants : « A tous ceu
et contrits et s'étant
humblement et en pr
y assisteront à l'eu
à tous ceux qui cont
truction de la chartr
ou qui invoqueront
dant qu'on chantera
Maria » (Salut à la
solennellement un
couvent et devant
blement en mémoire
des souffrances de
Faites autant d'
de fois et chaque fo
d'humilité, en vertu
du Dieu tout-puiss
une indulgence de
te-vingt-onze ans
fut accordée aux relig
de dire la messe (1) off
Ces trois autels étai

(1) Il y a supposé qu'il
de chantres des messe
dont il a été question

26. Les bulles d'indulgences de la chartreuse d'Ahrensböck.

Le 10 avril 1400 l'évêque de Lubeck, Jean VI Dudmer, publie la première bulle d'indulgences pour les religieux d'Ahrensböck. Par indulgence on entend la remise d'une pénitence pour de l'argent, remise qui dans l'esprit de l'Eglise catholique est faite à ceux qui sont vraiment pénitents, mais qui dans l'esprit du peuple est souvent achetée (vendue) sans conscience. L'indulgence de l'évêque de Lübeck est accordée dans les termes suivants : « A tous ceux qui étant vraiment pénitents et contrits et s'étant confessés, visiteront la chartreuse humblement et en priant, y entendront la messe ou y assisteront à d'autres exercices de dévotion ; en outre, à tous ceux qui contribueront efficacement à la construction de la chartreuse ou à l'avancement des travaux, ou qui invoqueront à genoux la Ste Vierge Marie pendant qu'on chantera le cantique « Heil der Königin Maria » (Salut à la reine Marie) ou bien en chantant solennellement un cantique ; à ceux qui, dans le dit couvent et devant l'autel de la Ste Croix, réciteront humblement en mémoire de la passion de Jésus-Christ et des souffrances de la bienheureuse Vierge Marie, « cinq Pater et autant d'Ave », nous leur accordons, autant de fois et chaque fois qu'il le feront avec des sentiments d'humilité, en vertu des pouvoirs que nous tenons du Dieu tout-puissant et des apôtres Pierre et Paul, une indulgence de quatorze jours. » (Dipl. 46). Quatre-vingt-onze ans plus tard, en date du 25 mai 1491, fut accordé aux religieux d'Ahrensböck l'autorisation de dire la messe (officiare) à trois des autels de l'église. Ces trois autels étaient pourvus, comme nous l'avons

---

(1) Il est question d'une autorisation de célébrer des messes aux autels des chapelles du nord dont il a été question page 90 de la traduction. Le trad.

vu chapitre 24, de dons et d'aumônes. — Le moine charretier devait tenir à un silence perpétuel, les visiteurs ou surveillants de notre couvent, l'abbé Timothée et le procureur Gharvin de la chartreuse de Marienehe près de Rostock (il sera question de cette chartreuse dans le chapitre 45) permirent (?) que les religieux disant et célébrant la messe ne rompissent pas le silence vis-à-vis des personnes qui venaient et des étrangers; afin que la règle de l'Ordre ne fut pas violée inconsidérément (Dipl. 135) III)

L'indulgence de notre couvent acquit encore plus de renommée lorsque le cardinal et légat du pape Raymond donna à la chartreuse, à Lübeck, le 28 avril 1503, le droit suivant: « Dans le cas où des individus, pour n'avoir pas payé leurs dettes ou pour avoir frappé un prêtre (propter violentam in religiosam personam manum injectionem) auraient été excommuniés, puis voudraient être absous après avoir fait la pénitence imposée, alors, afin que par suite de l'absence du prieur (ou de l'abbé) l'absolution ne soit pas différée et retardée plus longtemps qu'il ne le faudrait, elle pourra être donnée aussi par le vicaire du couvent ou par quelqu'un des religieux le plus ancien désigné à cet effet par le chapitre. Les religieux recevront aussi l'autorisation de dire la messe après exclusion des excommuniés, les portes fermées, mais sans sonner (non pulsatis campanis). (Dipl. 143).

L'indulgence de 1498 (?) est quelque peu originale et très intéressée. L'évêque de Lubeck Jean VII Scheele publia de nouveau une indulgence de quarante jours en faveur de tous ceux qui aideraient par leur travail ou d'une autre ma-

---

III. L'auteur ne paraît pas avoir bien compris le sens de ce passage de l'acte 135. Des analogies vous feront deviner la permission accordée. Comme le fait voir l'alinéa suivant: notre pasteur n'a pas compris les pouvoirs accordés à la chartreuse en cas d'interdit. Il confond aussi les indulgences avec le pouvoir d'absoudre de l'excommunication.

nière a construire le
Plön (Hansen 72).
près de Plön où nou
un ermitage et une
entretenir lui-même
28). Il paraît aussi fa
bâtir. Au lieu de pay
dait la rémission de
Luther?

En 1451 un évêqu
accorde de nouveau
indulgence « par la
est accordée pour ce
76). En 1508, l'évêq
l'évêque Jean VIII G
treuse des indulgen
cument est si impo
ne pour en parler da
ra une idée des cér
treuse.

Il ressort de tou
aussi dire la messe
leurs qu'aux prêt

27. Fondations

pour

Le chapitre 23 n
des messes des mort
Tous ceux qui ont fa
et à la chartreuse.
par les idées de l'épo
tivement au purga
dotations sont faite
bornerai à reproduir

nière à construire le pont et à réparer la route près de Plön (Hansen 72). Il s'agit ici du pont de Holstein près de Plön où notre couvent possédait une chapelle, un ermitage et une écrille et devait pour ce motif entretenir lui-même la route (voir plus bas chapitre 28). Il était aussi facile au couvent de bâtir et de faire bâtir. Au lieu de payer des ouvriers on accordait la rémission des péchés. Lisez dit de cela Martin Luther!

En 1451 un évêque de Lubeck, Arnold Westfal, accorde de nouveau une indulgence à Ahrensböck, indulgence « par laquelle la rémission des péchés est accordée pour certaines bonnes oeuvres. » (Hansen, 76). En 1508, l'évêque Guillaume Westfal, et en 1571 l'évêque Jean VIII Grimhold accordèrent à notre chartreuse des indulgences de vingt jours. Le dernier document est si important et si instructif que je le réserve pour en parler dans le chapitre 37. Il nous donnera une idée des cérémonies qui se faisaient à la chartreuse.

Il ressort de tout cela que nos moines pouvaient aussi dire la messe. Ce privilège n'appartenait d'ailleurs qu'aux prêtres.

27. Fondations faites à la chartreuse pour anniversaires.

Le chapitre 23 nous a fait voir l'essence et le but des messes des morts. Nous donnerons ici une liste de tous ceux qui ont fait des donations semblables à notre église et à la chartreuse. La possibilité de la chose s'explique par les idées de l'époque et les croyances catholiques relativement au purgatoire. — Comme presque toutes les donations sont faites dans les mêmes termes, je me bornerai à reproduire un seul acte de donation. Les

autres donations et fondations sont faites avec des expressions semblables. Toutes ont en vue le salut « de nos âmes, de l'âme de nos parents, de nos héritiers, de nos descendants et de nos ancêtres. » L'âme doit jouir d'un repos éternel. Le fondateur faisait une longue énumération d'âmes pour faire profiter le plus grand nombre d'âmes possible des fruits de son argent. Et la chartreuse disait : « Oui ! fondez et donnez, nous vous prions ! »

1. Jacques de Crumbek. 1387, décembre 14. (Dipl. 26) pour mon âme, pour celles de mes frères, de mes sœurs et de mes parents. » - Avant lui déjà :

2. Les frères Jean et Marquard Ryke Breyden, échevins, donnent 12 mares de rente annuelle à percevoir à Holstendorpe (*Holstendorf*). L'acte est daté du 8 avril 1369 et donné à Herligenhafen. (Dipl. 5).

3. Jean Breide dit Berner donne à l'église d'Ahrensböck, pour un anniversaire, 8 mares de rente et toutes ses propriétés à Holstendorf, 8 avril 1369. (Dipl. 5 et 6 et chapitre 11 plus haut).

4. Marquard Bundeishovede, appelé aussi Bunneshöft, fait don de la métairie franche de Brandisrode (1) avec le bois de Wunner (probablement terre nouvellement défrichée, note du traducteur) et avec la grande prairie de Timmerhorst et avec l'étang ; 14 mars 1380. Cette donation est attestée le 9 septembre 1381 par les curé Laurent de Saran (Zaron) et par le curé Timmo de Gnissau (nom actuel) (Gnessowe) Dipl. 12 et 13).

*nunc Holstendorf

---

(1) Brandisrode était situé près de Strenrade, dans la paroisse de Gleschendorf. Un lieu situé au sud-ouest du village porte encore aujourd'hui le nom de Brandisrade. Un autre lieu situé au sud-ouest du village de Holstendorf porte encore aussi le nom de Wunnersholt. Une terre emphytéotique située au même endroit s'appelle Wunnerdiek. La prairie de Timmerholt est encore située aujourd'hui près du village de Strenrade. En 1385, cette prairie est appelée Tymberhorst.

5. Volquin Eerzon
assignée sur une ch
septembre 1385. (Di

6. Ludecke de Bo
notre chartreuse 14
Steenrade » dans la

7. Vromold War
1491 dont son villa
d'Ahrensböck. (Di

8. Simon Oderlo
dingstorp, tous deu
1409 leur vente de 16
versarie à Ahrensb

9. Le comte Henri
ainsi que l'acquisiti
Gnissau presque en
de son âme ; 16 juille

10. Jean Gruter
la ferme de Schones
de Curau, de Daker
1418. (Dipl. 79).

11. L'évêque de Lu
vent les 50 mares d
Henri de Bokwolde
rensböck, 16 avril 14

12. Les frères Jean
à la chartreuse d'A
annuelle dans l'île d
Schwerin, revenu
vente
Warsieneke, 17 mars

13. Detlev de Boc
annuelle de 1 mare
ainsi que la concessio
de Berkau, 12 août

5. Volquin Eerzon donne une rente annuelle de 3 marcs assignée sur une charrue à Steenrode (Steinrade nunc); 20 septembre 1385. (Dipl. 20).

6. Ludecke de Bockwold lègue le 21 octobre 1400, à notre chartreuse 14 marcs à Schurstorpe et 14 marcs à Steenrade « dans la paroisse de Gleskendorf. » (Dipl. 48)

7. Vromold Warendorp donne en dalé du 15 juillet 1491 tout son village de Grevenhagen# où la chartreuse d'Ahrensböck. (Dipl. 55; voir aussi chapitre 31, n. 3). # nunc Grebenhagen

8. Simon Oderlo et Elisabeth, veuve d'Henri Redingstorp, tous deux de Lubeck, donnent le 25 juillet 1409 leur rente de 16 marcs à Steenrade pour un anniversaire à Ahrensböck (Dipl. 66.)

9. Le comte Henri de Holstein confirme cette donation ainsi que l'acquisition de Walstorpe, Klattenkrog et de Gnissau presque entier par la chartreuse, pour le repos de son âme; 16 juillet 1413. (Dipl. 68).

10. Jean Grulen de Lubeck fait don au couvent de la ferme de Schonenkampe, c'est-à-dire d'une partie de Curau, de Dakendorf et de Cashagen; 14 décembre 1418. (Dipl. 79).

11. L'évêque de Lubeck Jean VII Schedle donne au couvent les 50 marcs de rente qu'ont fondée auparavant Henri de Bokwolde et Henri Mansebeke, curés d'Ahrensböck, 16 avril 1428. (Dipl. 83).

12. Les frères Jean et Herbord ~~de~~ Ellingsten font don à la chartreuse d'Ahrensböck de 50 marcs de ~~revenus~~ rente annuelle dans l'île de Fehmarn et dans le diocèse de Schwerin, revenus qui proviennent de la chartreuse de Marienche; 17 mars 1436. (Dipl. 86.)

13. Detlev de Bockwold donne une rente perpétuelle annuelle de 1 marc assignée sur une charrue à Berkow# ainsi que la concession d'un chemin aboutissant au lac de Berkau, 12 août 1446. (Dipl. 94.) # nunc Barkau

14. Le roi Christian I confirme tous les droits de la chartreuse, renonce au rachat de divers villages, etc. et accorde au couvent l'ermitage près de Plön, afin que tous les frères du couvent ~~prient~~ demandent pour nous le repos éternel; 8 novembre 1460. (Dipl. 106.)

15. Le roi Jean et le duc Frédéric agissent de même, 14 janvier 1484. (Dipl. 124.)

16. En 1496 le chevalier Hans de Ahrensbök, domicilié à Haseldorpe, fit don de 1000 marcs pour un anniversaire perpétuel à dire dans la chapelle au-dessous de la chapelle de la Ste Vierge de l'église d'Ahrensbök (voir plus haut chap. 24). Il est dit entre autres dans le document ~~latin~~ y relatif: « Ainsi pour le ~~repos~~ de mon âme et de celles d'Adelaïde, ma légitime épouse, de celles de nos parents et de nos amis, vivants et morts. ---- et de toutes celles pour lesquelles je le demande, ainsi de celles de feu Hans Doggenwisch et d'Anne son épouse, ma chère sœur, j'ai fondé une messe perpétuelle ~~à dire~~ tous les jours à la gloire et en l'honneur de la Ste Trinité et de tous les saints ---- laquelle sera célébrée avec vigiles et messes de requiem ---- (Dipl. 140.)

28. Deux propriétés de la chartreuse d'Ahrensböck à Plön et à Lubeck.

En 1485 l'évêque de Lubeck Albert II Krummendieck ~~donna~~ donnait à l'abbé d'Ahrensböck, Georges, la permission de bâtir à Plön une chapelle en l'honneur de St Antoine et d'y dire la messe, sans préjudice toutefois pour le curé ou recteur de l'église de Plön. Notre chartreuse possédait aussi un ermitage ou une cellule à Plön. Cet ermitage était au-delà du pont de Holsten, où se trouve aujourd'hui l'auberge Tegelasch. Tout près de là était une écrille que notre couvent avait achetée de Joachim de Rüren pour 105 marcs de Lübeck.

(Hansen, 2 4 5 10) — duite dans les Arch ligue du Schleswig. près ce titre, l'achat Danemark Christia l'écrille, située près a affirma que les un ermite à l'ermi mite pouvait suve On voit par là que avait en même tem l'anguille à l'écart blement à dire la m sonne (1). La raison pr précisément de dire a que St. Antoine était Plön. Il avait aus de pêcheur des poisson à une localité riche Plön. Il a déjà été l'entretien de la ro sien près de Plön. ves de l'histoire du wig-Holstein ont

Notre chartreuse à Lubeck. Le Recueil 773. n. 684 rapporte bord ce passage lat prunions: « domum pictoris, vitam vig que domum Treppen ubi possint ad inha

(1) Rien ne nous d. traductum.

les droits de la char-
'ages, etc. et accorde
n que tous les frères
e'ternel; en 8 novembre

ng'irent de même,

velde), domicilié a-
ur un anniversaire
-dessous de la chapelle
ck (voir plus haut
ur la documents l'ade-
e mon time) et de
se, de celles de nos
orts. ---- et de
nde), et aussi de
Anne son épouse),
rpétuelle à dire les
: la Trinité et de tous
brée avec orgues et

use) d'Hrenstöck

z Krummendieck
res, la permission
ncur de St. Antoine
Toutefois pour le
Notre chartreuse
ellule à Plön. Cet
Holstein, (voir ce
esch. Tout près de
ut avait achetée
es de Lübeck).

(Hansen, 24510) — Le titre de ce document est reproduit dans les Archives d'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. II, page 189. D'après ce titre, l'achat eut lieu en 1424. Le roi de Danemark Christian renonça en 1460 au rachat de l'écrille, située près de Plön, près du pont Holsten, et affirma que les Chartreux pouvaient installer un ermite à l'ermitage près de Plön, et que cet ermite pouvait surveiller l'écrille précitée. (Dipl. 107). On voit par là que l'ermite dépendant des Chartreux avait en même temps la surveillance de la pêche de l'anguille à l'écrille. Comme prêtre il avait probablement à dire la messe dans la chapelle de St. Antoine (1). La raison pour laquelle cette chapelle était précisément dédiée à St. Antoine, c'est probablement que St. Antoine était honoré tout particulièrement à Plön. Il avait aussi le poisson d'être le saint protecteur des poissons; il convenait donc parfaitement à une localité riche en lacs et en poissons comme Plön. Il a déjà été question dans le chapitre 25 de l'entretien de la route qui conduit au pont de Holsten près de Plön. Consulter également les Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein vol. 5, page 202.

Notre chartreuse avait fait aussi une acquisition à Lübeck. Le Recueil des documents de Lübeck, vol. IV, page 775. n. 684 rapporte là-dessus ce qui suit: Citons d'abord ce passage latin du document auquel nous l'empruntons: « domum quandam, quondam Benthin pictoris, sitam in fossa Dancwardt, sicut jacet prope domum Treppenman. ---- quod ipsi eadem domo uti possint ad inhabitandum ad beneplacitum conu-

---

(1) Rien ne nous dit que cet ermite était prêtre. Le traducteur.

lii et quousque consilio potuerit. Et quolibet anno pro ea dare debent nomine tallie praedique debite et tallie communis decem solidos Lubicenses . . . . Salvo illi suo Wicbelde, qui hoc habet in eadem." C'étaient les conditions auxquelles le conseil de Lubeck abandonnait la ~~jouissance~~ à la chartreuse d'Ahrensböck la jouissance d'une maison, sise à Lubeck. Donné le 17 mars 1399.— Voici en allemand ce que ce passage latin veut dire: "une certaine maison qui a appartenu jadis au peintre Benthin et qui est située au fossé Dankward, près de la maison de Treppermann. ..... pourra être utilisée par les moines comme demeure selon leur bon plaisir et comme il leur semblera bon. Et chaque année, sous le nom d'une collecte ~~taxe particulière et générale~~ ~~ils devront~~ (dans le latin du moyen-âge Tallia est très souvent pour collecte, peut-être aussi pour impôt) due spécialement et générale III, ils devront payer pour la maison dix schillings (sous) de Lubeck, sans préjudice pour son propriétaire actuel Wicbelde."

C'est dans cette maison que mourut en 1408 le curé d'Ahrensböck Henri Nemes (voir plus haut chapitre 25), qui peut-être y était logé gratuitement. Une autre fois encore il est question de cette maison. Un chaudronnier de Lubeck avait établi sa demeure tout près de cette maison. La chartreuse s'en plaignit et il fut fait droit à sa plainte en 1494. (Hansen, 811).

III) J'aurais volontiers fait de ne pas traduire cette production qui ne vaut rien. L'auteur ne sait pas ce que c'est que la taille.

29. Les posses

Après les petite
parler, nous allon
les villages, etc. qu
quisition, soit pa
Preen d'Ahrensbö
de grandes richess
comme les prêtres
cevaient pas d'intér
raient pas à l'inc
possible leur argen
(Voir Sur con. Dicr
et VII.)

Ici, j'serais tent
documents qui ont
j'augmenterais l'hi
série de chapitres -
histoire en cinqua
réserve pour l'avenu
tités que j'ai ci
ces détails n'a pas
böck.

J'énumère brièv
les propriétés de la

A. Le futur

1. Le village d'Ah
treuse par le comte

2. Le village de
la fortune Lubecka
wold, en 1438, pour

3. Le village de
Berthold Barsbek
voir plus loin chap

29. Les possessions étendues de notre couvent.

Après les petites propriétés dont nous venons de parler, nous allons énumérer les terres étendues, les villages, etc. qui sont devenus, soit par voie d'acquisition, soit par donation, la propriété des Chartreux d'Ahrensböck et qui procurèrent au couvent de grandes richesses et une grande considération. Comme les prêtres et les moines du moyen-âge ne percevaient pas d'intérêts et, à plus forte raison, ne les prenaient pas à l'usure, ils retournaient autant que possible leur argent à l'acquisition de biens-fonds. (Voir Jus can. Decret. Greg. IX. Lib. V. Tit. XIX. C. II et XII.)

Ici, je serais tenté de faire de larges emprunts aux documents qui ont trait à ces acquisitions. Mais alors j'augmenterais l'histoire de la chartreuse de toute une série de chapitres. Or mon but est de terminer cette histoire en cinquante chapitres. C'est aussi que je réserve pour l'avenir les détails concernant la localité que je vous cite. Du reste, strictement parlant, ces détails n'appartiennent pas à l'histoire d'Ahrensböck.

J'énumère brièvement, et par ordre alphabétique, les propriétés de la chartreuse.

A. Le futur bailliage d'Ahrensböck.

1. Le village d'Ahrensböck fut légué à la future chartreuse par le comte Adolphe, en 1386.

2. Le village de Berkow (Barkau) fut légué à la future chartreuse par le comte Adolphe, en 1386. Il fut acheté d'Adolphe de Bokwold, en 1438, pour une somme de 1000 marcs (Dipl. 90).

3. Le village de Beckhorst fut acheté en 1456 de Berold Barsbeke pour 1200 marcs. (Dipl. 102; voir plus loin chap. 83.)

4. Le village de Borne fut acheté en 1429 le 12 décembre de Bertold Rennow et de Henneke Kreie Rennow. (Dipl. 85.)

5. Le village de Curow# fut donné en partie par Jean Grutes en 1418 (voir plus haut chap. 27 n. 10 et Dipl. 79.)

#nunc Curow

5a. Carhagen ou Kerstenhagen voir n. 23. 26.

6. Dankeastorpe. Voir les Archives de l'Histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. V, page 202. Il était situé à l'ouest du lac Taschen (Taschensee) et était uni à Gronenberg.

7. Dokendorpe donné également par Jean Grutes de Lubeck (voir n. 5 et chap. 40).

8. Le village et la métairie d'Equelstorpe (Ekelsdorf) acheté de Hans de Bokwolde, ainsi que les n. 20, 21 et 29, pour 6200 marcs, en 1488. (Dipl. 131.)

9. Le village de Vassmersdorf# (Fassendorf) donné par testament, en 1387, par le célèbre Jacques de Crumbek. (voir plus haut chap. 12 et dipl. 25). La chartreuse en prit possession en 1398. « ex parte conventus dominorum Carthusiensium in Arneboken sibi villam Wasmerstorp# et curiam (ferme) Wellyn cum molendino in terra Holtzacie de gravia concesserint ad utendum VII annis. » Livre des actes de Lubeck vol. II page 759 n. 668, 13 janv. 1398.

#nunc Fassendorf

nunc Holtendorf.

10. La métairie, le moulin et le village de Flörekendorf (Flökendorf#nunc) acheté en 1368 de Tymmo Marcke par le curé Wolfard d'Ahrensböck pour la somme de 158 marcs (voir plus haut chap. 11 et dipl. 3.)

11. Le village de Gorkow (ou Garkau#nunc) acheté en 1462, ainsi que n. 22, de Henri de Bokwold pour 2500 marcs (Dipl. 108.)

12. Le village de Gnessow (Gnissau#nunc) presque entier, c'est-à-dire 9 charrues, 9 Kathen (bien#-maisons) et 2 prés, acheté en 1413 de Diedrich et Gerhard Höken, ainsi que n. 16 et 28 pour 800 marcs. (Dipl. 67.)

13. Le village de
Jacques de Crumb
lau, des Wulf et de
marcs (Dipl. 20.)

14. Le village d
par Vronold War
chap. 31.)

15. Le village de
dorpe) donné égale
Crumbek, qui l'a
du comté Adolphe
neke Lasbeke pou
mes marcs en 1388.

16. Le village de
1369, acheté en parte
plus loin le chap. 3.

17. Le village Kak
(Voir les détails chap

18. Le village de
en 1401 par Vronno
lon chap. 32, 6).

19. Le village de
que n. 4 de Barthol
en 1429. (Dipl. 54.

20. Le village de
té du lac, fut achet
Bockwolde pour 1

21. Le village de Sa
6.

21a. Nyen-Swoge

22. Le village d'Ol

23. La moitié du v
nes de l'histoire civil
stein, vol. V, page 2

13. Le village de Gholendorpe donné en 1387 par Jacques de Crumbek. Celui-ci l'avait acheté à Roselan, de Wulf et de Marquard de Rantzow pour 450 marcs (Dipl. 20.)

14. Le village de Grevenhagen fut donné en 1401 par Vromold Warendorp (Dipl. 55, voir plus loin chap. 31.) # nunc Grebenhagen

15. Le village de Havikhorst (près de Glesken-dorpe) donné également par le chanoine Jacques de Crumbek, qui l'avait reçu en partie par donation du comte Adolphe (1386) et acheté en partie d'Henneke Lasbeke pour 100 marcs en 1387 et pour 70 autres marcs en 1388. (Dipl. 17, 23, 27.)

16. Le village de Holstendorpe reçu en partie en 1369, acheté en partie en 1370 et 1372. (Dipl. 5, 6, 7; voir plus loin le chap. 34.) # nunc Holstendorf

17. Le village Kattenkrog ou Kattenkröch fut acheté. (Voir les détails chap. 21.)

18. Le village de Kellershagen abandonné au couvent en 1401 par Vromold Warendorf. (Dipl. 54; voir plus loin chap. 32, 6.)

19. Le village de Lubbatze (Lebatz), acheté ainsi que n. 4 de Barthold et de Henneke Kreye Remmone, en 1429. (Dipl. 54 et chap. 34 i).

20. Le village de Lossendorf (Luschendorf), avec la moitié du lac, fut acheté le 11 décembre 1457 de Hartwig Vlen Boekwolde pour 1800 marcs.

21. Le village de Middelborg ou Mitteldorpe, voir n. 6.

21a. Nyen-Swogele, voir Swogel. (aujourd'hui Neu-Schwochel)

22. Le village d'Oldendorpe (Ottendorf) voir n. 6.

23. La moitié du village de Tansdorpe, (voir les Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. V, page 203.)

24. Le village de Tensse, Tenstzow Dönitz (nunc), voir n. 11 (?).

25. La village (la moitié du village) de Schurstorpe, voir n. 23.

26. La métairie et le moulin de Schorenkampe ont été donnés par Jean Gruter de Lubeck. Cette métairie était située à la place de la métairie de Curau et se composait des terres qui formèrent plus tard (alors) le territoire du village de Kastenhagen (Carshagen) et de par celles de Dakendorf et de Curau (voir n. 5a).

27. Le village de Nyen-Swogele ou Neu-Schwochel fut donné à la chartreuse en 1401 par Vromold Warendorpe. (Dipl. 54; voir plus bas chap. 35.)

28. Le village et le moulin de Swynekulen furent achetés en 1469, par la chartreuse, de la veuve d'Ibbel Muggel ainsi que le village de Sebelin pour 2300 marcs et une pièce de drap de Leyden. (Dipl. 113.) (# nunc Schwienkuhlen)

29. Le village de Sebelin (Siblin (nunc)) voir n. 24. 28.

30. Le village de Stenrode (Rönrade (nunc)) près de Gleschendorf, donné en partie par Volquin Tarzon en 1385 pour 110 marcs, en partie par la famille Wunner en 1387 pour 50 marcs, en partie en 1390 et en partie en 1436 par Henri Brockdorpe pour 1500 marcs, en partie en 1418 par le chanoine de la cathédrale de Lubeck Albert Rodenburg, qui l'avait acheté d'Henri de Brockdorpe pour 200 marcs. (Dipl. 15, 19, 34, 88; Hansen 70.)

31. Le village de Speckerhagen aujourd'hui Speckerholz; voir plus haut chap. 5. n. 10 et Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, page 203.

32. Le village de Süsel fut acheté en 1454 de Volrad de Bokwold pour 2100 marcs. (Dipl. 99.)

33. La métairie et le moulin de Vellyn dans la paroisse de Süsel près de Warmeskorpe (# nunc Tussendorf) fut donné en 1387 par le célèbre Jacques de Cruumbeke. (Dipl. 25, 36, 123.) (Le)

nom a disparu. Voir
le prairie de Belle
kuhlen, au bord de
alors.

34. La métairie e
n. 11 ? et plus loin

35a. Le village d
de Süsel, aujourd'
25, 36, 122, 123 et

35. Wolfersmoles
voir n. 7.

Des lacs nombre
reuse, nous ne me
vaient d'être cités :

1. Le lac de Bers
Crumbeke. (Dipl.

2. Le lac de Dan
le nom de Taschens
de Hunn (Hunns
ge de Danckmers
se de Lubeck n. 2.
eaux de ce lac s'écou
qui est souvent cit
bord de cet efflue
re de maisons appe
vé près de Gronen

3. Le lac de Kiel
Gleschendorf (Dip
Henning de Bok
de ce lac en 1485. (
encore en 1629.

4. La moitié du

5. Le lac de M

6. Le lac de Peper
deux de Hans de P

rom a disparu. Vellyn était situé là où est aujourd'hui la prairie de Bellerdiek, au nord-ouest de Schwien-kuhlen, au bord de l'étang de Beelerdyke qui existait alors.

34. La métairie et le village de Walstorpe, voir n. 11 ? et plus loin chap. 31, n. 4 et 5. (Wahlsdorf, forêt de)

35a. Le village de Wassmerstorpe dans la paroisse de Süsel, aujourd'hui disparu; voir n. 33. (Dipl. 25, 36, 122, 123 et n. 9.)

35. Wolters molen et Wolters kroeck (Wolters krug) voir n. 7.

Des lacs nombreux qui appartenaient à notre chapitre, nous ne mentionnerons que les suivants qui méritent d'être cités:

1. Le lac de Berkau donné en 1390 par Jacques de Crumbeke. (Dipl. 32.)

2. Le lac de Danckmerstorp. Il existe encore sous le nom de Taschensee, était situé au nord du moulin de Hunn (Hunns mühle) et tirait son nom du village de Danckmerstorp (voir Livre des Actes du diocèse de Lubeck n. 217, 224, 544 et pages 152, 668.) Les eaux de ce lac s'écoulaient par la Knorrenkrog-Aue qui est souvent citée dans le Livre des religieux. Au bord de cet effluent on voyait une écluse et un groupe de maisons appelé Knorrenkrog. Ce lieu était situé près de Gronenberg et Garkau. (Dipl. 199, 111 etc.)

3. Le lac de Kiel (Kiel-See) situé au sud-est de Gleschendorf (Dipl. 125). Le vicaire de Travemünd, Henning de Bokenold, fit l'acquisition d'une partie de ce lac en 1485. (voir Dipl. 109.) Le Kalsee existait encore en 1689.

4. La moitié du lac de Lossendorf.

5. Le lac de Middelburg (voir plus haut n. 8),

6. Le lac de Jeper (voir plus haut n. 8) achetés tous deux de Hans de Bokenold en 1488.

7. Le lac de Dönitz (voir plus haut n. 24), le grand et le petit.

8. Le lac de Süsel, (voir plus haut n. 27 / 32) appelé aussi lac d'Altona (Dipl. 126), appelé aussi d'Altona, localité près de Süsel; il fut acheté en 1486 de Detlef de Bokwold pour 1000 marcs.

9. Le lac de Wolterskrog (voir plus haut n. 19 (!) / 35.)

10. Le Kolde Born, sur le territoire de la métairie portoisienne (ce qui fut plus tard la métairie) de Süsel.

11. Le lac Ihl ou Ihlsee, au même lieu.

Les étangs qui servaient à la culture du poisson-à lequell le couvent se livrait sur une vaste échelle (voir plus haut chapitre 18), étaient:

1. Le grand Walstorperdyk (étang de Walstorp). (1)
2. Swynekulerdyk.
3. Spambrok.
4. Mordyk
5. Lütje Mistbrok (Mesbrok)
6. Heggersdyk.
7. Huelsdyk.
8. Engelkendyk.
9. Lütje Sipendyk.
10. Lütje Kölerdyk.
11. Buerdyk.
12. Le grand Kölerdyk.
13. Scharrdyk.
14. (Le grand) (Gros) Heldal.
15. Lütje Heldal.
16. Berkhorstermoor.
17. Wortsdyk.
18. Ravensdyk.
19. Woltersdyk.
20. Schackendyk.
21. Osterdyk.
22. Bokmoor.
23. Roggendyk.
24. Buerkulsdyk.
25. Kolkauersdyk.
26. Wedekusdyk.
27. Hechtsahlsdyk.
28. Bindupsdyk.
29. Klosterdyk.
30. Speckstkuldyk près de Hohenhorst.
31. Hohenbergerdyk.
32. Taschendyk, près de Hohenhorst.
33. Lütje Walstorperdyk.
34. Wormsdyk.
35. Timmendyk.
36. Tammsdyk.
37. Gronenberger Kupfermühlenteich.

---

(1) Le mot dyk qui termine presque tous ces noms signifie étang.

38. Gronenberger Korn
39. Schulendorfer Ku
lenteich
40. Flörkendorfer Ko
lenteich
41. Grote Flörkendo
42. Schwocheler Sa
lenteich (étang
rie de Schwoche
43. Holstendorfer
44. Bleskenmoor.
45. Le Jordan (auj
Hörste
46. Lebatzer Dyk
47. Groter Mistbro
vard Mesbrok
48. Schröderdyk ou
wise
49. Kellershagener D
de Kellershagen
tenant déjà au
en 1399 (Dipl.
50. Abelndyk.
51. Lütje Abelndyk

Aux propriétés qui étaient en dehors
renskröck.

1. Bodenstorfer.
près de Reinfeld q
Reinfeld. C'est peu
d'un Klein-Boden

38. Gronenberger Kornmühlenteich.
39. Schulendorfer Kupfermühlenteich.
40. Flörkendorfer Kornmühlenteich.
41. Grote Flörkendorfer Dyk.
42. Schwocheler Sägemühlenteich (étang de la scierie de Schwochel).
43. Holstendorfer Moor.
44. Bleskenmoor.
45. Le Jordan (aujourd'hui Hörsten)
46. Lebatzer Dyk
47. Groter Mistbrok (plus tard Medbrok).
48. Schröderdyk ou Schröderwisch.
49. Kellershagener Dyk (étang de Kellershagen) appartenant déjà au couvent en 1399 (Dipl. 39.)
50. Abelndyk.
51. Lütje Abelndyk.
52. Spülendyk.
53. Wunnersdyk.
54. Döbelkendyk, au sud-est de Vasmersdorf (Fasendorf.)
55. Bellersdyk (Beelersdyk).
56. Neugendyk.
57. Kronsbrok (appn. à Sebelin).
58. Krögerdyk.
59. Oldenweidesdyk.
60. Wulfskulsdyk.
61. Luendyk.
62. Kronsbergerdyk.
63. Schmüserdyk.
64. Haftenugerdyk.
65. Stubbendyk (près de Neuhof).
66. Lütje Tskuldyk.
67. Grote Tskuldyk.
68. Stegen(?)dyk.
69. Elersdyk.
70. Immendyk.
71. Dashagensdyk.
72. Eversdyk.
73. Vibrokesdyk (Dipl. 113).

B.

Aux propriétés énumérées il faut ajouter celles qui étaient en dehors du bailliage postérieur d'Ahrensböck.

1. Bodenstorpe. N. par confondre avec Badendorf près de Reinfeld qui payait la dime au couvent de Reinfeld. C'est peut-être ou l'appelle aujourd'hui Klein-Boden dans le bailliage de Rethwisch.

2. La ferme de Busson avec deux petites maisons Kathen, située probablement dans la ligne de défense de Lubeck, avait été donnée au couvent par Jacques de Krumbeke (Dipl. 26.)

3. Des propriétés situées dans l'île de Fehmarn et données par le même bienfaiteur. Elles se trouvaient dans les villages de Dantorpe, Gholendorpe, Melzendorpe, Nyendorpe et Stobersdorpe (voir Dipl. 25 et 11, 171.

4. La ferme de Clevetze près de Plön, achetée en 1430 de son propriétaire Benedict de Kükren. (Voir Dipl. 108 et Archives de l'histoire civile et ecclésiastique de Schleswig-Holstein, vol. II, page 203.)

5. Le village de Brodensdorpe ou Brodensdorf, aujourd'hui Broden dans la paroisse de Grobenitze (ou aujourd'hui Grömnitz), donné par Jacques de Krumbeke, cité encore en 1420 (voir le registre des dîmes).

6. Swanow, village aujourd'hui disparu avec une ferme près de Nüchelen. Ce village porta plus tard le nom de Schwonen (Dipl. 25 et 236). En 1380 Jacques de Krumbek l'acheta d'Henri Breyde et d'Ulers Splyd. En 1442 il fut vendu à l'évêque de Lubeck Nicolas II pour 300 marcs. Il dépendait de la paroisse de Nüchelen. (Voir le registre des dîmes et les Archives de l'histoire civile etc., page 207 et bona nostra in Swanow et page 204).

7. Enfin Rohevestorpe (Rohlsdorff) sur la Schwartau. Ce village fut vendu en 1376 par les frères Breyde aux frères et chevaliers de Tychenhusen (Dipl. 9). Dans les Archives de Schleswig-Holstein, page 203, il figure dans un registre des biens du couvent parmi les propriétés de la chartreuse.

Le lecteur peut se rendre compte maintenant de l'étendue considérable des propriétés de notre couvent. Quarante-deux localités et autant de lacs et d'étangs formaient vraiment une propriété princière. C'était au moins une

étendue de trois mi
tion de l'abbé d'Alve
tenant, de l'étendue
15 aux bâtiments d
du fait qu'autrefois
beaucoup plus fabl
assez de produits pou
des exploitations. E
core une fois notre
ments d'exploitatio
Brune aujourd'hui
Stammparcelle de la
meure maintenant
était à mon avis la
mière (rurale) du couvent.
appartenu encore a
partie. Le propriét
fit drainer, il y a q
maison d'habitati
ers trouvèrent des
particulier. Ils mi
de murs et creusent
d'une tour. Ces fonda
vaste bâtiment en c
rallèlement situé
aussi dans une île q
relle de la ferme.
une grande île a
ront en pierre qui
en communication
(cour du château), c
jourd'hui l'hôtel
cour, deux autres p
l'un à la Hollând

étendue de trois milles carrés qui était sous la domination de l'abbé d'Ahrensböck. On ne s'étonnera plus maintenant de l'étendue que j'ai attribuée dans le chapitre 15 aux bâtiments de notre couvent. Si l'on tient compte du fait qu'autrefois l'agriculture avait des rendements beaucoup plus faibles qu'aujourd'hui, elle avait toujours assez de produits pour assurer à la chartreuse de grandes exploitations. C'est pourquoi nous allons fixer encore une fois notre attention sur la métairie (bâtiments d'exploitation) du couvent. A l'endroit où se trouve aujourd'hui ce que l'on appelle aujourd'hui la Stammparcelle de la métairie, où la ferme, là où demeure maintenant M. le sénateur Biernatzki, là était à mon avis la métairie (les bâtiments de l'économie rurale) du couvent. Les vieux bâtiments peuvent avoir appartenu encore à l'époque du couvent, du moins en partie. Le propriétaire de ce terrain (Stammparcelle) fit drainer, il y a quelques années, le sol derrière sa maison d'habitation. En faisant ce travail les ouvriers trouvèrent des fondations présentant un caractère particulier. Ils mirent à jour les restes du long carré de murs et crurent aussi reconnaître les fondements d'une tour. Ces fondations firent admettre l'existence d'un vaste bâtiment en cet endroit; elles pouvaient aussi être parfaitement situées autrefois dans une île, car c'est aussi dans une île que était la maison d'habitation actuelle de la ferme. Un vieille carte (ancienne) place encore une grande île à Spandrok en 1772. Le grand pont en pierre qui existe encore aujourd'hui mettait en communication cette île avec l'île du Schlosshof (cour du château), c'est-à-dire, avec la place où est aujourd'hui l'hôtel du bailliage. Des deux côtés de la cour, deux autres ponts conduisaient encore en 1772, l'un à la Holländerei, vers le nord-ouest, et l'autre,

vers le sud. Le grand et le petit Spannbrok entouraient les deux îles. Le grand Spannbrock s'étendait jusqu'à l'Eiskuhle (glacière?). Or, il est certain qu'à l'époque du couvent le grand Spannbrok était déjà là. Le Spannbrok renfermait les deux îles. Peut-être n'y avait-il là qu'une île, dont la seconde a pu être détachée en 1590 à l'époque des châteaux. On peut admettre que les vieilles fondations de l'île sont celles d'une édifice fortifié. Sous cela, le terrain était favorable. Les vastes propriétés de la chartreuse, qui était un couvent de campagne et non un couvent de ville, exigeaient un grand entrepôt central au milieu des bâtiments d'exploitation (1). Mais pour les temps alors demandaient de forts ouvrages de défense et des Varennes en palissades. Nous savons que vers 1400 le fameux brigand Pierre de Muggel, occupant son château-fort de Swynekulen, dépouillait les marchands qui passaient. (C'est des descendants de cet aventurier que notre chartreuse acheta en 1469 le village de Swynekulen et Sebelin (Dipl. 113). Cet ennemi pouvait apparaître du côté du nord. La chronique de Detmar raconte (II partie, page 100) que le vendredi après la Purification de la Ste Vierge de l'an 1446 un tas de brigands se réunirent avec 1200 chevaux sous les ordres du capitaine Jean Quitzow van der merlsche et firent des dépréda-tions entre Lubeck et Wismar. Lorsque des chasseurs arrivaient, ils les pillaient, arrêtaient les gens et les emmenaient avec eux. Ils prenaient aussi des marchandises tout ce que leurs chevaux pouvaient transporter. Ils abandonnaient ce qu'ils ne pouvaient emporter, comme les tonneaux qui contenaient du poisson et de l'huile; ils coupaient les cercles des tonneaux et laissaient l'huile se répandre. Voilà ce que raconte la chronique. Or, ce qui se passait au sud de Lübeck pouvait

(1) Cette description des lieux est fort peu claire pour qui ne les a pas vus de ses propres yeux.

so faire au nord. Il
pas été non plus en
d'Ahrensböck. D'apr
ses n'allaient pas in
devait non seulement
mettre ses bâtiments
coup de main. Les
paient peut-être une
ments d'exploitatio
brok; mais pour serv
observe l'élévation d
derrière les bâtimen
malzki), et bien pro
être abaissés ou lev
pendant la nuit au
et un garde montait
cloche l'alarme se fa
des bâtiments d'explo
tré. Si l'ennemi appr
mettait aux données o
ment les fossés et de
levés, il ne restait pl
du Spannbrok qui a

Je ne suis pas bien
en communication
le et le couvent s'
dium conduit souter
couvent au pont q
Mais mes livres n'
terrains ne sont, du
des produits de l'ém

so faire au nord. Il est possible que le voyageur n'ait pas été non plus en parfaite sûreté dans les environs d'Ahrensböck. D'après la Chronique, page 198, les choses n'allaient pas mieux en 1457. Bref, le chartreux devait non seulement se protéger lui-même, mais encore mettre ses bâtiments d'exploitation rurale à l'abri d'un coup de main. Les domés et les autres domestiques formaient peut-être une petite garnison solide. Les bâtiments d'exploitation se trouvaient dans l'île, au Spannbrok; une tour servait de point d'observation (qu'on observe l'élévation de terrain qui est près de la chaussée derrière les bâtiments de ferme de M. le sénateur Biernatzki), et trois ponts-levis pouvaient être besoin être abaissés ou levés. Des chiens vigilants circulaient pendant la nuit autour des bâtiments d'exploitation et un garde montait la garde. Y avait-il du danger, la cloche d'alarme se faisait entendre et tous les habitants des bâtiments d'exploitation se tenaient prêts à combattre. Si l'ennemi apparaissait de jour, le pont-levis permettait aux domés occupés au dehors de regagner rapidement les fossés et de rentrer dans la ferme, et les ponts levés, il ne restait plus aux malfaiteurs arrivés en face du Spannbrok qu'à regarder les édifices bien défendus.

Je ne sais pas bien ce qu'était la voie qui mettait en communication les bâtiments d'exploitation rurale et le couvent situé près de l'église. Il est question d'un conduit souterrain qui allait du cimetière du couvent au pont qui fut plus tard l'île du château. Mais mes livres n'en parlent point. Ces conduits souterrains ne sont, dans les voisinages des couvents, que des produits de l'imagination.

30. Les villages de notre paroisse de 1300 à 1500.

(Ce chapitre est la continuation du chapitre 5 et est continué lui-même par le chapitre 59.

1. Lebatz.

Lebatz ou Lubbatze fut vendu au couvent d'Ahrenböck le 13 décembre 1429. (Dipl. 85). ——— Mais qui possédait Lebatz avant la chartreuse? En 1414, à la Chandeleur, les écuyers Bertelt Rennow et Hennecke Kreyge Rennow vendirent à Pierre von der Lynden, prêtre de Lubeck, pour cinq cents marcs de deniers de Lubeck, nos deux villages de Lubbatze et de Borne situés dans la paroisse de Frons#torpe (je supprime les détails étrangers à la chartreuse, le Traducteur). Cette vente avait été faite à réméré. Il faut que les frères Bertelt et Hennecke Kreye Rennow aient racheté plus tard du prêtre de Lubeck Pierre von der Linden Lebatz et Borne, car c'est d'eux que notre chartreuse les a achetés en 1429. Les deux frères ont vendu aux religieux, au prieur et au chapitre du couvent de Marienstempel d'Ahrenböck, de l'Ordre des Chartreux, leurs deux villages, celui de Lubbatze et celui de Borne pour cinq-cents marcs en deniers de Lübeck ... » En outre, par faveur spéciale, les frères d'Ahrenböck accordèrent à Bertold une nouvelle somme de 100 marcs que celui-ci peut employer à volonté en légues à ses héritiers, ce qu'il a déclaré devant nous, duc Adolphe. Il a aussi déclaré en notre présence que par suite d'amitié particulière, il s'engage à ne pas racheter des frères les deux villages. Et aucun des siens ne doit le faire non plus. ——— // Ce second acte de vente restera en vigueur à côté du premier. ..... Et tous ces points, le même Bertold a promis devant nous et promet dans cet acte, avec ses témoins ci-après nommés, de les observer com-

nunc Frondorf

** Le supposé que Bertold a bel et bien rendu, pour une somme de 100 marcs, [illegible] est une supposition absolument fausse. Voir chapitre 36.

vaincu et fidèle
von Boekwolde,
Jean von Damme, e
et avec délibération, p
au susdit abbé et e
lement tous les poin
avec les premiers P
de 1414 faite au pre
avec le chevalier B
Rennow, l'écuyer
ner et Detleff von
que Bertold, dans
draient racheter le
seule fois au dit ab
ges et selon la teneu
ment et scellé. En
de tous les points e
duc et comte. ...
ceux de Bertold, Ja
écrit à Segeberg, la
le jour de la fête d
cembre). »

Le 8 novembre 14
renonça au droit de
dans la paroisse de
celui-ci, il est dout
en 1460 à la parois
ce village faisait pa
Frondorf. Ou bien
de la vente c'est-à-d
due que Lebatz fais
Frondorf? Dans le
du diocèse de Lubec
de l'énigme Jean VIII

vamment et fidelement. Et Jochim Kuren, Detleff van Boekwolde, domiciliés à Swinekulen, et Jean vom Damme, écuyer, ont promis conjointement et avec deliberation, par cette lettre, ainsi que Berthold, au susdit abbé et chapitre d'observer toujours et fidelement tous les points précités. Ils promettent aussi avec les premiers témoins de la première vente (celle de 1414 faite au prêtre Pierre, Dipl. 79) c'est-à-dire avec le chevalier Timme Rennow, le chevalier Cler Rennow, l'écuyer Henneke Ratlow, Hinrik Wunner et Detleff van der Wensine, tous conjointement que Berthold, dans le cas où lui ou ses héritiers voudraient racheter les villages susdits, paieront en une seule fois au dit abbé et chapitre 600 marcs sous charges et selon la teneur de l'acte de vente qui a été instrumenté et scellé. En foi de quoi et pour la sauvegarde de tous les points énoncés nous avons, nous, Adolphe, duc et comte . . . fait apposer à cette lettre notre sceau ainsi que ceux de Berthold, Jochym, Detlef et Jean. Donné et écrit à Segeberg, l'an de la naissance du Christ 1429, le jour de la fête de Ste-Lucie, vierge (ainsi le 13 décembre).

Le 8 novembre 1460 le roi Christian I de Danemark renonça au droit de rachat du village de Lebatz situé dans la paroisse de Gronsdorpe # (Dipl. 108.) D'après cet acte, il est douteux que Lebatz ait déjà appartenu en 1460 à la paroisse d'Ahrensböck. Il paraît qu'alors ce village faisait encore partie de la paroisse de Gronsdorf. Ou bien le roi n'avait-il en vue que l'époque de la vente c'est-à-dire l'année 1429 et a-t-il voulu dire que Lebatz faisait alors partie de la paroisse de Gronsdorf? Dans le célèbre et rare registre des dîmes du diocèse de Lubeck qu'on fait remonter à l'époque de l'évêque Jean VIII Scheele, aux années 1420-1429,

nunc Gronsdorf.

registre dont M. le sénateur Biernatzki possède une copie ~~partielle~~ (d'après le Codex Eglensis N. 142) contribua en la grande bonté de me laisser prendre copie, dans ce registre Lebatz, en 1420-1439, ainsi après l'achat par la chartreuse, est attribué à la paroisse de Fronsdorf[1]. La question est difficile à trancher. Je suis disposé à me prononcer en faveur de la paroisse de Fronsdorf. En 1479 l'abbé d'Ahrensbök, Jean Cordes, dédommagea les habitants de Lebatz, du tort que leur avait causé un haussement des eaux de l'étang de Kellershagen en leur donnant un peu de menu bois taillis au Schotbroke. C'est ce que raconte Hansen, page 78, d'après l'ancien Verrier.

2. Borne.

Puisque le village de Borne ~~est~~ figure dans le Livre des religieux (Diplomatarium) ~~cité~~, pages 72, 73, 74, 75, 85, est toujours cité en même temps que Lebatz, parlons de cette localité immédiatement après nous être occupés de Lebatz. Au chapitre 10 j'ai modifié l'opinion que j'ai émise au chapitre 5 relativement à la situation de Borne: j'ai dit que ce village était situé plus au sud que je l'avais affirmé au chapitre 5. Il est très probable que Borne était juste au sud de Lebatz. La clôture qui, dans notre cadre communale, est désignée par le N° 86 porte encore aujourd'hui le nom de Bornkamp. C'est là que Borne doit avoir été situé. Conséquemment il pourrait se faire que Harberg fut encore un reste du village de Borne. (Le nom de Harberg ne figure dans aucun des documents qui me sont connus. Harberg n'est cité que dans un document de 1628). Or, comme nous l'avons vu dans le chapitre 10 précité, Borne n'a pas été détruit par la peste en 1348-50. Nous avons encore

---

[1] L'auteur devrait commencer par fixer la date exacte du registre en question. — Il est à croire que Lebatz n'a pas fait partie de la paroisse d'Ahrensböck du temps de la chartreuse, mais seulement en 1593. Voir la page 296 de la traduction.

que Borne fut acheté en 1429. Il faut admettre que Borne en 1555, en tout cas de Borne figure encore comme contrée. Ainsi Borne dont nous parlons, entre Borne ne soit pas situé entre 1420 et 1439. Le registre que Sereve la paroisse de Gries born a été le même ne soit pas impossible faut peut-être lire et incertain.

3. Gr

(Voir plus haut

Grebenhagen[1]. ou

tué dans la paroisse

vendu le 11 novembre

fils de Barthélemy d

molde Warendorpe

deniers de Lubeck (D.

beaucoup à celui de

l'année suivante, en

don du grand villa

se soit notifié à vous

les présentes que moi,

s'attend dans cette

de sa chère mère Mar

et de celles de mes pa

lyne, j'ai livré, je d

tré, avec délibération

gen, situé dans la par

beck, avec toutes ses d

[1] Il est probable que

annexé à la paroisse d

en 1593. Voir page 29

que Borne fut acheté par la chartreuse d'Ahrenböck en 1429. Il faut admettre que la peste a sévi encore à Borne en 1555, en tout cas après 1500. En 1555, le nom de Borne figure encore dans une liste des possessions du couvent. Ainsi Borne existait encore à l'époque dont nous parlons, entre 1500 et 1550. Il est étonnant que Borne ne soit pas cité dans le registre des dîmes fait entre 1420 et 1429. Nous ne voyons figurer dans ce registre que Screvenborn comme appartenant à la paroisse de Grissau. Il est douteux que Screvenborn ait été le même village que Borne, quoique la chose ne soit pas impossible. Le nom de Screvenborn qu'il faut peut-être lire Grevenborn, me paraît bien obscur et incertain.

3. Grebenhagen.

(Voir plus haut chapitre 5. N. 2.)

Grebenhagen[1], ou Screvenhagen, ou Grevenhagen, situé dans la paroisse de Tronstorpe (Tronsdorf) fut vendu le 11 novembre 1400 par les frères Jean et Pierre, fils de Barthélemy de "Eyzenhusen" à leur oncle Bromolde Warendorpe pour la somme de 350 marcs en deniers de Lubeck. (Dipl. 52.) L'acte de vente ressemble beaucoup à celui de Lebatz et de Borne. ..... Dès l'année suivante, en 1401, Bromolde Warendorpe fit don du grand village de Grebenhagen à notre couvent. "Sont notifié" à vous ceux qui liront ou entendront lire les présentes que moi, Bromolt-Warendorpe, je déclare et atteste dans cette lettre que pour la gloire de Dieu et de sa chère mère Marie et à cause du salut de mon âme et de celles de mes parents et d'Else (Elisabeth) Velyne, j'ai livré, je donne et j'abandonne par cette lettre, avec délibération, tout mon village de Grebenhagen, situé dans la paroisse de Tronsdorf, diocèse de Lubeck, avec toutes ses dépendances, à la chartreuse d'Ah-

---

[1] Il est notable que Grebenhagen, comme Lebatz, ne fut annexé à la paroisse d'Ahrenböck qu'à l'époque protestante, en 1593. Voir page 296 de la traduction.

rensböck. Moi et mes héritiers ne doivent point le conserver. Et j'ai constitué ce couvent propriétaire de ce village, de telle façon qu'après ma mort ni mes héritiers ni personne d'autre à cause de moi n'inquiète ou ne trouble ledit couvent dans l'exercice de ses droits de propriété. C'est écrit aussi de la même manière dans le livre inférieur de la ville de Lübeck, comme c'est écrit ici. En foi de quoi moi le dit Vromolt Warendorp j'ai appendu mon sceau à la présente. Donné à Ahrensböck l'an de Notre Seigneur 1401, fête de la Division des apôtres.

Le roi Christian I a renoncé également au rachat de ce village le 8 novembre 1460 à Gottorp (Dipl. 1081). Dans le registre des dîmes dont il est question plus haut, Grebenhagen est appelé Screvenhagen, ce qui est la même chose. Grebenhagen y est dit dépendant de la paroisse de Tronsdorf.

4. Kattestkrog et 5. Walstorpe.

(Voir plus haut chapitre 5 N^os 4 et 5.

Il faut admettre que ces deux villages étaient comme Lebalg et Borne, peu distants l'un de l'autre. S. G. de Buchwald, dans la « Table du Diplomatarium des couvent d'Ahrensböck » qu'il a publiée naguère sous les auspices de la Société d'Histoire des Schleswig-Holstein-Lauenbourg (Kiel, 1877, page 207) prétend que ce Walstorpe est la terre noble de Walstorff sur le lac de Lank, il se trompe. Un coup d'œil jeté sur la page 557 du second volume de la Topographie du Holstein de Thor de Schröder et de M. Biernatzki eût détrompé le savant auteur de la Table. La terre de Walsdorf située sur la rive du lac de Lank près de Preetz était une propriété de la famille Walstorpe et passa dès 1469 des mains du seigneur de Rumohr entre celles de Detlef de Thienen à Kühren. Par contre le livre matoricum de nos religieux d'Ahrensböck nous fait voir claire-

ment que notre « W
situé dans la paroi
67.) dans le voisina
jourd'hui bois de W
Le nom de Walstorp
de Kattestkrog et de
lieu de le confondre a
de Lank. Dès 1280
localité dépendant
des documents du ch
Le village de Walsto
et n'est il plus questi
me la Topographie
me semble improba
d'Ahrensböck mentr
ferme et tout le villa
de même le fameux
de Walestorpe. »

Donnons ici en ext
juillet 1413 : « Nou
Hoeken, chevaliers,
jour les présentes à t
dront lire, que volon
et avec délibération
vitiers, et avec le co
gracieux Seigneur, H
et de Schauenburg, e
valablement et légale
vends seigneurs, frè
tout le chapitre du c
dre des Chartreux d'
Lubeck, notre « ferm
avec le moulin, et t
tués dans la paroisse

ment que noté « Walstorpe avec le moulin ..... situé dans la paroisse de Gnessowe (Gnissau) » (Dipl. 67.) dans le voisinage du lieu que nous appelons aujourd'hui bois de Wahlsdorf (voi plus haut ch. 5 N. 5.) Le nom de Walstorpe apparait toujours uni à celui de Kattenkrog et de Gnissau, de sorte qu'il n'y a pas lieu de le confondre avec Walsdorf situé au bord du lac de Lank. Dès 1280 « Walstorperveldt » est cité comme localité dépendant de la paroisse de Gnissau. (Livre des documents du diocèse de Lubeck, page 299, note 401. Le village de Walstorpe était-il déjà détruit en 1240 et n'est-il plus question alors que de Walstorperveldt, comme la topographie précitée II, 557, le croit, c'est ce qui me semble improbable. En effet le livre Diplomatarium d'Ahrensböck mentionne expressément, page 67 « la ferme et tout le village de Walstorpe avec le moulin, » de même le fameux registre des dimes nomme la « ville de Walestorpe. »

Donnons ici en extrait le susdit document du 16 juillet 1413 : « Nous Diderick et Ghert, frères, dits Hoeken, chevaliers, confessons et attestons publiquement par les présentes à tous ceux qui les verront ou les entendront lire, que volontairement, avec pleine connaissance, parfait consentement et avec délibération de notre part et de la part de nos héritiers, et avec la volonté et le consentement de notre gracieux Seigneur, Henri, comte de Holstein, de Stormarn et de Schauenburg, et de ses héritiers, nous avons vendu valablement et légalement et abandonné ..... aux révérends seigneurs, frère Ghodeke (Gottfried), prieur, et tout le chapitre du couvent de Templemarien de l'Ordre des Chartreux d'Ahrensböck, situé dans le diocèse de Lubeck, notre « ferme et tout le village de Walstorpe avec le moulin, et tout le village de Kattenkroech, situés dans la paroisse de Gnessouwe », et nos douze char-

rues et neuf wurth[1] et trois prés situés dans la même paroisse de Grissau, dans le diocese de Lubeck, pour la somme de 800 mares, argent de Lubeck, somme qu'ils nous ont déjà payée intégralement à notre grande satisfaction, et que nous avons reçue d'eux et que nous avons employée dans notre intérêt et dans l'intérêt de nos héritiers. Et cette ferme, ces villages et ces biens, tels qu'ils sont situés dans leurs limites, ils pourront s'en servir et en user à perpétuité ainsi que de toutes les corvées, de toutes les coutumes, des droits et de la juridiction, et de toutes les franchises avec lesquelles nous avons possédé jusques la ferme, le village et les biens, comme de toutes les forêts, broeken (carrières?) bosquets, des champs cultivés et non cultivés, prairies, pâturages, eaux, cours d'eau, gonflements d'eau, pêcheries, fruits, rentes et redevances foncières avec toutes les appartenances, quelles que soient leur nom, ---- nous et nos héritiers n'avons plus rien à faire avec tout cela; mais eux feront de cela ce qu'il leur plaira. En outre nous et nos héritiers nous devons leur conserver la ferme, les villages et les biens et les protéger contre toute revendication ------ Et s'il quelqu'un voulait leur [illegible] religieux, imposer des charges dans cette ferme, ces villages et ces biens, et les contrecarrer, nous devons, nous et nos héritiers, les protéger et les libérer à nos frais et par nos propres efforts, comme il est de règle dans le pays de Holstein, sans aucune ni fraude. Nous devons aussi leur restituer (le dommage causé) s'il y a lieu. Nous renonçons aussi pour nous et nos héritiers à tout droit ecclésiastique ou civil, et nommément à toute chose par laquelle nous pourrions (aller à l'encontre) contrecarrer la vente en question ou tenter de l'annuler. Nous devons et voulons observer constamment et fidèlement, en tout point, ce qui est écrit ici. Nous promettons [illegible] nous, Dyderik et Gehrt, chevaliers, frères susdits, pour nous et

---

[1] Wurth est un terrain marécageux; c'est aussi une petite ferme de moindre valeur que la charrue.

nos héritiers, au dit p
ces points constamment
dol ni fraude. Et en
sciemment, pour nos
présentes qui ont été
sance de Notre Seigne
des douze apôtres. A
Le même jour la v
comte Henri IV (nou
ce document latin l
comte Henri, nous co
neur de Dieu toute-pu
Vierge Marie, patron
le salut de notre âme
qu'il soit fait d'autr
nent, une fois par an
les vigiles et dans les
du couvent, nous don
prière immédiat, ple
me et les villages ---
bre d'Ahrensböck. L
dite ferme, les villag
(colons) de toutes sai
de gîte precaria ..
de défendre le pays ..
on entend toujours
(Landwere) le ban e
fendre la patrie. De
[illegible] Hen
Walsorpe, Rattesk
Ahren[1] et les deux pre
et, rangés en bonne or
l'entremise de seigneu
steu) Uetersen) par

[1] Probablement petite
les charrues.

nos héritiers, au dit prieur et au chapitre, d'observer tous ces points constamment, fidèlement et solidement sans dol ni fraude. Et en foi de quoi nous avons appendu régulièrement, pour nous et nos héritiers, notre sceau aux présentes qui ont été données à Segeberg après la naissance de Notre Seigneur 1413, le dimanche après la fête des douze apôtres." (Dipl. 68.)

Le même jour la vente fut ratifiée à Segeberg par le comte Henri IV (voir plus haut chap. 27 N. 9). Citons de ce document latin les passages suivants: "Et nous, comte Henri, nous confirmons la dite vente. ... en l'honneur de Dieu Tout-puissant et de sa glorieuse Mère la Vierge Marie, patronne du couvent de Marienkampel, pour le salut de notre âme et de l'âme de nos ancêtres. ... Afin qu'il soit fait d'autant plus humblement et plus souvent, une fois par an commémoration de ces ancêtres dans les vigiles et dans les messes, conformément aux coutumes du couvent, nous donnons ~~immédiatement~~ droit de propriété immédiat, plein et entier, et franc, sur la dite ferme et les villages - - - au dit seigneur abbé et au chapitre d'Ahrensböck. Et nous avons libéré et libérons la dite ferme, les villages, les charrues et leurs colons cultivateurs (coloni) de toutes tailles, impôts, charges, servitudes, et droit de gîte precaria ..... à l'exception du devoir général de défendre le pays." (Dipl. 69.) Dans le livre des religieux on entend toujours par ce devoir de défendre le pays (Landwere) le ban et l'arrière-ban convoqués pour défendre la patrie. La quittance des 508 1/2 marcs ~~payés en bonne monnaie~~ (deniers) dus par la chartreuse pour Walstorpe, Rattestrog et les douze charrues, les neuf Wurthen [1] et les deux prés situés dans la paroisse de Gnissau et payés en bonne monnaie (en deniers) a été délivrée par l'entremise de seigneur Harmen Greved, abbé d'Uthersten (Uetersen) par Jean Bazedow de Hambourg [sur] les

[1] Probablement petites fermes, petits biens moindres que les charrues.

frères Diedrich et Gerdt Hoeken. Hambourg, 1413, août 22. (Dipl. 71, vol 75). Le 30 juillet 1427 le duc Adolphe VIII et Gerhard VII confirmèrent encore une fois le tout à l'abbé et au chapitre d'Ahrensböck avec la clause que leurs emphytéotes (colons) domiciliés à Gnissau ne ressortissent pas entièrement dans le comté de Seegeberg. » Nous prenons ces religieux, l'abbé, le chapitre et leurs emphytéotes (colons) sous notre protection et nous voulons les protéger et les défendre comme nos propres emphytéotes (colons). — (Dipl. 82.) En 1469 il est fait mention de Lothaire Rumor domiciliée à Walstorpe. Dans les Archives de l'histoire ecclésiastique du duché de Schleswig-Holstein, vol. V, page 199, on trouve le titre seulement d'une convention passée le mardi après le dimanche Oculi de l'an 1486 entre notre chanoinesse et les chanoines réguliers de Segeberg, convention relative à l'abattage du bois taillis à Hohenhorst et sur les limites qui séparent les villages de Walstorpe et de Gnesau (Gnissau). Il est dit dans le même ouvrage, page 203, que Kattesbrog et Walstorpe appartenaient encore à la chanoinesse en 1555. Le registre des dîmes de 1420 désigne Walestorpe et Kattesbroch comme deux villages dépendant de la paroisse de Gnissau.

6. Kelreshagen.

(Voir plus haut chap. 5, Nos 6 à 7).

Kelreshagen faisant déjà partie de la paroisse d'Ahrensböck en 1328, comme nous l'avons vu au chapitre 9. Chose étonnante, il n'en est pas fait mention dans le registre des dîmes de 1420. Par contre, un ancien document du 25 juillet 1399 désigne l'étang de Kelreshagen comme propriété du nouveau couvent d'Ahrensböck. « Qu'il soit notifié à vous ceux qui verront ou entendront lire (entendront lire) ou liront les présentes que nous, Detleff Raven, Henneke Kreye, dits Rennow et Cünne Rennow, fils de seigneur Nicolas, cousins et par conséquent les plus proches héritiers et tuteurs des enfants de Graden nous confessons par ment que [illegible] nous avons été remis avons pris des disposi que l'étang de Kelr au couvent d'Ahre du dit Graden n'y à cause de leur (son) village leurs droit et leurs pa champs situés sur le kendorf, que cult patze (Lebatz). E stêline, qu'il n'y ait a égard et afin que l'éq en paix dans l'exerc Graden Rennow et perpétuellement pa font dans le couvent et afin que les Chanin Seigneurs pour lui, no et promettons au couv par les héritiers et pour nou revendiquerons cet e aucune manière le c traire nous voulons, pourrons, favoriser et de sa Mère la Vie leff, Henneke et Cu. le sceau aux présen novembre 1400 le ve vendu à Vromold P. Pierre de Tysenhu Le même jour, le dit

manque Gnissau

enfants de Graden Rennow, à qui Dieu vienne en aide,
nous confessons par les présentes et certifions claire-
ment que tibia nous est connue. Assavoir, comme
nous avons été renseignés véritablement et comme nous
avons pris des informations exactes, nous déclarons
que l'étang de Kellershagen appartient entièrement
au couvent d'Ahrensböck et que les enfants et héritiers
dudit Graden n'y ont aucun droit ni aucune part
à cause de leur portage de Lyppatze. Car l'année dernière
leur droit et leur part ont été échangés contre un
champ situé sur le territoire de Florekendorp (Flör-
kendorf), que cultive Stender domicilié à Lyp-
patze (Lebatz). Et afin qu'aucune revendication ne
s'élève, qu'il n'y ait à l'avenir aucune contestation à cet
égard et afin que l'église et couvent d'Ahrensböck reste
en paix dans l'exercice de ses droits et afin que l'âme de
Graden Rennow et de ses enfants et de ses héritiers ait
perpétuellement part à toutes les bonnes œuvres qui se
font dans le couvent des Chartreux et dans la paroisse,
et afin que les Chartreux prient avec ferveur Dieu notre
Seigneur pour lui, nous avons promis avec délibération
et promettons au couvent par les présentes pour les dits enfants et
héritiers et pour nous et nos héritiers que ni eux ni nous ne
revendiquerons cet étang et que nous n'empêcherons en
aucune manière le couvent et église d'en jouir. Au con-
traire nous voulons, eux et nous, autant que nous le
pourrons, favoriser (le couvent) pour la gloire de Dieu,
et de sa Mère la Vierge Marie. En foi de quoi nous Det-
leff, Henneke et Cunne avons appendu sciemment no-
tre sceau aux présentes. Donné à Segeberg .... Le 11
novembre 1400 le village et bien de Kellershagen est
vendu à Vromold Warendorpp par les frères Jean et
Pierre de Tysenhusen pour 350 marcs de Lübeck.
Le même jour, le dit Vromold Warendorpp acheta aussi

aussi Lubatz

bourg. 1413, août
le duc Adolphe
fois le tout à Lab
-lume que leurs
'orestort pas entier
renons cenreligi-
'ôtes sous notre
-ter défendre
Dipl. 82.) En 1469
domiciliée à Wals-
-léraitéque et
-199. on trouve
-uel le mardi
-ute notre chai-
-berg, convention
-hohenhorst et
de Walstorpe et
-ouvage, page 203,
-raient encore é-
-mes de 1420 dé-
-ne deux villages

-7).
- paroisse d'Ah-
au chapitre 9.
-ntion dans le
ancien documenti
-elreshagen comme
-böck. « Lu et
dont les
ront les présentes
-e, dit Rennow
-las, comtes et
- et tuteurs des

des dits frères le village de Grebenhagen (voir plus haut chapitre 31). Il faut que ce Vromold ait été très riche et très preux. Riche puisqu'il pouvait acheter tant de villages de ses ordres et preux, puisqu'il fit don à notre chartreuse des biens qu'il avait acquis. Pour ne point fatiguer nos lecteurs, nous ne reproduirons pas l'acte d'acquisition qui ressemble à ceux qui ont déjà été cités. Le prix d'argent sera payé en deniers qui ont cours à Lubeck. (Dipl. 50). La confirmation de cette vente par le duc Gerhard eut lieu le même jour. Le 15 juillet 1401 Vromold Warendorf renonça en faveur de la chartreuse d'Ahrensböck à ses deux villages de Kellershagen et de Neu-Schwochel. On trouvera à ce sujet de plus amples détails dans le chapitre 35.

7. Floerkendorf.

Floerkendorf ou Florekendorpe fut vendu le 26 avril 1368 par Tymmo Marute au curé d'Ahrensböck Wulfard (voir plus haut chap. 11.) Le chevalier Tymmo abandonna, pour une somme de 150 marcs de Lubeck sa ferme et le village voisin de Florekendorpe, pour l'usage et l'avantage de l'église d'Ahrensböck, en l'honneur de la glorieuse Vierge Marie, à titre de propriété perpétuelle, avec tous les droits ... champs, moulins ... et étangs. (Dipl. 3.) Quatre jours plus tard cette vente fut ratifiée par le comte Henri à Travemünde. Plus tard Flöckendorf devint avec l'église la propriété du couvent. Cependant, d'après le registre des dimes de 1420, ce village faisait partie de la paroisse de Rohndorf et devait verser à l'évêque de Lubeck la dime entière (integram decimam.)

8. Barghorst.

(Voir plus haut chap. 5, N. 8).

D'après l'acte de fondation, Barghorst ou Berkhorst appartint dès l'origine à la paroisse d'Ahrensböck nouvellement fondée. (Dipl. 2.) Quelques terres de Berkhorst furent

réservées à l'usage de
acheta des frères Gol
pour 40 marcs de L
village. Le contrat,
« Nous Goldschalk
confessions et certi
dus aux religieux, a
vent d'Ahrensböck,
me de quarante m
ont payée intégralen
broeke. Cette eau en
re consentement, s
de Berghorst et qu
Rolhof et Nake
qui est placée là co
prend tout ce que en
mis sous l'eau. Le c
assurer que de toutes
droits, selon sa volon
nos descendants ou
vacle, sans aucune
colons
nos emphytéotes n
dons à vous les notre
priés de punir cons
vont là contrairem
et nos héritiers nou
vent la dite eau en
propres frais, à l'ab
Toutefois les dits
à nous et à nos héri
dit dans cette eau em
un avertissement pu
nous leur aurons don
jouir de cette eau em

rezervées à l'usage des curés. Le 1 mai 1448 la chartreuse
acheta des frères Goldschalk et Barthold Barsebeken,
pour 40 marcs de Lubeck, une eau enflée près de ce
village. Le contrat, en abbréviation, dont cette copie,
« Nous Goldschalk et Berthold dits Barsebeken, nous
confessions et certifions .... que nous .... avons ven-
du aux religieux, à l'abbé et à tout le chapitre du cou-
vent d'Ahrensböck, de l'Ordre des Chartreux, pour la som-
me de quarante marcs, argent de Lubeck qu'ils nous
ont payée intégralement, l'eau enflée près de leur Spar-
broeke. Cette eau enflée qu'ils ont eu longtemps de no-
tre consentement, s'étend des terres qui sont au-dessous
de Berkhorst et qui sont cultivées actuellement par
Rolhof et Nake Wryver, jusqu'à la grande pierre
qui est placée là comme signe (borne). L'eau enflée com-
prend tout ce qui est actuellement sous l'eau et peut être
mis sous l'eau. Le couvent pourra faire usage de cela,
ainsi que de toutes les dépendances, des pêcheries et des
droits, selon sa volonté, sans que nous ou nos héritiers ou
nos descendants ou qui que ce soit y mettions jamais obs-
tacle, sans aucune opposition. Nous, nos héritiers et
nos emphytéotes (colons) n'y avons aucune part. Nous défen-
dons à tous les riotes d'y pêcher. Le couvent nous a
priés de punir conformément au droit ceux qui pêche-
ront là contrairement à la volonté du couvent. Nous
et nos héritiers nous voulons conserver au dit cou-
vent la dite eau enflée, la protéger et la mettre, à nos
propres frais, à l'abri de toute revendication. .....
Toutefois les dits abbé et chapitre nous ont permis
à nous et à nos héritiers de racheter dans l'espace de
dix ans cette eau enflée pour 40 marcs de Lubeck après
un avertissement préalable d'une demi-année. Lorsque
nous leur aurons donné cet argent, ils pourront encore
jouir de cette eau enflée pendant une demi-année entière.

En outre, par amitié particulière, nous avons permis au couvent de laisser écouler l'eau par derrière vers Berghorst, selon les besoins. Nous promettons d'observer toutes ces points sans dol ni fraude. ---- » (Dipl. 95).

Ce document nous fait voir qu'entre le Spanbrok et Barghorst il y avait, il y a 430 ans, des étangs et des eaux enfliées. Il nous donne aussi les noms de deux paysans de Barghorst appelés Lorenz Rolhoef et Marke (Marquard) Wryver. Peu de temps après, le village entier de Barghorst fut vendu à la chartreuse d'Ahrensböck, par Bertold Barsebeke, pour la somme de 1200 mars (31 mai). Comme ce document est digne d'attention, nous en donnerons également la traduction : « Moi, Bertold Barssbeke, domicilié à Glasow, fils de Eler Barsbeken de pieuse mémoire, qui habitait au même endroit, je confesse et j'atteste ..... que j'ai vendu légalement et validement et que j'ai abandonné en vertu des présentes à titre de vente perpétuelle et irrévocable aux vénérables frères en Dieu et seigneurs Grégoire abbé d'Ahrensböck et à tout le chapitre de l'Ordre des Chartreux, pour la somme de 1200 marcs argent de Lubeck que le dit seigneur Grégoire en a payés à ma satisfaction en bon or et en lourd argent tel qu'il a cours à Lubeck ..... mon village entier de Barghorst avec toutes ses dépendances, comme champs cultivés et non cultivés, prés, pâturages, forêts, marais, landes, lieux d'engraissement, eaux enflées, fermages, corvées services et servitudes, etc. .... dans toute l'étendue de ses limites ..... ainsi franc et sans dettes que feu mon père Eler Barssbeke et plus tard moi, Bertold, et nos ancêtres ont possédé et possèdent franc ce village de Barghorst ..... Ce village de Barghorst, ... je dois et veux, moi, Bertold Barssbeke ..... le protéger et le conserver à l'abbé et au chapitre d'Ahrensböck, à l'abri de toute revendication qui pourrait être

faite à cet égard, et c
fait en présence de m
de Schleswig et comt
prudent chancelier
Netleff Gronenvold
termine par une rép
toute prétention sur
formule usuelle con

Le 20 octobre de la
ratifia cette vente en
(Dipl. 103). En 1460
de vinerie du villag
d'Ahrensböck. (Dip
la société d'histoire
vol. IV. Registre de
visite d'Etat D° G.
cument porte la do
monasteriorum
des religieux porte l
registre des dimes d
pas payer cinq boiss
(oratorum.)

G. é
(Voir plu
Holstendorf ou
adjoint en 1328 à
d'Ahrensböck et va
haut, chapitres 11 et
tants et propriétai
et Marquard Rike
rent des donations d
biens. Nous avons v
Heino de Wosseken
chartreuse (Dipl. 5,
presqu'en entier sur

faite à cet égard, et cela à leurs propres frais. ---- Ainsi fait en présence de mon gracieux seigneur, Adolphe, duc de Schleswig et comte de Holstein ..... en outre du prudent chancelier Gerhard, de Joachim Kuren et de Nekeff Gronenold, baillis à Segeberg." Cet acte se termine par une répétition de la vente et de la cession de toute prétention sur le village de Barghorst et par la formule usuelle concernant les sceaux. (Dipl. 102.)

Le 20 octobre de la même année le comte Adolphe VIII ratifia cette vente en réservant le ban et l'arrière-ban. (Dipl. 103). En 1460 le roi Christian Ier renonça au droit de rémérè du village de Berckhorst, dans la paroisse d'Ahrensböck. (Dipl. 108 et Recueil de documents de la société d'histoire de Schleswig-Holstein-Lauenbourg, vol. IV. Registre du roi Christian I, publié par l'archiviste d'Etat Dr G. Hille, Kiel, 1875, page 42. Ce document porte la date du 9 novembre. Par contre le livre (donatorium des religieux) porte la date du 8 novembre.) Dépuis le registre des dimes déjà cité souvent Barghorst devait payer cinq boisseaux d'avoine de dime par charrue (aratrum.)

9. Holstendorf.

(Voir plus haut chap. 5 N. 9-11.)

Holstendorf ou Holtzatendorpe fut également adjoint en 1328 à la paroisse nouvellement fondée d'Ahrensböck et valut des terres au curé (Dipl. 2) Plus haut, chapitres 11 et 27, nous avons dit que divers habitants et propriétaires d'Holstendorf, comme Jean et Marquard Rike Breide, appelé aussi Berner, firent des donations de 8 et de 12 marcs en rentes et en biens. Nous avons vu, en outre, que Volquin Emeke et Heino de Wosseken vendirent 12 marcs de rente à la chartreuse (Dipl. 5, 6, 7, 8). Peu à peu le village passa presqu'en entier entre les mains du couvent. En l'an

1460. le moine charteux d'Ahrensböck (Hermen dorst) remarqua que les paysans de Holstendorf payaient trop peu d'impôts. Grégorie, l'abbé d'alors, éleva leur cotisation. Toutefois l'abbé Seenweg les dégreva de nouveau et leur laissa leurs terres aux prix antérieurs (Hansen, page 77. d'après l'ancien Verrier d'Ahrensböck (1). Dans un acte de 1514 Lorenz Ruge est cité comme habitant de Holstendorpe (Dipl. 152). Selon le registre des dimes Holstendorf payait en 1420 cinq boisseaux d'avoine par charrue.

10. Speckserholz.

Speckserholz, sous le nom de Spechteshagen, fut adjoint également dès 1328, et non pas seulement en 1335, à la paroisse d'Ahrensböck. Ce village donna aussi des Verres à la cure. Dans le livre des religieux (Diplomatarium) ce village est nommé à la page 2. mais nulle part ailleurs. Il est certain que ce village devint bientôt propriété

---

(1) Ce vieux Verrier de la chartreuse d'Ahrensböck se trouve dans les Archives de la Société d'histoire de Schleswig-Holstein à l'état de copie faite par M. le pasteur Jessien d'Elmschenhagen près de Kiel qui a publié en 1852 notre livre des religieux ou Diplomatarium. Cette liste des biens devait parfaitement à sa place à la suite des actes de ce couvent, c'est-à-dire du Diplomatarium. Nous y verrions l'image complète de l'administration des couvents de notre pays. C'est en ces termes que le Dr. Vitzsch commence le 5e volume de l'Annuaire de l'histoire du Schleswig-Holstein, 1858, page XII. Malheureusement ce Verrier n'est pas encore publié et je ne puis pas en avoir communication. Dès qu'il sera publié j'ferai, si Dieu le veut, des résultats d'une étude qui sera certainement très intéressante, la matière d'un supplément à l'histoire du couvent d'Ahrensböck que j'offrirai à mes lecteurs. Toutefois l'impression de ce Verrier peut encore se faire attendre longtemps.

Vède la chartreuse
serholz qu'à Holste
11. D
Olden. Sprochel
réuni aussi, dès 132
böck (Dipl. 2). Ahr
quelle année, les frè
len Gudow et leur
lage d'Olden. Sroc
Hasso, avec l'appro
des documents de Lu
le Diplomatarium
quin Sartzow ou
cations de ce livre il
dorf et il mourut
dant le père et le fi
temps le village d'
l'écuyer Volquin G
à Lubeck le village
couvent de St. Jean
beck. Ce couvent ét
cisterciennes. L'act
conservé dans le li
page 589. sous le n
chelde, situé ~~sur le~~ d
böck. ---- avec le
ce lieu et qui conti
Le comte Adolphe
« Antiqua Swoyse
por charrue au dén
habitait Ratekau
payer en outre quat
dos) par charrue. Ce
de 1420.

(1) Olden. Swochele
Ce lieu s'appelle aujo

vêque de la chartreuse. La dime était la même à Spechserholz qu'à Holstendorf.

11. Olden-Swochele.

Olden-Schwochele [11] aujourd'hui Schwochel, fut réuni aussi, dès 1328, à la nouvelle paroisse d'Ahrensböck (Dipl. 21. Août 1366, on ne sait pas au juste en quelle année, les frères Jean, Siegfried, Wulfhard et Detlev Gudow et leur mère Marguerite vendirent le village d'Olden-Swochel à Volquin Parlzow et à son fils Hasso, avec l'approbation du duc Adolphe VII. (Livre des documents de Lubeck, vol. IV, page 580, n. 535.) Dans le Diplomatarium il est aussi fait mention de ce Volquin Parlzow ou Passow (Dipl. 14, 15.) Selon les indications de ce livre il habitait Steenrade (# nunc Steinrade) près de Gleschendorf et il mourut avant ou en 1390. (Dipl. 34.) Cependant le père et le fils Parlzow n'ont pas possédé longtemps le village d'Olden-Swochele. Le 23 avril 1366 l'écuyer Volquin Parlzow et son fils Hasso vendirent à Lubeck le village d'Alt-Schwochel tout entier au couvent de St. Jean de Lubeck pour 600 marcs de Lubeck. Ce couvent était alors occupé par des religieuses cisterciennes. L'acte de vente, qui est court, nous a été conservé dans le livre des documents de Lubeck vol. IV page 589. sous le N° 536.) Il y est dit: „Oldesschwochel, situé ~~en le Havelte~~ dans la paroisse d'Ahrensböck. ..... avec la ferme (curia) qui se trouve en ce lieu et qui contient 14½ charrues (mansos agri/ Le comte Adolphe VII ratifia cette vente le 6 avril 1366/ „Antiqua Swogbel" donnait 5 boisseaux d'avoine par charrue au décimateur de l'évêque de Lubeck qui habitait Ratekau. En outre Alt-Schwochel devait payer en outre quatre boisseaux de blé (?) (siligenis modos) par charrue. C'est ce que raconte le registre des dimes de 1420.

---

11) Olden-Swochele = Alt-Schwochel, Vieux-Schwochel. Ce lieu s'appelle aujourd'hui Schwochel tout court. Trad.

12. Nyen-Swogele.

(Voir plus haut chap. 5 N. 12.

Nyen-Swogele ou Neu-Schwochel (nunc) se trouve, dans l'acte de fondation de 1328, au nombre des sept villages de la[1] la paroisse d'Ahrensböck. (Dipl. 2). Vers 1400, ce village faisait partie des possessions des chevaliers Hans et Pierre de Tyesenhusen qui, à cette époque, possédaient de grands biens dans nos contrées. Ces seigneurs vendirent, comme nous l'avons vu au chapitre 32, le village et la terre de Kellerhagen au riche marchand de Lubeck Vromold Warendorpe. Ils vendirent aussi Nyen-Swogele au même Vromold Warendorpe pour 600 marcs de Lubeck.

Neu-Schwochel.

Le comte Otto I de Schauenburg-Pinneberg a fait savoir à vous par les présentes que Hans et Pierre de Tyesenhusen, fils de ~~seigneur~~ seigneur Barthélemy, ont comparu devant lui et reconnu qu'ils vendent volontairement et avec déliberation. ---- à l'honorable homme Vromold Warendorpe, fils de Hermen Warendorpe, bourgeois de Lubeck, pour 600 marcs, argent de Lubeck, qu'ils leur a payés à leur entière satisfaction, leur village de Nyenswogele tout entier, situé dans la paroisse d'Ahrensböck, diocèse de Lubeck, avec tous les champs, etc. ---- Cependant, par affection spéciale, Vromold Warendorpe a consenti à ce que Ludeke Boekwoldt et ses frères, fils de ~~seigneur~~ seigneur Henri, et leurs héritiers, ~~ou ~~rachetassent~~ héritiers~~ pourront racheter quand ils voudront, ou nous et nos héritiers, s'ils ne s'y opposent pas, pourrons racheter à perpétuité de Vromold ou du propriétaire qui lui aura succédé ce village et cette terre pour la somme de 600 marcs de Lubeck. ---- avec l'impôt que paie le pays de Holstein. ---- avec avertissement préalable d'une demi-année. --- Donné à Katzborch[2] l'an 1400, le jour de la fête de St. Denis (9 octobre). (Dipl. 47.) Peu de temps après cette acquisition, le

[1] Il est à croire que le nombre des villages composant la paroisse ne varia pas, aussi longtemps que la chartreuse subsista. Lebuhn-Borne et Grebenhagen ne furent réunis à Ahrensböck (paroisse) que lors des troubles protestants. Le traducteur.

15 juillet 1401, Vrom
de notre chartreuse, a
Nyenswogele. Com
N. 6, nous donnons
sont notifié à tous c
les présentes, que m
se et attesté publiq
deux villages de Ke
qui sont situés dan
partiennent à jus
dances, villages qu
de Pierre de Tyzen
n'avons aucune pa
payé de leur argen
de Dieu et pour l'a
Et moi. — j'aban
villages et toute le
d'Ahrensböck. Moi
aucune part. Ains
ville de Lubeck apr
l'observerai perpét
points pour moi et
foi de quoi j'ai appo
Donné à Lubeck l'a
res 22 (15 juillet.)
restation s'éleva en
et le fort d'engager à
voudrait avoir des d
Swochele). Cependa
Enfin le 7 janvier 1
la veuve du bourg
donna 900 marcs de
lin à Nyen-Schwo
être prélevé sur cett

15 juillet 1401, Vromold Warendorp renonça, en faveur de notre chartreuse, aux villages de Kellershagen et de Nyenswogele. Comme nous l'avons promis, chapitre 32. N. 6, nous donnons ici cet acte de renonciation: Il soit notifié à tous ceux qui verront ou entendront lire les présentes, que moi, Vromold Warendorpe, je confesse et atteste publiquement par les présentes que les deux villages de Kellershagen et de Nyenschwochelde Neu-Schwochel qui sont situés dans la paroisse d'Ahrensböck, m'appartiennent à juste titre avec les toutes leurs dépendances, villages que j'ai achetés de mon oncle Jean et de Pierre de Tyzenhusen et où moi et mes héritiers n'avons aucune part. Car d'autres personnes probes ont payé de leur argent ces deux villages pour la gloire de Dieu et pour l'usage de la chartreuse d'Ahrensböck. Et moi . . . — j'abandonne par les présentes ces deux villages et toutes leurs dépendances au dit couvent d'Ahrensböck. Moi et mes héritiers ne doivent y avoir aucune part. Ainsi est-il écrit dans le livre de la ville de Lubeck après mention de l'année et du jour. J'observerai perpétuellement et fidèlement tous ces points pour moi et mes héritiers, sans fraude. En foi de quoi j'ai appendu mon sceau aux présentes. Donné à Lubeck l'an 1401, fête de la Division des apôtres (15 juillet.) — (Dipl. 54.) Plus tard une contestation s'éleva entre la chartreuse d'Ahrensböck et le fort écuyer Ludekin de Boekwold qui prétendait avoir des droits de corvée (servitium) à Nyge-Swchele). Cependant un accommodement eut lieu à Lubeck le 7 janvier 1427. (Dipl. 81). En 1465 Elisabeth, la veuve du bourgmestre de Lubeck Jean Luneburg donna 300 marcs de Lubeck pour construire un moulin à Nyen-Schwochele. Toutefois 20 marcs devaient Neu-Schwochel
être prélevés sur cette somme pour achats des vêtements

(pellices) aux chartreux d'Ahrensböck. (Hansen, page 76. d'après l'ancien terrier). En 1420, Neu-Schwochel devait payer la même dime qu'Alt-Schwochel: 5 boisseaux d'avoine et 4 boisseaux de blé pour chaque charrue. (Voir le vieux registre des dimes.) Il y est dit aussi que les deux villages, Alt-Schwochel et Neu-Schwochel, donnaient de l'argent, mais - male, c'est-à-dire malgré eux.

Il sera raconté plus loin chapitre 53 N. 7 et 12, comment Klöckendorf et Neu-Schwochel, comme villages, formaient la terre (le bien) de Neuhof. (1)

Observation.

D'après le Diplomatarium d'Ahrensböck les propriétaires de la terre (bien) de Glasau étaient:

Vers 1450: Eler Barsbeken; vers 1456: Berthold Barsbeken, fils du précédent (Dipl. 102.); vers 1514: Henri Walstorp, qui porte le nom de protecteur du village de "Ghyslenrade" (Dipl. 148 et 162).

L'ancienne famille des Walstorpe est mentionnée souvent dans le Diplomatarium d'Ahrensböck. En 1369, Iwan Walstorpe, dit Gerdeshovet (tête de cheval). (Dipl. 5 et 6). En 1399: Detleff Walestorp van Belowe. (Dipl. 40, 42). Vers 1418-1438: Detlef Walstorp, fils du précédent (Dipl. 78, 90.). En 1483: Henneken Walstorp, bailli de Segeberg. (Dipl. 122, 124).

Quelles relations y a-t-il entre le village de Walstorpe qui a été décrit plus haut chapitre 31 N. 5 et qui a été détruit plus tard et cette famille de Walstorpe, qui tire son origine du bien de Walstorp (Wahlstorf) au bord du lac de Lank, comme on le croit généralement? Est-ce qu'il n'y a peut-être d'analogie que dans le nom?

---

(1) Il s'agit ici d'une faute postérieure à la suppression de la chartreuse. Le traducteur.

36. Les noms de
habit

Au chapitre 17 n
ou l'abbé acquitta
couvent. Nous donn
rensböck avec le nom

1. Jean de Hoya
que vers 1404 (Dip

2. Henri fut pri
(Dipl. 59, 61.)

3. Gottfried (G
que vers 1438. (Dip

4. Paul, d'abo
jusque vers 1453.

Il était à la char
il fut élu abbé de
à Bugenwald (1).
il revint à Ahrensb
le livre appelé "G
registre du couven
observer lui-même
à Detlef de Bocken
un paiement suppl
Ce Bockwold avait
notre chartreuse les
Paul appelle ce b
quel les villages v
de pierres (vom Har
en 1759 ce Registre
il reste?) Paul fut

5. Grégoire fut
1465: (Dipl. 97, 10

6. Pierre fut prie

(1) En Pomeranie

36. Les noms des abbés d'Ahrensböck et d'autres habitants du monastère.

Au chapitre 17 nous avons vu ce qu'était le prieur ou l'abbé acquisitaient quelques autres dignitaires du couvent. Nous donnons ici une liste de tous les abbés d'Ahrensböck avec le temps de leur gouvernement.

1. Jean de Hoya (de Hoyer) fut prieur abbé de 1399 jusque vers 1404 (Dipl. 40).

2. Henri fut prieur de vers 1404 jusque vers 1413. (Dipl. 59, 61.)

3. Gottfried (Ghoodeken) Basedow de vers 1413 jusque vers 1438. (Dipl. 67, 68, 81, 87).

4. Paul, d'abord procureur, fut prieur de 1438 jusque vers 1453. (Dipl. 88).

Il était à la chartreuse d'Ahrensböck quand, en 1419, il fut élu abbé de la chartreuse Marienkron (couronne de Marie) à Rugenwald (1). Après la Toussaint de l'année 1438 il revint à Ahrensböck en qualité d'abbé. Il a écrit le livre appelé « Registrum magnum » ou le grand registre du couvent. En 1441 il dut (comme il le fait observer lui-même dans ce registre, à l'an 1441) faire à Detlef de Bockwold, alors propriétaire de Rathwisch, un payement supplémentaire de 200 marcs de Lübeck. Le Bockwold avait dénoncé sa volonté de racheter de notre chartreuse les villages de Lebatz et de Borne. Paul appelle cet homme un voisin désagréable, duquel les villages voisins ont à redouter toutes sortes de pertes (voir Hansen page 73). Hansen a eu encore en 1759 ce Registrum magnum entre les mains. Où est-il resté?) Paul fut le plus important de tous nos abbés.

5. Grégoire fut prieur de vers 1453 jusque vers 1465. (Dipl. 97, 100, 102, 104, 107–111.)

6. Pierre fut prieur de 1465 à 1466. (Dipl. 112).

---

(1) En Poméranie.

7. Jean Scenreg de 1466. . . —

8. Nicolas Kannen, de 1466 à 1478. (Dipl. 113-115).

Sous son administration, les limites dans lequelles le procureur pouvait voyager furent étendues et fixées à 12 milles. (Hansen, 78).

9. Jean Cordes ou Conradi, de 1478 jusque vers 1484. (Dipl. 117-120).

Selon l'opinion du pasteur Dr Kuss il y aurait peut-être à intercaler ici un prieur du nom de Jean Sasse. La chronique des Slaves raconte (voir Lindenbrog, page 244) que le 11 juin 1483 l'abbé d'Ahrensböck Jean Sasse fut assassiné par un certain Ribaldus (Raufbold) près de l'église de Plön. — Cependant il peut se faire que ce Sasse n'ait été le procureur.

10. Georges ou Jürgen de 1484 à 1494. (Dipl. 126. 129, 132, 135, 137.)

Il fut visiteur de la province de Saxe.

11. Etienne Czerrentin de 1494 jusque vers 1503. (Dipl. 138.)

12. Jean Voss de 1503 . . . . . .

Il n'était encore que simple frère en 1499.

13. Barthold[us] . . . 1504. — —

14. Arnold (Arndt) Landmann, de 1505 jusque vers 1508. Il était procureur du couvent en 1500.

15. Etienne (Steffen) II, de vers 1508 jusqu'en 1512. Il fut aussi procureur avant de devenir prieur.

16. Jean de Greben de 1513 à 1519. (Dipl. 147-149, 151).

17. Jean Wickboldt de 1519 jusque vers 1528. Il avait été aussi procureur auparavant.

18. Guillaume de vers 1528 jusque vers 1540.

Hansen fixe le commencement de ses fonctions de prieur à l'an 1530. Cependant il écrivit en qualité d'abbé le 2 février 1528 une lettre au prévôt de Lubeck Henning

Osthusen (voir la
l'histoire ecclésiastiq
vers Lauenbourg. v

19. Pierre II fut
1544. Il était déjà

20. Henning fut
(Dipl. 54.) Il fut t

Ces vingt abbés on
l'espace de 166 ans.
en moyenne que 8 a
probable qu'on n'a
eux qui avaient r
mettre aussi que les
ne vivaient pas lon

Le temps de l'abbé
santé de notre chan
sessions du couvent,
le chapitre 29, nous f
de la chartreuse. Ce
de comparer la digni
Ahrensböck à celle d

Voici encore les n
du couvent.

Le vicaire ou repr
prieur, vers l'an 152
ver de l'histoire reli
stein-Lauenbourg, v
Théodoric ou Dydric
c'était Jaspar (ibid

Le procureur ou
N. 9) était en 1409
Faut (Dipl. 81) et
page 207); Jean Co
Wyckbolde vers 1514

11) Chose curieuse, au c
la liste page 277 de la
127 une autre de cette liste
est censé plus complète.
ne renferment que les noms

Osthusen (voir la lettre N.6 dans les Archives de l'histoire ecclésiastique et civile du Schleswig-Holstein-Lauenbourg. vol. V, Altona, 1843, page 216.)

19. Pierre II fut prieur de vers 1540 jusque vers 1544. Il était déjà procureur en 1524.

20. Henning fut prieur de vers 1544 jusqu'à 1565. (Dipl. 54.) Il fut le dernier prieur de notre chartreuse.

Ces vingt abbés ont gouverné la chartreuse pendant l'espace de 166 ans. Chacun d'eux n'aurait donc été en moyenne que 8 ans à la tête de la maison. Il est probable qu'on n'élevait à cette dignité que des religieux qui avaient vieilli dans le couvent. On peut admettre aussi que les Chartreux, avec leur vie si sévère, ne vivaient pas longtemps, mouraient de bonne heure.

Le temps de l'abbé Paul fut la période la plus florissante de notre chartreuse (vers 1440). Les grandes possessions du couvent, que nous avons énumérées dans le chapitre 29, nous font voir quelle était la puissance de la chartreuse. Ce n'est pas faire une exagération que de comparer la dignité de l'abbé qui gouvernait alors Ahrensböck à celle d'un grand prince.

Voici encore les noms de quelques autres habitants du couvent.

Le <u>vicaire</u> ou <u>représentant</u> (voir chap. 17 N. 2) du prieur, vers l'an 1526, était Simon (voir les Archives de l'histoire religieuse et civile du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, vol. V page 209 sq.); vers 1551, c'était Theodoric ou Dydrich (Dipl. 154, 155, 156); vers 1553, c'était Jasper (ibidem, vol. V, page 207). [1]

Le procureur ou économe[2] (voir plus haut chap. 17 N. 3) était en 1409 Jean Crowel (Dipl. 66, 79, 80); Paul (Dipl. 81) et Henri vers 1453 (voir Archives, page 207); Jean Cordes vers 1486 (Dipl. 129); Jean Wyckbolde vers 1514 (Dipl. 147, 149, 152.) enfin Pierre

---

[1] Chose curieuse, aucun des noms cités ici ne concorde avec la liste page 277 de la traduction.

[2] Une autre liste des procureurs. Celle qui suivra (page 277) est encore plus complète. — Il est vrai que les listes des pages 276-280 ne renferment que les noms trouvés dans le Necrologe.

vers 1526 (voir Archives de l'histoire ecclésiastique et religieuse du Schleswig etc. page 209.)

Sacristain) était, vers 1551, Henri (Dipl. 154.). Dans la sacristie on conservait les ornements ou vêtements ecclésiastiques (un autre extrait page 278 de la traduction).

Les noms des religieux ne sont cités que rarement. Je ne connais que ceux de Herman vers 1466 (Hansen, page 77) et Vicke Dessin du Mecklenbourg vers 1477. Le chapitre 46 nous fournira des détails sur ce dernier.

On trouve les noms des frères laïs suivants:

Simon, vers 1448 (Hansen 74) et le bailli frère Rynkolt (Dipl. 147, 152) vers 1515, frère Cordt vers 1526 (voir Archives etc. page 209; comme archivaire frère Marquard vers la même époque, vers 1514 (Dipl. 147).

Frères du couvent (presbyter) et chapelains étaient, entre autres: Henri Wylik et Jean Wryst (Dipl. 60) vers 1408 (L'auteur veut parler ici sans doute des descendants de la baronne. Le traducteur).

Le portier (custos) du couvent était, vers 1408, Jean (Dipl. 61). Pour tendier fut Jean Ellingsten qui légua ses biens en partie à la chartreuse et en partie à ses héritiers en 1453. Cette convention fut écrite en allemand vulgaire sur une bande de papier (papiri cedulam ..... in vulgari theutonico expressum). Dipl. 97.

On voit clairement, d'après les noms cités, que les habitants de notre chartreuse étaient originaires du Holstein et du Mecklenbourg.

37. Un tableau de la vie au couvent d'Ahrensböck vers 1500.

Les noms que nous venons de citer nous ramènent à l'histoire de notre chartreuse. Nous avons appris à connaître les édifices du couvent, nous avons entendu parler de la vie des religieux, nous avons vu quels villages

ils administraient.
divin (du couvent? n
rien que des choses qui
donner la traduction
va répondre à la que
Guillaume (2) et Jea
1511 des indulgences a
26). Dans la lettre (
11) Nous accordons l'in
qui dans vos messes
prieront aussi bien p
à tous ceux qui dans
surtout dans tous ce
sont pendant la vie
d'entre vous qui à to
dans vos exercices de
sont communs soit
lules, prieront humble
cette
rieur, ainsi que le fr
adversité (adversita
résister cette prière
d'entre vous nous ac
le Seigneur, en vertu
sant et nous confiant en
tres Pierre et Paul, u
vant de voir que vous
rer piété que vous ro
dans l'exil (exilio) e
amour pour Dieu, t

11) Notre pasteur a
un roman.

12) Guillaume Wer
13) Jean VIII Grym

ils administraient. Quels étaient les offices (le service divin) du couvent ? me demandera-t-on. Nous ne raconterons que des choses qui ont eu lieu réellement [1] ; je vais donner la traduction d'un vieux document. Celui-ci va répondre à la question posée. Les évêques de Lubeck Guillaume [2] et Jean [3] avaient accordé en 1508 et en 1511 des indulgences à notre chartreuse (voir plus haut chap. 26). Dans la lettre (Dijon. 144) il est dit entre autres : « Nous accordons l'indulgence à tous ceux d'entre vous qui dans vos messes conventuelles (donc messes de moines) prieront aussi bien pour les vivants que pour les morts ; à tous ceux qui dans les heures (hors) canoniales, et surtout dans tous celles de la bienheureuse Vierge Marie, soit pendant la nuit, soit de jour ; en outre à tous ceux d'entre vous qui à toute autre heure de votre dévotion, ou dans vos exercices de dévotion soit publics soit privés, soit communs soit solitaires, à l'église ou dans vos cellules, prieront humblement cette prière : « Et préservez notre supérieur, ainsi que le troupeau qui lui est confié, de toute adversité (adversitate) » ; ou si entendant d'autres réciter cette prière vous répondez : « amen » ; à ceux-là d'entre vous nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur, en vertu de la miséricorde de Dieu tout-puissant et nous confiant en la puissance des bienheureux apôtres Pierre et Paul, une indulgence de quarante jours, autant de fois que vous le ferez. En outre nous remarquons avec piété que vous vous êtes renfermés dans la solitude et dans l'exil (exilio) et séparés du commerce des hommes par amour pour Dieu, librement et volontairement, afin

---

[1] Notre pasteur a du moins la volonté de ne pas faire un roman.

[2] Guillaume Westphal, 1506-1509.

[3] Jean VIII Grynholt, 1509-1523.

que vous soyez en état de porter des fruits abondants en Jésus-Christ qui est la vraie vie. Ce n'est pas seulement pour nous rendre agréable auprès de vous, mais c'est pource que nous sommes par l'amour paternel, que nous avons résolu de vous porter, par des présents spirituels, à poursuivre votre but ardemment, d'une manière digne de ce but. En outre à vous tous et à chacun de vous sont accordées pour aujourd'hui et à l'avenir les faveurs suivantes: Aussi souvent que vous offrirez pieusement en mémoire de la passion douloureuse de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ vos prières ferventes, vos soupirs, les plaintes de votre coeur en les mêlant à vos larmes, que vous vous livrerez avec patience et plein d'un brûlant amour pour Dieu au jeûne et aux exercices de pénitence, que vous observerez fidèlement la cellule des moines, le silence et les autres devoirs et prescriptions (observantias et obedientias) de votre Ordre, que vous paraîtrez en temps voulu au choeur et à l'église en chantant assidûment les louanges de Dieu ou les psaumes; quand vous élevez votre confiance et vos sens vers Dieu le Seigneur, comme il convient; quand vous pratiquez dans la simplicité de votre coeur la patience et l'humilité; si vous consacrez votre temps libre à de pieuses méditations, à l'étude, à apprendre, et à d'autres choses salutaires outre les sciences; si vous faites aussi avec soin les travaux corporels qui vous sont imposés, si vous observez fidèlement selon vos forces la vie des Chartreux comme vous vous l'êtes proposé (suscepto proposito) et si vous accomplissez exactement toutes vos autres pratiques de dévotion; — en outre à tous ceux qui célèbrent pieusement (quia celebrare-/ rint ?) la messe et qui en servant la messe chantent pieusement les mélodies sur le corps béni de notre Seigneur Jésus-Christ ou sur les douleurs et les cinq plaies de Jésus-Christ ou sur la bienheureuse Vierge Marie; ceux qui, aidant,

chantent avec soin a
bodies sur tous les sa
tous ceux qui, aussi s
votre église (campan
pore serotino) dans le
recevront pieusement
Marcel trois fois ou
droit pieusement de nous et de no
ainsi que du Rouper
vont devant Dieu not
se sont engagées par
le repos de la patrie,
fidèles: « Dieu créat
sont morts dans des
sont au purgatoire a
convenable que ce so
ou chantent les doul
entendent lire ou ch
ment et, selon la cou
ment la fête avec tou
la génuflexion, si leu
coute assidument et a
ces mots: « Gloire soit
soumission) selon la
l'usage, pieux observ
vos heures canoniales
reuse Vierge Marie o
citations, au comme
marque pieusement du signe de
tique ennemi et le s
soumission); en outr
dans les autres conti
en esprit et avec un
mour au moment de

chantent avec soin avec ceux qui disent la messe les mélodies sur tous les saints en usage dans votre Ordre ; tous ceux qui, aussi souvent que la cloche sonnera dans votre église (campana pulsatum fuerit) ou le soir (vespere serotino) dans la paroisse qui vous a été confiée, réciteront pieusement, chaque fois qu'il sonnera, l'Ave Maria trois fois ou la salutation angélique, qui se souviendront pieusement de nous et de notre église, comme il l'auront promis, ainsi que du troupeau qui nous est confié, ou qui réciteront devant Dieu notre Seigneur les prières auxquelles ils se sont engagés par vœu, qui prieront pour la paix et le repos de la patrie, ou qui réciteront ainsi pieusement cette prière des fidèles : « Dieu créateur de tous etc. » pour ceux qui sont morts dans des sentiments de foi, pour les âmes qui sont en purgatoire à quelle heure et en quelque lieu convenable que ce soit ; ceux qui entendent souvent lire ou chanter les doux noms de Jésus et de Marie, ceux qui entendent lire ou chanter ces noms, les entendent pieusement et, selon la louable prescription de votre Ordre, inclinent la tête avec soumission, comme il convient ou font la génuflexion, si leur santé le leur permet ; ou celui qui écoute assidument et dévotement prononcer ces noms et à ces mots : « Gloire soit au Père et au Fils » s'incline avec soumission selon la coutume de votre Ordre et qui selon l'usage pieux observé dans votre Ordre, au commencement vos heures canoniales ou des méditations sur la bienheureuse Vierge Marie ou d'autres prières avec de saintes méditations, au commencement et à la fin de la messe, se marque pieusement du signe salutaire de la croix qui met en fuite même l'antique ennemi et le serpent tortueux s'incline avec soumission ; en outre, celui qui dans les psalmodies et dans les autres cantiques fait le signe de la croix en esprit et avec une dévotion brûlante et pleine d'amour au moment des notes sur les plaies de Jésus-Christ

et sur la couronne d'épine); ou bien celui qui, en mémoire des souffrances de notre Seigneur et en adoration de la très sainte Vierge Marie et par esprit de compassion, prie dévotement l'oraison dominicale cinq fois et autant de fois la salutation angélique devant le maître-autel de votre église et devant l'image de la glorieuse Vierge placée sur le maître-autel et devant l'autel de la Ste Croix); celui, en outre, qui a la gloire et l'honneur de notre Sauveur et de sa glorieuse Mère prie dévotement publiquement ou en particulier, les conclusions suivantes (clausulas) et les heures canoniales et ses autres prières à la bienheureuse Vierge Marie, savoir « Doux est le nom de notre Seigneur Jésus-Christ et loué soit le nom de la bienheureuse Vierge Marie, et bénis soient les noms de Tous les saints, qu'ils soient loués dans les siècles des siècles. Amen. », ou « Que la très sainte et indivisible Trinité, que la simple humanité de Jésus fait-homme et crucifié et que l'immaculée Vierge Marie, la Mère de notre Sauveur, ainsi que tous les saints et élus de Dieu, soient loués et honorés par toutes les créatures dans les siècles des siècles! Amen! » Et celui qui à la fin des heures canoniales invoque en ces termes (implorare) la bienheureuse Mère de Dieu avec son Fils bien-aimé desquels dépendent toutes les grâces: « Que la Vierge Marie nous bénisse ainsi que toutes les pieuses générations futures. Amen! » ou bien aussi pour la consolation (refrigerium) des âmes pieuses: « Que les âmes de tous ceux des fidèles qui sont morts dans des sentiments de foi reposent en paix par la miséricorde de Dieu. Amen! » Celui qui terminant ses prières par ces conclusions prie dévotement: « Conservez notre supérieur ainsi que le Troupeau qui lui est confié, etc.; ou bien celui qui entendant prononcer les conclusions répond ~~Amen~~ à voix basse et humblement « Amen » à chacune d'elles ou à toutes à la fois — à tous ceux-là nous accordons une indulgence de quarante jours. —

Toutefois nous avo
nés et nous faisons
que vous ne preniez
présentés pour sorte
coutumes (ad exito
vous ~~pas~~ ~~vous~~ aussi
cela comme condam
dons et nous prescri
gner les indulgences qu
~~leur~~ notre indulgence
formiez à nos décre
formément à leur fer
l'indulgence ~~accordée~~ a
lez aux différents en
qui sont désignés
ces indulgences. » —
fois les religieux a
vement toutes les au
c'est-à-dire Eutin, e
1511 à Eutin, au ch

Se ne trouve dans
qui caractérise spiri
pel du monde et m
là vie que menaien
ne comprend pas la
sente pas le « Dieu
prêtant littéralem
rule. / 111.

Avec cela, notre
tion des offices de la
sa Traduction qui e
divers passages, il n
latin.

Toutefois nous avons égard à vos devoirs bien dévoués et nous faisons tout pour les maintenir, afin que vous ne preniez légèrement occasion de quelques-uns des points prétextés pour sortir de vos cellules contrairement aux coutumes (ad exitus insolitos cellarum!!!) Nous savons aussi, que vous-mêmes vous considérez cela comme condamnable. C'est pourquoi nous décidons et nous décrétons permettons, afin que vous puissiez gagner les indulgences que nous vous accordons restant dans vos cellules, que vous vous conformiez à nos décrets d'une manière convenable et conformément à leur teneur. (??) Nous voulons aussi que l'indulgence soit valable quand vous allez aux différents endroits (ainsi aux autels) de l'église qui sont désignés pour gagner (je suppose pour gagner) ces indulgences." — Là-dessus l'évêque engage encore une fois les religieux à prier avec ardeur et à observer exactement toutes les autres prescriptions. Donné à Utrien, c'est-à-dire Eutin, en 1508, et confirmé de nouveau en 1511 à Eutin, au château épiscopal.

Je ne trouve dans le Diplomatarium aucun document qui représente caractérise mieux la prière comme le devoir principal du moine et nous donne une idée aussi claire de la vie que menaient les Chartreux d'Ahrensböck. On ne comprend pas la vie religieuse quand on ne se représente pas le "Prier sans cesse" de St. Paul dans l'interprétant littéralement (dans son interprétation littérale). ///

Après cela, notre pasteur croit avoir fait la description des offices de la chartreuse. J'ai donné le sens de sa traduction qui est souvent inexacte. On voit qu'en divers passages, il n'a pas bien compris le texte latin.

38. L'évêque de Lubeck et l'abbé d'Ahrensböck.

Le document que nous venons de reproduire émane de l'évêque de Lubeck et a été donné à Eutin. Ce document m'amène à parler d'une autre lettre adressée également d'Eutin par l'évêque de Lubeck à l'abbé d'Ahrensböck. J'ai trouvé cette lettre reproduite dans les Archives de l'histoire ecclésiastique et civile du Schleswig-Holstein, vol. V, page 188. Comme cette lettre caractérise les rapports qui existaient entre l'évêque et notre prieur, on ne trouvera pas mauvais que nous la donnions ici. La voici traduite en allemand moderne:

« Henri, par la grâce de Dieu évêque de Lubeck. Avant tout nous vous saluons amicalement et nous vous souhaitons tout bien. Dignes et vénérables et chers dévots. Nous avons écrit, il y a peu de temps, à votre prieur, parce que nous avons besoin d'un cheval de trait devant notre char, de nous prêter un cheval de trait pour peu de temps. Lorsqu'il fut personnellement auprès de nous, il nous a prouvé à diverses reprises et par de longs discours, qu'il serait trop long de reproduire, que vous n'êtes pas tenus de nous prêter un cheval, que vous n'y êtes tenus ni par devoir ni par coutume. Cela aurait été aussi refusé à nos prédécesseurs. Cela étant, parce que nous devons encore faire marcher notre char pendant quatorze jours et que nous avons bien besoin d'un cheval, nous vous faisons la demande amicale et la prière de nous prêter, non pas de devoir, mais par esprit de bon voisinage, un cheval de voiture pendant quatorze jours. Et si l'été prochain vous avez besoin d'un cheval, nous nous retrouverons heureusement et animé de bonne volonté à nous promettons volontiers que pour cette fois nous ne vous en voudrons pas[1]. » Donné à Uthyn le lundi après l'Epiphanie de l'an 1425. »

Bien que le nom de l'évêque Henri figure dans l'acte

précité, il doit y avoir
me n'a fait aucune
1425 l'évêque de Lu
bien l'évêque en qu
Bockholt! Celui-c
1535 (voir l'ancien
sée dans le livre des
page 137); mais al
mais de 1525. Mais
empressé de rendre
endetté et elle eut
service rendu la reco
Par conséquent, au l
lire Jean.

Toutefois la lettr
des supérieurs, avec
fried Basedow, qui e
être indépendant et
re qu'on lui eût ren
bientôt une obligati
était au comble de
grande propriété dom
était princière. Si que
d'abbés » par la grâce
rement aussi préle
de trois milles carr
du couvent, le prieu
que valeur, devait
L'aspect de château-
vait à l'abbé d'un im
prélat était une p

(1) Jean VII de Schee
1429, et Henri III Sc
ducteurs.

précisé, il doit y avoir une erreur. (L'éditeur de ce volume n'a fait aucune observation à cet égard). Vers l'an 1425 l'évêque de Lubeck était Jean VII Scheele (1). Ou bien l'évêque en question, serait-ce peut-être Henri III Bockholt? Celui-ci fut évêque de Lubeck de 1523 à 1535 (voir l'ancien catalogue des évêques de Lubeck inséré dans le livre des documents du diocèse de Lubeck, page 137); mais alors la lettre ne serait pas de 1425, mais de 1525. Mais en 1525 notre chartreuse se serait empressée de rendre service à l'évêque; elle était alors très endettée et elle eût été heureuse de s'acquérir par un service rendu la reconnaissance de l'évêque de Lübeck. Par conséquent, au lieu de Henri, il faudrait peut-être lire Jean.

Toutefois la lettre caractérise les rapports de l'évêque, du supérieur, avec notre abbé: c'est le style de la langue de Gottfried Basedow, qui était alors notre prieur. Il voulait être indépendant et le demeurer. D'un service temporaire qu'on lui eût rendu, l'évêque de Lübeck aurait fait bientôt une obligation. Mais en 1425 notre chartreuse était au comble de sa gloire rapidement acquise. La grande propriété donnait du poids. La situation de l'abbé était princière. Si quelques abbés de Reinfeld se qualifiaient d'abbés « par la grâce de Dieu », notre prieur avait certainement aussi pleine conscience de sa dignité. Maître de trois milles carrés de terres, protégé par les murs du couvent, le prieur, quand c'était un homme de quelque valeur, devait exercer une influence considérable. L'aspect de château-fort qu'avait la chartreuse permettait à l'abbé d'en imposer. A cette époque ~~la Trouble-peste~~ était une place fortifiée qui faisait considérer

---

(1) Jean VII de Scheele fut évêque de Lubeck de 1420 à 1429, et Henri III Bockholt le fut de 1523 à 1535. Le traducteur.

celui qui l'occupait. A une époque de désordres perpétuels et de sauvages combats, il fallait pouvoir se défendre contre l'ennemi extérieur. Il n'y avait partout qu'insécurité et combats. Des nobles étaient toujours prêts à attaquer et souvent des mercenaires congédiés par quelque souverain erraient à l'aventure, manquant de pain et cherchant une proie comme des loups affamés. Des bandes s'égaraient aussi dans nos contrées. Comme l'évêque de Lubeck avait déjà assez à faire pour défendre son évêché et comme le comté de Holstein n'était pas assez puissant pour être et secourir partout à la fois, chaque ville et chaque couvent restaient abandonnés à eux-mêmes. On faisait donc chez nous comme partout ailleurs. Le couvent fut entouré de fossés qui en temps de paix servaient de réservoirs pour le poisson et qui en temps de guerre protégeaient la chartreuse. Avant que Swynekule ne devint propriété du couvent d'Ahrensböck en 1409, la famille de Muggel y résidait et se faisait redouter dans les contrées environnantes. Le fameux Pierre de Muggel, qui fut probablement le grand-père d'Otto, d'Ernest et d'Eggert Muggel [Dipl. 115] infestait les contrées situées au nord d'Ahrensböck. Il fallait aussi protéger et surveiller les possessions éloignées du couvent. Comme l'évêque de Lubeck ne pouvait accorder qu'une protection spirituelle ~~puisqu'il, pour protéger, que l'armes spirituelles~~, les abbés d'Ahrensböck devaient pourvoir à leur propre défense. Mais tout cela fortifiait la conscience qu'ils avaient de leur dignité. Pour l'évêque de Lubeck, c'était acte de prudence de rechercher l'amitié du prieur d'Ahrensböck [1].

Puisque nous parlons justement de Lubeck, disons ici que Marten Bernt, bourgeois de Lubeck, fit don à notre chartreuse de 200 marcs de Lubeck en 1496, mais se réserva les intérêts de cette somme sa vie durant (Hansen 96.).

---

[1] Tout cela ne nous dit pas si c'est Jean VII de Scheele ou Henri III Bockholt qui écrivit la lettre en question, ni pourquoi le prieur d'Ahrensböck refusa à l'évêque le service demandé.

Comme les pour
renfermaient au
la chasse devaient d
religieux. Nous avo
surtout l'enquiersement des
le. Ce n'est que peu
a été remplacé par
Tadel, vers 1450, on
porcs parcourir les
et de la faine. — D
Steenrade, près de
gneur, la chartreuse
glandée et à l'abat
rade revendiquèrent
ge du bois. Car bien
serfs, ils prétendaient
droits en question
vant le souverain,
belui-ci publia à ce
1480, l'acte servant
parut le seigneur,
frères de son couvent
hommes du dit cou
vement à la glandée
lésés dans leurs droi
l'évêque Albert de
Or on constata que
vaient des préséance
sentence fut que

[1] Il règne d'Al
de Lubeck de 1466 à

39. Droit forestier et droit de chasse; la maison de Segeberg, une quittance d'émolissement.

Comme les possessions rendues de la chartreuse renfermaient aussi de vastes forêts, la glandée et la chasse devaient donc avoir de l'importance pour les religieux. Nous avons vu qu'autrefois l'engraissement, surtout l'engraissement des porcs, se faisait sur une vaste échelle. Ce n'est que peu-à-peu que la pâture dans les forêts a été remplacée par l'engraissement à la porcherie. Jadis, vers 1450, on voyait de grands troupeaux de porcs parcourir les forêts pour s'y repaître du gland et de la faine. — Il arrivait que les emphytéotes de Steenrade, près de Gleschendorf, eurent avec leur seigneur, la chartreuse, une contestation relative à la glandée et à l'abattage des bois. Les fermiers de Steenrade revendiquaient un droit à la glandée et à l'abattage du bois. Car bien qu'appartenant au couvent comme serfs, ils prétendaient avoir, comme emphytéotes, les droits en question sur les forêts. La cause fut portée devant le souverain, le roi de Danemark Christian I. Celui-ci publia à cet effet, à Segeberg, le 1 septembre 1480, l'acte suivant (Dipl. 119.) Devant les commissaires parurent le seigneur prieur d'Ahrensböck avec quelques frères de son couvent d'une part, et l'échevinat par les hommes du dit couvent domiciliés à Steenrade, relativement à la glandée ". Ceux-ci se plaignirent d'être lésés dans leurs droits. Le roi appella en consultation l'évêque Albert de Lubeck (1) et Pierre van Alevelde. Or on constata que les emphytéotes de Steenrade élevaient des prétentions non fondées. Par conséquent la sentence fut que le prieur et le chapitre d'Ahrens-

---

(1) Il s'agit d'Albert Krummendyck, qui fut évêque de Lubeck de 1466 à 1489. Le Traducteur.

böck, pour eux et leurs successeurs, ont le droit de jouir du dit bois de chêne, de la glandée avec tous ses fruits et ses avantages à Steenrade et dans ~~toute la Hollande~~ tous les biens dont ils perçoivent ~~le Kreyoôt~~ la redevance (espèce de fermage) prélevé en argent, (en allemand Heuer) et d'en jouir librement sans aucune opposition soit ecclésiastique soit civile, d'en faire usage et d'en disposer pour le bien et l'avantage de leur couvent; d'en disposer aussi librement que leurs prédécesseurs et ~~quiconque~~ mêmes que s'ils avaient acheté eux-mêmes ces forêts avec tous leurs droits seigneuriaux, appartenances, droits, propriété, fruits et jouissance. Si donc quelqu'un de leurs hommes et gens devait oser faire quelque chose contre le droit du couvent, actuellement ou à l'avenir, abattre du bois ou faire la glandée sans l'autorisation du dit souverain (~~je suppose que l'auteur a voulu dire seigneur ou propriétaire~~), nous autorisons et permettons que le couvent les fasse juger selon le code rural, comme il le trouvera bon. — Donné en notre château de Segeberg, le jour de la fête de St. Egide. » C'est ainsi que la chartreuse gagna son procès. De la même manière fut tranchée, ~~en 1203~~, la contestation entre le couvent cistercien voisin de Reinfeld et les habitants de Zarpen en 1303; entre ce couvent et quelques nobles de Wesenberg en 1342; entre ce couvent et Zarpen en 1462; entre ce couvent et les serfs (emphytéotes) de la paroisse de Serben (Zarpen) en 1483 qui ne pouvaient disposer des fruits propres à l'engraissement (de la glandée) ou de l'abattage du bois sans l'autorisation de l'abbé (voir Hansen, pages 125, 130, 156, 159.)

Après la mort de Christian I arrivée l'année suivante, en 1481, ses fils, le roi Jean et le duc Frédéric, permirent à la chartreuse, en date du 8 décembre 1487, ce qui suit (Dipl. 130) : « Par amour, en l'honneur et à la gloire de Dieu Tout-puissant et de sa bien-aimée Mère, la Vierge

Marie, et en mémoire, et de notre s
tian, et de notre s
divin se fasse à t
aussi Marienten
nellement . . . .
sont et pourront
courent le jour e
à perpétuité à ce co
ges, ses biens et ses
dans nos états et q
ment et pourra le
de chasser le lièvre
sanglier que nous
bois pour nous, n
la coutume. Par c
et surtout ceux de
domestiques, servite
de la dite chasse à t
gens du couvent ne
Chartreux de notre c
comme, il convient,
tiques et serviteurs
hôtes ou pour offre
a été convenu entre
vont, ni eux ni leu
vonne, que que ce
attenté à nos libe
ciers. Nous réservo
vons, pour leurs pro
le plaisir et la libe
ces terres et ces forê

111 Le couvent avai
les noms des bienfai

Marie, et en mémoire de feste notre père, le roi Christian, et de notre mère ..... et afin que le service divin se fasse à la chartreuse d'Ahrensböck, appelée aussi Marienstempel, d'autant mieux et plus solennellement ..... et pour les services divins qui se font et pourront se faire perpétuellement dans ce couvent le jour et la nuit ..... nous avons donné à perpétuité à ce couvent d'Ahrensböck qui est le nôtre, pour ses villages, ses biens et ses forêts, pour autant qu'ils sont en Egra dans nos états et que le couvent les possède actuellement et pourra les posséder à l'avenir, avec le droit de chasser le lièvre et le chevreuil à l'exception des sangliers que nous conserverons dans ces terres et ces bois pour nous, nos héritiers et nos successeurs selon la coutume. Par conséquent les baillis de nos états et surtout celui de notre château de Segeberg, ni leurs domestiques, serviteurs et chasseurs ne s'occuperont plus de la dite chasse à l'avenir et ne seront plus à charge aux gens du couvent ni à ses emphytéotes. Or comme les chartreux de notre couvent ne chassent pas eux-mêmes, comme il convient, mais envoient leurs propres domestiques et serviteurs chasser pour ~~leurs hôtes~~ offrir leurs hôtes ou pour offrir du rôti à leurs bienfaiteurs [1], il a été convenu entre nous qu'ils ne donneront et ne céderont, ni eux ni leurs successeurs, la dite chasse à personne, quelle que ce soit, ce serait sans cela un dommage et une atteinte à nos libertés et à nos droits royaux et princiers. Nous réservons à nous et à nos héritiers et successeurs, pour leurs propres personnes, et non à d'autres, le plaisir et la liberté de chasser n'importe quoi dans ces terres et ces forêts. Mais par cela nous ne voulons

---

[1] Le couvent avait vers 1496 un registre spécial qui figurait les noms des bienfaiteurs. (Voir Dipl. 120).

pas imposer de charges à leurs paysans et à leurs gens, ni fouler et faire fouler aux pieds leur blé ni les importuner de quelque manière que ce soit à cause de la chasse. Après avoir encore recommandé à tous les officiers et baillis royaux, surtout à celui de Segeberg, sous menace de peines sévères et de perte de leur faveur, de ne point chasser ~~sur les terres~~ dans les villages, dans les forêts, etc. du couvent, mais de laisser la chasse au couvent, le document prend fin. Ainsi la chartreuse avait reçu le droit de chasse sur toutes les terres, à l'exception du droit de chasser le sanglier. Quant au gibier lui-même, il était défendu aux Chartreux de le manger, puisqu'il leur était interdit de manger de la viande. Il est probable toutefois qu'ils ont utilisé le privilège qui leur fut accordé par le roi et qu'ils ont envoyé leurs serviteurs dans les forêts pour y chasser les bêtes fauves, et les lièvres, etc. qu'ils offraient à leurs bienfaiteurs ou qu'ils mettaient sur la table de leurs hôtes laïques. Avant 1487 déjà le droit de chasser le sanglier constituait un privilège royal. Les sangliers n'étaient pas rares dans nos forêts et étaient l'objet d'une chasse que les dangers auxquels le chasseur s'exposait rendaient intéressante. Dans ces chasses on rencontrait facilement le loup. Au commencement de ce siècle encore un loup a été tué dans une des forêts du Schleswig. Aujourd'hui on ne pourrait plus rencontrer que les loups échappés des ménageries. Au chapitre 52 je donnerai encore quelques détails sur la glandée ou l'engraissement des porcs.

On ne saurait dire si notre couvent était tenu, conformément à un usage régional, d'avoir à nourrir des chiens et des chevaux pour le souverain. Il est probable cependant que la chartreuse n'avait pas à supporter cette charge. Sans cela, il en serait probablement fait mention dans le document qui précède.

Le couvent voisin de Reinfeld dut nourrir des chiens pendant 100 ans, jusqu'à 1295. Cette charge gênante lui fut

imposée de nouveau,
ben dispensa en 137
chronique du Holste
fort en 1357 dit pag
également (avant l'
böck) l'abus qui pers
loger avec leurs chie
naît ici ces derniers

Nous avons parle
émanent divers doc
Il y a quelques année
de Christian I ont ét
vaste d'Ost D.e Ge
lection forme le quat
ments publié par la
stein-Lauenbourg.
~~XXX~~ qui contenu d'
11 Le prieur et le cou
ouverte par laquell
d'une maison à Se
Detleff Gronewold
in selon leur volont
y mettre le conseil d
le mardi, ~~fête de~~ de
de l'an 1475. n Voir
d'un certain Detleff
Les détails y relatifs

Reproduisons enco
tairement différé pa
Sous le nom de quitt
une quittance ou pri
ance hypothécaire ou
quer que sous ce rap
éloignés de la même
tance est reproduite
tique et ecclésiastique
page 536:

imposé de nouveau plus tard jusqu'à ce que le souverain
lui en dispensa en 1371. (Hansen pages 124. 129.) La vieille
chronique du Holstein de Jean Petersen, imprimée à Franc-
fort en 1557 dit page 104 : « Le comte Nicolas a aboli
également (avant l'établissement du couvent d'Ahrens-
böck) l'abus qui permettait aux chasseurs du prince de
loger avec leurs chiens dans les couvents, ce qui occasion-
nait à ces derniers des dommages considérables. »

Nous avons parlé du roi Christian I. De ce prince
émanent divers documents relatifs à notre chartreuse.
Il y a quelques années, en 1875, toutes les actes du règne
de Christian I ont été recueillis et publiés par l'archi-
viste d'état Dr Georges Hille à Schleswig. Cette col-
lection forme le quatrième volume du Recueil de docu-
ments publié par la Société d'histoire du Schleswig-Hol-
stein-Lauenbourg. Nous y trouvons, page 98 N. 66, la
note qui contient l'un acte qui a trait à notre chartreuse.
« Le prieur et le couvent d'Ahrensböck ont reçu une lettre
ouverte par laquelle mon seigneur confirme la donation
d'une maison à Segeberg faite par testament par feu
Detleff Gronewoldt, et leur confirme le droit d'en jou-
ir selon leur volonté, malgré les obstacles que pourrait
y mettre le conseil de Segeberg. Donné à Neumünster
le mardi, fête de la veille de la fête de Ste Madeleine
de l'an 1475. » Notre chartreuse obtint donc par testament
d'un certain Detleff Gronewoldt, une maison à Segeberg.
Les détails y relatifs nous sont inconnus.

Reproduisons encore ici, enfin, une quittance d'amor-
tissement délivrée par l'abbé Georges au Jürgen en 1491.
Sous le nom de quittance d'amortissement on entend
une quittance ou pièce servant à faire radier une créa-
nce hypothécaire sur les registres fonciers. Il faut remar-
quer que sous ce rapport on procédait déjà dans ces temps
éloignés de la même manière qu'au 19e siècle. Cette quit-
tance est reproduite dans les Archives de l'histoire poli-
tique et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. V. 1843
page 536 :

« Moi, Georges, abbé d'Ahrensböck, de l'Ordre des Chartreux, je reconnais pour moi, mes successeurs et tout le chapitre, que j'ai reçu aujourd'hui à ma satisfaction, de Tedken Bostedem, bourgeois de Kiel, cinquante mares de Lubeck. En ~~déduction~~ outre en déduction des cent mares que notre couvent a dans son héritage et dans sa maison avec dépendances ..... ainsi qu'il est écrit en notre faveur dans le livre de ville de ce lieu ..... En déduction de la rente annuelle de deux et demi mares selon notre bon plaisir ..... c'est pourquoi nous permettons par cette lettre que ces cinquante mares avec la rente y relative soit effacé du livre de ville en faveur de dit Tidken. En foi de quoi j'ai apposé à cet acte le sceau de ma dignité! Donné et écrit le mercredi avant la mi-carême de l'an 91. »

40. Diverses transactions et conventions.

La transaction entre notre chartreuse et les serfs ou emphytéotes de Steenrade dont nous avons mentionnée dans le chapitre précédent, nous amène à parler d'autres conventions qui se conclurent alors. Notre chartreuse ayant des possessions si nombreuses et si étendues, il ne faut pas s'étonner qu'elle ait eu des contestations. De l'administration de quarante-trois villages domestiques, de la surveillance et de la possession d'un si grand nombre d'étangs et de terrains marécageux et de l'administration de forêts étendues devaient résulter, surtout à une époque si agitée, toutes sortes de différends et de conflits. On sait aussi que tous les couvents tenaient énormément, comme tous les nobles, à conserver leurs droits et leurs privilèges. Habitués à user d'une grande sévérité envers eux-mêmes et envers leurs couvents, les abbés ou prieurs d'Ahrensböck n'étaient pas disposés à se dessaisir des leurs droits et de leurs avantages, ni à renoncer aux anciennes coutumes. Et comme ce n'étaient pas certai-

nement les religieu
bés, plus d'un prieu
bravement la lang
couvent et ses dro
teux savaient fort
coup d'érudition
rable à l'étude de
droits, ce devait êt
l'abbé de mettre à p
sa connaissance du
couvent et pour ce
mes lecteurs, j'ai me
de les contestations

Tudekin de Bos
qu'il avait à Schee
Steenrade un « ser
convées. Il cède vous
et l'abbé d'Ahrensb
qu'ils sont contents
clue le 7 janvier 14
Jean VII Scheele. [illegible]

Devenu plus tard
une contestation con
certain Jean Rikwa
donné par testamen
de Dakendorf à la c
teux eut fermé les yeu
paix et pour ne pas
don qui lui avait é
du défunt, attaquait
thaire abandonna
ge précité pour 250
sur cette somme 40
pétuel (prêtons pe

nement les religieux les plus sots qui eussent élus ab-
bés, plus d'un prieur d'Ahrensböck doit avoir manié
bravement la langue et la plume pour défendre son
couvent et ses droits traditionnels. Et comme les Char-
treux savaient fort bien lire et écrire, avaient beau-
coup d'érudition et consacraient un temps considé-
rable à l'étude des anciens documents et des anciens
droits, ce devait être presque une satisfaction pour
l'abbé de mettre à profit, dans les questions difficiles,
sa connaissance du droit et sa subtilité pour son
couvent et pour ses religieux. Pour ne pas ennuyer
mes lecteurs, je me contenterai de citer les transactions
et les contestations les plus importantes.

Tudekin de Bockwolde prétendait, contre le couvent,
qu'il avait à Schwastorpe, à Nyen#. Schwochele et à
Stenrade un « servitium » ou un droit seigneurial de
corvées. Il céda tous ses droits pour 10 marcs de Lubeck
et l'abbé d'Ahrensböck Gottfried et le procureur Paul
qu'ils étaient contents. Enfin, on cette transaction a été con-
clue le 7 janvier 1427 grâce aux bons offices de l'évêque
Jean VII Scheele. (Dipl. 811).

#=nun: Neu-Schwochel

Devenu plus tard abbé, le procureur Paul mit fin à
une contestation concernant Dakendorf. En 1447, un
certain Jean Rikwarder avait, sur son lit de mort,
donné par testament bien scellé la moitié du village
de Dakendorf à la chartreuse. Mais après que le dona-
teur eut fermé les yeux, la chartreuse « par amour de la
paix et pour ne pas donner de scandale » renonça au
don qui lui avait été fait, parce que Lothaire, le frère
du défunt, attaquait la donation. En 1453 le même Lo-
thaire abandonna à la chartreuse la moitié du villa-
ge précité pour 250 marcs de Lubeck et rendit ensuite
sur cette somme 40 marcs pour un (souvenir anniversaire/per-
pétuel (pietens perpetuam memoriam), le souvenir

connaissait sans doute en un souvenir donné à son âme décédée pendant les messes des morts. (Hansen, page 73, d'après l'ancien Terrier d'Ahrensböck). Le duc Adolphe confirma cette acquisition, mais se réserva le rachat au prix de 300 marcs, 50 marcs de plus que le prix d'achat. Il serait donc injuste de reprocher au couvent, pour ce fait, une captation de testament.

Le même abbé Paul eut un autre conflit avec les habitants de Dunkersdorf, aujourd'hui Dunkelsdorf. Ceux-ci se plaignaient de ce que le gonflement des eaux de la grande prairie de Floerkendorf causait beaucoup de dommage à leurs prés. Ils demandaient que les religieux renonçassent à ce gonflement. En 1443 fut conclue la transaction suivante: Le gonflement devait se faire deux années consécutives. Après cet espace de temps l'eau coulerait de nouveau librement. A titre d'indemnité la chartreuse donna aux habitants de Dunkelsdorf 5 marcs de Lubeck et une tonne de bière. (Hansen, page 74, d'après le Terrier dont j'déplore si vivement la perte.)

Bientôt après une contestation s'éleva entre notre chartreuse et le chapitre cathédral de Lubeck par rapport aux cours d'eau à la prairie situés près du Knorrenkroghe, où se trouve l'écrille. (Dipl. III.) Le 9 décembre 1462 la chartreuse avait acheté du chevalier Henri de Bokwolde, pour 2500 marcs de Lubeck, le Knorrenkrogh avec l'écrille, ainsi que les villages de Tenne (Pönitz) et de Gorkow (aujourd'hui Garkau), le lac de Pönitz tout entier et le lac Kulsee (Dipl. 109). La moitié du petit lac de Dankmersdorf était aussi comprise dans cette acquisition. Ce petit lac de Dankmersdorf qui n'existe plus aujourd'hui était situé au nord de la Hundsmühle (moulin du chien) et tirait son nom du village de Dankmerstorpe qui aujourd'hui a disparu également et qui était situé à l'endroit appelé aujourd'hui « Dörpstede » au sud d'

Ekelsdorf. Le lac a
kroge où était un
était l'objet de la co
lac de Dankmers to
à notre chartreuse c
thédrale de Lubeck.
ou Dankmersdorpe
wulf sur le chapitr
(Recueil des docume
N°-217). C'est préci
qui fut cause du co
Lubeck Arnold Wes
Latran, le 20 octo
au cours d'eau dans
à prés pour les cha
L'évêque de Lübe
négocia de nouveau,
bre 1483, un accord
de Boekwolde, dom
contestation était le
sortait de ce lac. Les
tés concernant le K
re chartreuse eut de
statué que les Chart
Darkau tout entier
comme leurs prédé
de leurs actes dimes
Bockwolde vit ses h
d'un bien à Equels
pourront à l'avenir
point du lac de Ba
de devait pouvoir u
Quant au cours d'ea
dans le lac de Bark

Ekelsdorf. Ce lac avait une issue près du Knorrenhorge où était une écrille. C'était là le cours d'eau qui était l'objet de la contestation (Dipl. 109 et 111). Ce petit lac de Dankmerstorpe appartenait donc par moitié à notre chartreuse d'Ahrensböck et au chapitre de la cathédrale de Lubeck. Le village même de Dankersdorf ou Dankmersdorpe avait été acheté du chevalier Papewulf par le chapitre de Lubeck en date du 7 mars 1271. (Recueil des documents du diocèse de Lubeck, page 212 N° 217). C'est précisément la propriété par moitié du lac qui fut cause du conflit relatif au cours d'eau de la prairie. L'évêque de Lubeck Arnold Westphal mit fin à la contestation en Watenow, le 20 octobre 1463, que le chapitre renoncerait au cours d'eau tandis que les Chartreux s'engageraient à prier pour les chanoines. (Dipl. 111).

L'évêque de Lübeck, ce fut Albert II Krummendick, négocia de nouveau, comme arbitre, à Eutin, le 10 septembre 1483, un accommodement entre la chartreuse et Hans de Boekwolde, domicilié à Equelstorpe. L'objet de la contestation était le lac de Barkau et le cours d'eau qui sortait de ce lac. Les parties avaient aussi des difficultés concernant le Hasberg. Dans l'accommodement, notre chartreuse eut de nouveau la meilleure part. Il fut statué que les Chartreux pourraient utiliser le lac de Barkau tout entier, librement et sans être inquiétés, comme leurs prédécesseurs l'avaient fait selon le tenor de leurs actes dûment scellés, tandis que Hans de Boekwolde ses héritiers et descendants, propriétaires d'un bien à Equelstorpe, ni personne en leurs noms, ne pourront à l'avenir pêcher ou faire pêcher en aucun point du lac de Barkau. Cependant Hans de Boekwolde devrait pouvoir utiliser sa petite part.

Quant au cours d'eau qui coule hors de l'Oddenbeke dans le lac de Barkau par le Rovenskamp, les Char-

reux et Hans de Boeknolde et tous leurs descendants en jouiront en commun». Et l'un ne suscitera pas de difficultés à l'autre. — En outre les religieux garderont librement le dit Hassenberg jusqu'à l'ancien chemin que les habitants de Myddelborg et ceux de Wassmerstorpe (Fassensdorf) emploient comme chemin intoyen. . . . — . . . . Quant au bois dur ou tendre qui croît en cet endroit, les Chartreux pourront l'utiliser ou le vendre à volonté. D'autre part, les religieux font à Hans de Boknold, par convenance, la concession suivante: Hans aura la libre propriété du cours d'eau supérieur que depuis de longues années feu Detlev de Boeknolde a hypothéquée au couvent pour 10 marcs de Lubeck. Ce Detlev demeurait alors à Swynekulen. Ainsi désormais tout le cours d'eau qui sort du lac de Barkau jusqu'au Kestorper stegen appartiendra en toute liberté, sans empêchement, à Hans de Boeknolde et à ses descendants. Ainsi conclu à Eutin (Dipl. 122 et 123). Du reste, cinq années plus tard, notre chartreuse acheta du chevalier Hans de Boeknolde le village et la terre noble d'Equelstorpe (voir plus haut chapitre 29 N. 8). —

Schwienkuhlen

Ekelsdorf

La même année 1483 le roi Hans de Danemark, le fils de Christian I, porta un jugement pour trancher onze différends que la chartreuse avait à vider avec divers personnages. (Hansen, page 79). Mais comme les points de contestation ne sont pas indiqués, nous ne nous en occuperons pas davantage. — Mais en 1514, sous l'abbé Jean de Greben, la chartreuse eut une contestation avec Schwienkuhlen. Comme cette affaire fit beaucoup de bruit et paraît avoir fait noircir beaucoup de papier, nous rapporterons ici ses points essentiels. En 1469 notre chartreuse avait acheté «Swynekulen» (aujourd'hui Schwienkuhlen) de la veuve Abel Muggel et de ses fils Gotzick et Ernest. Là-dessus surgit un différend

entre Jacques Becker, o
à Lubeck et la chartreu
au gonflement des l'étan
jusqu'aux limites du Ve
livrade (Dipl. 147). Il y
le couvent et les serfs (emp
village de Gyselleyra
que quelques prés et pâtu
gonflement d'eau pâtu
se plaignait surtout était
ment était celui de l'étan
avait cherché à vider le di
mis honorables. . . . Ce
nel de succès et 100 florins
imposée au violateur vot
religieux d'Ahrensböck ava
de l'étang jusqu'à une ha
à la prairie du paysan de
Chartreux devaient faire u
— — Le vicaire Jacques
tout le bois qui est inond
est voisin de Gyselleyrade
l'espace de cinq ans par
paysans, comme il leur p
bois encore debout et le
d'Ahrensböck. Tous ce gon
böck paieront chaque an
héritiers trois marcs de L
de St. Jean Baptiste au m
Cependant les religieux po
redevance annuelle en
böck. Mais pour cela il fau
de six mois, fait huit jo
écrit et scellé sur la digu
—

111 Voir plus l'observation qu

entre Jacques Becker, vicaire de l'église de Notre-Dame à Lubeck et la chartreuse d'Ahrensböck relativement au gonflement des l'étang de Schwienkuhlen qui s'étend jusqu'aux limites du territoire du village de Gyssel-livrade (Dipl. 147). Il y avait aussi un différend entre le couvent et les serfs (emphytéotes) et paysans du dit village de Gysselly.vrade, qui se plaignaient de ce que quelques prés et pâturages avaient à souffrir du gonflement d'eau pratiqué par la chartreuse; celui qui se plaignait surtout était Brede Hinrik. Ce gonflement était celui de l'étang de Schwienekuhlen. On avait cherché à vider le différend à l'aide de quelques amis honorables. . . . Cette tentative avait été couronnée de succès et 100 florins du Rhin devaient être l'amende imposée au violateur volontaire de l'accord conclu. Les religieux d'Ahrensböck avaient le droit de gonfler l'eau de l'étang jusqu'à une hauteur déterminée [1]. Quant à la prairie du paysan de Gysselrade Brede Hinrik, les Chartreux devaient faire un contre-fossé assez bon. —

— Le vicaire Jacques Becker, de son côté, permettait que tout le bois qui est inondé par le gonflement sur le territoire de Gysellenrade soit utilisé, coupé, vendu dans l'espace de cinq ans par Brede Hinrik et les autres paysans, comme il leur plaira. Après les cinq années le bois encore debout et le fonds resteront au couvent d'Ahrensböck. Pour ce gonflement les religieux d'Ahrensböck paieront chaque année à Jacques Becker et à ses héritiers trois marcs de Lubeck par an, le jour de l'Octave de St. Jean Baptiste au milieu de l'été sans opposition — Cependant les religieux pourront payer au lieu de cette redevance annuelle un capital de 50 marcs de Lubeck. Mais pour cela il faudra un avertissement préalable de six mois, soit huit jours avant Noël. Contre cela fut écrit et scellé sur la digue de Schwienkuhle le 28 juin

---

[1] Voir plus l'observation qui termine le chapitre 35.

1514. Les hommes de confiance étaient Henneke d'Ahlevelde, Carli d'Eulin, Hartych Mestorp domicilié à « Roghe » pour le couvent et Hinrik (Henri) Walstorp de Glasow et Reygge Seestede domicilié dans l'évêché de Lubeck pour le vicaire Becker. Le document est écrit par Jean Gadekingh, prêtre de Minden et notaire impérial.

J'ai trouvé un document semblable dans le cinquième volume des Archives de l'histoire civile et religieuse du Schleswig-Holstein, page 208 et suiv.. D'après ce document l'évêque de Lubeck Jean VIII Grimhold a négocié un accommodement pareil le vendredi avant la fête de Ste-Marguerite, a'nno le 14 juillet 1514. Sans me répéter des choses déjà notées, je ne parlerai pas de ce document voir le titre du document 114 du Diplomatarium (Dipl. 150) qui fut donné le 28 juin 1514. ~~Mais~~ L'acte du 28 juin 1514 qui fut négocié sur la digue de Schwienkuhlen est précisément une confirmation de l'acte du 28 juin 1514 fait par l'évêque Jean (Dipl. 151). Il y a au fond d'ajouté que ceci : Si le capital de 50 marcs est payé, il sera conservé dans la sacristie de notre église de Lubeck.

Le paysan Brede Hinrick surnommé, domicilié à Ghyslenrade dans la paroisse de Szaron conclut le 28 juillet 1514 une convention avec le couvent d'Ahrensböck. Il échangea son pré inondé par le gonflement de l'étang de Schwienekuhlen contre une forêt du couvent appelée « lutke Densche bruk. » Le petit bois de Dänsche situé sur Verrain marécageux ne devait être utilisé par aucun autre paysan de Ghyslenrade, mais seulement par Brede Hinrik. A lui devait appartenir tout le bois tendre ou dur, ainsi que la glandée (Dipl. 151)

Le 4 septembre 1516 une faveur fut accordée à la chartreuse par le roi de Danemark Christian II. Le couvent de Cisterciens de Reynefelde, le couvent de Szegeberge et

* nunc Reinfeld Segeberg

Zeelz et notre chartreuse » l'impôt, mais affranchis tion et l'impôt foncier pour impôt allait toujours en le couvent qui en avait ét glandici de la faveur dont la jalousie et le mécontente firent qu'augmenter et chartreuse a dû payer cen avait été accordée. Nou

41. Le village paroiss
vers 1400-1500, et a
celle

Le couvent devenu le c captive l'attention à la lage d'Ahrensböck était lu quelque part qu'avant böck n'existait pas. Cela qu'au chapitre septième breuse, n'est vrai, n'était chapelle, et que la chapel seule en ce lieu. Il n'est ~~image donne naissance~~ à un lieu de pèlerinage. en 1398, elle trouva un v un village paroissial.

Le premier document fondation de l'église de A du village d'Ahrensböck même qualification qu'à à d'autres villages et rep à Ahrensböck par six 1388 parle de l'église d'A

Geelz et notre chartreuse ne doivent plus être assujettis à l'impôt, mais affranchis (Dipl. 1521). L'impôt en question est l'impôt foncier levé pour la défense du pays. Comme cet impôt allait toujours en s'augmentant à cette époque, le couvent qui en avait été libéré ne pouvait que s'applaudir de la faveur dont il avait été l'objet. Toutefois la jalousie de mécontentement contre notre chartreuse ne firent qu'augmenter et dix-huit ans plus tard la chartreuse a dû payer cent fois l'exemption qui lui avait été accordée. Nous reparlerons au chapitre 47.

11. Le village paroissial et monacal d'Ahrensböck vers 1400-1500, et divers événements de cette époque.

Le couvent devenu le centre de l'histoire d'Ahrensböck captive l'attention à tel point qu'il semble que le village d'Ahrensböck était sans importance. Si même en quelque part qu'avant le couvent le village d'Ahrensböck n'existait pas. Cela n'est pas exact. Nous avons vu au chapitre septième qu'une population peu nombreuse, il est vrai, s'était groupée autour de l'antique chapelle, et que la chapelle d'Ahrensböck n'existait pas seule en ce lieu. Il n'était certes pas rare qu'un ~~chapelle~~ ~~lieu de pèlerinage donne naissance à un~~ village donne naissance à un lieu de pèlerinage. Lorsque la chartreuse se fonde en 1398, elle trouve un village déjà existant, et même un village paroissial.

Le premier document du Diplomatarium, l'acte de fondation de l'église de Notre-Dame de 1328, fait mention du village d'Ahrensböck. Il donne à Ahrensböck la même qualification qu'à Berkhorst, Holzdorp et à d'autres villages et répète la qualification de village à Ahrensböck par ~~sept~~ six fois. Un autre document de 1388 parle de l'église d'Ahrensböck et du lieu du même

v. nunc Holstendorf

nom (Dipl. 31). En 1399, l'évêque de Lubeck Jean II) cède « le village d'Ahrensböck. » (Dipl. 40). Un autre acte de 1353 raconte la vente du Lüttensee (lac de Lütten) au couvent d'Cismar. La vente se fit « dans les champs près du village paroissial d'Ahrensböck. » (Voir Recueil de documents des Schleswig-Holstein, 4e partie, page 465). Un acte dans le Diplomatarium est nommé un bourgeois d'Ahrensböck, Brede Haxes (Jean) (Dipl. 152). Hansen, page 79, cité d'après l'ancien Terrier d'Ahrensböck, un meunier, Hans Torkens, qui y demeurait en 1484. En 1481 vivait à Ahrensböck « Marquard Franke, bourgeois de Lubeck, domicilié à Ahrensböck » (Dipl. 52). Nous avons vu au chapitre 19 qu'il y avait ici une brasserie vers la fin du 15e siècle. Où était située cette brasserie? On pourrait supposer avec raison qu'elle était située dans le voisinage des bâtiments de l'exploitation rurale du couvent. Car là où il y avait des bâtiments de ferme, une brasserie s'établissait comme nous l'avons dit au chapitre 19, les bâtiments de ferme du couvent devaient être dans la propriété (sous) actuelle de M. le directeur Biernatzki. Du reste la bière de bonne qualité revenait alors à 8 ou 10 schillings (sous) la tonne (Revue de l'histoire du Schleswig-Holstein, vol. II, 1881, page 175). — — — —

Allons plus loin. Dans le voisinage d'une brasserie de couvent, il faut chercher aussi un débit ou une auberge. Rien ne nous empêche de croire qu'il y ait eu à Ahrensböck, vers 1500, une auberge appropriée aux besoins d'alors. Il faudrait chercher l'emplacement de cette auberge à la place qu'occupe aujourd'hui l'auberge Weidemann, autrefois auberge Krahm. Il ressort des livres de compte qu'il y avait déjà là une auberge bientôt après l'époque du couvent, vers 1600. Il faut admettre que dans un village où il y avait un couvent célèbre et riche qui avait des propriétés de trois milles

—

1) Jean VI de Dülmen (1399-1420). Trad.

carrés d'étendue, il y avait
Les sujets et serfs (colons
de temps en temps à la c
avoir soif quelquefois ? C
tein, de Flön et de Lubeck

Un acte de vente que H
et qu'il résume page 86
tienne vendit, vers 1580,
böck et dans laquelle la
corps de Jésus-Christ,
Ainsi il y avait déjà un
ge paroissial vers 1510.
pour le corps de Jésus-Ch
gation du saint corps (
sur la Fête-Dieu se célèbr
lique, le dimanche après
frerie d'Ahrensböck avec

11) L'Eglise catholique
du pain et du vin de la c
et au sang de Jésus-Chris
stantiation enseignée, ain
Latran en 1215 prit une g
Fête-Dieu établie par la
dant le pape Honorius III
tie consacré doit être hono
sur un grand nombres de co
honorer ce miracle perpé
du Holstein de Jean Peter
première procession du St.
de Lubeck et plus tard ensu
exemple, celle de Wagrie
s'appela une congrégation
1430, à Heiligenhafen en
nom de congrégation (com
lechnam.)

carrés d'étendue, il y avait un mouvement considérable. Les sujets et serfs (emphytéotes) du couvent devaient aller de temps en temps à la chartreuse. Ne devaient-ils pas avoir soif quelquefois ? Et les pèlerins des contrées d'Eutin, de Flön et de Lübeck . etc. . . . . .

Un acte de vente, que Hansen a tiré du vieux Verzeichniss et qu'il résume page 86 nous montre que l'abbé Etienne vendit, vers 1540, une maison située à Ahrensböck dans laquelle la confrérie corporation des frères du saint-corps de Jésus-Christ possédait 6 marcs de Lübeck. Ainsi il y avait déjà une corporation dans notre village paroissial vers 1510. Cette corporation (confrérie) prit le corps de Jésus-Christ le nom de confrérie (congrégation) du saint corps (Frohnleichnamsgilde) ||. Comme la Fête-Dieu se célèbre toujours, dans l'Eglise catholique, le dimanche après la fête de la Ste-Trinité, la confrérie d'Ahrensböck avait sans doute ce jour-là sa fête

---

|| L'Eglise catholique enseigne la transubstantiation du pain et du vin de la cène, leur changement au corps et au sang de Jésus-Christ. Cette doctrine de la transubstantiation enseignée, ainsi que la messe, au concile de Latran en 1215 prit une grande importance grâce à la Fête-Dieu établie par le pape Urbain IV en 1264. Cependant le pape Honorius III avait déjà dit en 1217 que l'hostie consacrée doit être honorée en se prosternant. Là-dessus un grand nombre de congrégations se formèrent pour honorer ce miracle perpétuel. Selon l'ancienne chronique du Holstein de Jean Petersen (vers 1557, page 142) « la première procession du St-Sacrement se fit dans la ville de Lübeck et puis ensuite dans ces principautés (par exemple) celle de Wagrie (en 1419. » — Ainsi ~~s'appela~~ s'appela une congrégation à Flensbourg, à Wöhrden en 1430, à Heiligenhafen en 1450, à Schleswig en 1481 du nom de congrégation (confrérie) du corps saint (Frohnleichnam.)

principale. Il faut au moins le supposer. Du reste, avant la réformation, les corporations avaient généralement l'habitude de prendre le nom de choses saintes, de fêtes et d'usages pieux. Le grand couvent de Chartreux, les processions que les pieux pélerins faisaient à l'image de la Ste Vierge d'Ahrensböck, l'influence religieuse qui s'imposait alors à la vie entière, contribuèrent à faire donner ce nom à notre corporation. Partout en effet, le clergé avait le premier mot. La vie civile n'a pas, surtout dans ses manifestations extérieures, dominée à tel point par l'élément religieux que des noms religieux surgissaient partout et à tout propos. Le lecteur ne doit pas s'imaginer toutefois que le nom seul suffisait pour donner à ces frères (aux membres) de ces corporations l'esprit religieux. Non. Il est certain que ces corporations, malgré leurs noms religieux, menaient souvent une vie très indigne. Le nom ne fait pas tout. Je ne sais pas ce qu'était la vie de la corporation (congrégation) d'Ahrensböck. Je suppose toutefois que la congrégation du corps saint (nous dirions en français, de la confrérie du St. Sacrement) ne se composait pas uniquement de saints et était encore loin de la vie respectable des Chartreux. Je ne sais pas combien longtemps cette congrégation a existé. . . . . .

En 1593, sous le duc de Plön Jean le Jeune de Schleswig-Holstein-Sonderburg le village paroissial d'Ahrensböck cessa d'exister comme village. Nous reparlerons de cela chapitre 54.

Peut-être est-ce le cas de parler ici de toutes sortes d'événements qui eurent lieu à cette époque, comme de temps de cherté, de froids, de comètes, etc. Les faits suivants sont empruntés à la chronique de Detmar (édition de Grautoff) qui mérite toute confiance et qui relate en même temps ces divers événements. Comme cette chronique a été écrite à Lubeck, l'influence des événements qui y sont rela-

tés a dû se faire sentir a
gne de Lubeck.

L'année 1273 fut une
été il y a eu des relations
tion de la chapelle d'A
année de disette en 1366
cain Detmar. . . . . .
mence de blé en Allema
moururent de faim. .

En 1328, année de la
froid et chute abondan
hiver rude qui fit périr
tiens. . . . . En 1375, le
qui causa de grands de
ver, froid extraordinaire
glace de Rostock en Da
de Lubeck jusqu'au Sun
d'Ahrensböck fut cons
Même froid en 1407. —
traîner des chars sur le
ferme).

Apparition de comète
en 1337 - - - - éclipse d
comète en 1382 - - - en
qui n'annonce rien de

En 1367, peste à Lu
1405 qui fit mourir b
En 1464, la peste sévit a
Wismar, Rostock et

42. La noblesse et
l'économie rurale, le
avant et pendant l'ex
à 1500. Schwochel,
moyen

tés a dû se faire sentir à Ahrensböck qui n'est pas éloi-
gné de Lubeck.

L'année 1273 fut une année de disette. ..... (Peut-
être y a-t-il des relations entre la famine et la fonda-
tion de la chapelle d'Ahrensböck) ..... Nouvelle
année de disette en 1366, comme le raconte le Père Francis-
cain Detmar. ..... En 1435 il y eut grand pé-
nurie de blé en Allemagne et beaucoup de personnes
moururent de faim. ....

En 1328, année de la fondation de notre église, grand
froid et chute abondante de neige. ---- En 1363,
hiver rude qui fit périr beaucoup d'hommes et de bes-
tiaux. ..... En 1375, la nuit de St. Brice, grand vent
qui causa de grands dégâts .... En 1399, pendant l'hi-
ver, froid extraordinaire; on pouvait passer sur la
glace de Rostock en Danemark et marcher sur glace
de Lubeck jusqu'au Sund. C'est alors que le couvent
d'Ahrensböck fut construit (voir plus haut chap. 15).
Même froid en 1407. --- on pouvait aller à cheval et
traîner des chars sur l'eau gelée comme sur la terre
ferme.

Apparition de comète qui émotionna tout le monde
en 1337 - ---- éclipse de soleil en 1339 ---- nouvelle
comète en 1382 ---- en 1472, comète avec longue queue
qui n'annonce rien de bon .....

En 1367, peste à Lubeck .... nouvelle peste en
1405 qui fit mourir beaucoup de monde .....
En 1464, la peste sévit à Lunebourg, Hambourg, Lubeck
Wismar, Rostock et aux alentours .....

42. La noblesse et les cultivateurs de nos contrées,
l'économie rurale, les mesures des terres et du grain,
avant et pendant l'existence du couvent, de 1250
à 1500. Schwochel, un village de couvent au
moyen-âge.

Flörkendorf fut jusqu'en 1368 propriété du chevalier Lymmo Marudé qui le vendit à cette époque au curé Wulfard d'Ahrensböck.

Barghourt fut entre les mains d'Eler de Barbeke de Glasau, puis de celles de son fils Berthold, qui le vendit à la chartreuse le 31 mai 1456.

Holstendorf fut la propriété en partie, jusqu'en 1369, des écuyers Jean et Marquard appelés Ryke Breyden ou Berner (Dipl. 5, 7), et en partie, jusqu'en 1370, des trois frères et écuyers Volquin, Erneko et Heino Wasseken (Dipl. 6).

Speckershagen ou Speckserholz était aussi, quant à la noblesse, couvert d'un voile impénétrable.

Alt-Schwochel fut jusqu'en 1366 la propriété de la famille noble de Gudow (Gudau). Comme nous l'avons déjà dit, ce village fut vendu en 1366 par la veuve Marguerite Gudow et par ses fils Jean Siegfried, Wulfard et Detlev et l'écuyer Volquin Dartzow et à son fils Hasso. Des mains de ce Dartzow il passa en 1366 entre celles du couvent de St. Jean de Lubeck. Alt-Schwochel avait alors 14½ ou 15 charrues.

Neu-Schwochel fut comme Kelrershagen et Grebenhagen propriété de la famille noble de Tysenhusen et partagea le sort des deux autres villages.

Ainsi les propriétaires de nos villages furent les familles nobles suivantes: de Rennowe, de Tysenhusen, de Warendorpe, de Hoeken, de Marude, de Barsbeke, de Breyden, de Wosseken, de Gudow, de Dartzow.

1. La famille de Rennowe ou Rönnow tire probablement son origine des villages Grand-Rönnau et Petit-Rönnau dans la paroisse de Segeberg (Topographie II, 360). Elle est ancienne. Elle doit s'être éteinte à Hvidkilde en 1563. Il y avait cependant encore en 1867, en Danemark, une branche de cette famille (Milde, pages 28 et 169). Les armes

et le sceau des Rennow était mi-parti; la partie g
en losange.

2. La famille noble a
..... En 1363 un Te
de Labeek Dorpat et
Diplomatarium dette
de Tysenhusen et nous

3. Vronold Warena
Tysenhusen les trois
Schwochel et Grebenha
dans le Diplomatarium
dorpe. Comme cela eut
peut avoir été le célèb
II Warendorpe, qui vi
ment de Lubeck N. 10
Vronold appartenait
rendorpe de Lübeck.

4. La famille noble
avant sa résidence dan
Diderik et Ghert vena
Kalteskrog et le Wahl
de Hoeken. Gherardus e
domiciliée primitivemen
paraît s'être éteinte en

5. La famille de Ma
de la terre de Marudes
vence). Le chevalier Ty
1369 le village de Klö

6. Nous avons cité
Glasau à l'occasion de
d'Eler Barbeke vin
chevalier Eler de Barbe
(Glasau) en 1436. et un

et le sceau des Eyennorve étaient ronds ; l'écu debout était mi-parti ; la partie gauche portait une claire-voie en losange.

1. La famille noble de Tysenhusen m'est inconnue. ..... En 1363 un Jean Thysenhusen est chanoine de Lubeck Dorpat et en même temps présent à Lubeck. Un acte du Diplomatarium dit 1 septembre 1398 cite le dit Jean de Tysenhusen et nous le montre investi de divers biens.

3. Vromold Warendorpe qui acheta de la famille de Tysenhusen les trois villages de Kelresthagen, Neu-Schwochel et Grebenhagen est dit bourgeois de Lubeck dans le Diplomatarium (47) et fils de Hermann Warendorpe. Comme cela eut lieu vers 1400, le père Hermann peut avoir été le célèbre conseiller de Lubeck Hermann II Warendorpe, qui vivait vers 1340 (Recueil des documents de Lubeck N. 1077 page 1009). En tout cas notre Vromold appartenait à l'ancienne famille des de Warendorpe de Lübeck. .....

4. La famille noble des Hoeken est bien connue et avait sa résidence dans notre paroisse. Les chevaliers Diderik et Ghérd vendent en 1413 leurs villages de Kattenkrog et de Wahlstorpe. Mil de cite deux écuyers de Hoeken. Gherardus et Diderik vers 1433. La famille domiciliée primitivement à Wahlstorpe et Kattenkrog paraît s'être éteinte en Danemark en 1694.

5. La famille de Marudé tire probablement son nom de la terre de Marutendorf au bord du lac Westen (Westensee). Le chevalier Tymmo Marudé habita jusqu'en 1369 le village de Flöckendorf. .....

6. Nous avons cité la famille noble de Barsbeke de Glasau à l'occasion de Barghorst, que Berthold, fils d'Elerk Barsbeke vendit à la chartreuse en 1456. Le chevalier Eler de Barsbeke qui possédait déjà Glasowe (Glasau) en 1436. est un membre de l'ancienne famille

du Holstein qui tira son nom du village de Barsbeke, qui appartint plus tard au couvent de Preetz et qui est situé à 2 milles au nord-ouest de Kiel.

7. Les frères écuyers Jean et Marquard appelés Ryke de Breyelen avaient des biens à Holstendorf en 1309. La famille noble de Breyelen vivait dans notre contrée. ---

--- Jean et Marquard étaient avec le chevalier Cymmo témoins de la vente d'Alt-Schwochel faite par Volquin Partzow au couvent de St. Jean.

8. Emeko de Woseken qui, avec ses frères Volquin et Heino vendit en 1370 des biens situés à Holstendorf, était membre de la famille Wozeke ou Wuzeke ou Wosseken. Cette famille tire son nom de la ferme actuelle de Gross-Wosseek au bord du lac de Damnau près de Klein-Oldenbourg. ---

9. La famille noble de Ghudow ou Gudowe (Gudow) tire son nom du village de même nom dans le Holstein. Nous avons vu la veuve Marguerite et ses quatre fils vendre avant 1366 Alt-Schwochel à Volquin Partzow.

10. Volquin et son fils Hasso de Partzow qui possédèrent un instant Schwochel, appartiennent à l'ancienne famille noble de Partzowe ou Parzowe. Elle tirait son origine du village de Partzowe ou Parzowe. ---

Il faudrait peut-être encore nommer les deux familles Klattenkrog et Walstorpe. ---

A l'occasion de la vente de nos villages ~~il est question~~ de cette paroisse ~~a été~~ fait mention non-seulement du village lui-même, mais aussi d'une ferme ou du bien d'un noble de la « curia ». Tel est le cas pour Flöckendorf, Walstorpe, Kolrechagen. A cet égard la Topographie du Schleswig-Holstein, page 12, dit avec raison: « Les relations les plus anciennes concernant la noblesse primitive de notre pays nous la montrent en partie en possession d'une autorité (d'un pouvoir), certains endroits dont D'une part ~~la juridiction~~ des membres paroissiaux par les souverains ecclésiastiques de la dignité dans les paroisses, la noblesse acquit ~~par~~ une foule de propriétés cela s'est fait encore en modernes, des terres voisines cultivées et qui étaient rétes furent octroyés à établit des villages et per l'agriculture. --- en petites demeures fortifiées une tour entourée d'un de ces petites maisons de construisirent dans presque Le propriétaire de la ferme du service militaire, en probablement peu de l'a de presque tous les villages aussi dans les autres co encore les restes de ces d restes de remparts dont collines qui surmontaient rues qui étaient autrefois tions sont encore visibles village eut son noble, les villages des droits de bonne heures, dans les co investis de la propriété, tableau fidèle que la To Plus haut, nous avons re

autorité (d'un pouvoir) héréditaire, en partie établie dans certains endroits dont les familles ont pris le nom.... D'une part des membres de familles nobles furent investies soit par les souverains du pays soit par les seigneurs ecclésiastiques de la dignité de bailli ou de la magistrature dans les paroisses, ... d'autre part la noblesse acquit par conquête dans la Wagrie une foule de propriétés dans ce pays..... Comme cela s'est fait encore en Amérique dans les temps modernes, des territoires qui n'avaient jamais été cultivés et qui étaient encore couverts de sombres forêts furent octroyés à la noblesse pour que celle-ci y établit des villages et des châteaux et pour y développer l'agriculture..... Ces propriétés nobles consistaient en petites demeures fortifiées, quelquefois seulement en une tour entourée d'un rempart et d'un fossé. Peu à peu de ces petites maisons de campagne fortifiées (curiae) se construisirent dans presque tous les villages de la Wagrie. Le propriétaire de la ferme (du château) vivait en partie du service militaire, en partie de corvées faites par les paysans, probablement peu de l'agriculture.... Sur le territoire de presque tous les villages du Holstein oriental comme aussi dans les autres contrées de notre pays on trouve encore les restes de ces demeures de la noblesse: ce sont des restes de remparts dont on voit encore les traces sur les collines qui surmontaient les tours, ou de simples chambres qui étaient autrefois fortifiées et dont les fortifications sont encore visibles. C'est ainsi que presque chaque village eut son noble (écuyer, famulus) qui avait sur le village des droits de diverse nature. On trouve de bonne heure, dans les contrées slaves surtout, les nobles investis de la propriété de villages entiers." Tel est le tableau fidèle que la Topographie fait de notre pays.

Plus haut, nous avons rendu le mot latin "curia" par

Note à pages 169 et 170.

Le village devenu propriété du seigneur formait le domaine colongier, la cour colongère, s'appelait quelquefois simplement la colonge, les colonges, curia placita, en allemand dinghof. Le domaine était partagé en fermes qui hoba, mansus, huife, manses, charrues, colonges. Souvent le seigneur se réservait une terre sur laquelle s'élevait sa demeure, le manoir qu'il habitait d'une manière permanente ou temporaire. La terre réservé au seigneur était la curia dominicalis, curia, la cour, la courtisse, en allemand frohnhoffe, selgelaad ou salguet. Les champs du seigneur étaient le frohnfeld, campi dominici, les condamines. Le pré seigneurial était le pré l'abbé, le breuil, de l'allemand brühl. Le Traducteur.

ger et ses fermes. Le ma
cution, le manque de p
dans la contrée, str. en
des villages du couvent
des paysans. Tous les ba
maires, étaient sous la
et déjà alors avait com
leur vivre sous la croi
vertu des constitutions
l'agriculture, la cultu
grès sous leur adminis
vien pour l'agriculture,
pouvaient pas consacre
nent qui y pourvut. S
gères ou mérides. Il n'y a
le, pas de société d'agri
villages étaient mieux
chartreuse que sous le re
côté à étudier les règles de
vieux de traiter le paysa
le faisaient les nobles de
dit de plus page 19 : la
heure, le clergé se conduis
comme la noblesse dans
principalement de détru
des. Mais il n'est pas
wendes, c'est lui qui a do
destruction des villages.
village la pression en ve
d'être une place à bâtir
sont démolies et les terre
plus grande. Les paysan
ment indemnisés de qu
se faisait surtout dans le

111 En français, nous l'a

« ferme ». La Topographie de Jean de Schroeder et de Herm. Biernatzki appelle la « curia » « une petite demeure noble ou fortifiée ». Il faudrait donc entendre par curia une gentilhommière munie d'un rempart et d'un fossé, comme le chevalier Timmo Mariete en possédait une à Flörkendorf vers 1360. - - - - - - - - -

Si, il y a 4 ou 500 ans, tel noble de village se montrait un peu trop impérieux à l'égard des colons ou des fermiers, il ne faut pas se représenter en général la noblesse campagnarde de cette époque comme un méchant officier prépotent aux corvées. Les conflits et les guerres étaient alors si fréquents que les paysans, sans la protection des nobles du village, eussent été bien mal à l'aise. Que quelques nobles soient devenus méchants, comme le fameux Pierre Muggel de Schwienkuhlen, il ne faut pas s'en étonner. Mais la génération était parfois bien grande. Le paysan ne pouvait pas, tout en cultivant ses champs, se défendre contre des agressions imprévues. A l'époque des moissons il était dans les champs avec ses fils et ses filles et ses gens étaient également dispersés; de même, à l'époque des semailles, tous étaient occupés. Pendant ce temps-là le noble du village ou l'écuyer veillait et guettait les mouvements de l'ennemi. Pour cela les gens du village payaient à leur gardien la dîme et une taxe pour la protection accordée. Mais vers la fin du 15e siècle, à l'époque de la réforme, la noblesse des campagnes avait tellement dégénéré dans la plupart des contrées de notre pays, que les cultivateurs adressaient plainte sur plainte à l'autorité suprême.

Lorsque la chartreuse fut construite vers l'an 1400 dans le village paroissial d'Altenbäck et lorsque, prospérant rapidement, elle eut acquis de vastes possessions, les paysans durent aussi s'en ressentir. La chartreuse nomma des baillis chargés de surveiller ses villa-

ger et ses fermes. Le ma
culteur, le manque de
dans la contrée, etc. en
des villages du couvent
des paysans. Tous les b
maires, établissant tous le
et déjà alors avait co
leon vivre sous la cro
vertu des constitutions
l'agriculture, la cult
grès sous leur admin
ren pour l'agriculture,
pouvaient pas concurre
vent qui y pouvaient.
geier ses mérites. Il y a
le, par de sociétés d'agr
villages étaient mieux
chartreuse que sous le re
côté à Rodez les règles d
lieux de traiter le paysa
le faisaient les nobles de
dit de plus page 19 : u
heure, le clergé se conduis
comme la noblesse dans
principalement de détru
des. Mais il ne s'est pas
mondes, c'est lui qui a do
destruction des villages
village la pression en ce
d'être une place à Gätin
sont démolies et les terre
plus grande. Les paysan
ment indemnisés de qu
se faisait surtout dans le

11) En français, nous l'a

ger et ses fermes. Le mauvais état des voies de communication, le manque de postes, l'insécurité qui régnait dans la contrée, etc. exigeaient que presque chacun des villages du couvent eut son chef. C'était le bailli[1] des paysans. Tous les baillis des paysans (nous dirions maires) étaient sous la dépendance de l'abbé d'Arensböck et déjà alors avait cours le dicton populaire : « Il fait bon vivre sous la crosse. » Les Chartreux devaient, en vertu des constitutions même de leur Ordre, se vouer à l'agriculture, la culture fit certainement des progrès sous leur administration. La noblesse ne faisait rien pour l'agriculture, les paysans encore pauvres n'y pouvaient pas consacrer beaucoup d'argent; c'est le couvent qui y pourvut. Naturellement il ne faut pas exagérer ses mérites. Il n'y avait pas d'agriculture rationnelle, pas de sociétés d'agriculture. Mais en tout cas nos villages étaient mieux conseillés sous le régime de la chartreuse que sous le régime de la noblesse. D'un autre côté l'Ordre les règles de l'Ordre défendaient aux Chartreux de traiter le paysan avec morgue et hauteur, comme le faisaient les nobles de temps en temps. La Topographie dit de plus page 19 : « — d'un autre côté, de bonne heure, le clergé se conduisit partout, ~~dans les districts slaves~~, comme la noblesse dans les districts slaves : il s'efforça principalement de détruire entièrement les villages wendes. Mais il ne s'est pas contenté de détruire les villages wendes, c'est lui qui a donné à la noblesse l'exemple de la destruction des villages. » On entend par destruction d'un village la pression en vertu de laquelle ce village cesse d'être une place à bâtir et un lieu d'habitation, les maisons sont démolies et les terres réunies à une autre propriété plus grande. Les paysans ~~exproprié~~ étaient naturellement indemnisés de quelque manière ailleurs. — « Cela se faisait surtout dans le voisinage des grandes fondations

---

[1] En français, nous l'appelons le maire. Le traducteur.

11/ En 1328, année de fondation de la paroisse d'Ahrensböck
celle-ci comprit Ahrensböck, Berkhorst, Holstendorf,
Speckershagen, Alt-Schwochel, Neu-Schwochel, Kelrei-
hagen, 7 villages. Kattenkrock et Walsdorf faisaient
partie de la paroisse de Gnissau. Lebalg, Dorne et Greben-
hagen dépendaient de Dronsdorf. Flörkendorf faisait
aussi partie de Dronsdorf.

sûr et manquer d'énergie.

...ment nous
...du cultivateur, du
...propriété n'en était
...ait une terre ou colo
...olonge fut bien vite
...champs étaient infé
...l y avait des prés, on
...flement des eaux jo
...dans toute la
...ait y avoir beaucoup
...en ~~qui aujourd'hui~~
...lle qui aujourd'hui de
...d'un autre côté le gran
...ers (voir plus haut ch
...sortes de digues, de go
...ces étangs et la pisci
...dre à l'agriculture
...engins de pêche aient
...les. — Le colon ou
...ers, se construire sa
...nt d'économie rura
...ériaux employés
...nitivement. Lors
...arrive, ils pourraient
...orter. C'est pourqu
...bitation et d'économ
...coubles. Cependant
...ité par des connaiss
...éanmoins longtemps
...maison et la grang
...tie solidement
...core pour bien mo
...Dans sa terre. Le colo
...faisait des corvées

ecclésiastiques, des couvents. Dès qu'un couvent est fondé, le village auprès duquel il s'est établi et qui lui a été donné le premier, disparaît d'ordinaire. —— Les terres de ces villages servent à former les fermes des couvents et c'est ainsi que fut donné l'exemple de détruire les villages qui fut si bien suivi plus tard. » Cette observation de la Topographie qui est certainement exacte (1) ne saurait s'appliquer en tout point à notre paroisse. Des treize villages de la paroisse d'Ahrensböck ont disparu Kattenkrog, Walstorpe, Kelresbagen, Flörkendorf, Neu-Schwochel, peut-être aussi Spechterhagen (Specherholz) (voir chapitre 54). Il faut ajouter que Bonne est été démoli; cependant la peste pourrait bien avoir contribué à la destruction. Mais Kattenkrog existait encore en 1598, ainsi après la ruine de la chartreuse, comme on peut le prouver titres en mains; Kelresbagen n'a été démoli qu'en 1599; Ahrensböck même, le village où se trouvait la chartreuse, a été supprimé en 1593 par le duc de Plön et non par le couvent, pour devenir le domaine d'Ahrensböck la ferme de la chartreuse. Pareillement Spechterhagen a été détruit avant l'existence que le couvent n'ait existé. Par contre Flörkendorf et Neu-Schwochel ont été démolis par le couvent, c'est presque certain; on pourrait peut-être en dire autant de Walstorpe. Par conséquent, des villages de notre paroisse, trois ont été démolis par un duc postérieurement à l'époque du couvent, un l'a été auparavant, et trois tout au plus l'ont été par la chartreuse (2).

---

(1) Je ne crois guère à cette exactitude. Le Traducteur.

(2) Le document qui se trouve dans les Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. V, page 103, et qui nomme encore en 1555 Flörkendorf, Spechterhagen, Neu-Schwochel et Walstorpe comme propriétés « indubitables » de notre chartreuse, n'est certainement à utiliser qu'avec prudence et après examen. Il paraît n'être pas sûr et manquer d'exactitude.

S. maintenant nous
me du cultivateur, du
la propriété n'en était
c'était une terre ou col
la colonge fut bien tôt
Les champs étaient
où il y avait des prés, ou
gonflement des eaux jo
tion dans toute la
devait y avoir beaucoup
d'eau
rable qu'aujourd'hui de
et d'un autre côté le gra
rivières (voir plus haut ch
les sortes de digues, de go
de ces étangs et la pisci
perdue à l'agriculture
les engins de pêche aient
coles. — Le colon ou
mes, se construire sa
ment d'économie rura
matériaux employés
primitivement. Lor
charrue, ils pouvaient
porter. C'est pourqu
habitation et d'économie
meubles. Cependant
faite par des connaisse
Néanmoins longtemps
la maison et la grang
bâtie solidement et
encore pour bien mo
Dans sa ferme, le colo
et faisait des corvées

Si maintenant nous jetons les yeux sur la propriété même du cultivateur, du paysan ou colon, nous verrons que la propriété n'en était pas une au sens strict du mot, que c'était une terre ou colonge) serve. De plus la culture de la colonge fut bien simple et pauvre jusque vers l'an 1500. Les champs étaient interrompus par de vastes forêts. Et là où il y avait des prés, on leur vouait fort peu de soins. Le gonflement des eaux jouait un grand rôle. Il en est question dans tout acte de vente ou d'acquisition. D'un côté il devait y avoir beaucoup plus de gonflements d'eau et de cours d'eau qu'aujourd'hui à cause de l'étendue plus considérable qu'ont aujourd'hui des terres marécageuses et des marais, et d'un autre côté le grand nombre de lacs, d'étangs, et de rivières (voir plus haut chapitre 29) du couvent exigeait toutes sortes de digues, de gonflements, et d'écluses. L'entretien de ces étangs et la pisciculture faisaient naturellement perdre à l'agriculture beaucoup de terrains. Il faut que les engins de pêche aient été plus parfaits que les outils agricoles. — Le colon ou cultivateur devait, de ses propres deniers, se construire sa maison d'habitation et ses bâtiments d'économie rurale sur le terrain d'autrui. Les matériaux employés étaient toutefois bien simples primitivement. Lorsque les paysans quittaient leur charrue, ils pouvaient démolir leur maison et l'emporter. C'est pourquoi, à cette époque, les maisons d'habitation et d'économie rurale (grange, étable) pouvaient bien moins être considérées comme immeubles. Cependant le propriétaire, avec expertise faite par des connaisseurs, acquérait les bâtiments. Néanmoins longtemps plus tard encore, il y a 300 ans, la maison et la grange, même quand celle-ci était bâtie solidement et d'une façon durable, passait encore pour biens mobiliers.

Dans sa terre, le colon payait un cens (cense, redevance) et faisait des corvées et des services féodaux. Ces corvées

ou services consistaient en ceci: le colon devait travailler certains jours, les jours de corvée, dans les champs de son seigneur. Après que le noble propriétaire du village eut rendu son domaine à la chartreuse, et avec le domaine redevances et paysans, c'est à la chartreuse que le colon dut rentes et corvées, travaux manuels ou carroi de chevaux). Ces colons ou paysans s'appelaient aussi ~~serfs~~ lansten ou emphytéotes. Etaient-ils (lansten), serfs, la terre du paysan avait-pris avec le temps, peu-à-peu, ~~la~~ le caractère ~~force~~ fère d'une terre emphytéotique ~~clair~~.)

La culture des champs se faisait par trois assolements: les mars, les blés d'hiver et les jachères. La culture était entravée par des guerres fréquentes et toutes sortes de troubles. On cultivait le seigle et probablement le blé (siligo?), l'orge, l'avoine, le houblon, le lin et peut-être aussi le sarrazin. Cependant le blé n'avait pas alors l'importance d'aujourd'hui et n'était pas celui que nous cultivons. L'ensemencement ne faisait mal. Pour 12 scheffels (ici probablement mesure agraire) de champs, on semait six boisseaux (scheffel) de grands blés (seigle ou blé), ou 7 boisseaux d'orge ou 10 boisseaux d'avoine. Une seule charrue suffisait pour labourer une charrue

---

1) Le mot "lansten" s'explique différemment. Ou bien il dérive ~~des~~ du gothique ~~dans~~ ou de l'ancienne langue germanique et vient alors de "lan", laisser, abandonner, investir; la charrue abandonnée, laissée, au lansten, lui est donnée à ferme pour la livrer à la culture et la cultiver. Ou bien il faut faire dériver ce mot de "Laton" (hommes, serfs). Alors le lansten serait l'homme attaché à la glèbe, (donc le serf). Et ainsi l'emphytéote est bien l'homme qui a le plus d'analogie avec le lansten.

(une colonge) entière. La peu d'étendue. Pendan la grandeur des champ ne prélevait le cens (red rés; les forêts, les ~~bocages~~ gues, les prairies n'avaient pourquoi le paysan n'hésit champs le sol franc de ne cessaire pour son usage, pou quitter de sa redevance en la quantité voulue, il n vait état des voies de com au paysan de convertir s labourer une plus grand pour payer au couvent de Tires un parti convenable productif n'existait pas tout différents de ceux. était simple et à bon m paysan n'était pas non p grands efforts et d'ancien bail et qui n'étaient pas faits/bages ainsi au ber l'an 1500 que l'agricult lentement.

Au chapitre 5 N° 2, nous avons dit que le c sous sa protection de 15 avril 1268, il y a do devait payer au doye der Mühle. Le dit documents du diocèse d Ajoutons aussi que tou sure dans les champs de G manses (charrues, fermes) q

(une colonge) entière. Les champs avaient-en somme peu d'étendue. Pendant trois ou quatre siècles entiers la grandeur des champs resta la même. Notre couvent ne prélevait le cens (redevance) que sur les champs labourés; les forêts, les ~~bruyères~~ terrains vagues et marécageux, les prairies n'avaient aucune redevance à payer. C'est pourquoi le paysan n'était-pas tenté de défricher en champ le sol franc de redevances. Récoltait-il le blé nécessaire pour son usage, pour les ~~semailles~~ ensemailles, pour s'acquitter de sa redevance envers le couvent et pour vendre la quantité voulue, il était content. Du reste le mauvais état des voies de communication ne permettait guère pas au paysan de convertir son blé en argent. Pourquoi donc labourerait-il une plus grande quantité de terres en risquant pour payer au couvent une redevance plus grande? L'art de tirer un parti convenable du blé et de rendre le sol plus productif n'existait pas encore. Enfin les besoins n'étaient tout différents de ceux d'aujourd'hui. Jadis la vie était simple et à bon marché. Ainsi, sous ce rapport le paysan n'était pas non plus tenté de s'imposer de plus grands efforts et d'améliorer des terres qu'il n'avait qu'à bail et qui n'étaient pas sa propriété. L'agriculture était toujours ainsi au berceau. Ce n'est qu'à partir de l'an 1500 que l'agriculture a commencé à progresser lentement.

Au chapitre 5 N°2, en parlant de Grebenhagen, nous avons dit que le comte Gerhard de Holstein prit, sous sa protection le 15 avril 1268, il y a donc 613 ans, la dime de ce village devait payer au doyen de Lubeck Guillaume von der Mühle. L'acte inséré dans le Recueil des documents du diocèse de Lubeck dit en outre, page 197: « Ajoutons aussi que tout ce que la corde d'arpenteur mesure dans les champs de Grebenhagen de plus que les 16 manses (charrues, fermes) que ce village compte aujourd'hui,

paiera par moitié la dîme au décanat de Lübeck, etc.»
Cette corde d'arpenteur appelée aussi funiculus dimensionis ou «rep» sert, comme son nom l'indique, à mesurer les champs assujettis au paiement de la redevance. Les champs seuls, en effet, devaient payer, mais non les prés, ni les marécages, ni la forêt. Quant à la grandeur du «rep», il est difficile de la connaître.

Les plus anciennes mesures agraires, celles en usage de 1250 à 1500 sont les suivantes:

1. La mansus teutonicus, ou la manse saxonne, ou la ferme, ou l'aratrum ou la charrue, ou la hufe (hoba/allemande (on dit aussi ce domaine en français collonge) se composait de 30 acres (arpents) ou de 4 quarts; par contre la manse slave ne comprenait que 15 acres. Le mansus, la manse, étymologiquement parlant, est la résidence d'un paysan avec champs, bâtiments, bétail, etc. (manere=demeurer). Les bâtiments de la manse (ou colonge) avaient-ils été détruits et les champs ~~ravagés~~ avaient-ils été ravagés par la guerre ou par quelque autre fléau, la manse s'appelait «wüste Lage» (place inculte, déserte, désaffectée) Il faut comparer avec cette expression l'expression postérieure de «wüste Erbe» qui désigne une charrue (colonge) que le propriétaire a abandonnée. Voir plus de détails à plus tard.

2. L'acre ou arpent (jugerum).

3. Le demi-acre ou arpent.

4. Le rep ou corde d'arpenteur.

5. Le demi-rep ou demi-corde d'arpenteur.

Les terres non cultivées, les terres marécageuses, les prairies, les forêts qui étaient exemptes de redevances, s'appelaient Ueberland, Overland ou Overslag, ce qui signifie en quelque sorte terres superflues. (Recueil des documents du diocèse de Lubeck, pages 556, 558). On l'appelait aussi Dürrland ou «dorland», terres sèches. Le paysan (Ueberland) nous montre alors négligé. On ne cons
forêt et des prairies, et e
marécages comme on le
Les mesures des grain
les suivantes:
1. Le boisseau ou moo
2. Le Hemet ou Himp
Schleswig. D'après le R
de Lubeck 154, note 9, le
vait 8 boisseaux. D'ap
vait 6 quart du boisse
3. Le Drömbt ou Drö
la moitié d'une charge (
Le Drömbt s'appelait a
4. La charge valait 2
4 himpts.
Le second volume des
Lubeck, page 1057, note
boisseau était conservé a
res se faisaient d'après
Le pasteur Sessien,
plomatarium d'Ahrensb
La drömbt (mesa) de
" "
" "
" "
La mesa s'appelait
L'argent était le su
Primitivement on
lentum (à 12 onces, le
denarius). A côté de cet
adopté une autre, le

(Ueberlond) nous montre combien l'agriculture était alors négligée. On ne connaissait pas la valeur de la forêt et des prairies, et on ne savait pas apprécier les marécages comme on le fait aujourd'hui.

Les mesures des grains, il y a 5 ou 6 siècles, étaient les suivantes:

1. Le boisseau ou modius.

2. Le Hemet ou Himpt qui valait 6 boisseaux de Schleswig. D'après le Recueil des documents du diocèse de Lubeck 154, note 9, le Hemtein ou Talentum contenait 8 boisseaux. D'après de . . . . . le Himpt était le quart du boisseau.

3. Le Drömbt ou Drömt ou mesa (la moitié) est la moitié d'une charge (Last) et valait 12 boisseaux. Le Drömbt s'appelait aussi Tremodium.

4. La charge valait 24 boisseaux ou 2 drömbts ou 4 himpts.

Le second volume des Recueil des documents de Lubeck, page 1057, note 22, rapporte que l'étalon du boisseau était conservé à Lübeck et que toutes les mesures se faisaient d'après ce modèle.

Le pasteur Sessien, l'éditeur méritant de notre Diplomatarium d'Ahrensböck a fait le calcul suivant:

La drömbt (mesa) de blé contenait 12 boisseaux.

" " seigle . 9½

" " orge . 12

ou peut-être 9½.

" " avoine . 12.

La mesa s'appelait probablement aussi Wispel.

Sargent était le suivant:

Primitivement on connaissait la livre (libra, talentum) à 12 onces, le schilling (solidus) et le denier (denarius). A côté de cette manière de compter on en avait adopté une autre, ~~le mesa~~ d'après laquelle le mare pesait 8 onces.

Cet argent n'était pas produit par les Slaves qui cependant le manipulaient volontiers. Le marck ci 8 onces valait au fond les 3/4 de la livre; il se divisait en 16 demi-onces. Cette demi-once portait de nouveau le nom de schilling (solidus) et le schilling valait 12 deniers (pfennig). L'argent monnoyé (au titre de 15 demi-onces d'argent fin) s'appelait un marc d'argent ou de pfennigs, et vers 1226 le marc de pfennigs valait la moitié d'un marck d'argent et le schilling (solidus) d'alors avait la valeur d'environ 1 marc 80 pfennigs de notre monnaie actuelle.

Au chapitre 21 nous avons déjà appris à connaître diverses pièces de monnaie.

1. Une livre de Lubeck contenait 20 schillings.
2. Un marck de Lubeck contenait 16 schillings.
3. Un schilling valait 3 witten blanches.
4. Une witte valait 4 pfennigs (deniers) de Lubeck.

Du reste le marc d'argent se distinguait du marc de pfennigs. On frappait des pfennigs soit épais (solides) ou grossiers, soit creux ou plats. Une pièce de deux pfennigs s'appelait blaffert; ces blafferts étaient creux pour la plupart. — A Ahrensböck on n'employait guère que l'argent de Lübeck; peut-être avait-on aussi un peu d'argent du Mecklenbourg. Cependant l'argent de Lübeck qui était la ville principale de la hanse était à côté de l'association monétaire avait partout la préférence. Le Holstein eut sa monnaie à Kiel à partir de 1360, mais garda le titre de Lubeck. « Et peut-être n'y avait-il en Allemagne aucun état où l'on frappât relativement autant d'argent, vers l'an 1350, qu'à Lubeck. » (Gaedechens, page 108). Outre l'argent en question, Lubeck mit encore en circulation le florin d'or, qui valait environ 13 marcs de notre monnaie actuelle. Le florin devait conformément aux prescriptions du privilège impérial, devait être semblable au florin d'or de Florence (équivalent) par le poids, le grain et l'empreinte.

Plus tard Lubeck frappa le de Lübeck. Mais peu à peu beck perdit de sa valeur. 1/4 1/2 loths d'argent fin val (en circulation). Vers 1400 tantôt Schilling tantôt pet ou la pièce de quatre pfenn Ce n'est que vers 1365 que le comme monnaie; peu de tem deux schillings et de mon ces de deux schillings. Ce presque complètement de vingt schillings; on com lings et deniers. Quand, d Le prix d'achat sera pay ils ont cours à Lubeck », monnaie solide qu'on distingu monnaie, surtout des den ces de monnaie solides d schilling, la pièce de six monnaie solide s'appelai denarii dativi ou usuel rant. — Mais à côté de ce culer d'autre qui avait a

11) On appelait primitive au blanc); witte était don celui de pfennig qui vien y avait aussi des « witte

12) Ainsi le pfennig (de Rostock et dans le reste pfennigs équivalaient à Kenogen en Poméranie) avai 2 1/2 valaient 1 pfennig de valait 1/2 schilling de Lu

Plus tard Lubeck frappa les florins légers ~~de Lubeck~~ du Rhin. de Lübeck. Mais peu à peu la monnaie en argent de Lubeck perdit de sa valeur. En 1346 un marc de compte de 13 1/2 loths d'argent fin valait trois marcs d'argent monnayé (en circulation). Vers 1400 on appelait le demi-pfennig tantôt Helling tantôt petite obole. Cependant le witte ou la pièce de quatre pfennigs demeura la monnaie ordinaire. Ce n'est que vers 1365 que le schilling (solidus) fut frappé comme monnaie; peu de temps après on frappa des pièces de six schillings et de trois schillings, et vers 1460 des pièces de deux schillings. Cependant à cette époque on cessa presque complètement de compter en livres d'argent à vingt schillings; on compta désormais par marcs, schillings et deniers. Quand, dans les actes précités, il est dit: Le prix d'achat sera payé « en bons pfennigs, comme ils ont cours à Lubeck », on n'entend par là que la monnaie solide qu'on distinguait soigneusement de la petite monnaie, surtout des deniers creux. Les ~~argent~~ des pièces de monnaie solides étaient, par exemple, le ~~witte~~ schilling, la pièce de six schillings et le witte (1). Cette monnaie solide s'appelait aussi « groves paydament », denarii dativi ou usuales, c'est-à-dire argent courant. — Mais à côté de cet argent, on en voyait aussi circuler d'autre qui avait aussi cours à Ahrensböck (2).

---

(1) On appelait primitivement witte tout argent travaillé au blanc; witte était donc un terme générique comme celui de pfennig qui vient du mot latin pecunia. Il y avait aussi des « Witte sechslinge » à 6 pfennigs (den.)

(2) Ainsi le pfennig (denier) wende avait cours à Rostock et dans le reste du Mecklenbourg; trois de ces pfennigs équivalaient à 2 pfennigs de Lubeck. Les bien. kenogen en Poméranie avaient encore moins de valeur: 2 1/2 valaient 1 pfennig de Lubeck; le schilling wende valait 1/2 schilling de Lubeck.

Toutefois la valeur de l'argent baissa tellement que le denier de 1460 ne valait plus que le huitième du denier de 1230! Et c'est ainsi que l'argent continua jusqu'à nos jours à perdre de sa valeur. Telles sont, sur l'argent, les données que je ne pouvais pas passer sous silence.

Je termine ce chapitre par un supplément au chapitre 34 N. 11 concernant le village d'Alt-Schwochel dont il est plus facile de retracer l'histoire après ce qui vient d'être dit.

Les noms de Neu-Schwochel et d'Alt-Schwochel apparaissent dans l'histoire dès avant 1228 (1) .....

Alt-Schwochel est désigné pour la première fois dans un acte de partage du 26 décembre 1304 .... Ce village est aussi cité dans l'acte d'érection de la paroisse d'Ahrensböck (Dentice 1328). .... fut vendu le 23 avril 1366 par la veuve Marguerite Gudow et ses trois fils à l'évêque Volquin Parkzow et à son fils Hasso. Ces deux derniers le revendirent au couvent de St. Jean de Lübeck le 23 avril 1366.

Notice sur le couvent de St. Jean habité d'abord par des Bénédictins de 1177 à 1245, puis par des religieux de l'Ordre de Cîteaux. Parmi les possessions de ce couvent apparaît en 1366 Schwochel avec 15 demi-charrues ou charrues slaves. ---

Ici se pose la question: Quelle était la situation des habitants de Schwochel comme sujets du couvent de St. Jean? Pendant la période de 1366 à 1517 cette situation était celle-ci: D'abord, pour répondre à cette question, il est indifférent de savoir si Schwochel a été vendu au couvent par l'évêque Volquin Parkzow ou par le comté de Holstein: Le comté l'eût-il vendu

---

(1) J'abrège cette histoire qui est un peu changée à la chartreuse. Le traducteur.

immédiatement au couvent aux relations des sujets et

1. Le couvent de St. Jean chel comme sur tous les au naient un droit de propri priété ou de la terre et du alors.

2. Les sujets du couvent Schwochel conservèrent leu ou de paysans, et durent p à la prieure et abbesse leu rent à s'appeler à Lanston et pauvres gens. Cette den pas cependant qu'ils s'ai situation souvent dure, de du couvent; elle signifia (serfs) à la terre et le sable 3. Les paysans de Schwo vent de St. Jean les serv vaient au noble Gudowe payaient sa redevance et le outre, tous devaient au co extraordinaires, sont pers vaux, en partie pour cult faire des travaux dans les étangs, en partie pour ab fouage et le bois de cons lier le foin et le blé; pour fa etc. Si tous les villages du ciés sur le même pied, ceux de Lubeck, comme Schwoc villages que, par exemple, près de Heiligenhafen. C bien qu'il tint à ses droits, bordonnés, ne leur impos

immédiatement au courant, que celui ne changerait rien aux relations des sujets et du couvent.

1. Le couvent de St. Jean reçut sur le village de Schnochel comme sur tous les autres villages qui lui appartenaient, un droit de propriété illimité, c'est-à-dire la propriété „de la terre et du sable", comme l'on s'exprimait alors.

2. Les sujets du couvent, les habitants et paysans de Schnochel conservèrent leur ancienne situation de colons ou de paysans, et durent promettre fidélité et obéissance à la prieure et abbesse du couvent de St. Jean. Ils continuèrent à s'appeler „sujets emphytéotes" (1005), tenanciers de charrues et pauvres gens. Cette dernière expression ne signifiait pas cependant qu'ils étaient pauvres; elle désignait la situation souvent dure dans laquelle ils avaient vis-à-vis du couvent; elle signifiait surtout que comme sujets (serfs) „la terre et le sable" ne leur appartenait pas.

3. Les paysans de Schnochel durent dorénavant au couvent de St. Jean les services qu'ils devaient auparavant au noble Gudowe et Dalzgow. Chaque tenancier payait sa redevance et livrait en outre les chapons. En outre, tous devaient au couvent les corvées ordinaires et extraordinaires, soit personnelles soit journées de chevaux, en partie pour cultiver les terres du couvent, pour faire des travaux dans les forêts, pour prendre soin des étangs, en partie pour abattre et voiturer le bois d'affouage et le bois de construction, pour faucher et recueillir le foin et le blé, pour faire des travaux de construction, etc. Si tous les villages du couvent de St. Jean étaient placés sur le même pied, ceux qui étaient les plus rapprochés de Lubeck, comme Schnochel, devaient faire plus de corvées que, par exemple, Dalzendorf qui était situé près de Heiligenhafen. Toutefois le couvent de St. Jean, bien qu'il tînt à ses droits, était doux à l'égard de ses subordonnés, ne leur imposait pas de travaux excessifs et

différait en cela beaucoup de la noblesse. Les colons Ils n'avaient surtout pas à faire les corvées de chasse qui étaient si onéreuses. Les tenanciers du village d'un noble étaient tenus, quand il plaisait à leur seigneur de chasser, de rabattre le gibier, de suivre à cheval la chasse à courre, de donner pour cela des chevaux, de nourrir le bailli, et de fourrager les chevaux, d'entretenir les chiens. Le couvent n'exigeait rien de pareil et c'est pourquoi le colon ou paysan aimait la crosse. Et lorsqu'une fois quelques intendants du couvent de St. Jean se permirent choses semblables à l'insu et contre la volonté de l'abbesse, la supérieure du couvent, vers l'an 1500, ainsi avant la réformation, signifia ce qui suit à l'intendant, relativement à Schwochel et aux autres villages du couvent: 1. "L'intendant n'imposera aucune charge aux gens du couvent, comme de le conduire lui, ou le secrétaire ou les domestiques, hors de ville ou ailleurs; 2. il ne sera pas imposé aux pauvres gens du couvent la charge de se tenir devant . . . . . pour leur donner du foin, de l'avoine, de la nourriture et de la bière, ni de fournir des chevaux pour la chasse ni d'accompagner la chasse à cheval; 3. il lui est défendu de garder des lévriers ou des chiens de chasse dans la ferme du couvent ou dans les terres du couvent, comme aussi de les faire nourrir et d'incommoder par là les pauvres gens du couvent."

En outre, les colons du couvent devaient se présenter personnellement pour la défense générale du pays; ils devaient peut-être aussi la taille (Landbede) et le Gaapischatz (trésor du comte?), impôt direct appelé. Ils avaient également des corvées à faire lors de la construction et de la mise en état de défense des châteaux du souverain du pays, lors de la construction de ponts et de l'établissement de routes. Les habitants de Schwochel, de Böbs et quelques autres ne devaient que le service pour la défense du pays; ils étaient exempts de toutes les redevances qui ne revenaient pas au couvent.

Le couvent levait un
qui lui était dues. Le j
chel paraissaient devan
maire avec la somme
remettaient aux emplo
tion terminée, tous les
femmes, enfants et don
frais du couvent et recev
paysans (Bauernvogt)
rir les employés du cou
de payer une partie de
vait un schilling pour
6 deniers, ce qui alors n
Schwochel n'avait pas
vingt-deuxième gerbe
n'était pas tenu de condu
comme devaient le faire
vent, ceux du Lauenbo
ne pouvaient engranger
pour Lubeck les gerbes d
couvent. Schwochel et
obligation.

Le couvent de St. Jean
Schwochel d'après le droi
vigueur dans nos contr
de l'abbesse et de tout l
Jean. Les terres du couven
tions, Schwochel, Böbs et
à la seconde. La justice
ment du payement de la
mauvais état des chemi
voyages plus fréquents
couvent. Les jugements
sans grands frais et san

Le couvent levait un jour déterminé les redevances annuelles qui lui étaient dues. Ce jour-là, les habitants de Schwochel paraissaient devant le bailli des paysans, leur maire, avec la somme qu'ils avaient à verser et la remettaient aux employés du couvent. Cette opération terminée, tous les habitants de Schwochel avec femmes, enfants et domestiques étaient régalés aux frais du couvent et recevaient de la bière. Le maire des paysans (bauernvogt) était tenu de loger et de nourrir les employés du couvent, mais pour cela il était exempt de payer une partie de la redevance, et sa femme recevait un schilling pour les soins donnés, la servante 6 deniers, ce qui alors n'était pas peu de chose. Comme Schwochel n'avait pas de dîme, ni la onzième ni la vingt-deuxième gerbe à payer au couvent, ce village n'était pas tenu de conduire cette redevance à Lübeck, comme devaient le faire d'autres villages du même couvent, ceux de Lauenbourg, par exemple. Ces derniers ne pouvaient engranger leur blé qu'après avoir fait partir pour Lübeck les gerbes désignées sur le champ par le domestique du couvent. Schwochel et Böbs étaient exempts de cette obligation.

Le couvent de St-Jean rendait aussi la justice à Schwochel d'après le droit de Lübeck qui était seul en vigueur dans nos contrées. La justice se rendait au nom de l'abbesse et de tout le chapitre des religieuses de St-Jean. Les terres du couvent étaient divisées en trois juridictions, Schwochel, Böbs et Schwinkenrade appartenaient à la seconde. La justice se rendait dans un village au moment du paiement de la redevance; parce que le fort mauvais état des chemins ne permettait guère de voyages plus fréquents aux officiers et aux juges du couvent. Les jugements étaient rendus rapidement, sans grands frais et sans perte de temps. Les colons qui

étaient en retard pour payer leurs redevances, étaient saisis ; l'action en réparation d'injures était souvent renvoyée jusqu'au jour d'audience de l'année suivante. L'impudicité était punie sévèrement, le meurtre pouvait être expié par le prix du sang et par une peine ecclésiastique, les vols, qui étaient rares, étaient punis selon l'avis du volé ; etc. C'est ainsi que les choses se passèrent à Schwochel jusque vers 1517.

D'après ce qui vient d'être dit le lecteur peut se faire une idée de l'administration, des impôts et de l'état des colons dans nos autres villages soumis à la chartreuse d'Ahrensböck. Aussi longtemps que le terrier d'Ahrensböck ne sera pas publié, le village de Schwochel dépendant du couvent de St. Jean restera l'image d'après laquelle il faudra juger les autres villages dépendant de la chartreuse : Grebenhagen, Lebatz, Kelresbagen, Borne, Kattenkrog, Wulfsdorf, Barghorst, etc. C'est pourquoi ce chapitre s'est démesurément allongé.

23. La chartreuse-sœur de Marienehe près de Rostock.

Ouvrages consultés : M. Dietr. Schröder, Papistisches Mecklenburg (le Mecklenburg papiste), Wismar, 1741, vol. 2. — Dr. G. C. F. Lisch, Marquard Behr, letzter Prior der Karthause Marienehe (le dernier prieur de la chartreuse de Marienehe), Schwerin, 1862.

Dans le cours de notre histoire de la chartreuse d'Ahrensböck nous avons, à diverses reprises, nommé la chartreuse de Marienehe (voir chap. 15, 16, 17, 19, 26, 27). Il est temps de nous occuper un peu de cette chartreuse, sœur de la nôtre. La chartreuse de Marienehe fut fondée en 1396 par le bourgmestre de Rostock Winold Baggel, bâtie ~~de 1398 à 1404~~ sur les terres de la ferme de Mergene de 1398 à 1404, par conséquent en même temps que notre chartreuse ; elle

reçut le nom de Marien
rie (1). Elle était située [fo
lenbourg, et était éloign
chartreuse d'Ahrensböc
notre abbé Jean de Hoy
Peut-être les premiers
sociés d'Ahrensböck. (
24) le duc de Mecklenb
de sympathies pour note
don à notre église de fen
sons pour orner les voûte
du chœur neuf de Doroth
notre chartreuse ; et ho
Balthasar, frère du duc
tion dans la fraternité.
fut participant à toute
intercessions (2).

Comme les religieux
giel, ceux (3) des couvent
mes très instruits, d'un g

(1) Notre mot Ehe, ma
loi étaient d'un ancien
(2) Cette voûte promise
la place où l'on voit, de
cher, le plafond d'aujo
ce n'est pas certain.

(3) Cette fraternité éta
ment catholique et selon
vents ; pour nous, protes
tière, ou plutôt irrespe

(4) On voit l'image d'
dendacher : Courte his
publiée à l'occasion du

reçut le nom de Marienehe, mot qui veut dire loi de Ma-
rie (1). Elle était située tout près de Rostock dans le Meck-
lenbourg, et était éloignée d'environ 15 milles de notre
chartreuse d'Ahrensböck. Lorsqu'il s'agit de l'organiser,
notre abbé Jean de Hoyer d'Ahrensböck fut présent.
Peut-être les premiers religieux de Marienehe sont-ils
sortis d'Ahrensböck. En tout cas, (voir plus haut chap.
24) le duc de Mecklenbourg Magnus avait beaucoup
de sympathies pour notre chartreuse et promit de faire
don à notre église de fenêtres verrières, de voûtes (2) et d'éten-
dons pour orner les voûtes. Par contre le duc et sa mère la
duchesse veuve Dorothée furent reçus dans la confraternité de
notre chartreuse; cet honneur fut également accordé à
Balthasar, frère du duc régnant Magnus. Par sa réception
dans la confraternité de notre chartreuse, le duc fut
fait participant à toutes les bonnes oeuvres, prières et
intercessions (3).

Comme les religieux de notre chartreuse de Marienthal,
ceux (3) du couvent de Marienehe étaient des hom-
mes très instruits, d'un grand savoir, exempts de préjugés

---

(1) Notre mot Ehe, mariage, signifie au fond prescription,
loi et vient d'un ancien mot germanique « ee » ou « eve. »

(2) Cette voûte promise vers 1477 occupait-elle peut-être
la place où l'on voit, de la droite l'arc de la chaire au clo-
cher, le plafond d'aujourd'hui ? C'est probable, mais
ce n'est pas certain.

(3) Cette fraternité était l'émanation de cet esprit éminem-
ment catholique et fécond en oeuvres de la vie des cou-
vents; pour nous, protestants évangéliques, elle est singu-
lière, ou plutôt insupportable. Voir plus loin chap. 44.

(4) On voit l'image d'un moine chartreux dans Re-
dendacher: Courte histoire de la réformation. Edition
publiée à l'occasion du 400e anniversaire de Luther.

(Lisch, page 15.) Ce qui le prouve le mieux, ce sont les relations étroites qui existaient entre la chartreuse de Marienehe et l'université de Rostock fondée en 1419. Notre chartreux sut tirer profit de ces relations amicales et parenté avec cette université. Plus d'un livre précieux s'échangea entre Ahrensböck et Marienehe, ainsi que Rostock. On aurait complètement tort de se représenter les deux chartreuses comme des lieux de sombre incubation. Le chartreux silencieux qui s'était lui-même condamné à une silence effrayant, travaillait dans son jardin et dans le beau et noble monde des livres et des volumes en parchemin (1).

Mais pourquoi la chartreuse de Marienehe était-elle sœur de la nôtre? Les deux chartreuses étaient sœurs, non-seulement parce qu'elles appartenaient toutes deux au même ordre religieux, non-seulement parce que l'une portait le nom de Marienehe et l'autre celui de Marientempel, non-seulement parce qu'elles avaient été fondées et édifiées presque en même temps, mais parce qu'une fraternité avait été conclue solennellement entre elles. C'est ce que raconte Schröder dans le livre que nous avons cité, page 2152 et 19. La chose s'était passée ainsi: L'abbé Grégoire d'Ahrensböck se rendit à la chartreuse de Marienehe près de Rostock. Là, l'abbé Timothée, au nom de son couvent, conclut avec notre abbé un traité en vertu duquel, toutes les fois qu'un religieux mourait à Ahrensböck ou à Marienehe, devait être célébré dans les trois mois un office des morts que les Chartreux appelaient tricennarium (2). On détermina aussi exactement la

---

(1) Quand les 400 documents qui concernent la chartreuse de Marienehe seront publiées, on connaîtra encore mieux les relations d'amitié qui existaient entre Ahrensböck et sa sœur.

(2) Voir Du Cange: Dictionnaire du latin du moyen âge, Paris, 1846, vol. VI, page 666.

manière de chanter pen
peux pas entrer ici dans
core qu'il fallait prier
frères et sœurs des chart
vivants ou qu'ils fussen
se passa l'an 1463, en

Dans la vieille chron
versen qui va jusqu'à l'
à Luneboury en 1557, j
suivant: « En l'an 1414
Schinkel, occupait le c
de Tellingstedt dans le
prés de Dithmarschen,
de Holstein, parce qu'il
ports continuaient à en
de Holstein; ce noble vi
le château par la force,
chevaux et d'autres bien
conduit dans le Dithmar
a assiégé le château, l'a
puys le capitaine Otto
vait en sûreté mille pa
pronce, il se rendit pa
Marien-Ehe près de H

(1) En 1491 Ahrensbö
rienehe, Timothée II (D
Georges était alors vicai
Durent déjà longtemps
nombre de deux. C'est ainsi
t de Marienehe et l'abb
dirent à Stettin pour y v
Cela eut lieu en 1458, et
rent que les religieux de
aussi dans le jardin du c

manière de chanter pendant l'office. Toutefois je ne peux pas entrer ici dans tous les détails. Rappelons encore qu'il fallait prier aussi pour les parents et les frères et sœurs du chartreux, qu'ils fussent encore en vivants ou qu'ils fussent déjà morts. Cette convention se passa l'an 1463, environ 40 jours avant Pâques [1].

Dans la vieille chronique du Holstein de Jean Petersen qui va jusqu'à l'an 1513 et qui a été imprimée à Lunebourg en 1557, j'ai trouvé, page 122, le passage suivant: « En l'an 1414 un noble du Holstein, Otto Schinkel, occupait le château de Thielen (paroisse de Tellingstedt dans le Dithmarschen septentrional / pris de Dithmarschen, lequel appartenait au prince de Holstein, parce que [illegible] de mauvais rapports continuaient à exister entre le roi et le prince de Holstein); ce noble vint à ses maîtres et conserva le château par la force, malgré eux, enleva beaucoup de chevaux et d'autres biens dans le pays de Holstein, les conduit dans le Dithmarschen et les vend. Le comte Henri a assiégé le château, l'a pris et l'a rasé et a chassé du pays le capitaine Otto Schenkel. Comme celui-ci n'était en sûreté nulle part devant les poursuites du prince, il se rendit par désespoir à la chartreuse de Marien-Ehe près de Rostock. » — Ce régest projette

---

[1] En 1491 Ahrensböck fut visité par l'abbé de Marienehe, Timothée II (Dipl. 135), cependant notre abbé Georges était alors visiteur provincial de toute la province. Durant déjà longtemps auparavant, les visiteurs avaient l'habitude de se réunir au nombre de deux pour visiter. C'est ainsi, par exemple, que l'abbé Timothée I de Marienehe et l'abbé Grégoire d'Ahrensböck se rendirent à Stettin pour y visiter la chartreuse de ce lieu. Cela eut lieu en 1458, et le 19 juin les deux prieurs décidèrent que les religieux de Stettin pourraient se promener aussi dans le jardin du couvent. Lisch, page 5, note 2.

une vive lumière sur la situation de cette époque, comme aussi sur l'état de la chartreuse. Ce qui se faisait à Marienehe pouvait aussi se faire à Ahrensböck. Otto Schinkel paraît d'après cela un peu irrésolu et sa vocation religieuse paraît un peu désespérée. Ainsi le sévère Ordre des Chartreux lui-même, comme d'autres ordres, offrait un asile aux rebelles poursuivis, aux révoltés, aux perturbateurs, en un mot, aux brigands !!!.

Cependant tous les habitants de la chartreuse ne ressemblaient à ce sauvage Otto qui, dans son silence effrayant à l'intérieur de sa cellule eut le temps de penser aux vols commis par les nobles et à la vie des châteaux. Et toutes Otto entendit aussi à sentir la sévérité de l'Ordre. Marienehe et Ahrensböck conservèrent leur discipline sévère malgré le relâchement qui s'introduisait dans les couvents d'autres ordres religieux, et les deux couvents correspondaient assidûment par lettre et oralement, autant que cela pouvait se faire, avec les Frères de la vie commune qui s'étaient établis à Rostock en 1462. Entre ces frères et les Chartreux il y avait parenté spirituelle; ils voulaient eux aussi la vertu féconde en œuvres, l'humilité et le travail, la crainte de Dieu et la connaissance des sciences. Ce sont eux qui établirent en 1475 la première imprimerie dans le Mecklembourg et les livres imprimés par ces frères étaient lus avec amour et étudiés à Marienehe et à Marienthempel d'Ahrensböck. Les frères de la vie commune qui avaient entre eux plus de relations que les Chartreux, avaient leur centre spirituel à Windsheim, près de Zwolle, en Hollande. Renonçant à tous les honneurs mondains et ecclésiastiques, ils s'occupaient de l'éducation de la jeunesse et de la lecture de la Bible en langue vulgaire, ainsi que de travaux manuels et de métiers. Ils enseignaient des prières et des sermons en langue maternelle et avaient pour but principal:

!!! L'auteur ne confond-il pas le lieu de refuge avec la profession religieuse? Le Rad. Je ne vois pas qu'Otto Schinkel soit devenu chartreux.

la paix du cœur. En ou
gues; ils faisaient en a
me de Luther.

Nos Chartreux et ceux
avec ces frères. Et tandis
autres Ordres religieux
corrompaient, les Chart
mune résistaient avec
au déluge effrayant e
mes. Marienehe et Ahr
deux flambeaux au mi
péché. Et tandis que pa
corrompre au sein d'un
böck et à Marienehe,
1480, le germe de l'ins
de l'amour de la lectur
on s'appliquait à lir
que allemande!!!, une
ché, se préparait. Un
de la bibliothèque d'A
la bibliothèque de la c
core une partie consi
l'université. C'est aussi
celui des Frères de la vie
lien d'une étroite pare
eux travail évangélique
réforme et dont nous

!!! A la bibliothèque
10 traductions allema
de 1460 à 1500, ainsi au
contredit bien un peu.

!!! Un fait qui est bien e
forme est le suivant: l
théologie de Rostock, no
influencé par les Frères de
me réformateur. Furieux,
teurs, ils achetèrent toute l'éd
petit nombre d'exemplaire

la paix du cœur. En outre ils attiraient à eux les laïques ; ils faisaient en un mot la transition à la réforme de Luther.

Nos Chartreux et ceux de Rostock fraternisaient donc avec ces frères. Et pendant que les prêtres séculiers et les autres Ordres religieux tombaient en décadence et se corrompaient, les Chartreux et les Frères de la vie commune résistaient avec toute l'énergie de leur volonté au déluge effrayant et dégoûtant des vices et des crimes. Marienehe et Ahrensböck apparaissaient comme deux flambeaux au milieu des ténèbres profondes du péché. Et tandis que partout on laissait la jeunesse se corrompre au sein d'une profonde ignorance, à Ahrensböck et à Marienehe, ainsi qu'à Rostock, vers 1470 et 1480, le germe de l'instruction publique évangélique, de l'amour de la lecture et de l'étude se développait ; on s'appliquait à lire et à étudier la Bible en langue allemande ; une vie nouvelle, quoique encore cachée, se préparait. On se fait une idée de l'importance de la bibliothèque d'Ahrensböck en considérant que la bibliothèque de la chartreuse de Rostock forme encore une partie considérable de la bibliothèque de l'université. C'est ainsi que l'esprit de la chartreuse et celui des Frères de la vie commune étaient liés par le lien d'une étroite parenté. Cet esprit donna naissance au travail évangélique et réformateur qui prélude à la réforme et dont nous allons parler [2].

---

[1] A la bibliothèque de Wernigerode j'ai vu plus de 10 traductions allemandes diverses de la Bible, faites de 1460 à 1500, ainsi avant Luther. (Nous pensons se contredit bien un peu.)

[2] Un fait qui est bien en corrélation avec l'esprit de réforme est le suivant : Avant Luther, en 1511, un prêtre catholique de Rostock, nommé Nic. Russ (ou Russ, ou Fuss) influencé par les Frères de la vie commune, publia un catéchisme réformateur. Furieux, les prêtres de ce temps, ennemis de la lumière, achetèrent toute l'édition qu'ils brûlèrent à l'exception d'un petit nombre d'exemplaires.

44. Un chartreux luthérien d'Ahrensböck avant Luther, vers 1477.

La vie spirituelle et intellectuelle à Marienehe, à Rostock et à Ahrensböck était donc une vie de dévotion pieuse, tranquille et contemplative, de zèle travailleur et productif, de profonde humilité. Au sommet de la colline qui portait l'église d'Ahrensböck, la chartreuse était tranquille. Les moines silencieux travaillaient dans leurs jardins, dans leurs cellules et dans la bibliothèque du couvent. C'était en l'an 1477. Tandis qu'en Russie on faisait la guerre aux Mongols, que la guerre sévissait encore ailleurs, comme en Albanie et en Bourgogne, et qu'à Rome le pape Sixte se permettait d'enseigner une doctrine nouvelle, d'enseigner que l'indulgence peut s'appliquer aux âmes du purgatoire par manière de vote (suffragium), dans notre chartreuse vivait un noble et audacieux religieux. Le soir est arrivé, le soleil descend à l'horizon derrière Rattenkrog et Wahlsdorf; en ce moment ce chartreux sort lentement de sa cellule, se dirige vers le jardin et suit d'un regard sérieux le soleil qui disparaît. Il venait de lire dans un livre nouveau, admirable, qu'un frère de la vie commune avait apporté à la chartreuse d'Ahrensböck. C'était le livre de l'Imitation de Jésus-Christ écrit par le chanoine Thomas Hamecken de Kempen. Ce n'est pas le culte des saints, ce n'est pas la vie extérieure du couvent qui était recommandés et glorifiés dans ce livre, mais l'imitation vraie, sincère et intérieure de Jésus-Christ qui consiste à étouffer l'égoïsme et à vouer à Dieu un amour plein de foi et prêt à se donner tout entier. Sans doute notre religieux vénérait sa chartreuse et se soumettait à ses règles sévères; il voyait néanmoins que la justification fondée sur les œuvres extérieures de la piété n'est point l'essentiel du christianisme. Voyait-il dans le soleil couchant le

symbole de la disparit
vait? Toutefois, avant
une visite à l'église du
le maître-autel et pria
de protéger l'église dép
rir. Quand la cloche du
arrivée pour noter m
Il pensait à sa jeunes
noble extraction, à l'éd
cue dans la maison pa
vait passés comme pa
lenbourg, à l'amitié q
avait honorée et co
vait comblé. Mais qu
la faveur des hommes
vait renoncé à tout ce
de glorieuses couronnes
et dans les tournois; c
dans l'armure de Ch
nelle. Lui, le descendant
de Mecklenbourg, de la
chait pas les honneurs
sa patrie perdue, s'en
Ahrensböck. Comme
religieux du couvent de
au roi qui le supplia[it] a
banni la mort du roy
lorsque Tu l'auras ban
comme Waldemar, il se
Il ne voulait plus, pour
des plaisirs de la noblesse
demander à son hôte,
d'accomplir sa promesse
l'église de la chartreuse

symbole de la disparition des Ordres religieux? Qui le sait? Toutefois, avant de rentrer dans sa cellule, il fit une visite à l'église du monastère, se prosterna devant le maître-autel et pria du fond de son coeur le Seigneur de protéger l'église régénérée, de la purifier, de la reconsacrer. Quand la cloche du soir sonna, la nuit qui était arrivée trouva notre moine inquiet sur sa dure couche. Il pensait à sa jeunesse: il songeait à [illegible] sa noble extraction, à l'éducation soignée qu'il avait reçue dans la maison paternelle, aux temps qu'il avait passés comme page à la cour princière de Mecklenbourg, à l'amitié que le duc de Mecklenbourg lui avait témoignée et aux faveurs dont ce prince l'avait comblé. Mais que lui importaient maintenant la faveur des hommes et la gloire de ce monde? Il avait renoncé à tout cela. Son but n'était pas de conquérir de glorieuses couronnes dans des combats chevaleresques et dans les tournois; ce qu'il voulait, c'était acquérir, dans l'armure de St. Paul, la couronne de la vie éternelle. Lui, le descendant d'une ancienne et noble famille de Mecklenbourg, de la famille de Dessin, il ne recherchait pas les honneurs de ce monde; il s'était arraché à sa patrie terrestre, s'en était éloigné et était venu à Ahrensböck. Comme le prince danois Waldemar devenu religieux du couvent de Cîtherciens de Loccum, il disait au roi qui le suppliait de retourner à la cour: Veux-tu bannir la mort du royaume de Danemark? ce n'est que lorsque tu l'auras bannie que je m'en irai avec toi: Et comme Waldemar, il savait que le roi ne le pouvait pas. Il ne voulait plus, par conséquent, de la vie des cours et des plaisirs de la noblesse. Il n'avait qu'une faveur à demander à son haut protecteur; il pria le duc Magnus d'accomplir sa promesse, d'orner [illegible] fenêtres en verre peint l'église de la chartreuse d'Ahrensböck, d'y ajouter de

nouvelles voûtes et d'y mettre aussi les écussons. Alors rêvant encore, mais à demi-éveillé, il aperçut une autre église beaucoup plus grande où le Roi des rois est prêtre éternel. Il rêva alors que dans ce temple une grande foule de spectres humains jurèrent de la maison du Seigneur, comme les vendeurs du temple de Jérusalem, une caverne de voleurs par le commerce des indulgences et par une honteuse simonie et il vit parmi les hommes qui souillaient ce sanctuaire — beaucoup de prêtres catholiques de son temps. Alors, à ce rêve, succéda un autre rêve à formes indécises. Il n'entendit plus et ne vit plus que ceci : Un moine blanc, debout, se mit à crier d'une voix puissante à ces profanateurs du temple de s'arrêter. Puis notre religieux s'endormit doucement et tranquillement en priant (1).

Le lendemain matin, Vicke Dessin, ainsi s'appelait ce religieux, écrivit (2) dans sa cellule au duc Magnus de Mecklenbourg la lettre suivante qui est franche, honnête et presque pleine d'esprit prophétique :

« Monseigneur,

Avec le désir de servir Votre Altesse en priant pour elle, je la prie de savoir ce qui suit : Votre Altesse ayant prié le Père Abbé de la chartreuse de vous faire participer, pour l'amour de Dieu, ainsi que Madame votre mère, aux bonnes œuvres de la chartreuse, j'envoie à Votre Altesse la lettre des Pères en allemand. Votre Altesse, Ma-

---

(1) Quel rêve imaginé pour attribuer au chartreux Dessin des sentiments qu'il n'avait pas. (Trad.)

(2) Cette lettre est reproduite dans l'ouvrage de Lisch : Jahrbücher des Vereins für mecklenburgische Geschichte (annuaire de la société d'histoire du Mecklenbourg) année 16, Schwerin, 1851, pages 6-8.

dame votre mère et vos
que ce qu'il plaira à Vo
contrairement (1).

Je vous écris aussi, q
vement aux fenêtres et
de votre feu père (mort
aux écussons qui doivent
vent être semblables à c
données, que Votre Alte
parlant à notre Père.
qu'il y aurait bien des
raient volontiers si nou
mander, puisqu'ils don
d'aumônes à l'église

Je ne pouse pas dava

(1) Le Père Dessin pa
re la chartreuse d'Ath
mère et ses frères. Cet
tion à toutes les bonnes
en 1399, à l'époque où m
tion, les religieux d'Ahre
phe de Schleswig, à son é
ticipation à toutes les b
Staatsbürgerl. Magazin
histor. cumb. reform., pa

(2) Il s'agit du roi de
(Voir plus haut chapitr

(3) Westphalen, vol. II,
Eraciger, que Lappenbe
gazin (IX, 1829, page 46) app
nous dit que la cha
vuite en l'an 1398 à
Hambourg y ont beau
deras'Vasa ce qui vient

dame votre mère et vos frères n'ont à donner pour cela que ce qu'il plaira à Votre Altesse et à eux de faire volontairement [1].

Je vous dirai aussi, gracieux et cher Seigneur, relativement aux fenêtres et aux voûtes promises en mémoire de votre feu père [mort le 9 mars 1477] et de vos frères, et aux aumônes qui doivent les orner, fenêtres qui doivent être semblables à celles que le roi et la reine [2] ont données, que Votre Altesse elle-même a vues et louées en parlant à notre Père. Que Votre Altesse daigne songer qu'il y aurait bien des bourgeois de Lubeck qui les feraient volontiers si nous voulions seulement le leur demander, puisqu'ils donnent tous les jours beaucoup d'aumônes à l'église d'Ahrensböck [3].

Je ne pousse pas davantage Votre Altesse à cela parce

---

[1] Le Père Dessin parle ici de la lettre de confraternité entre la chartreuse d'Ahrensböck et le duc Magnus, sa mère et ses frères. Cet écrit leur assure la participation à toutes les bonnes oeuvres du couvent. — De même, en 1399, à l'époque où notre chartreuse était en construction, les religieux d'Ahrensböck accordèrent au duc Adolphe de Schleswig, à son épouse et à leur famille la participation à toutes les bonnes oeuvres du couvent. (Voir Staatsbürgerl. Magazin, 1829, vol. IX, p. 46, et Muhlius, histor. comb. reform., page 16.

[2] Il s'agit du roi de Suède ou de celui de Danemark. (Voir plus haut chapitre 24.)

[3] Westphalen, vol. II, page 1319: Le syndic de Hambourg Tratziger, que Lappenberg dans le Staatsbürgerlicher Magazin (IX. 1829, page 46) appelle un chroniqueur digne de foi, nous dit que « la chartreuse d'Ahrensböck a été construite en l'an 1398 et que les habitants de Lübeck et de Hambourg y ont beaucoup contribué. » — Cela s'accordera avec ce qui vient d'être dit.

que ce n'est pas mon affaire. La vérité est cependant que le service divin (le culte) est grand ici. De plus, je voudrais bien voir au ciel Votre Altesse, le père de Votre Altesse et tous les frères de Votre Altesse parce que tous m'ont élevé, dans ma jeunesse, dans le pays de Votre Altesse et m'ont employé à leur service, et parce que je suis né le sujet de Votre Altesse.

Encore un mot, gracieux et cher Seigneur, concernant le mariage[1]. Puisque d'après l'Ecriture et la sainte doctrine de l'Eglise, un pareil mariage ne peut pas se faire, je ne veux cependant pas notifier cela à Votre Altesse parce que Votre Altesse a dans ses états des prélats et des docteurs très savants et des conseillers qui peuvent bien donner conseil à Votre Altesse. Mais parce que Votre Altesse me l'a ordonné, j'ai parlé avec de grands et sages prêtres de Lubeck. Ceux-ci pensent que le mariage ne peut pas se faire. Ils empêchent, disent-ils, par l'empêchement qu'on appelle en latin Justicia publicae honestatis, c'est-à-dire la justice de l'honnêteté publique. Or, Vous serez bien juge à quel point cet empêchement empêche l'union conjugale et le

---

(1) Cette question de mariage est celle-ci : Le frère du duc Magnus, Jean, avait fait avec son frère un voyage à Rome et à Jérusalem, mais était mort pendant ce pèlerinage et avait laissé comme fiancée, une princesse de Pomeranie. Celle-ci, désolée du malheur qui l'avait frappée, entra dans un couvent. Plus tard, le duc Magnus voulut épouser la religieuse, ancienne fiancée de son frère Jean, mais trouva de la résistance auprès du clergé. C'est en vain qu'un grand nombre de docteurs en droit civil et en droit canon furent consultés. Notre chartreux Vicke Destin fut chargé de traiter cette affaire avec les prélats et les théologiens de Lübeck. Il s'empressa de le faire, mais il détourna le duc du mariage projeté. Cependant le prince, après avoir écarté beaucoup d'obstacles, épousa la princesse.

saint mariage, jusqu'
cela se s'affsolennité
saint-mariage, de sorte
me parfait et que l'un
ne m'appartient pas d
que cela, comme Votre Al
qui m'ont parlé de cette affa
grands, les meilleurs et

Que Votre Altesse, grac
à la brièveté, aux dang
Dieu ne voit pas la perso
l'un ni pour l'autre, il
font le bien et observen
quoi il est du devoir de
mandements de Dieu e
circonstance sans amou
sans crainte. C'est pou
du pays et des gens pour
à rendre. A quoi peuv
rée, de grands biens, &
grande puissance, sans
sans ce qui est éternel
vrai si ses commanden
peut se sauver, ne sont,
breux ceux qui connais
Que sert-il d'avoir fait
fait des vœux, si l'on
que sert-il de n'avoir
ils prennent à cœur la
mise, les hommes voie
té de cette vie terrestre
radieuse et temporelle
dont s'écarter de l'Ecritu
même), s'il veut être sa

(1) Notre auteur s'imagin
les pèlerinages, les vœux e

saint mariage, jusqu'à quel degré et de quelle manière cela se fait (s'empêtre!) zick zacket, et comment cela annulle le saint mariage, de sorte que celui-ci ne peut subsister comme parfait et que l'union conjugale est invalide, et il ne m'appartient pas d'en parler et d'en écrire. Je ne dis que cela, comme Votre Altesse me l'a dit elle-même. Ceux qui m'ont parlé de cette affaire, sont les hommes les plus grands, les meilleurs et les plus sages de Lubeck.

Que Votre Altesse, gracieux et cher Seigneur, pense aussi à la brièveté, aux dangers et aux embûches de ce monde. Dieu ne voit pas la personne et n'a de préférences ni pour l'un ni pour l'autre, il ne voit et ne préfère que ceux qui font le bien et observent ses commandements. C'est pourquoi il est du devoir de Votre Altesse d'observer les commandements de Dieu et de rendre la justice en toute circonstance (sans préférences!) sans amour, sans amitié, sans bonté et sans crainte. C'est pourquoi Vous avez été mis à la tête du pays et des gens pour avoir un jour un grand compte à rendre. A quoi peuvent servir des joies de courte durée, de grands biens, & la santé, la beauté, ainsi qu'une grande puissance, sans les joies et la santé éternelles, sans ce qui est éternel? Dieu n'est pas Dieu s'il n'est pas vrai si les commandements, sans lesquels personne ne peut se sauver, ne sont pas vrais. Et qu'ils sont peu nombreux ceux qui connaissent et observent les commandements! Que sert-il d'avoir été à Rome et à Jérusalem et d'avoir fait des vœux, si l'on n'en est pas devenu meilleur, et que sert-il de n'avoir fait de bien que en action? (1) Quand ils prennent à cœur la vraie doctrine et l'éternité promise, les hommes voient les dangers et la sombre brièveté de cette vie terrestre et c'est ainsi que toute beauté radieuse et temporelle leur devient amère. Personne ne doit s'écarter de l'Ecriture et de la vérité qui est Dieu lui-même, s'il veut être sauvé; sans le travail, la probité,

(1) Notre auteur s'imagine que le charpentier a voulu condamner les pèlerinages, les vœux et les offrandes.

l'humilité, et les commandements personne ne peut se sauver et personne ne peut y arriver sans travail. C'est pourquoi; la vie étant si courte, il importe de prendre prudemment ses précautions. Celui qui, ici bas, ne porte pas la croix en faisant de bonnes oeuvres et qui ne l'aime pas, aura par trop de difficultés après cette vie. Que Votre Altesse ne m'en veuille pas; il faut dire la vérité.

En outre, gracieux et cher Seigneur, Vous récolterez des fruits préférables à beaucoup de bonnes oeuvres et Vous contribuerez au salut d'un grand nombre, si Votre Altesse protège avec zèle, bonté et amour la liberté religieuse corrige les couvents de ses états et sache à les réformer. Car ceux-ci s'imaginent qu'ils vivent dans la vérité et ils sont en grand danger. Par là Vous pourrez acquérir plus de mérites que par toutes les bonnes oeuvres, services, jeûnes et sacrifices, si Vous maintenez les règles des Ordres religieux dans leur véracité et si Vous faites pour cela usage de votre puissance.

Que, par amour pour Dieu, Votre Altesse daigne aussi secourir les pauvres frères de Rostock, qui mènent une vie sainte et édifiante, qui s'appellent les Frères de la vie commune et vivent conformément à la doctrine des apôtres. C'est pour cela que les mauvais prêtres leur ont donné le sobriquet de « frères bégayants; l'allbrüder »[1]. Dans leur détresse, je la recommande à Votre Altesse, pour l'amour de Dieu car beaucoup de mauvais prêtres ne sont pas bons pour eux (charitables bienveillants). Que Votre Altesse daigne les protéger, pour l'amour de Dieu, comme mon gracieux Seigneur, le duc Albert, l'a fait.

En outre, gracieux Seigneur, les fenêtres et les ouvrages en maçonnerie (qui ont été promis à notre église) devraient

---

[1] On les appelait sans doute ainsi à cause de leurs chants funèbres bas, ressemblant à un bégaiement.

être faits parce qu'on pe
l'hiver (1). Que Votre Al
donner.

Que Dieu accorde à V
vre, le bonheur éternel

De Votre Altesse

aujourd'hui

A Son Altesse Mo
duc de Mecklenbou
A son gracieux Sei
(Sceau).

Celle est la lettre de
manière d'écrire est-ce
temps-là. Mais quelle
un clergé immoral et pr
Chartreux et quelques
Dieu, à un clergé réput
On croit entendre sortir
d'un beau chant printan
chaire de l'église. Le cr
du pèlerinage à Rome
lusion à la lecture des
les soi-disant bonnes œ
dans l'accomplissement
et d'usages cérémoniels
frères, valent infiniment
sincère et humble des c
réclame clairement la
cation de l'Eglise, la réf
prêtres sont dénoncés

(1) Ainsi cette lettre a
l'été de l'an 1477.

être faits parce qu'on peut encore faire des murs avant l'hiver (1). Que Votre Altesse avec son frère veuille l'ordonner.

Que Dieu accorde à Votre Altesse, après une longue vie, le bonheur éternel! Ecrit à la hâte 1477.

De Votre Altesse le pauvre et dévoué serviteur,

Vicke Dessin

aujourd'hui à la chartreuse d'Ahrensböck.

A Son Altesse Monseigneur le Prince Magnus, duc de Mecklenbourg, etc.

A son gracieux et chéri Seigneur le très obéissant.

(Sceau).

Cette est la lettre de notre excellent chartreux. La manière d'écrire est originale et rude, même pour ce temps-là. Mais quelle lettre étonnante! Que l'on songe à un clergé immoral et profondément déchu, à ces pauvres Chartreux et quelques autres Ordres religieux peu nombreux, à un clergé régulier véritablement corrompu! On croit entendre sortir de la cellule d'Ahrensböck l'air d'un beau chant printanier qui annonce la réforme prochaine de l'Eglise. On entend le cri sérieux: Que sert-il (de faire) de lointains pèlerinages à Rome et à Jérusalem! Il est fatal-lucion à la lecture des Ste Ecritures; on déclare que les soi-disant bonnes oeuvres qui ne consistent que dans l'accomplissement mécanique de prescriptions et d'usages cérémoniels, de prières, de jeûnes et de sacrifices, valent infiniment moins que l'observation sincère et humble des commandements de Dieu. On réclame clairement la liberté spirituelle, la purification de l'Eglise, la réforme des couvents; les mauvais prêtres sont dénoncés et le moine sollicite protection

---

(1) Ainsi cette lettre a bien été écrite vers la fin de l'été de l'an 1477.

pour les tranquilles Frères de la vie commune. Et à côté de l'accusation, il y a la tentative de remplacer le mauvais par quelque chose de meilleur. C'est ainsi que le cri de Vicke Dessin est un cri véritablement réformateur: Réveillez-vous.

En 1481, Vicke Dessin fut appelé à la chartreuse de Marienehe où il fut élu ~~coadjuteur~~ abbé. Là il s'efforça de continuer réaliser ses ~~grandes~~ réformatrices, et cela jusqu'en 1486, année de sa mort. Dessin vécut 95 ans trop tôt. Le duc Magnus n'était pas capable de comprendre les pensées du religieux, mais il reçut toutefois avec bienveillance la lettre franche et véridique. — Deux ans avant la mort de Dessin, Martin Luther naquit à Eisleben, le 10 novembre 1483. Dans le chapitre suivant, il sera question de lui comme de l'homme qui donna courageusement et énergiquement le coup de la mort à un nombre innombrable de couvents.

66. Martin Luther.

Ce fut l'homme qui répandit la terreur dans notre chartreuse. Avec sa réforme il apparut à nos moines sous les traits d'un antéchrist. Toutefois ils ne purent pas eux-mêmes méconnaître la grandeur de cet homme. S'étant eux-mêmes préservés de la corruption, ils avaient dû se rendre compte de la corruption qui régnait dans les autres couvents. Et cependant le prédicateur de Wittenberg mit à nu, si impitoyablement, tous les vices de la vie monacale et exposa ~~la situation~~ avec si peu de miséricorde l'état effrayant des couvents, que les justes tombèrent avec les méchants et que notre chartreuse fut elle aussi, emportée par le tourbillon. La réforme de Luther fouilla profondément dans la parole de Dieu. La doctrine de Luther fit voir l'insuffisance et les défauts de la vie religieuse la plus pure et dissipa l'auréole de sainteté dans

laquelle les couvents ava
on prêcha qu'une servan
derrière elle la religieu
est dans une voie meil
plus parfaite. C'était a
chartreuse estimait encore
tant encore mieux sa c
ries était passé. Ce qu
arriva. On se fit plus d
quement sur les œuvres
ment croyant de Luther
comprit le souffle de l'
de Dieu, insuffla une vi
morte. Un épouvantable
et Luther marche en av
vernes brefs, des propos
ables. (Je les passe. J
que les moines devraient
la miséricorde de Dieu,
vres. " — " Il faudrait
veau, mais les punir

Un court espace de tem
ligue romaine, comme a
s'écroula dans le Danem
Holstein. Le grand mo
des couvents. La sainte
œuvres ayant disparu
s'étant évanouie, le ret
mieux que tout autre
prières et les messes po
et notre chartreuse s'app
l'aspect d'une opération
souvent, l'aspect d'un
et d'où elle s'écoule apre

laquelle les couvents aimaient à se montrer. A Rostock on prêcha qu'une servante travaillant fidèlement laisse derrière elle la religieuse et que le serviteur laborieux est dans une voie meilleure que celle du religieux le plus parfait. C'était un temps nouveau. Que notre chartreuse estimât encore plus ses règles sévères et maintînt encore mieux sa discipline, le temps des vieilleries était passé. Ce que Vicke Dessin avait prédit arriva. On ne fit plus de cas de la sainteté fondée uniquement sur les oeuvres. L'esprit pieux et profondément croyant de Luther, son sens vraiment biblique comprit le souffle de l'Esprit-Saint. Luther, à l'appel de Dieu, insuffla une vie nouvelle à des ossements morts. Un épouvantable combat spirituel s'engage, et Luther marche en avant. En 1521 il écrivait, en termes brefs, des propositions faciles à saisir, ineffaçables. (Je les passe. Je ne traduis que celle-ci): «Le que les moines désirent attribuer uniquement à la miséricorde de Dieu, ils l'attribuent à leurs oeuvres.» — «Il faudrait non-seulement déchirer de faux vœux, mais les punir.» —

Un court espace de temps s'écoula et l'Eglise catholique-romaine, comme atteinte par un coup violent, s'écroula dans le Danemark et dans le Schleswig-Holstein. Le grand moine augustin fut le fossoyeur des couvents. La sainteté fondée uniquement sur les oeuvres ayant disparu, la croyance au purgatoire s'étant évanouie, le religieux ne pouvant pas prier mieux que tout autre chrétien pieux, les donations pieuses et les messes pour les âmes cessèrent d'affluer et notre chartreuse s'appauvrit. Notre chartreuse prit l'aspect d'une opération que ses religieux avaient faite souvent, l'aspect d'un étang où l'eau cesse d'arriver et d'où elle s'écoule après que les écluses ont été levées.

Les religieux virent avec effroi le fond apparaître de plus en plus et ils furent littéralement mis à sec.

L'abbé qui était alors à la tête d'Ahrensböck, Guillaume, était fort méconnaît de Luther et des Luthériens. C'est ainsi qu'il écrivait en 1532 au chapitre de la cathédrale de Lubeck que Hermen Tolton de Hambourg s'est montré très empressé d'aider à la chrétienne dans des affaires d'argent, quoiqu'il soit actuellement gâté complètement par la peste luthérienne et soit un homme plein de perfidie luthérienne — Que Dieu, dans sa miséricorde, fasse que notre couvent ne soit pas détruit par le prince et que nous n'en soyons pas empêchés. Nous craignons beaucoup que ce soit nous attendre. Alors toutes nos propriétés seraient confisquées jusqu'au fil de la flamme. Il ne nous resterait rien, tout au plus notre maison et hospice de Lubeck que les pasteurs luthériens ne nous enlèveraient pas pour le moment. (1) Dans la réponse du chapitre de Lubeck, il est dit: Les moines et les prêtres catholiques sont dans une situation fâcheuse en ce moment; ils sont abandonnés et pris pour des balayures (1 Cor. 4,13/-12)

On devait en arriver là tôt ou tard. Déjà dans la ville voisine de Plön l'abbesse du couvent des Augustines avait un prêt goût à la religion luthérienne" (Hansen, page 231), déjà la doctrine de Luther se prêchait dans la petite église de Reinfeld à côté du grand couvent de Cisterciens, déjà beaucoup de voix s'élevaient contre notre chartreuse et déjà apparaissaient les signes précurseurs de la ruine de notre chartreuse.

---

(1) Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, vol. V. Altona, Hammerich 1843, p. 217.

(2) Ibidem, page 222. La lettre est du 13 juin 1532 (fête de St. Antoine).

46. Les signes précur

O Martin Luther! h
a puisé sur la pierre de
le chêne de Donar tomba
grand arbre du monachis
sant sous les coups redou
qui était sur la colline
rensböck devait
que le mort arrive rares
le envoi la souffrance
de grands dommages préc
trieure. L'agonie de notre
qui prolongea la vie du
temps, ce fut la vie révi

Lorsqu'en 1488 notre ch
quelconque avec les Rom
burg et d'Ottendorpe),
l'argent nécessaire pour
dait dans l'île de Fema
par Jacques de Crumbe
furent vendus à l'excep
sonnes (Hansen 80). Il est
île rendait difficile le pa
Dans le chapitre 24 nous
lier Hans d'Alevelde fon
anniversaire, une donati
importante pour l'époqu
139) il qualifie lui-mêm
à aider la chartreuse a
sur elle. Plus le fo cath
15e et au commencemen
des devinrent rares sur
autel de la chartreuse)

(1) Le texte donne Novem
invariablement par mégarde

46. Les signes précurseurs de la ruine de la chartreuse.

O Martin Luther ! ta hache est tranchante ! Tu l'as aiguisée sur la pierre de la parole de Dieu et comme jadis le chêne de Donar tomba sous les coups de Winfried, le grand arbre du monachisme devait s'écrouler en gémissant sous tes coups redoutables. Notre hêtre à l'aigle, qui s'élevait sur la colline de l'église et du couvent d'Athrensböck devait aussi tomber. Mais de même que le mort arrive rarement subitement, de même qu'elle envoie la souffrance en avant, de grandes pertes et de grands dommages précédèrent la ruine de notre chartreuse. L'agonie de notre chartreuse dura 70 ans. Ce qui prolongea la vie du couvent pendant les derniers temps, ce fut la vie sévère des Chartreux.

Lorsque en 1488 notre chartreuse acheta la courtine d'Eg- Eglelsdorf
uelsdorp avec les trois villages d'Egueldorp, de Middelburg et d'Ottendorpe, pour la somme de 6200 marcs de Lübeck, elle ne paraissait plus à se procurer Ottendorf
l'argent nécessaire pour payer. Tous les biens qu'elle possédait dans l'île de Fernarn et qui lui avaient été léqués par Jacques de Crumbeke (voir plus haut chapitre 14) furent vendus à l'exception des maisons de quatre personnes (Hansen 80). Il est probable que l'éloignement de cette île rendait difficile la perception des redevances et de la dîme. Dans le chapitre 24 nous avons raconté que le célèbre chevalier Hans d'Alevelt fit à la chartreuse, en 1496, pour un anniversaire, une donation de 1000 marcs, somme très importante pour l'époque. Dans l'acte de donation (Dipl. 139) il qualifie lui-même son don d'aumône destinée à aider la chartreuse à payer le lourde dette qui pèse sur elle. Plus la foi catholique s'affaiblit vers la fin du 15e et au commencement du 16e siècle, plus les offrandes devinrent rares sur les cinq autels et sur le maître-autel de la chartreuse) [1]; la source d'où coulait l'aut-

[1] Le texte donne Nonnenkirche, église des religieuses. C'est involontairement par mégarde que l'auteur a écrit ce mot.

d'argent dans le Trésor du couvent tarit lentement et ne donna plus que goutte par goutte ce qu'elle donnait autrefois si abondamment.

Le Temps où le couvent pouvait faire rentrer les capitaux placés #. le Temps des grandes donations (1) s'était passé (2) de même que le Temps des grandes acquisitions (3). Les ducs jadis abondants des bourgeois de Lubeck devinrent de plus en plus mesquins et ne suffirent même plus pour permettre à la chartreuse de conserver toutes ses possessions (4). Dans leurs testaments, les bourgeois de Lubeck

---

(1) Aux donations déjà énumérées il y aurait à ajouter un legs de 100 marcs de Lubeck fait par l'évêque de Lübeck Eberhard Attendorn en date du 9 mai 1400. Voir pour plus de détails le Recueil des documents de Lubeck, vol. VI, page 791, N. 696.

(2) Le volume 6 du Recueil des documents de Lubeck ~~rapporte~~ publié en 1881 rapporte, page 223 N. 190, que le 17 mars 1420, en présence du chartreux d'Ahrensböck Paul Grambeken la dette de Guillaume Schoeneveder fut éteinte et payée au couvent par Vronold Warendorp. Le débiteur devait payer au couvent tous les trois mois, 1 marc, ou 4 florins, argent du Rhin.

(3) Ajoutons ici, comme supplément au chapitre 35 N. 12, que Hanneken Rytzert, le 22 mai 1429, vendit à la chartreuse pour 21 marcs de Lubeck, la terre qu'il possédait à Nyen-Schochele et qui consistait en une maison d'habitation et deux charrues héréditaires. Notre chartreuse avait déjà fait l'acquisition du reste du village en 1400. (Voir le vol. VII du Recueil des documents de Lubeck, page 308, N. 324.)

Neu-Schwochel.

(4) Outre la maison du fossé Dankward, N. 696, déjà mentionnée dans le chapitre 28, notre chartreuse acheta, probablement vers 1454, du propriétaire d'alors Hans Sassen, la maison située Hartengrube N. 738, selon l'observation faite dans le registre de la ville supérieure (haute?) de Lubeck.

faisaient autrefois des
chartreuse. En 1473 on l
legs différents 182 marc
somme); on offrait au
poisson et autres choses
s'était encore, il est vrai,
42 villages et d'étangs
Danemark cherchait à s'
c'est-à-dire les bourgeois
D'un autre côté plus d'u
blé de dettes. Cependant
1520 notre chartreuse ve
de Tronsdorf, Hennecke
à Kerstenhagen, à condit
fief ecclésiastique de la p
était défendu, que c'était
notre couvent de vendre
Hennecke de Buchwald,
l'échange? de Kiel, ##
les Pères d'Ahrensböck
roi et prince et s'ensuivent
Diet. 1541: — Bientôt a
veau de vendre un villa
celui de Gudendorpe
Crumbeke avait donné
lage Henri de Rantzau,
le démolit et en fit la te
de Grömitz (Topograp

(1) Pour de plus amples
d'histoire du Schleswig-
par W. Brehmer. Testam
Hans Blomischen de Lub
mentaires donneraient an
quarter de vin et un planken
en automne.

faisaient autrefois des donations importantes à notre chartreuse. En 1473 on lui avait encore donné en dépit leys différents 182 marcs (ce qui alors était une grande somme) ; on offrait aussi aux religieux du vin, du poisson et autres choses semblables [1]. La chartreuse possédait encore, il est vrai, un vaste territoire composé de 42 villages et d'étangs nombreux. Mais plus le roi de Danemark cherchait à imposer les biens « de main morte », c'est-à-dire les couvents, plus le fardeau devenait lourd. D'un autre côté plus d'un village du couvent était accablé de dettes. Cependant on se tira d'embarras. Le 21 août 1520 notre chartreuse vendit au possesseur héréditaire de Tronsdorf, Hennecke de Buchwald, divers biens situés à Kerstenhagen, à condition que ces biens redeviendraient un fief ecclésiastique de la paroisse de Tronsdorf. On voit qu'il était défendu, que c'était en tout cas très désagréable pour notre couvent de vendre des biens-fonds, dans le fait que Hennecke de Buchwald promit de ~~faire en sorte~~ d'obtenir à ses propres frais, jusqu'à l'échange ! de Kiel, ~~de obtenir à ses propres frais~~ que les Pères d'Ahrensböck ne fussent pas disgraciés par le roi et prince et n'eussent à souffrir dans leurs libertés (Dipl. 1541). — Bientôt après le couvent fut obligé de nouveau de vendre un village. Le village qui fut vendu fut celui de Eudenstorpe ou Brodensdorpe que Jacques de Crumbeke avait donné jadis à la chartreuse. Dans ce village Henri de Rantzau, à Helmsdorf, paya 1600 marcs ; il le démolit et en fit la terre de Brödau dans la paroisse de Grömitz (Topographie par Biernatzki I, 263).

Je suppose qu'il s'agit ici d'une transmission de propriété à demander au roi ou prince.

même Brodensdorf.

---

[1] Pour de plus amples détails, voir la Revue de la société d'histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg, page 205, par W. Brehmer. Testaments de Lubeck : c'était ainsi que Hans Blomischen de Lubeck statua que ses exécuteurs testamentaires donneraient annuellement à la chartreuse un quarter de vin « un planken au mois de mai et un planken en automne ».

La même année le couvent dut recourir à une autre mesure bien grave. Huit jours après la St. Michel de l'an 1526, notre abbé Lvvvv, Jean, le senior Pierre, le représentant de l'abbé, Simon, le procureur Pierre et le frère et bailli du couvent Cordt se réunirent et, pressés par la nécessité, vendirent au chapitre de Lubeck la rente annuelle de 100 marcs assignée sur Luschendorf, sur la moitié de Schürsdorf et sur d'autres villages. Pour cette rente le chapitre de Lubeck leur paya 2000 marcs de Lubeck. La dette [illegible] était certainement que la chartreuse était dans la détresse et l'impôt de guerre prélevé dans le Holstein et le Schleswig était lourd. Cependant les religieux se réservèrent la faculté de racheter dans l'espace de dix ans la rente vendue (1). Le 12 juin 1526, douze charrues de verres situées dans le village paroissial de Gresson furent vendues à Henneke de Bokwold pour 1200 marcs de Lubeck.

Cependant la dette de la chartreuse devint de plus en plus écrasante. C'est ce qui nous est attesté par une lettre adressée par l'abbé Guillaume, en date du 2 février 1528, au prévôt de Lubeck Henning Osthusen. L'abbé d'Ahrensböck dit que son couvent a de lourdes charges à supporter (s'est endetté) et cela en peu d'années. La rente annuelle de 100 marcs pour les 2000 marcs est si difficile à faire rentrer que la chartreuse aimerait mieux emprunter! de nouveau 1000 marcs. Bientôt cette lettre fut suivie d'une seconde. Mais il paraît que le pauvre abbé ne reçut de réponse ni à l'une ni à l'autre de ces lettres. Alors notre abbé prend un ton plus haut et écrit au chapitre de Lubeck en termes très vifs. Il rappelle les conventions passées, et la faculté de racheter (rembourser) les 2000 marcs; il se plaint du fardeau des dettes à supporter et déclare que si le couvent est écrasé outre mesure par les

---

(1) Le document est reproduit dans les Archives de l'histoire civile et ecclésiastique du Schleswig-Holstein, vol. V, page 213 et suivantes.

impôts royaux. » Dans l'é
er 12 000 marcs au roi: l
sions et ses biens, les dép
et chaque jour l'on impose
des impôts plus lourds. (
loyal à-l'égard de cette cha
bé; a fait toutes ses plain
passage et celui à répond
doctrine de Luther attir
des prêtres étant sujets a
reté de cœur du chapitr
enfin le jour de la St-A
mais elle fut négative
par la grande détresse, no
100 marcs d'intérêt, une s
Rantzon à Rehmten, en
Swinekulen avec la fer
de Swynekulen et tou
de l'intérêt était plus é
30 novembre 1554 nos re
de Rantzon mille marc
coursables et pour cette
rente ou un intérêt de
le village de Siblin dan
fois le comte Henri Ran
lage aussi longtemps qu
l'échéance. Ces intérêts
Si les porteurs de l'intérêt
que manière que ce soit

(1) Ibidem. pages 21

(2) La conduite du chap
est probable qu'en 1528,
étaient déjà luthériens.

impôts royaux. » Dans l'espace de huit années, il a dû payer 12 000 marcs au roi. Il est contraint d'aliéner ses possessions et ses biens, les dépenses augmentent journellement et chaque jour l'on impose aux moines comme aux paysans des impôts plus lourds (1). Le chapitre de Lubeck est déloyal à l'égard de la chartreuse d'Ahrensböck. Lui, l'abbé, a fait toutes ses plaintes à un archevêque qui était de passage et celui-ci a répondu qu'il ne s'étonnait pas que la doctrine de Luther attirât tant de maux sur l'Eglise, les prêtres étant sujets à tant de disputes semblables à la discorde de ceux du chapitre de Lubeck. La réponse arriva enfin le jour de la St-Antoine, c'est-à-dire le 13 juin 1532, mais elle fut négative (1). — Le 30 novembre 1551, pressé par la grande détresse, notre chartreuse emprunta, pour 100 marcs d'intérêt, une somme de 2000 marcs à Hennecke Rantzow à Rehnitten, en lui hypothéquant le village de Swinetkulen (Schwinskuhlen) avec la ferme située dans le grand étang de Swynetkulen et tous les étangs (Dipl. 154). Le taux de l'intérêt était plus élevé sept années plus tard. Le 30 novembre 1558 nos religieux empruntèrent à Henri de Rantzow mille marcs de Lubeck en thalers de Sochsm? coursables et pour cette somme le couvent dut payer une rente ou un intérêt de 60 marcs. Ensuite fut hypothéqué le village de Siblin dans la paroisse de Glasau. Toutefois le comte Henri Rantzau ne devait pas vendre ce village aussi longtemps que les intérêts seraient versés à l'échéance. Ces intérêts devaient être payés à Segeberg. Si les porteurs de l'intérêt sont arrêtés en route ou de quelque manière que ce soit, le rude Henri Rantzow veut

---

(1) Ibidem, pages 216-220.

(2) La conduite du chapitre de Lubeck ne m'étonne. Il est probable qu'en 1528 plusieurs membres du chapitre étaient déjà luthériens. (Le traducteur.)

envoyer à l'abbé un messager pour réclamer les intérêts. — Toutefois il était facultatif aux religieux de rembourser ces 1000 marcs après un avertissement préalable de trois mois. (Dipl. 156). La chartreuse en 1562 reçut encore 500 marcs d'un certain Hans Everdes, domicilié à Kattenkrog. Les religieux hypothéquèrent le mariage de Holstendorf pour 300 marcs, l'étang de Heldal pour 150 marcs et le mariage de Blesker pour 50 marcs (ce dernier était situé à l'est de l'étang du moulin de Wolters). Hansen page 93. C'est le dernier emprunt que les Chartreux firent librement. C'est ainsi que la chartreuse déchut. — C'est bien inutilement qu'au landtag de Rendsbourg, en 1525, les hommes (députés?) avaient demandé qu'il fût interdit à l'avenir au clergé d'acheter des terres pour empêcher la noblesse « d'être déracinée. » La propriété foncière passa d'elle-même de la main des couvents et du clergé dans celles de la noblesse. — Sur ces entrefaites, le fléau de la guerre passa sur Ahrensböck. Nous allons en parler.

47. Les bourgeois de Lubeck imposent une contribution au couvent d'Ahrensböck en 1534, à l'époque de la guerre des comtes.

Auteurs consultés:

Chronique de Reimar Kock, manuscrit conservé à la bibliothèque de la ville de Lubeck, vol. 3, écrit en 1549.

Huitfeld: Chronique du royaume de Danemark, 1652, vol. 2.

Nicol. Cragii Annalium libri VI. Res danicae. Historia Regis Christiani III. Kopenhagen, 1737.

C. F. Allen: Histoire du Danemark traduite par Dr. N. Falk. Kiel, 1842.

Dr. C. Paludan-Müller. Aktstykker til Nordens Historie I Grevefeidens Tid. Odense 1852, vol. I.

Fr. von Alten: Le comte Christophe d'Oldenbourg

et la guerre des comtes 1
G. Waitz: Lübeck so
Berlin. 1855.
L. Daae: Bidrag t
Grevefeiden. Kristian
Le roi de Danemark
le 10 avril 11. Le roi Chris
une rude captivité. Le
pendant près de trois an
des violences de la noblesse
Frédéric I, le protecteur
régime lui procurerait le
où il s'agissait d'être un
s'entendre. La noblesse n
et des biens qu'elle avait
tholique, n'permettre à
ver. Sur ces entrefaites l
mot à dire. Pendant
vait duré dix ans, il a
blesse avait fait peser s
plus longtemps la domi
revoir sur le trône le ra
au château de Sonderbo
de Lubeck alors puissan
terreigne danois. Sous l
vait beaucoup souffert
ce prince avait accordés
que le moment était v
sance de la hanse. Ju
tif et prudent bourgm
plus basse extraction, e

11) D'autres disent 1534. (Trad.)

et la guerre des comtes 1534-36. Hambourg, 1853.

G. Waitz: Lübeck sous Jurgen Wullenweber. Vol. 2 Berlin, 1855.

L. Daae: Bidrag til Danemarks Historie under Grevefeiden. Kristiania, 1875.

Le roi de Danemark Frédéric I était mort à Gottorf le 10 avril 11. Le roi Christian II expiait ses cruautés par une rude captivité. Le trône de Danemark resta vacant pendant près de trois ans. Le clergé catholique se plaignait des violences de la noblesse et espérait qu'après la mort de Frédéric I, le protecteur des Luthériens, un changement de régime lui procurerait la délivrance. Au reichstag danois où il s'agissait d'élire un nouveau roi, on ne parvint pas à s'entendre. La noblesse ne voulait pas se dessaisir des droits et des biens qu'elle avait péniblement enlevés au clergé catholique, ni permettre à la puissance de l'Eglise de se relever. Sur ces entrefaites le peuple voulut aussi avoir son mot à dire. Pendant le règne de Frédéric, règne qui avait duré dix ans, il avait senti le joug lourd que la noblesse avait fait peser sur lui, et plutôt que de supporter plus longtemps la domination de la noblesse, il eût préféré revoir sur le trône le sanguinaire Christian II détenu au château de Sonderbourg. — De leur côté, les habitants de Lubeck alors puissants voulurent tirer profit de l'interrègne danois. Sous le règne de Frédéric I leur commerce avait beaucoup souffert des avantages commerciaux que ce prince avait accordés aux Hollandais. Lubeck crut que le moment était venu de déloger l'ancienne puissance de la hanse. Jürgen Wullenweber, le grand, actif et prudent bourgmestre de Lubeck s'était, de la plus basse extraction, élevé à la haute dignité qu'il occu-

---

1) D'autres disent que Frédéric I mourut le 3 avril 1534. (Trad.)

part. Il était secondé par l'amiral Marc Meier. Les deux
demandèrent à Copenhague que le Danemark rompît ses
nouvelles relations commerciales avec la Hollande. Leur
demande ne fut pas écoutée. Alors Lubeck s'allia au
bourgmestre de Copenhague, Ambroise Bagbinder et
au bourgmestre de Malmoe, Jürgen Kolz (Minster) qui
étaient les chefs des bourgeois et des paysans, dans l'intention de délivrer le sanguinaire Christian II et d'introduire définitivement la réforme de Luther dans le Danemark.
Par contre le reichsrath recherchait une alliance avec Gustave
Wasa, roi de Suède, et réclamait la réunion des duchés de
Schleswig-Holstein au royaume. Le général qui fut choisi
pour commander les forces de Lubeck fut un parent du roi
de Danemark prisonnier, le comte Christophe d'Oldenbourg.
C'est de lui que la guerre qui s'alluma prit le nom de
guerre des comtes. L'armée de Lubeck fit d'abord une attaque simulée contre les duchés, et en premier lieu contre le
Holstein. Comme c'était à prévoir, des troupes danoises sortirent alors de Seeland pour occuper la terre-ferme et marcher vers le Holstein. Profitant de ce mouvement, le comte
Christophe s'embarqua à Travemünde, en 1534, cingla
vers Copenhague, écrasa la flotte danoise et plaça tout
le Seeland et le sud de la Suède sous la domination de
Lubeck. La diète rétablit alors l'union en Danemark
et l'on procéda à l'élection d'un roi. Christian, le troisième
de ce nom, le fils de Frédéric I, fut élevé sur le trône. Les
évêques catholiques acceptèrent cette élection tout en prévoyant que sous un roi luthérien, la puissance de Rome
prendrait enfin fin en Danemark. En ce moment le chef
parti du peuple et des paysans et leur chef, le comte Christophe d'Oldenbourg, était au comble de leur puissance.
Alors le nouveau roi Christian III, en sa qualité de duc de
Schleswig-Holstein, conclut la paix avec Lubeck, leva le
siège de Lubeck et à la tête de toutes ses troupes marcha

contre Copenhague pour
de son armée, le comte Je
sement en avant, tout
cautés (prise d'Aalbor
hague. Cette ville dépa
trophe, puis par le duc
traint de se rendre ap
let 1536, au nouveau r
que tomba le dernier re
I et, (c'est d'après leurs
Wullenwever et Marc
décapités, écartelés, le
le second par les Danois
hague. Tout pouvoir fu
aux évêques catholique
(il aurait fallu dire : ✕✕
aboli), mais la religio
dépendance parfaite d
Nous avons dû faire ce
Ahrensböck pour comp
Lorsque le comte Ch
du Seeland dans le Hols
défenseurs, fit une fam
les contrées les plus rapp
ment éprouvées. Suivon
la guerre. Après avoir
comte Christophe ma
27 mai. En même temp
beck s'avança contre G
et notre Ahrensböck.
tirent d'abord aucun
part des lieux fortifi
subit éprouver de vifs
Crittnau et s'empara

contre Copenhague pour s'en emparer. Le vaillant chef de son armée, le comte Jean Ranzau marcha victorieusement en avant, tout en commettant beaucoup de cruautés (prise d'Aalborg) et se présenta devant Copenhague. Cette ville défendue d'abord par le comte Christophe, puis par le duc Albert de Mecklenbourg, fut contrainte de se rendre après un an de siège, le 29 juillet 1536, au nouveau roi Christian III. Avec Copenhague tomba le dernier rempart des partisans de Christian II et, (c'est d'après leurs succès que les chefs sont mesurés) Wullenwever et Marc Meier furent mis à la torture, décapités, écartelés, le premier par le duc de Brunswick, le second par les Danois, et Christian III entra à Copenhague. Tout pouvoir fut enlevé; mais non sans violence, aux évêques catholiques, la réformation fut introduite (il aurait fallu dire: ~~il abolit~~ la religion catholique fut abolie), mais la religion luthérienne fut mise sous la dépendance parfaite de la couronne de Danemark.

Nous avons dû faire cette excursion hors des limites d'Ahrensböck pour comprendre ce qui va suivre.

Lorsque le comte Christophe, pour attirer les troupes du Seeland dans le Holstein et priver ainsi le Seeland de défenseurs, fit une fausse attaque contre le Holstein, les contrées les plus rapprochées de Lubeck furent cruellement éprouvées. Suivons un peu de près les opérations de la guerre. Après avoir déclaré la guerre, le 22 mai, le comte Christophe marcha contre Segeberg le 24 ou le 27 mai. En même temps un autre corps d'armée de Lubeck s'avança contre Plön, Eutin, Reinfeld, Crittnau et notre Ahrensböck. Les soldats de Lubeck ne rencontrèrent d'abord aucune résistance, par même de la part des lieux fortifiés. Marc Meier prit sans difficulté ~~éprouver~~ éprouver de résistance sérieuse le château de Crittnau et s'empara aussi sans peine de la ville et

du château de Plön. les deux endroits furent cruellement pillés et livrés aux flammes. La résidence de l'évêque, Eutin, fut aussi prise et l'évêque, Henri de Bockholt, l'ami du duc Christian, s'enfuit à Hambourg (1). Les chanoines se dispersèrent dans les villes voisines après avoir été contraints (2) par les soldats de Lubeck de leur livrer rentes et loyers. Seul le château de Segeberg, situé sur le Kalkberg, opposa une résistance longue et sérieuse aux envahisseurs; il fut débloqué le 9 juin par le comte Rantzau, mais la ville de Segeberg devint la proie des flammes (3). Entre Eutin qui fut délivré de sa garnison lubeckoise par l'approche du duc Christian et du comte Rantzau, et Travemünde (4) on en vint aux mains le 16 juin 1534. Se distinguèrent surtout les forts soldats de Nordstrand sous les ordres de comte Jean Rantzau (d'Alton, 135, note). Cependant les troupes de Marc Meier et de Christophe sortirent de cette rencontre plutôt victorieuses que vaincues. Le duc (plus tard le roi) Christian campa près de Pansdorf et de Ratekau; de là, il voulut attaquer Lubeck et rentra déjà le 13 juin dans son camp d'Eutin (5).

---

(1) D'après le rapport de l'ambassadeur de Hesse du 22 juin, l'attaque des troupes de Lubeck se fit comme suit: « Elles s'emparèrent de Trittau, incendièrent le couvent de Reinbek, imposèrent une contribution de guerre à la petite ville de Seburg (Segeberg), prirent Eutin et chassèrent l'évêque, imposèrent une contribution de guerre à Plön et commirent d'autres méfaits. — — — Les Lubeckois ont tout englouti le diocèse. » Waitz, page 253.

(2) Rapport de l'ambassadeur de Saxe. (Waitz, p. 253).

(3) A cette occasion les archives de la ville de Segeberg furent anéanties. Voir Nordalbing. Studien III, 151.

(4) Reimar Kock dit: « Entre Eutin et Travemunde. »

(5) Waitz 254 et suiv.; Paludan Müller qui reproduit la lettre du duc expédiée d'Eutin.

Pendant ce temps-là l'anxiété. De tous les co bandes de Luthériens e En outre, une circonstan les inquiétudes de l'abbe craindre pour la conser les paysans et les petits épargnés tandis que le les couvents ainsi que de la bourse et de la ha de Cassel, Wolfgang d juin au landgrave G. vants qui ne se prêtent c cherchent à fomenter une et c'est pourquoi ils ne s'attaquent aux maison On voit aussi quelques ca pre à la tête de leurs pa la rencontre des troupe procher leurs ancienn ves, furent arrêtés par nés à Lubeck. Ce n'est, c'est la noblesse qui, da la haine populaire. Lu d'eux du Eutin et de l'a

A l'époque où ces éve Lubeck un prêtre, Rei de sa Chronique qui n manuscrit, a écrit Je si le feu s'alluma bien topher marcha avec ses dis que le matin les vai

(1) Il écrivait de ne Waitz 256.

Pendant ce temps-là nos Chartreux étaient dans l'anxiété. De tous les côtés allaient et venaient des bandes de Luthériens excités contre les catholiques. En outre, une circonstance était de nature à augmenter les inquiétudes de l'abbé Guillaume et à lui faire craindre pour la conservation de sa chartreuse: partout les paysans et les petits habitants de la campagne étaient épargnés tandis que le pillage et la ruine atteignaient les couvents ainsi que les propriétés et les manoirs de la basse et de la haute noblesse. L'ambassadeur de Cassel, Wolfgang d'Uttenhoven écrivait le 11 juin au landgrave Philippe de Hesse les mots suivants qui ne se prêtent à aucune méprise: « Les Lubeckois cherchent à fomenter une espèce de révolte des paysans, et c'est pourquoi ils ménagent les paysans tandis qu'ils s'attaquent aux maisons et aux biens de la noblesse. »[1]. On voit aussi quelques cas où des nobles voulant se mettre à la tête de leurs paysans et sujets et marcher à la rencontre des troupes de Lubeck, s'entendirent reprocher leurs anciennes exactions et les lourdes corvées, furent arrêtés par leurs propres paysans et traînés à Lubeck. Ce n'est pas le ~~[illegible]~~ duc Christian, c'est la noblesse qui, dans nos contrées, était l'objet de la haine populaire. Quant aux couvents, on attendait d'eux du butin et de l'argent pour solder les volontaires.

A l'époque où ces événements se passaient, vivait à Lubeck un prêtre, Reimar Kock, qui à la page 227 de sa Chronique qui nous est parvenue à l'état de manuscrit, a écrit textuellement ce qui suit: « Ainsi le feu s'alluma bientôt et ..... le comte Christophe marcha avec ses troupes contre Tritton, et tandis que le matin les vaches allaient à l'abreuvoir,

---

[1] Il écrivait de même au duc Albert le 9 juillet. Waitz 156.

Marcus Meyer pénétra dans le château et s'en empara, puis il s'empara aussi à Eutin de la maison de l'évêque. Les couvents de Reyenfelde et d'Arensboke eurent à payer une contribution de guerre, et ensuite [la ville de] Segeberck fut pillée. » De même l'ambassadeur du duc Henri de Brunswick écrit de Hadersleben, à son maître, le 26 août 1534 : « ---- quelques couvents eurent à payer des contributions de guerre. » (Saludan-Müller, 167). Le chanoine Huitfeld raconte aussi dans sa Reichschronik (chronique de l'empire), page 1414 : « ---- Arensbogh, couvent de Reynefeld assujettis à une contribution de guerre par pure méchanceté, sans aucune raison. » Enfin Nicolas Cragius rapporte, page 93, ce qui suit : « Les couvents d'Arnsbok et de Reinfeld se rachetèrent du pillage à prix d'argent. » Comme Reimar Kock mourut en 1569 et écrivit sa chronique vers 1559, c'est son récit qui inspire le plus de confiance.

*Reinfeld
*Segeberg

C'est vers la fin de mai 1534 que notre chartreuse eut à payer sa contribution. Le fanatisme religieux fut ~~probablement~~ le dernier motif qui porta les Lubeckois à molester notre chartreuse (1). Il est bien probable que les mercenaires que Lubeck avait enrôlés, comme cela se pratiquait partout alors, en voulaient surtout aux trésors du couvent. A l'amour de l'argent se joignait une haine générale contre la noblesse et contre les châteaux-forts, comme le prouve aussi la guerre des paysans qui venait de se terminer après avoir désolé l'Allemagne centrale et l'Allemagne méridionale. Les paysans dépendant de la chartreuse ne lui firent aucun mal ; ils ne voyaient pas une ennemie en elle. Ils détestaient la noblesse. Et dans notre paroisse la noblesse avait été éloignée peu-à-peu

L'contribution
l'imposition de guerr
lui fut contracter, comm
de grandes dettes. Subi
après tout, se prêteront
des sommes d'argent et
qu'on possède. Si, après
parvint à prolonger en
dant 30 ans, cela prou
sance.

Il est difficile de fixer
de guerre fut subir aux c
les objets précieux qui
chartreuse. La seule ch
paysans des villages vo
rançonnés. — Des scène
passées à la ferme du co
là menaient une vie a
le silence qui règne de
justifié en quelque sor
avaient été commis, les
au mois de septembre de
lequel ils disaient : Le
dans le Holstein tant
étaient dus par les égl
bles, qu'ils n'ont fait qu
gent qui leur appartena
valeur bien contestable
(von Saludan-Müller,
la noblesse ne répondait
aux négociants de Lub
rêts, et ne leur offraient
livrer, cela peut être vra

---

(1) Lui sait si le fanatisme religieux ne fut pas l'un des mobiles principaux des Lubeckois ? Jürgen (Georges) Wullenweber et Marx Meyer étaient protestants et dès le 29 janvier 1530 les églises de Lubeck avaient été pillées et saccagées par la populace. (Le traducteur.)

été éloigné peu-à-peu par les moines et par les acquisitions du couvent.

L'contribution
L'imposition de guerre que notre chartreuse eut à payer lui fut contracter, comme au couvent voisin de Reinfeld, de grandes dettes. Subir une contribution de guerre, c'est après tout, se préserver de l'incendie en payant de grandes sommes d'argent et en livrant les objets précieux qu'on possède. Si, après cette cruelle épreuve, notre couvent parvint à prolonger encore son existence pendant 30 ans, cela prouve qu'elle était autrefois sa puissance.

Il est difficile de fixer les pertes que cette contribution de guerre fit subir au couvent. On ne connaît pas bien les objets précieux qui ont été enlevés à l'église de la chartreuse. La seule chose qui soit certaine, c'est que les paysans des villages voisins ne furent ni maltraités ni rançonnés. — Des scènes regrettables peuvent bien s'être passées à la ferme du couvent. Les mercenaires de ce temps-là menaient une vie désordonnée peu en rapport avec le silence qui règne dans une chartreuse. Pour se justifier en quelque sorte des actes de violence qui avaient été commis, les habitants de Lubeck publièrent au mois de septembre de la même année un mémoire dans lequel ils disaient: Les Lubeckois avaient à recouvrer dans le Holstein tant de capitaux et d'intérêts qui leur étaient dus par les églises, par les couvents et par les nobles, qu'ils n'ont fait que se mettre en possession de l'argent qui leur appartenait. Le motif invoqué est d'une valeur bien contestable. Cependant, quand le mémoire (voir Paludon. Müller, page 185) continuent, dit que la noblesse ne répondait que par d'orgueilleuses bravades aux négociants de Lubeck qui réclamaient leurs intérêts, et ne leur offraient que de vieilles cartes et de vieux livres, cela peut être vrai. Les Bourgeois de Lubeck exagé-

raient naturellement les griefs de ce genre et ne voyaient dans les couvents que de l'argent et du butin à emporter.

Quand, plus tard, Marcus Meier, fut interrogé dans sa prison, il fit entrer autres cet aveu (Falkenau-Müller N. 302, page 559) : Les bourgeois de Lubeck n'avaient pas assez d'argent pour payer les mercenaires du comte Christophe; ils voulurent alors réunir Crittau et Eutin au territoire de Lubeck et chercher dans les couvents l'argent nécessaire. — On était aussi d'avis à Lubeck que le moment était venu de profiter du désordre général pour réunir à Lubeck l'évêché de Lubeck (ainsi une partie de notre principauté actuelle) et pour l'englober dans les possessions de la Hanse.

Encore une fois il est question d'Ahrensböck pendant la guerre des comtes. Le duc Christian qui était campé à Rendsbourg pendant que Marcus Meier se faisait payer une contribution de guerre par notre chartreuse, était à Plön les 6-8 juin 1534, à Eutin le 13 et 14 juin (samedi et dimanche), et à Tansdorf du 17 au 20 juin. A Tansdorf il reçut le 18 juin les ambassadeurs du Landgrave Philippe de Hesse, Jörg de Tappenheim et Reichert Ringk. Ceux-ci voulaient négocier la paix entre la ville luthérienne de Lubeck et le duc Christian. Cependant Christian ~~avait~~ se plaignit amèrement de Lubeck; il exigeait la reddition de Crittau et la restitution de tout ce qui avait été pris aux couvents dévastés, par conséquent à Ahrensböck.

Alors eut lieu le désarroi du 19 juin 1534. Le comte Christophe d'Oldenbourg s'embarqua à Travemünde pour aller attaquer Copenhague et mit en partant le feu à Travemünde. Tandis que les flammes s'élevaient vers le ciel, les ambassadeurs de l'électeur Jean Frédéric de Saxe négociaient avec le duc Christian dans son camp de Tansdorf. Ces ambassadeurs étaient Christian de Taubenheim et Frédéric Brandt. Tous deux exprimèrent des sentiments

de colère contre Lubeck. S
Christian quitta Pansa
Travemünde où il s'empa
Müggeburg. Les ambas
vec lui la route de Trav
par les ambassadeurs d
négociations demeurèren
aime mieux) qu'il ne res
il aime mieux appeler
tian qui était hostile c
ger aux Hollandais et au
négociant. Les ambassa
des ambassadeurs de Po
Lunebourg s'annoncen
veulent aussi partir sa
où ils veulent prendre co
lui-ci les invite à le su
sadeurs de Poméranie,
vont négocier aussi avec
restent donc. Le 28 jui
maines environ après
de guerre à notre chart
vent avec le duc Chris
entre le duc et Lübeck
böck qui n'eut que peu
ment un dimanche (
négociations de paix eur
let on était d'accord. L
tions devaient se contin
beck profita de l'armis
armements. Le 2 juil
son camp à l'embouchu
deurs avaient quitté S
retrouné son silence sur

(1) Je suppose qu'au lieu
dits dans Lucklois, il
landais et des Lucklois.

de colere contre Lubeck. Aucune decision ne fut prise. Christian quitta Ransdorf le 21 juin et se dirigea vers Travemünde où il s'empara de la petite forteresse de Müggeburg. Les ambassadeurs saxons avaient pris avec lui la route de Travemünde où ils furent rejoints par les ambassadeurs de Hesse le 22 juin. Toutes les negociations demeurèrent sans résultat. « Wullenwever aime mieux qu'il ne reste pas à Lubeck pierre sur pierre, il aime mieux appeler les Turcs que ce nouveau roi Christian qui serait hostile à l'Evangile et à Lubeck et manger? aux Hollandais et aux Suedois. »[1] On aperçoit ici le négociant. Les ambassadeurs de Saxe partent. Par contre des ambassadeurs de Poméranie, de Hambourg et de Lunebourg s'annoncent. Les ambassadeurs de Hesse veulent aussi partir sans avoir rien fait. Au moment où ils veulent prendre congé du duc, à Travemünde, celui-ci les invite à le suivre à Ahrensböck où les ambassadeurs de Poméranie, de Hambourg et de Lunebourg vont négocier aussi avec lui: Les ambassadeurs de Hesse restent donc. Le 28 juin 1534, par conséquent quatre semaines environ après l'imposition d'une contribution de guerre à notre chrétienne, tous ces ambassadeurs arrivent avec le duc Christian à Ahrensböck. — On y conclut entre le duc et Lübeck la suspension d'armes d'Ahrensböck qui n'eut que peu de durée. Le 28 juin était précisément un dimanche (Waitz 271). Il est probable que les négociations de paix eurent lieu au courant. Le 2 juillet on était d'accord. Le 3 juillet vendredi, les négociations devaient se continuer à Schwartau. Du reste Lubeck profita de l'armistice pour faire de nouveaux armements. Le 2 juillet le duc était de nouveau dans son camp à l'embouchure de la Trave. Les ambassadeurs avaient quitté Ahrensböck et le couvent avait retrouvé son silence sous les feux de juillet tombant

[1] Je suppose qu'au lieu de fremd, manger aux Hollandais et aux Suédois, il faut lire freund, l'ami des Hollandais et des Suédois. Le traducteur.

sur la hauteur d'Ahrensböck. Le couvent avait vu ~~s'éloigner~~ avec plaisir s'éloigner les hôtes qu'il n'avait pas invités. Cependant la prévision d'une ruine prochaine était dans toutes les cellules et la caisse du couvent pillée, la cave vidée, le procureur effrayé et le bailli du couvent parlaient encore longtemps des hôtes inquiétants et des hérétiques incrédules.

48. Le pauvre fugitif.

Le bruit de la guerre de 1534 avait cessé, mais la détresse n'avait pas évacué la chartreuse, pas plus que la crainte de périr. Jetons maintenant un regard sur la chartreuse de Marieneke près de Rostock (voir plus haut chap. 231). Le Vicke Dessin était descendu dans la tombe incompris, presque inconnu. Trois autres prieurs avaient succédé à cet esprit singulier. En 1525, Marquard Behr, issu d'une famille noble de la Poméranie citérieure avait été élu abbé de Marieneke. Lui aussi, il pensait observer sévèrement, d'une volonté inflexible, les ~~constitutions~~ règles du couvent (1). Mais il lui était impossible d'arrêter l'orage qui approchait. Dans le Mecklenbourg la réforme avait aussi gagné toujours plus de terrain; le conseil de la ville de Rostock finit par décréter la suppression de la chartreuse de Marieneke. C'est en vain que le noble et intègre abbé Marquard éleva sa voix menaçante et suppliante, en vain protesta-t-il solennellement. Le 15 mars 1552, le couvent fut pris d'assaut, dévasté et supprimé. Trois cents hommes à pied et à cheval accomplirent cet acte d'héroïsme. L'abbé et tous les religieux, même ceux dont les forces avaient été brisées par l'âge et par la maladie, furent expulsés honteusement, au milieu des outrages les plus grossiers.

---

(1) Comparez la détention du moine Hans Granges. Lisch. Marq. Behr, page 29 sq.

Bientôt après, il fut
on apprit à la chartreu
d'abord, puis d'une mau
triste nouvelle que la
été prise d'assaut pa
tous les moines avaien
vent donné et la plus
mandée. Les murs du c
geois de Lübeck et les
tion plus haut avaient
furent séparés à la hâ
fut donné de ne pas vid
de le remplir pour for
du couvent un fossé d'
fond. — Le procureur s
maison-basse où il do
des ordres sévères pour
que l'abbé Henning
regard tomba sur le t
était justement sur la fa
crit toutes les possessi
maison. En ce moment
le grand livre relié en
pelait que trop l'ancien
arrivé à Marieneke pe
murmura notre homm

Par la fenêtre, à vitr
chaînées dans le plomb,
du couvent. « Vous êtes
qui êtes morts dans la p
dans l'église un repos
ferme à mon porte jus
chapitre nous devons d
fidèles à notre règle de no

Bientôt après, c'était à la fin de mars de l'an 1552, on apprit à la chartreuse d'Ahrensböck, vaguement d'abord, puis d'une manière bien trop certaine, la triste nouvelle que la chartreuse de Rostock avait été prise d'assaut par le conseil de Rostock et que tous les moines avaient été dispersés. Divers ordres furent donnés et la plus grande vigilance fut recommandée. Les murs du couvent, par lesquels les bourgeois de Lübeck et les ambassadeurs dont il a été question plus haut avaient franchi 18 ans auparavant furent réparés à la hâte et le palis fut renforcé. Ordre fut donné de ne pas vider l'étang cette année-là, mais de le remplir pour former autour du cimetière et du couvent un fossé d'autant plus large et plus profond. — Le procureur s'empressa de se rendre à la maison-basse où il donna à quelques domestiques des ordres sévères pour la nuit. C'est avec agitation que l'abbé Henning se rendit dans sa cellule. Son regard tomba sur le livre du couvent ou Verrier qui était justement sur la table. Dans ce livre étaient inscrits toutes les possessions et les anciens villages de la maison. En ce moment il s'empressa de mettre de côté le grand livre relié en parchemin rouge qui ne lui rappelait que trop l'ancienne splendeur. « Ce qui est arrivé à Marienehe peut arriver aussi à Ahrensböck » murmura notre homme assombri.

Sur la fenêtre, à travers les petites vitres rondes enchâssées dans le plomb, il jeta un coup d'œil sur la cour du couvent. « Vous êtes heureux, vous mes prédécesseurs qui êtes morts dans la paix du Seigneur et qui goûtez dans l'église un repos éternel. Cependant je resterai ferme à mon poste jusqu'à la fin. Si moi et mon chapitre nous devons être expulsés d'ici, nous partirons fidèles à l'héritage de notre Ordre, comme nos frères de

Marienehe, sans opposer aucune résistance, ne combattant qu'avec les armes de la parole, nous ne briserons le silence que pour attester que nous n'avons cédé qu'à la violence." Tels étaient les pensées et les plans qu'ils roulaient dans son esprit.

L'abbé se leva et s'éloignant de la table auprès de laquelle il était assis se rendit dans la belle bibliothèque du couvent (1) qui était voisine. Il y prit un volume de l'histoire des martyrs pour se fortifier en se rappelant l'exemple de chrétiens fidèles à leur devoir. Mais il lui était impossible de recueillir ses pensées. Toute à coup, tous les chiens du couvent se mettent à aboyer au milieu des ténèbres de la nuit. Le ~~portier~~ gardien du couvent se lève. On entend distinctement des coups frappés à la porte intérieure de la cour. Ce sont des coups qui se répètent à des intervalles mesurés. Ces coups annoncent que celui qui veut entrer n'est pas un étranger, mais un frère. Le gardien ouvre la porte. L'abbé d'Ahrensböck descend dans la cour et voit en face de lui un personnage pâle et maigre portant également le costume des Chartreux. Toutefois ce n'est aucun des religieux d'Ahrensböck. L'abbé Henning reconnaît néanmoins ce moine. C'est le prieur de Marienehe qui est en fuite pour échapper aux bourgeois de Rostock. "La paix soit avec vous. Loué soit Jésus-Christ," dit l'arrivant. "Ainsi soit-il," répond le prieur avec un air sérieux. "Donnez-moi l'hospitalité, reprend le personnage, je suis Marquard Behr, prieur de la chartreuse de Marienehe qui est maintenant en ruines ; recevez un pauvre proscrit." "Nos frères sont toujours les bienvenus à Ahrensböck, répliqua l'abbé Henning ; et un frère proscrit pour cette cause ne peut être reçu qu'avec le double témoignage d'affection. Venez dans ma cellule, frère Marquard." (2)

---

(1) Voir chap. 57.
(2) Cette fuite est historique.

Lorsque le prieur Hen
son frère l'abbé ; celui-c
en défaillance. Cependa
avoci pris un peu de vi
à l'abbé d'Ahrensböck
chartreuse de Marien
dit-il en finissant, on
année ; aujourd'hui je
vous le serez peut-être
mort, souvenez-vous d
dit-il en montrant la
raille, devant le crucif

Marquard Behr de
Sérieux et sombre il
et chanta ~~mélancoliquement~~ au chœur
joyeux. Après l'office
Là il prit de son manu
portés en sortant de
~~entrèrent dans~~ les
de son couvent. ~~Beaucoup~~
ques bijoux de grand
rage et la libéra avec
faire. Un jour, au péri
rendit d'Ahrensböck a
des rentes sur le sel d
allait même jusqu'à
voulait sauver ce qui
ses efforts demeurèrent
était perdu sans retou
en décembre 1552, prot
actes de violence passés
Lenbourg se proposait
une fois, le 13 janvier

(1) Lisch, pages 82 et

Lorsque le prieur Henning fut dans sa cellule avec son frère l'abbé, celui-ci, épuisé par la fatigue, tomba en défaillance. Cependant il reprit bientôt et après avoir pris un peu de vin et un peu de pain, il raconta à l'abbé d'Ahrensböck les détails de la ruine de la chartreuse de Marienehe. « Nos deux chartreuses, dit-il en finissant, ont été fondées presque la même année ; aujourd'hui je suis mendiant et proscrit, vous le serez peut-être demain. Souvenez-vous de la mort, souvenez-vous des vicissitudes de la vie ! » Et en disant cela il montrait la tête de mort suspendue à la muraille, devant le crucifix. « Fuyons ! »

Marquard Behr demeura dans notre chartreuse. Sérieux et sombre, il traversa la cour du monastère et chanta au chœur, le Gloria in excelsis d'un ton joyeux. Après l'office, il retourna chez l'abbé Henning. Là il prit de son manteau les trésors qu'il avait emportés en sortant de son couvent envahi. Ces trésors ~~étaient~~ contenaient dans les documents les plus importants de son couvent, ~~dans~~ le sceau du couvent et quelques bijoux de grand prix. [1] Marquard reprit courage et délibéra avec Henning sur ce qu'il y avait à faire. Un jour, au péril de sa vie, l'abbé proscrit se rendit d'Ahrensböck à Lüneburg pour percevoir des rentes sur le sel et une autre fois à Lübeck ; il alla même jusqu'à Rostock et à Stralsund. Il voulait sauver ce qui pouvait être sauvé. Mais tous ses efforts demeurèrent sans résultat. Marienehe était perdu sans retour. C'est en vain que Marquard, en décembre 1552, protesta à Rostock contre tous les actes de violence passés et futurs. Déjà le duc de Mecklenbourg se proposait de le jeter en prison. Encore une fois, le 13 janvier 1553, il supplia le conseil de

---

[1] Lisch, pages 121 et 145.

Rostock de respecter le droit et verso), malgré son âge, les armes ancrées. C'est en vain qu'il s'adresse à la Chambre impériale, et parcourt la Poméranie en 1553, réclamant les sommes qui lui étaient dues. Il finit par rentrer à Ahrensböck, abattu, fatigué par ces longues pérégrinations et y rendit son âme à Dieu vers la fête de St. Michel de l'an 1553, il y a donc 330 ans. Son corps repose dans notre cimetière. Il est là, le dernier abbé de la fière Marienehe, affaissé sous le poids des péchés d'autres couvents, victime innocente des désordres commis dans d'autres couvents; outragé, ridiculisé, persécuté par la noblesse, par les bourgeois et par le peuple, il a trouvé sur notre cimetière un lieu de repos, sous sous la ruine de la chartreuse d'Ahrensböck.

Dès le 16 octobre 1553, le duc de Holstein reçut des duc Jean Albert de Mecklenbourg une lettre (dans laquelle ce dernier lui disait que l'abbé Marquard Behr avait fait enfuir de la chartreuse de Marienehe, emportant le sceau, des documents et des bijoux et d'autres objets et s'était arrêté quelque temps à la chartreuse d'Ahrensböck, dans vos états. C'est là, m'ont rapporté des témoins dignes de foi, qu'il doit avoir terminé ses jours il n'y a pas longtemps. » — Tous ces biens et ces trésors doivent revenir à l'université de Rostock.

Sept années après, en 1559, la chartreuse de Marienehe près de Rostock fut complètement démolie, et les matériaux furent transportés dans la ville voisine de Güstrow. Le château de Güstrow avait été réduit en partie en cendres en 1557 et devait être reconstruit avec les pierres provenant de Marienehe. Des bourgeois de Rostock emportèrent les dernières pierres de Marienehe et s'en retournant pour construire leurs maisons. Notre chartreuse devait avoir plus tard un sort semblable (Voir le suivant-chapitre 69).

49. Par

(Outre quelques
consulté N. Da
concernant le droit pu
Au chapitre 8 il en
matières des états dan
fut partie. Lorsque le
enbourg s'éteignit en
roi de Danemark Chr
C'est ainsi qu'Ahrensbö
Christian était fils de
le était sœur d'Adolph
le comte d'Oldenbour
l'heureux. En 1448, C
élu roi de Danemark.
ces d'Oldenbourg s'éle
tout qu'on considère les
d'Oldenbourg comme
cette maison noble s
Danemark, les ducs d
pereurs de Russie ain
furent 58 ans sur le
princes de Lübeck et p
d'Oldenbourg appart

Pour finir mieux com
famille, donnons le
Hedwig de Schleswig-H

Christian I.

Jean, roi, † 1513

Christian II, roi
détrôné en 1523

Chr
† en
épo
Dor

Frédéric II, roi
† 1588

Jean le Je
régna 1

Christian IV, roi † 1648.

Les princes dont les ca
Ahrensböck.

49. Partages politiques.

(Outre quelques-uns des livres précités, j'ai consulté N. Falck, Recueil de documents concernant le droit public du Schleswig-Holstein).

Au chapitre 8 il est question des seigneurs et maîtres des états desquels la paroisse d'Ahrensböck fit partie. Lorsque la famille des comtes de Schauenbourg s'éteignit avec Adolphe VIII en 1459, le roi de Danemark Christian I fut élu duc de Holstein. C'est ainsi qu'Ahrensböck passa sous sa domination. Christian était fils de Heilwig ou Hedwige, laquelle était sœur d'Adolphe VIII. Celle-ci avait épousé le comte d'Oldenbourg Diétrich Fortunatus ou l'heureux. En 1448, Christian, fils de Dietrich, fut élu roi de Danemark. Avec lui la famille des princes d'Oldenbourg s'éleva peu-à-peu en dignité et ce n'est pas à tort qu'on considère les lances qui coupent les armes d'Oldenbourg comme la base de divers trônes. De cette maison noble sont sortis, en effet, les rois de Danemark, les ducs de Schleswig-Holstein, les empereurs de Russie encore régnants et les rois qui furent 58 ans sur le trône de Suède. Les évêques-princes de Lübeck et par lui les ducs et les grands-ducs d'Oldenbourg appartiennent à cette famille illustre.

Pour faire mieux comprendre la généalogie de cette famille, donnons le tableau suivant.

Hedwig de Schleswig-Holstein et son époux Dietrich Fortune d'Oldenbourg.

Christian I, roi, puis duc à partir de 1460, † 1481.

Jean, roi, † 1513	Frédéric I † 1533.
Christian II, roi détrôné en 1523	Christian III, roi † en 1559 épouse Dorothée
	Jean l'ancien † 1580
	Adolphe souche de la famille de Sch. Holst. Gottorp † 1586
Frédéric II, roi † 1588	Jean le Jeune, n. 1545 régna 1564-1622
	Frédéric II † 1587
	Jean Adolphe
Christian IV, roi † 1648	son sixième fils Joachim Ernest a Plön et Ahrensböck.

Les princes dont les noms sont soulignés ont été les maîtres d'Ahrensböck.

en 1481 le 21 mai

A la mort en 1482, le noble roi Christian I eut pour successeur, dans les deux parties de ses états, comme roi de Danemark et comme duc de Holstein, son fils Jean qui obtint par conséquent Ahrensböck. Mais lorsqu'un autre fils de Christian, le frère de Jean par conséquent, le duc Frédéric, eut atteint sa majorité, il y eut un partage. Le jour de St-Laurent, le 10 août 1490, la convention suivante fut passée au château de Gottorp (Falk, pages 20-26): Le Holstein fut partagé en deux lots à peu près également grands, l'un avec le château de Gottorp, l'autre avec le château de Segeberg. Le duc Frédéric choisit le territoire de Gottorp et le roi Jean son frère garda Segeberg avec un grand nombre d'autres châteaux. « En outre nous avons aussi donné les couvents dans notre pays de Schleswig-Holstein et Stormarn, à cause de la culture de l'orge et de la chasse, de sorte que Rei-
nefeld, Ahrensböck, Preetz et Rucheklosters appar-
tiennent au territoire de Segeberg, tandis que Bor-
desholm, Zismar, Reinebeck, Uetersen et Lügum
restent au territoire de Gottorp. Ainsi notre chère
Reine continua à servir partie des états du roi:

20 février 1513. Le roi de Danemark Jean mourut en 1512 et fut remplacé par Christian II qui devint notre seigneur de la chartreuse d'Ahrensböck. Ce roi cruel et sanguinaire ayant été détrôné en 1523, il fut remplacé comme roi de Danemark et duc de Holstein par son oncle, le frère de Jean, Frédéric I. Celui-ci eut pour successeur, dans tous ses titres, son fils Christian III. Sous le règne de ce dernier, un partage se fit de nouveau et ses frères, le duc Jean l'Ancien et le duc Adolphe. Ce partage eut lieu le 9 août 1544 (Falck, pages 52-57). En cet endroit il fut stipulé: Reinfeld, Ahrensböck, Segeberg ..... en outre le château de Plön restèrent au roi. Christian III eut pour successeur

nunc Reinfeld Preetz

son fils Frédéric II en
nouveau au roi de D
gement que vingt an
Le 27 janvier 1564
à Rendsbourg entre le
II et son frère, le duc
ne en 1545, qui venait
vendiqua quelques
l'acte de partage: «
grâce de Dieu roi de
voi par les présentes
Jean, doivent échoir
les deux châteaux de
château et la ville de
rensböck avec toutes
riage et justice ... ...
notre cher frère le cou
de le protéger.» Armo
royal en celui de Jean
du 24 (plus haut il est
outre que la reine-mè
du roi Frédéric II et
cesse de Lauenbourg,
bourg, Norbourg et
vier 1564, le duc Jean
nonciation en vertu du
cesse comme douairière
de Norbourg dans l'île
la ville de Plön avec
63). Dès ce moment la
tous les documents con
ainsi qu'elle signa l'a
mentionne dans le D

(1) Cette date me para
. être probablement 1565.

son fils Frédéric III en 1559. Ahrensböck resta de nouveau au roi de Danemark. Il y eut de changement que vingt ans plus tard.

Le 27 janvier 1564 un troisième partage se fit à Rensbourg entre le roi de Danemark Frédéric II et son frère le duc Jean le Jeune. Le duc Jean né en 1545, qui venait d'atteindre sa majorité, revendiqua quelques territoires. Il est dit dans l'acte de partage: « Nous, Frédéric II par la grâce de Dieu roi de Danemark ..... faisons savoir par les présentes qu'à notre cher frère (le duc Jean) doivent échoir héréditairement et appartenir les deux châteaux de Sonderbourg et de Norborg, le château et la ville de Plön avec le couvent d'Ahrensböck avec toutes les appartenances, droits seigneuriaux et justice ..... Ainsi nous attribuons à notre cher frère le couvent d'Ahrensböck avec le devoir de le protéger. » Ainsi Ahrensböck passa du domaine royal en celui de Jean le Jeune. La même convention du 24 (plus haut l'est dit du 27) 1564 stipula en outre que la reine-mère, la veuve Dorothée, mère du roi Frédéric II et de notre duc Jean le Jeune, princesse de Lauenbourg, recevrait pour douaire Sonderbourg, Norborg et Plön. Le lendemain, le 28 janvier 1564, le duc Jean le Jeune passa un acte de renonciation en vertu duquel « notre chère mère recevra comme douaire les châteaux de Sonderbourg et de Norborg dans l'île d'Alsen, et le château et la ville de Plön avec le couvent d'Ahrensböck (page 63). Dès ce moment la reine-mère Dorothée signa tous les documents concernant notre chartreuse. C'est ainsi qu'elle signa l'acte du 6 janvier 1505(1) qui est contenu dans le Diplomatarium ou livre des do-

---

(1) Cette date ne paraît exacte. (Le trad.) Il faut lire probablement 1565. oui

cuments du couvent, acte où Henneke Rantzow, à Nemyton, atteste qu'il a reçu de la reine-mère Dorothée 100 mares de Lübeck pour intérêt d'un capital de 2000 ~~florins~~ mares, et qu'il a reçu cette somme pour l'entremise de Syvert Rantzow, bailli de Londerbourg. Ainsi en 150[illegible](?) ce n'était plus l'abbé d'Ahrensböck, c'était la reine-mère qui payait les intérêts du couvent. Le vieux terrier (1) de notre chartreuse se termine par un rapport de l'an 1567 où il est dit que tout le conseil provincial du bailliage d'Ahrensböck a comparu devant la reine-mère avec une pétition demandant qu'il soit accordé du bois de construction aux habitants du bailliage pour réparer les bâtiments. Ces traités de princes avaient mis fin aux droits du couvent, et Ahrensböck était devenu le bailliage d'Ahrensböck.

Il faut lire probablement 1565.

6°. Le bailliage d'Ahrensböck à partir de 1564.

Les derniers documents du Diplomatarium datent du 26 mars 1565 proviennent du couvent de Henneke Rantzow, l'héritier et l'habitant de Nemyton. Henneke y atteste que Jürgen Magnus, bailli à Ahrensböck, lui a remboursé les 2000 mares au nom de la reine Dorothée, l'avait prêté autrefois cette somme à l'abbé et au chapitre d'Ahrensböck. — Ce Jürgen Magnus fut de 1565 à 1582 le premier bailli d'Ahrensböck. Il eut pour successeur Joseph de Quaden. Pendant le bailliage fut administré d'ordinaire par des greffiers de bailliage.

Le couvent avait cessé d'exister. On laissa probablement

---

(1) Je parlerai plus loin de ce terrier précieux que j'ai fini par obtenir.

ment les religieux mou
La chartreuse avait eu
à 1564 1/1; elle s'était de
vombée non moins rapi
le couvent avait exerce
attiré beaucoup d'étra
d'Ahrensböck voulé so
Quand on entre dans
böck, on aperçoit la do
Vis-à-vis de l'entrée on
Vieux. Au-dessous on li
2
Viens, frère, suis-moi
Et ferme tes yeux ain
Ici comme ici tu
Tu vas à la mort co
Le
Mon Ordre révère m
En ce moment la mor
Eh bien! je suis prêt
Si seulement je puis
Eux aussi, les moine
d'Ahrensböck étaient
cellule, la plus silencie
Ils ne comprenaient pa
et celui-ci ne les compr
avant de mieux.

Supplément d
Avant de continuer
prierons nos lecteurs de
l'histoire du couvent. C
ver se place dans le cor

(1) Voir le supplément

ment les religieux moururent à Ahrensböck ou à Lübeck.
La chartreuse avait eu 165 ans d'existence, de 1399
à 1564 [1]; elle s'était développée rapidement et était
tombée non moins rapidement. Pendant son existence
le couvent avait exercé une grande influence, avait
attiré beaucoup d'étrangers et donné à la paroisse
d'Ahrensböck toute son importance.

Quand on entre dans l'église de Notre-Dame de Lübeck, on aperçoit la danse des morts peinte en 1701. Vis-à-vis de l'entrée on voit la mort et un moine chartreux. Au-dessous on lit les vers suivants:

La mort.

Viens, frère, suis-moi au chœur du repos éternel,
Et ferme tes yeux ainsi que ton livre de prière.
Ici là comme ici tu dois habiller en blanc
Tu iras à la mort comme à la danse.

Le chartreux.

Mon Ordre sévère m'impose mille règles,
En ce moment la mort me saisit et me dit: Suis-moi!
Eh bien! je suis prêt à quitter mon couvent
Si seulement je puis suivre la règle de l'art de mourir.

Eux aussi les moines silencieux de la chartreuse d'Ahrensböck étaient prêts à entrer dans la dernière cellule, la plus silencieuse de toutes, dans la tombe. Ils ne comprenaient plus le monde qui les entourait, et celui-ci ne les comprenait plus. Qu'est-ce qu'il y avait de mieux.

Supplément de la première partie.

Avant de continuer l'histoire d'Ahrensböck, nous prierons nos lecteurs de lire encore un supplément de l'histoire du couvent. Ce qui va suivre aurait dû trouver sa place dans le corps de l'histoire, mais qui peut

---

[1] Voir le supplément 89.

raconter ce qu'il ignore? Les chapitres qui précèdent n'avaient déjà imprimés lorsque un livre que je cherchais depuis longtemps m'est tombé sous la main. La société d'Histoire du Schleswig-Holstein-Lauenbourg a eu la bonté de me faire remettre par l'entremise de M. le professeur Hasse de Kiel et de me confier pour quelque temps ce livre qui est d'un prix inestimable pour notre histoire locale. Ce livre est le Terrier d'Ahrensböck. Je l'ai déjà cité plus d'une fois (chap. 6, 10, 17, 34, N°9 Note). L'avant-dernier historien de notre chartreuse, le méritant pasteur Dr Kuss n'a pu obtenir ce livre vers l'an 1830. Le surintendant T. Hansen à Plön, faisant en 1759 la description de notre chartreuse, avait encore reçu ce livre en communication des archives du prince. Plus tard ce livre a passé sans doute à Copenhague d'où il sera revenu à Kiel. Vers 1857 le savant historien, feu le Dr A. Fessien par à Copenhague, s'était donné la peine de copier mot à mot ce terrier écrit par les moines d'Ahrensböck. On a voulu l'imprimer en 1859. Mais bien des lustres se passeront probablement encore avant que la chose ne soit faite. En attendant, je me mets à l'étude de ce livre riche en renseignements et je m'efforcerai de donner à mes lecteurs, aussi brièvement que possible, le fruit de mes études. Il convient toutefois que je commence par leur présenter le livre.

Ce livre est un vieux in-folio qui, sans la couverture, a 7 centimètres d'épaisseur, 22 centimètres de largeur et 31 de longueur; il a une tranche rouge bien conservée, et est relié solidement en parchemin rouge ou en cuir de cochon. Malgré les 400 ans d'existence, le papier, à part quelques pages, est très bien conservé que ce serait un vrai plaisir de lire dans

ce livre si la main du n
n'avait par taché par
Cependant l'écriture
jurée aux adjonctions
éloges. Plus le livre d
à 1500, plus l'écriture
moment où le dernier
de 1544 à 1564, l'imm
feuilles qui paraissent
Mais il est vrai de d
dent lui devenir difficil
est si mal écrit qu'il fa
pasteur Fessien.

Le Terrier contient 2
lets non écrits, par cons
dernière page porte de
de la main qui a écrit
vers l'an 1600. qui est
Il y a par conséquent u
terrier.

Le terrier se compos
La première partie én
les possessions de la ch
phique. Le nom de cha
courte introduction his
paroisses sont pour la p
de chaque village est a
vateurs ou colongers (c
toujours subrigues; chaque
page, qui est plus ou

1) Les 166 premiers fe
fres arabes, les autres e
2) Ces observations e
cipales de la seconde pa

ce livre si la main du moine chartreux d'Ahrenböck n'avait pas tracé parfois des caractères bien singuliers. Cependant l'écriture ancienne (la principale), comparée aux adjonctions postérieures, mérite de grands éloges. Plus le livre dépasse l'an 1500 (est postérieur à 1500), plus l'écriture devient illisible, jusqu'au moment où le dernier prieur ou abbé Hennig, de 1544 à 1564, s'immortalise par des traits affreux qui paraissent avoir été tracés par une oie. Mais il est vrai de déboires à avaler que l'écriture doit lui devenir difficile. A certains endroits le livre est si mal écrit qu'il faut admirer la patience des pasteurs Jessien.

Le Terrier contient 281 feuillets (1) écrits et 40 feuillets non écrits, par conséquent 562 et 80 pages. La dernière page porte des observations qui proviennent de la main qui a écrit le registre et les comptes de vers l'an 1600, qui est encore en ma possession (2). Il y a par conséquent un lien entre ce registre et le Terrier.

Le Terrier se compose de deux parties principales. La première partie énumère sur 166 feuillets toutes les possessions de la chartreuse dans un ordre géographique. Le nom de chaque propriété est précédé d'une courte introduction historique documentée. Ces propriétés sont pour la plupart des villages. Le nom de chaque village est accompagné de celui des cultivateurs ou colongers (ou colons), de leur prénom et de leur salaire; chaque colonger occupe une demi-page, qui est plus ou moins remplie et qui a été en partie

---

(1) Les 166 premiers feuillets sont numérotés en chiffres arabes, les autres en chiffres romains.

(2) Ces observations et ce registre sont les sources principales de la seconde partie de mon histoire (ch. 52 et suiv.)

remplie successivement. Les taxes sont notées soigneusement. La première partie comprend les localités suivantes (1) : Ahrensböck (Arnsboken), Specktershagen, Florekendorpje, Holtzattendorpje, Brodenstorpje (aujourd'hui la ferme de Brodau), Timbria (Temern), Vasmerstorpje (Fassendorf), Havickhorst près de Glerchendorf, Guttendorpje (Gothendorf), Berkow et le lac de Barkau, Schurstorpe, Stenrade, Schonenkamp (Coroneff, Dakendorf, Cashagen, Kattelkrog, Walstorpe, Gnesowe (Gnissau), Grevenhagen, Kellershagen, Labbatze et Borne, Nyenschrochel, Clevetze, De Alewere tho Plone, Zuzel, Berkhorst, Lussendorpje, Teutze et Ghercow (Pönitz et Garkau), Swinekule, Sebelin, Equelstorpe, Middelborch, Oddendorpje, Knarrenkrogh, Wolterskrogh.

actuellement Flörkendorf. Holstendorf Brodensdorf

Schwarzdorf Steinrade

Wahlsdorf Gnissau Kellenhagen Lebatz

a Neu-Schwochel

Süsel Luschendorf Pönitz Schwienkuhlen Ekelsdorf Ottendorf.

---

(1) Dans cette liste de villages, comparée à celle que nous avons donnée dans le chapitre 28, manque avec raison le village de Danckerstorpe qui appartenait au chapitre de Lubeck. Bodenstorpe (voir plus haut chap. 28 B) Swanow, Rolevestorpe (Rohlsdorf sur la Schwartau) ne sont pas nommés. Il ressort du reste, du recueil de documents de Lübeck, vol. 5 n° 69, que Jean Parkzeval vendit, au nom de Jean et de Pierre Eizenhusen, le 4 décembre, 3 charrues situées à Rolevesdorp, à Vromold Warendorp, le bienfaiteur souvent nommé de notre chartreuse, et à Hermann Tessin. Tessin ou Dessin fit, en 1409, don de ses rentes dans ce village à sa fille, religieuse du couvent de St-Jean à Lübeck (ibidem N° 238). Alt-Schwochel (Vieux-Schwochel), appartenant au couvent de St-Jean, ne pouvait être mentionné dans notre Verrier. Swanow avait déjà été vendu, en 1453, à l'évêque de Lübeck Arnold Westphal (Topographie II, 434).

1re mention Rohlsdorf

La seconde partie de ce
des revenus annuels (pr
Ce tableau est fait d'apr
liage et d'après les époq
lets). Suivent ensuite, sur
créanciers du couvent (c
108 feuillets numérotés
a) Les débiteurs (deb
rangés par ordre alphab
signés tous ceux qui, à l'
leur étaient redevables de
corvées, de droits de justi
de loyers de maisons et de droits d'h
b) Sur dix feuillets un
charbon. Les détails sur
c) Sur six feuillets un
Le Verrier fut fait, d'
près diverses autres list
« les anciens registres »
« d'autres listes » (22
« la liste du bois » (8 r
la chartreuse » (en div
102 a, 106, 114 r) (1). Un
gistre du prieur Dan
haut chapitre 36 N°.
Ce Verrier a été fait
après 1479 (133 a); apr
page 94 r, que a lieu
de l'an 1495. Ce sont
villages, sont très imp
Aussi longtemps qu
tions se firent aux pr
localités. Certaines ob

(1) Voir plus chapitr

La seconde partie de ce livre commence par un tableau des revenus annuels (proventus) de notre chartreuse. Ce tableau est fait d'après les jours d'audience du bailliage et d'après les époques de paiement (quatre feuillets). Suivent ensuite, sur deux feuillets, un tableau des créanciers du couvent (creditores domus), et enfin sur 108 feuillets numérotés en chiffres romains :

a) Les débiteurs (debitores domus) de la chartreuse rangés par ordre alphabétique des villages. Ils sont consignés tous ceux qui, à titre de sujets de la chartreuse, lui étaient redevables de droits, de redevances (loyers, fermages, corvées, de droit d'herbage, de redevances pour carrières, de loyers de maisons et de droits d'herbage, et d'autres choses. (redevances foncières)

b) Sur deux feuillets un tableau des divers fours à charbon. Les détails suivent.

c) Sur six feuillets une liste des étangs vendus.

Le terrier fut fait successivement, avec grand soin d'après diverses autres listes et d'autres livres. On cite « les anciens registres » (112), les « registres actuels » (115a), « d'autres listes » (22, 23, 107), « le registre des redevances foncières », « la liste du bois » (87), « le livre des bienfaiteurs de la chartreuse » (en divers lieux comme 157, 90, 109v, 108a, 106, 114v)(1). Plus souvent encore est cité « le registre du prieur Paul » (106a, 115a). — Voir plus haut chapitre 36 N° 4.

Le terrier a été fait certainement après 1465 (106a); après 1479 (133a); après 1492 (91); il est même dit, page 94v, que ce livre a été écrit après la St. Jean de l'an 1495. Ce sont des indications qui, pour certains villages, sont très importantes.

Aussi longtemps que le couvent existera, des adjonctions se feront aux jugers désignés aux diverses localités. Certaines observations ont encore été consi-

---

(1) Voir plus chapitre 39, note.

gnées à l'époque du premier bailli. A l'époque du bailliage de Plön, le Verzeichniss figurait à la bibliothèque du bailliage sous le N°34 et était désigné comme suit: « Vieux livre Saal-Buch du bailliage d'Ahrensböck, provenant encore du temps des moines, relié en rouge. »

Ce qui vient d'être dit fait voir combien de trésors sont renfermés dans ce livre. Ce sont les renseignements fournis par ce livre qui complètent l'histoire du couvent. La période de 1490 à 1550 reçoit des éclaircissements lumineux. Peu de localités de Schleswig-Holstein peuvent se vanter de posséder un livre pareil. Dans le Holstein ce terrier est peut-être le seul de son espèce. Dans la principauté de Lübeck, ni Eutin ni aucun autre endroit ne peuvent, en fait de documents historiques, se comparer à notre chartrière d'Ahrensböck. Ce livre précieux l'emporte sur tous les autres documents de la principauté à cette époque. Un grand nombre de nos villages peuvent y puiser un long chapitre de leur histoire.

Permettez mes lecteurs bienveillants ne pas se fatiguer en m'accompagnant encore une fois dans ces temps reculés, pour y chercher les villages et les maisons des fermiers et pour apprendre à connaître leur vie. Le terrain que nous avons désormais à explorer, ce n'est pas la cour du couvent; c'est la forêt, ce sont les villages et les étangs.

A. Les nombreuses fours à charbon sur le territoire d'Ahrensböck.

Supplément aux chapitres 29 et 39.

Nous avons vu plus haut quel nombre de vastes possessions du couvent se trouvaient beaucoup de forêts; nous avons vu aussi que notre couvent faisait chasser en faveur des Rois et de ses bienfaiteurs, et qu'en outre il utilisait ses forêts pour l'engraissement des cochons. Le terrier nous fait connaître encore une autre

source de bénéfices qu'on
risation du bois. Le ve
Kolsingbe (probableme
boisaturae. Des conven
il ressort à peu près ce
rêt limitée et détermin
te le bois et faire du c
durait 10 ou 5 ans, qu
l'un cas 2 ans seulem
vers Noël et la St. Jea
aussi vers Pâques. L
par conséquent la 11e
jours « stede vrighen »
pendait naturellement
de la durée de l'abatag
L'expression qui revien
Zugemachsen ist — jus
soit recouverte d'herbe
nagements périodiq
charbonnage de la forêt
Holstendorf, dont le c
le couvent se réserva, i
pasterait 60 mares et
charbon (82). Cela fo
quait du charbon. Ver
dait des places à char
calités suivantes:
Holstendorpe (Holst
Brodenstorpe (Brod
Vasmerstorpe (Fasena
Havickhorst
Guttendorp
Bercorve (Barkau)

11) Par exemple, pour de
ruisseaux, des chemins, de

source de bénéfices qu'on tirait des forêts par la carbonisation du bois. Le verser appelle les charbonnières Kolsingke (probablement places à charbon) ou Carbonisieree. Des conventions de louage mentionnées il ressort à peu près ce qui suit: Une partie de forêt limitée et déterminée (1) était louée pour y abattre le bois et faire du charbon. Le temps de l'abatage durait 10 ou 5 ans, quelquefois 4 ans et dans certains cas 2 ans seulement; l'abatage devait se faire vers Noël et la St. Jean, cependant on le faisait aussi vers Pâques. L'année qui suivait l'abatage, puis consécutivement la 11e, la 6e, la 5e année, était toujours un stede vrighen, place libre (?). Le fermage dépendait naturellement de la grandeur des forêts et de la durée de l'abatage et s'élevait à 9 marcs, etc. L'expression qui revient souvent: « Bis der Kolingh Zugemachsen ist — jusqu'à ce que la place à charbon soit recouverte d'herbe », indique certainement des ménagements périodiques. Lors de l'amodiation du charbonnage de la forêt de Wunnerstholt près de Stonrade et de Steinrade Holstendorf, dont la durée fut fixée à 10 ans, ~~le contrat devait~~, il fut stipulé que l'amodiateur paierait 60 marcs et livrerait en outre 40 sacs de charbon (82). Cela fait voir clairement qu'on fabriquait du charbon. Vers l'an 1500, la chartreuse possédait des places à charbon dans le voisinage des localités suivantes:

Holstendorpe (Holstendorf)	Katterkroch (Katterkrog)
Brodenstorpe (Brodau)	Walstorp (Wahlsdorf)
Vasmerstorpe (Fassendorf)	Gnessowe (Gnissau)
Havickhorst	Labbatze (Lebatz)
Guttendorp	(Zutzel) Sütel
Bercowe (Barkau)	(Berkhorst)

---

(1) Par exemple, par des balises (93?) ou des pieux, des ruisseaux, des chemins, des marques faites aux arbres (71a).

Equelstorppe (Ekelsdorf)
Oddendorppe (Ottendorf)
Stenrade (Steinrade)
Curowe (Curau)
Kellershagen)
Swinekule (Schwienkuhle)
Nienschwochel (Neu-Schwochel)
Spechtershagen)
Strenbeke (Ahrensböck)
Florekendorppe (Flörkendorf).

L'un des religieux était chargé de l'exploitation des forêts. Vers l'an 1500, c'était le Frère Henri Ghantenfort qui est nommé souvent dans le Terrier.

B. Les nombreux lacs et étangs situés sur les terres du couvent et classés par villages, vers l'an 1500.

Le Terrier énumère ainsi les 11 lacs et les 73 étangs cités dans le chapitre 29:

Dick = Teich = étang.

Ahrensböck.

1. Le Klosterdick (étang du couvent.)
2. Petershannesdick.
3. grote Spanbrok.
4. lütke Spanbrok.
5 achter Spanbrok
6 Korterie
7. Dorpdick (étang du village)
8 Byendorpp.
9. Karusendick (Karoutsche)

Spechtershagen.

10. Dat grote mor.
11. De Rosendal.
12. De Schröderwisch.
13. Dat Hussbrok.
14. Meldick.
15. De grote Heldal
16. De lutke Heldal.
17. Elricdick.
18. Engeldick.
19. Rugendick.

Florekendorpp (Flörkend

20. De grote molen dick.
21. lütke molen dick.
22. de grote Wisch.
23. (De Kellershagen dick).
24. Tymmendick.
25. Agheldick.

Holstendorpp.

25. Dat Holstendorpper Moor.

Rodenstorpp.

26. Twe lütke Wiskdike.

Vasmerstorpp.

(Fasendorf).

27. Dat Osterbrock.
28. De grote Vellin.
29. De lütke Vellin.
30. De Däbel.

Berkowe (Barkau).

31. Berkower Zee (lac).
32. Hasselhorster Dick.

Stenrade (Steinrade)
33. De Wunnersdick.
Corowe (Curau):
34. De grote rade wisch.
Kuttestrock:
35. Dat-Kekedes-Zol.
35 a De grote Walsdorpper
dick Hentwers (en parti
36. Spechtestule.
Walstorpp (Walsdo
37. De Jordan (en parte
38. De lutke nye Jordan
39. De Kaelerdick.
40. Wormerdyk.
41. De grote Walstorpperdy
(voir 35 a).
42. De lutke Walstorpperd
43. De grote Janekule.
44. De lutke Janekule
45. Beverdyk.
46. Jaspersdyk.
47. Dat Ovenbrok.
48. Dat Nysbrok.
49. Ruvendyk.

Kellershagen.

50. De Kellershagen dic
50 a De Jordan, en part
(voir N° 37.)
50 b. De Kaelerdick, en
tie (voir N° 39.)
51. En outre plusieurs
vers plus petits.
52 Labbalze (Lebat
52. De grote Labbalzer d
53. De lutke Labbalzer

Stenrade (Steinrade):
33. De Wunnersdick.
Corone (Curau):
34. De grote rade wisch.
Kattenkroch:
35. Dat-Kekedes-Zol.
35a De grote Walsdorper-dick Heilweis (en partie)
36. Speckstekule.
Walstorp (Wahlsdorf):
37. De Jordan (en partie)
38. De lutke nye Jordan.
39. De Kaelerdick.
40. Wormerdyk.
41. De grote Walstorperdyk (von 35a).
42. De lutke Walstorperdyk.
43. De grote Janekule.
44. De lutke Janekule.
45. Beverdyk.
46. Jaspersdyk.
47. Dat-Ovenbrok.
48. Dat-Mysbrok.
49. Ruvendyk.
Kellershagen:
50. De Kellershagen dick.
50a De Jordan, en partie, (von No 37.)
50b. De Kaelerdick, en partie (von No 39.)
51. En outre plusieurs viviers plus petits.
Labbalze (Lebalz):
52. De grote Labbalzer dick
53. De lutke Labbalzer dick.
54. Schackendyk
55. Sulverdyk.
56. Wivedyck.
57. De grote Wisch (en partie)
Klevetze:
58. Der Suder-See (appelé aussi d'un Führer-See: lac de Führ.
Zützel (Süsel):
59. Zützeler-See (lac de)
Berckhorst:
60. Berckhorster Moor.
61. Becker wisch.
62. Stakendyk.
Lossendorf: (Luschendorf).
63. De Rusz-See (lac de R.)
64. Overdyk.
65. Schorboyser See (lac de Scharbeutz).
Dentze (Dönitz):
66. Dentzer-See (lac de D.)
67. Dankmerstorper-See (lac de Dankmerstorp.)
68. Kule-Zee (lac de Kule).
Swinekule (Schwienkuhle)
69. Der Swinekuler-dyk.
70. Der Molen dyk.
71. Dat-Visbrok
72. De Bellerdyk
73. De Haselhorsterdyk.
Equelstorpp: Ekelsdorf:
74. Wolters dyk.
75. De mydelste dyk (l'étang du milieu)
76. De overste dyk (l'étang supérieur).
77. Derkorren Ouwe.

Middelborch (Middelbory)

78. De Middelborgher Zee (lac de M.)
79. Yle Zee (lac d'Yle).
80. Koldenborne Zee.
81. Lutke Zee.

Oddendorp (Ottendorf).

82. Peper Zee.
83. En outre le Brunssol près du Strenghelin derrière Katterkroch (page 106 r).
84. Beuerkulen, peut-être aussi dans le voisinage de Katterkroch (1).

Un grand nombre d'étangs (formés par des eaux de source et de pluie) et de petites viviers sont mentionnés de temps en temps. Page 2 a (2) on cite encore l'étang de Rodemer ou de Rossendell dans le voisinage de Pemen (paroisse de Vosen). A la même place dat Hulsbrok.

Les engins de pêche ont été déjà mentionnés chapitre 18; de même l'écoulement et la culture du sol des étangs qui se faisaient de temps en temps. Il ressort du terrier qu'un moine était préposé à la pêche (piscator) et amodiait les étangs précités ou s'y livrait lui-même à la culture des poissons. Vers 1500 le piscator était Frère Conrad et vers 1536, c'était Pierre. Quant au prix d'amodiation, nous donnerons plus loin quelques détails en parlant de quelques étangs situés dans les villages de notre paroisse. Les noms des étangs cités plus haut se reconnaissent encore aujourd'hui dans les noms d'un grand nombre de terres entourées d'une clôture.

---

(1) Page 101 (2) deux étangs, le Scäkendick et le Suckerdick, sont encore cités vers 1523. Peut-être étaient-ils situés dans le voisinage de Katterkrog. Hans Everdes à Katterkrog. Claus Struck à Wensin et Marquard Buder à Travenhorst achetèrent ces étangs du couvent.

C. La perception
(Supplément a
Chaque colonger ou
tenu de payer de tempe
me à la chartreuse. C
le sol produisant de l'
le nom de hüner (cen
sion de la perception a
discussions et des contes
eu lieu à diverses repr
tions, il fut décidé qu'à
raient comme suit: a
du village ferait sonner
ra ses messagers à trav
que paysan s'empresse
domicile du bailli (de
pour arriver une lieue
d'aller deux fois de sa
(du maire), ce retarda
deux schillings (sols),
vivait que l'un insulta
vent ou le messager du b
cas de lui, ou qu'il ne va
le bailli (le maire) ou s
(son représentant), celu
à la seigneurie du comte
bourg et à la commune
qu'il a causée lui-me
Toute village de L
conventions et stipulées,
le jeudi après la Ste Cro
Landtmann (Landma
re) Henri Ghantenwort
Lebalz d'acheter pour 11

C. La perception des cens dans nos villages.
(Supplément au chapitre 42).

Chaque colonger ou paysan de nos villages était tenu de payer de temps en temps une certaine somme à la chartreuse. Cet ~~impôt~~ redevance foncier qui grevait le sol produisant de l'herbe ou des céréales, portait le nom de häuer (cens. ~~impôt~~ redevance foncier). Or à l'occasion de la perception annuelle de ce fermage des discussions et des contestations inconvenantes avaient eu lieu à diverses reprises. Pour éviter ces doléances, il fut décidé qu'à l'avenir les choses se passeraient comme suit: Le bailli des paysans (le maire) du village fera sonner du cor des paysans et enverra ses messagers à travers le village. Aussitôt chaque paysan s'empressera de se rendre sans retard au domicile du bailli (du maire). Si quelqu'un met pour arriver une lenteur telle qu'il serait possible d'aller deux fois de sa maison au domicile du bailli (du maire), ce retardataire donnera à la commune deux schillings (sols) pour la bière. Mais s'il arrivait que l'un insultât le messager du seigneur-couvent ou le messager du bailli (du maire) ou fît peu de cas de lui, ou qu'il ne vînt pas personnellement chez le bailli (le maire) ou voulût y envoyer son messager (son représentant), celui-là, par punition, devra payer à la seigneurie du couvent une tonne de bière de Hembourg et à la commune une demi-tonne de bière qu'il a brassée lui-même.

Pour le village de Lebalz, ces dispositions furent convenues et stipulées formellement et solennellement le jeudi après la Ste Trinité de l'an 1500 entre Arnold Landtmann (Landmann), procureur, et le bailli (maire) Henri Ghantenwort d'une part, et les colongers de Lebalz d'autre part (113). La même chose eut lieu à

Rattenkrog à peu près à la même époque. Le procureur Arnold Landtmann (Landmann) paraît avoir été un homme très pratique et très prudent. Il faut en dire autant du prieur Steffen Czerrentin qui devint abbé en 1494 (?) Il n'est pas impossible que ce dernier ait pris une grande part à la confection du terrier, qui eut lieu en 1495.

Il sera question plus loin de l'élévation des cens ou redevances foncières.

Note. — Alors déjà la bière jouait un rôle important. D'après le terrier, il y avait à Ahrensböck de la bière de Wismar, de Lün, de Rostock, de Hambourg et la bière domestique ordinaire. Il est probable que le paysan qui payait régulièrement son cens et ses impôts recevait du couvent de la bière, en récompense. L'eau-de-vie n'est jamais citée. On payait souvent de la bière comme amende.

D. Les villages de notre paroisse vers 1500.

Supplément aux chapitres 30-35.

1. Lebatz.

Le terrier nous raconte que les moines visitaient annuellement, le 25 novembre, les villages de Lebatz, de Grebenhagen et de Kellershagen pour y recueillir le cens (redevance foncière). On déjeunait à Lebatz. Le village de Labbatze (Lebatz) avait alors huit colonges (ou charrues, manses) qui étaient héréditaires. Les colons ou paysans donnaient pour chaque charrue (colonge) 2 mares 6 schillings (1) (sous) de cens et deux poulets à fumer (2). Ils ne payaient pas de redevances pour

---

(1) Rappelons que 1 mare de Lubeck = 16 schillings (sous), 1 schilling = 12 pfennigs (deniers). Une witte = 4 deniers, ainsi 1 schilling = 3 wittes.

(2) Ces poulets fumigales étaient alors le signe de la dépendance.

corvées, mais pas contre [illegible] faire à la demande du [illegible] tenus de grossen faire bau [illegible] de grote wisch » (je sup [illegible] au niveau réglementair [illegible] vait une partie de leur [illegible] dime se payait au dop [illegible]

Pour donner une idée [illegible] ble le tableau suivant

N.	Paysans	Epoq
1	Marquard Muss	149
	Marquard Flint	152
2	Marquard Schomaker	149
	Mewes	
3	Fritke Everdes	149
	Pierre Stael	
4	Pierre Rolandt	149
	Taske Taschen	15[illegible]
	Eler Ebbe	15[illegible]
5	Hans Flindt	14[illegible]
	Marquard Grote Make	
6	Hans Thureke	14[illegible]
	Thyme Schildt	
7	Grote Hans	14[illegible]
	Peter Grote Make	
8	Hans Everdes	14[illegible]
	Hans Stael	15[illegible]

Plusieurs de ces colon [illegible] (étang de ce nom) et p [illegible] Le bailli des paysans [illegible] Marquard Muss ; c'e [illegible] te d'une partie de sa [illegible]

corvées, mais pas contre. Ils avaient des voituriages à faire à la demande du couvent. Ils étaient également tenus de combler faire baisser les eaux de l'étang dit « de grote wisch » (je suppose maintenir les eaux au niveau réglementaire) ; pour cela on leur remettait une partie de leur cens (redevance foncière). La dîme se payait au doyen de Lübeck.

Pour donner une idée des redevances à payer, j'ai établi le tableau suivant :

N.	Paysans	Époque	Charrue	Redevance.	Dîme.
1	Marquard Muss Marquard Flint	1495 1521	1 1/4	2 marcs 15 sch. 6 pf.	8 sch.
2	Marquard Schomaker Mewes	1495	3/4	1 marc 12 sch. 9 pf.	2 -
3	Fitke Everdes Pierre Stael	1495	3/4	2 marcs 2 sch.	?
4	Pierre Rolandt Taske Taschen Eler Ebbe	1495 1520 1526	5/4	2 marcs 15 sch. 6 pf.	3
5	Hans Flindt Marquard Grote Make	1495	1	2 marcs 15 sch. 6 pf.	3
6	Hans Thureke Thyme Schildt	1495	1	2 marcs 15 sch. 6 pf.	4
7	Grote Hans Peter Grote Make	1495	3/4	1 marc 12 sch. 9 pf.	4
8	Hans Everdes Hans Stael	1495 1521	1	1 marc 13 sch. 2 pf.	3

Plusieurs de ces colongers avaient part au Wyvedyck (étang de ce nom) et payaient quelque chose de plus. Le bailli des paysans ou le maire était alors Hans Marquard Muss ; c'est pourquoi on lui faisait remise d'une partie de sa redevance).

2. Borne.

Borne est cité comme village en 1429, mais dès 1441 ce village est qualifié de desolata, abandonné, ce qui signifie certainement démoli. Il n'est plus question d'aucun colonger ou d'autre habitant de ce village. Si Borne avait été détruit par la peste, comme une tradition le prétend, ou par quelque autre grand cataclysme, le Terrier d'Ahrensböck n'aurait pas manqué de nous le dire et d'en parler dans l'introduction historique de Lebatz et de Borne (1). Par là nous connaissons à peu près l'époque de la disparition de cette localité.

Près de Borne se trouvait la place à charbon de Borne qui valait 16 marcs, et une autre place située près des champs de Borne qui s'étendait jusqu'au Kirchweg (chemin de l'église) de Lebatz et valait 15 marcs.

3. Grebenhagen.

(Voir plus haut ch. 31).

Grebenhagen renfermait également des terres exemptes de redevances. Le chiffre des charrues (colonges) était incertain. Les paysans payaient chacun 8 sols de corvée à la Pentecôte. Cependant, comme cette redevance donnait lieu à toutes sortes de contestations, la corvée fut remplacée à partir de 1453 par la redevance foncière (hövner) qui se payait le 25 novembre. Vers 1500 les paysans livraient et plus tôt selon d'autres registres, les paysans livraient deux poulets à fumer. La dîme se payait aussi au doyen de Lübeck.

---

(1) Page 109 il est dit: « Si le document de 1460 ne dit rien du village de Borne, c'est probablement par négligence ou parce qu'il est abandonné (desolata); vu que tous les documents antérieurs parlent des deux villages (Lebatz et Borne). Ces documents antérieurs remontent jusqu'à l'an 1429.

N°	Paysans	Époques
1	Kersten Wicke Thies Francke	1495 1519
2	Hans Steu Warneke Steu	1495
3	Gherke Klocow Junge Hans Sten	1495 1524
4	Peter Steu Henri Steu	1495
5	Joachim Tappe	1495
6	Detlef Ordt	1495
7	Henri Ordt	1495

Quelques-uns des colo
les champs (le finage) a
4. Ko

D'après le livre des b
Davantria (Deventer)
Lubeck pour faire l'acq
Walstorpe et de Green
des redevances était le V
qui suit la St. André, a
ou une fête ne s'y oppose
Rattekrug 14 colonges (

(1) Si la St. André tom
le 3e jour de la semaine
3 décembre

N°	Paysans	Epoques	Charrues	Redevance	Dime
1	Kersten Wicke Thies Francke	1495 1519	—	2 marcs 2 sch.	4 sch.
2	Hans Sten Warneke Sten	1495	—	4 marcs 8 schillings	H.
3	Gherke Klocow Junge Hans Sten	1495 1524	—	3 marcs 14 schillings	H.
4	Peter Sten Henri Sten	1495	—	4 marcs 8 schillings	H.
5	Joachim Tappe	1495	1,	3 marcs 1 schilling 8 schill. de corvée	8 4
6	Detlef Ordt	1495	—	3 marcs 7 schillings	H.
7	Henri Ordt	1495	—	1 marc 8 schillings	2 4

Quelques-uns des colonges précédents avaient loué les champs (le finage) de Kamper près de Kurau.

4. Kattenkrog. (page 28)

D'après le livre des bienfaiteurs, Marquard de Davantria (Deventer) avait donné 300 marcs de Lubeck pour faire l'acquisition de Kattenkrog, de Walstorpe et de Gressowe. Le jour de la perception des redevances était le troisième jour de la semaine qui suit la St. André, ainsi le 3 décembre, dans le cas où une fête ne s'y oppose pas 1). Il y avait jadis à Kattenkrog 14 colonges (charrues) et chaque colonge

Wahlsdorf
Gyssau

---

1) Si la St. André tombait toujours sur un dimanche, le 3e jour de la semaine suivante, le mercredi, serait le 3 décembre.

payait une redevance de 2 marcs de Lubeck. Mais à cause de la dureté des anciens seigneurs, beaucoup de champs étaient abandonnés, demeuraient en friche. Lorsque le couvent fit l'acquisition de ce village en 1413, plusieurs colonges furent converties de nouveau en forêts et en enclos, et les paysans ne donnaient que 3 marcs environ pour les champs défrichés.

En 1495, Kattenkrog n'avait que 6 colonges. Les paysans payaient pour chaque charrue (colonge) 2 marcs et 2 poulets à fumer. Au lieu de redevances pour corvées ils faisaient des voiturage pour le couvent.

N.	Paysans	Engagt	Charr.	Redevance.
1	Laurent Everdes de olde	1495	—	6 marcs 11 schill. 4 den.
2	Hans Everdes auberginste	1495	2	3 marcs et 2 marcs comme auberginste.
3	Hartlich Struck	1495	2	3 marcs.

Lorsque les paysans payaient leur redevance exactement et au temps fixé, ils recevaient de la chartreuse de la bière pour 4 sous (schillings). Dans un procès vidé en 1570 entre Hans et Laurent Everdes (92 a) il est question de lieux appelés Lusenberg et Botterstig près de Kattenkrog.

Relativement aux champs de la localité:

Hans Everdes l'auberginste avait le Kekedeszol pour une redevance de 24 sous (schillings.)

Le Spechtesknle était situé derrière la ferme de Hans Everdes et appartenait à la commune. Cependant il pouvait être gonflé par Hans Everdes en été et en hiver, sans porter toutefois préjudice aux terres avoisinantes.

Des places à charbon
1. De Kattenkrogher
2. Celle près de Busc
rapportait
3. Celle près de la H.
sous (schillings
4. Celle située près d
qui rapportai
5. Celle située entre l
ceux de Borne je
Sulzer) qui rap
6. Celle de Hilleke.

Dans un contrat
krog et le Rovenroo
5.

Ce village est menti
désolé (deserta). Be
de Walstorp étaient c
et par les sujets du cou
tenkrog. Comme nou
torp faisait jadis par
et laquelle il était tenu
notre chartreuse
sous (schillings) de di
les champs de Walstorp.
ré de Gnissau recevra
blé (siligo) et le sacrist
seau d'avoine. Cepen
la chartreuse versait
sous (schillings) et au
contre tous ceux qui ont
champs de Gnissau, éta
à l'église de Gnissau.

(1) Aujourd'hui, l'ancien
situé en grande partie

Des places à charbon, je ne citerai que les suivantes:
1. De Kattenkrogher qui valait 20 marcs.
2. Celle près de Buschholt au finage de Borne qui rapportait 6 marcs.
3. Celle près de la Heyerwisch qui rapportait 23 sous (schillings).
4. Celle située près du petit étang de Walstorpe qui rapportait 12 marcs.
5. Celle située entre les champs de Kattenkrog, et ceux de Borne jusqu'au Sulverdick (étang de Sulver) qui rapportait 20 marcs.
6. Celle de Hilleke qui rapportait 8 marcs, etc.

Dans un contrat de l'an 1488 on cite le Dirkelbroch et le Rovenrode ou Rovenroth.

5. Walstorpe (Wahlsdorf).

Ce village est mentionné dans le terrier comme demoli (deserta). Beaucoup de champs du finage de Walstorpe étaient cultivés par les moines eux-mêmes et par les sujets du couvent d'Ahrensböck et de Kattenkrog. Comme nous l'avons déjà dit plus haut, Walstorpe faisait jadis partie de la paroisse de Gnissau [1] à laquelle il était tenu de payer la dime. ~~La chartreuse~~ La chartreuse devait aussi payer annuellement 16 sous (schillings) de dime à l'évêque de Lubeck pour les champs de Walstorpe. Il fut aussi statué que le curé de Gnissau recevrait du couvent 1 boisseau de blé (siligo) et le sacristain du même endroit 1 boisseau d'avoine. Cependant, au lieu de cette redevance, la chartreuse versait aussi au curé de Gnissau 4 sous (schillings) et au sacristain 2 schillings. Par contre tous ceux qui cultivaient des céréales dans les champs de Gnissau étaient exempts de payer la dime à l'église de Gnissau.

---

[1] Aujourd'hui l'ancien finage de Walstorpe est (encore) situé en grande partie dans la paroisse d'Ahrensböck.

(L'auteur cite ensuite divers prés de Walstorp qui sont amodiés, l'un pour 3 marcs de Lübeck, un autre pour 20 schillings (10 s), un autre pour 6 schillings, un autre pour 8 schillings.)

(Une place à charbon est amodiée pour 6 marcs, une seconde pour 6 marcs, une troisième pour 4 marcs, une quatrième pour un prix qui n'est pas indiqué, une cinquième et une sixième pour 6 et 4 marcs.)

(Le Kälerdijck et Wormerdyck sont loués en 1526 pour 3 pêches qui doivent avoir lieu en 1538, 1542 et 1548 au prix de 7 marcs par pêche; en outre les fermiers de la pêche ont à livrer à la chartreuse 7 tonnes de bleisch (espèce de poissons) pour repeupler les étangs. En 1528 Hans Everdes loue le grand Walstorperdyck pour 9 années à raison de 16 marcs par an et en 1537 il le loue pour 20 ans à raison de 20 marcs par an.

6. Kellershagen.

(Voir le chapitre 32 ci-dessus.)

Le terrier fait une observation qui est à remarquer. Vromold Warendorp de Lubeck acheta sans doute ce village, mais maître Theoderich Schonenedder fit don à notre couvent des 300 marcs pour cela (1).

La chartreuse percevait les redevances de Kellershagen le même jour qu'à Lebalg et à Grebenhagen. Kellershagen avait 10 charrues (ou colonges) et pour chaque charrue les paysans versaient 2 marcs de redevance et deux poulets à Pâques. Ils ne payaient

---

(1) Que veut dire ici notre auteur? Il a dit, chapitre 32, que Vromold Warendorf acheta Kellershagen pour 350 marcs en 1400 et que l'année suivante il donna ce village à la chartreuse. Il suppose que Schonenedder a payé 300 marcs sur le prix d'acquisition, à condition que Vromold Warendorp donna le village à la chartreuse. Warendorp n'aurait donc donné en réalité que 50 marcs à la chartreuse (Le traducteur).

ront de redevance pour le couvent des voiture

N.	Paysans.
1	Henri Druckenberc
2	Hans Stal Detlef Kreseke
3	Titke Everdes Marquard Borgerdes
4	Claves Koster Tymmeke Wedeke Claves Everdes
5	Tymmeke Everdes Claves Everdes Marquard Everdes
6	Hans Druckenberch Ratke Druckenberc Marquard Bosow

En outre chaque pay de terre, payait pour c ou 32 schillings (sous, conclure de là que ce vi rets. Une partie de la colongers pour la pêc eaux du Jordan, du dorp, et du Kölersdyk ils payaient en argent

point de redevance pour corvées, mais faisaient pour le couvent des voitures quand ceux-ci étaient exigés.

N.	Paysans.	Epoque	Chars	Redevance.	
1	Henri Druckenberch	1495	2	4 marcs	
2	Hans Stal Detlef Kreseke	1495	2	4 marcs	
3	Titke Everdes Marquard Borgerdes	1495	1	2 marcs	
4	Claves Koster Tymmeke Wedeke Claves Everdes	1467 1495	2	4 marcs	
5	Tymmeke Everdes Claves Everdes Marquard Everdes	1495	2	4 marcs	
6	Hans Druckenberch Ratke Druckenberch Marquard Boson	1495	1	2 marcs.	

En outre chaque paysan, qu'il eût plus ou moins de terre, payait pour le bois une redevance de 8 mittes ou 32 schillings (sous), c'est-à-dire 2 marcs. On peut conclure de là que ce village avait beaucoup de forêts. Une partie de la redevance était remise aux colongers pour la peine de régler la hauteur des eaux du Jordan, du Kellershagener Dyk, du Byndorp et du Kölersdyk. Les paysans, dans le cas où ils payaient exactement leurs redevances, recevaient

6 schillings (sous) pour de la bière. Le Kellerboden est cité comme land (je suppose que ce mot qui peut avoir diverses significations, signifie ici terre cultivée). Pour divers voisins on payait à la chartreuse 6 schillings (sous) de fermage.

7. Florekendorpp (Flöckendorf).

En 1495, cette localité était déjà sans paysans et cela depuis un espace de temps assez considérable. Elle avait été démolie comme village par le couvent, on ne sait pas à quelle époque, en tout cas bien avant 1495. Il est dit dans le Terrier qui a été écrit en 1495: « Nous, moines, nous devons donner chaque année à l'église de Tronsdorf 6 schillings (sous), 4 pour le curé, 2 pour le sacristain, parce que ce village de Florekendorpp habité jadis était avec la ferme (curia) situé dans la paroisse de Tronsdorf. » La chartreuse payait à l'évêque de Lübeck 10 schillings (sous) pour la dîme du village démoli (171).

Le fermage était en grande partie entre les mains des paysans d'Ahrensböck et de Neu-Schwochel. (En résumé le fermage des terres s'élevait à 12 schillings, +4 schillings +6 schillings + 1 marck + 5 marcs, + 1 marc.)

(Ce village possédait plusieurs places à charbon.)

Le grand bienfaiteur de notre chartreuse, Albert Rodenberch de Lübeck construisit le moulin de Flöckendorp en 1420.

8. Berkhorst.

A Berkhorst, comme à Holstendorf, les fermages se percevaient le premier ou le second jour de la semaine qui suit la fête de la Circoncision, ainsi bientôt après le nouvel-an, à moins qu'un dimanche ne s'y opposât. Ce village possédait 16 charrues. Pour chaque charrue, les paysans payaient 2 marcs de redevance et deux poulets à fumer. Ils avaient en outre des voi-

voitures à faire. Pour le Moor et le Spanbrook la redevance).

N.	Paysans	Ep. qu.
1	Marquard Gröper	148
2	Cymeke Wriver Drewes Wriver	148 149
3	Tarvel Schacht- Henri Everdes	148 149
4	Arndt-Tordens Drewes Wriver	149 150
5	Claves Stüsse	149
6	Thies Zagher Marquard Zagher	149
7	Jürgen de Kollen Peter Everdes	149
8	Hans Wyss	149
9	Hans Bolcke	149
10	Ratke Wriver Claves Bunghe	148 149

En cas d'inactivité le recevaient du couvent

Travaux à faire. Pour le dégonflement du gribbe Moor et du Spanbroek une remise devrait faite sur la redevance).

N.	Tenanciers	Epoque	Charrues	Redevance	Diminution pour le temps des travaux.
1	Marquard Gröper	1488	2	4 marcs	10 schillings
2	Cymeke Wriver Drewes Wriver	1488 1495	2	4 "	5 "
3	Tawel Schacht- Henri Everdes	1488 1497	2	3 "	7 "
4	Arndt-Tordens Drewes Wriver	1494 1506	1	2 "	9 deniers
5	Clawes Stünne	1495	1	1 "	4 "
6	Chies Zagher Marquard Zagher	1494	1	2 "	6 "
7	Jürgen de Kollen Peter Everdes	1495	1	2 "	19 "
8	Hans Wyss	1495	1	2 "	5 schillings
9	Hans Bolcke	1495	2	4 "	5 "
10	Ratke Wriver Clawes Bunghe	1488	2	4 "	5 "

En cas d'inactivité dans le paiement, les paysans recevaient du couvent de 8 à 9 schillings (sous)

pour une Tonne de bière de Plön.

Jusqu'en 1497 il y avait à gauche du chemin qui va d'Ahrensböck à Barghorst, près de la charrue de Jürgen de Kollen, à l'ouest, un certain Everdt-Groper. Lorsque sa maison fut réduite en cendres, le 10 novembre 1497, il était trop pauvre pour la rebâtir. Le champ fut pris à ferme par Thies Zagler, Jürgen de Kollen et Hans Wyss; le couvent prit le wurth (champ, petite ferme) pour un impôt paroissial qui restait dû et le laissa ensuite à Hans Wyss pour une redevance annuelle de 6 schillings (sous) et de deux poulets à fumer. Déjà avant la construction de la charrue il y avait eu le territoire de Barghorst trois charrues de terres appartenant à l'église. Il y avait aussi là "une averscherige blocke lander" (2 bières ? / dont l'un s'appelait le Butterblock. Attenant aux champs de Barghorst était "dat Vrowenholt" / le bois des femmes /.

9. Holstendorp (Holstendorf).

Holstendorp payait sa redevance foncière / son fromage / le même jour que Barghorst. Le village avait alors (quand ? / 7 charrues. Pour chaque charrue les paysans payaient 2 mares 6 schillings (?) et quelques uns donnaient en outre deux poulets à fumer. Auparavant il y avait à Holstendorp un plus grand nombre de charrues qui paraissent avoir été converties plus tard en forêts. Pour son bois chaque paysan payait 3 schillings (sous) et pour droit de pâturage (à partir de 1488) 3 schillings, mais n'avait pas de ~~redevance~~ droit de corvée à supporter; par contre, les colongers de Holstendorp avaient des voituages à faire lorsque la charrueuse en manifestait le désir.

N°	Paysans	Pro
1	Radke Rapphon, maire	14
2	Tymmeke Kale Detlef Rugke	14 15
3	Hans Rugke	14
4	Paul Everdes	14
5	Thies de Kollen	14
6	Eggert Eggerdes Hans de Kollen	14
7	Hans Platte	14
8	Laurent-Rugke	14
9	Hans Schroder	14
10	Brede Tavel Tavel Everdes	14 15

Une remise était fai
dégonflement des étang
Une place à charbon e
Kolingh (place à char
Est cité aussi une for
achter de Menschenkro
schroder veld". Un de
cette prairie. En l'an 1
schenkroch voulurent
lence. Mais le vieux de
pour être rapporté ici
10. S

Speckerhagen, aujou
joint comme village, e
böck nouvellement fon
vant l'établissement de
avant 1397. Ce n'est-ce

N°	Paysans	Époque	Chars	Redevance.
1	Radke Rapphon, maire	1495	5/4	29 schillings (sous)
2	Tymmeke Kale Detlef Rughe	1495 1504	1	21 schillings.
3	Hans Rughe	1495	2	2 marcs 6 schillings.
4	Paul Everdes	1495	2 3/4	3 marcs 1 schilling.
5	Thies de Kollen	1495	1	19 schillings
6	Eggert Eggerdes Hans de Kollen	1495	2	3 marcs 6 deniers.
7	Hans Ratke	1495	5/4	29 schillings.
8	Laurent-Rughe	1495	1	4 marcs.
9	Hans Schroder	1495	1/4	10 schillings
10	Brede Tavel Tavel Everdes	1495 1501	1/4	10 schillings.

Une remise était faite aussi à ces paysans pour le dégonflement des étangs.

Une place à charbon est citée : le Amelinghuser Kolingh (place à charbon d'Amlinghus.

Est citée aussi une prairie « de Kolhaver wysch achter de Menschenkroch to der Nyendele by Lyhyselroder veld ». Un différend eut lieu à cause de cette prairie. En l'an 1500 quelques paysans de Menschenkroch voulurent s'en emparer en usant de violence. Mais le récit de cette affaire serait trop long pour être rapporté ici.

10. Spechtershagen.

Spechtershagen, aujourd'hui Specherholz, fut adjoint comme village, en 1328, à la paroisse d'Ahrensböck nouvellement fondée, mais fut déjà démoli avant l'établissement de la chartreuse, par conséquent avant 1397. Ce n'est qu'incidemment qu'il est ques-

tion du finage (des champs) de Spechterhagen dans le Verrier. Sur le territoire de Spechterhagen étaient les places à charbon de Kyrshorst, de Schachterholzinghe et autres. « Le grote Moor » (étang) fut vendu par la chartreuse, en 1489, jour 200 marcs.

11. Olden Swochele (Alt-Schwochel).

Ce village, appartenant au couvent de St. Jean de Lubeck, n'a pas à entrer en ligne de compte ici. Il en est autrement de

12. Nyen-Swochele (Neu-Schwochel).

Nyen-Swochele ou Nygen-Schwochele était visité par le couvent le jour de la fête de Ste Lucie, ainsi le 13 décembre, après le déjeuner. Là-bas les percepteurs de la redevance rentraient à la chartreuse.

Vers 1450 Neu-Schwochel (c'est son nom actuel) possédait 15 charrues et alors, pour chaque charrue, le tenancier payait une redevance de 2 marcs 3 sous 2 deniers. Cependant dix charrues seulement étaient cultivées et les cinq autres restaient en friche (!). En 1495, il y avait 12 charrues ; pour chaque charrue les tenanciers payaient 2 marcs 3 sous 2 deniers, comme en 1450. Au lieu de payer une redevance pour corvées ils faisaient des voitures à la demande du couvent. Chaque colon donnait aussi un poulet à fumer. Une remise sur la redevance était faite pour le dégonflement de l'étang du moulin de Klöckendorf, des étangs appelés Abelkendik et Kleine Heldal.

(!) Dans quel état se trouvait alors l'agriculture! Qu'il faut se réjouir des progrès qu'elle a faits de nos jours.

S'il faut se réjouir des progrès de l'agriculture, il ne faut pas oublier que la population n'était pas aussi dense qu'aujourd'hui et que les bras manquaient pour cultiver les terres. (Le Traducteur)

N°	Tayans
1	Detlef Langebehn le jeune maire Tymme Lexires
2	Detlef Langebehn le jeune Claves Vaghedes
3	Henri Hervest- Marquart Flint- Tymme Langben
4	Claves Kälre
5	Gorges Hertiges Hans Grunt- Henri Wriver
6	Steffen Schreyl Palm Surber
7	Claves Allexius Thonges Lexius
8	Marquard Zureber Henri Surber
9	Hans Borne Claves Mole

Ortsv: le Klockenk

Les sœurs religieuses, annuellement pour ce le schillings, et pour le Mo redevance prit fin en 1 citée.

Note. On reconnaît les les noms de personnes d cité comme colonger à S Borne qui est colonger vers 1500.

N°	Taysans	Époque	Chavr.	Redevance.
1	Detlef Langebehn Cymme Lexires	1495	2	2 marcs 12 schill.
2	Detlef Langebehn jun. Clawes Vaghedes	1495	1	30 schillings.
3	Henri Hervert-Marquart-Flint Cymme Langben	1495	1/4	1 marc
4	Clawes Kälbe	1495	1/4	8 schillings.
5	Gorges Hertiges Hans Graust-Henri Wriver	1495 1503	1	2 marcs 14 schill.
6	Steffen Schreyl Palm Surber	1495 1521	2	4 marcs 6 schill.
7	Clawes Allexius Thonges Lexius	1495 1516	2	4 marcs
8	Marquard Zureber Henri Surber	1494	2	4 marcs
9	Hans Borne Clawes Mole	1495 1521	1	18 schillings.

Cr. cité : le Klockenkamp.

Les soeurs (religieuses) de Neustadt devaient payer annuellement pour « le molenlack » ferme d'étang, 23 schillings, et pour le Molenkamp, 8 schillings. Cette redevance prit fin en 1501. Une place à charbon est citée.

Note. On reconnaît les noms des villages précités dans les noms de personnes suivants : Hans Borne qui est cité comme colonger à Neuschwochel vers 1495 et Henri Borne qui est colonger à Tzerckenwisse ou Sarkwitz vers 1500.

Nicolas Floreke vers 1363 (Recueils des documents de Lubeck, vol. III, #96) et Ludolphe Floreke, vers 1360, tous deux à Luneboury.

Henri Schwochel et son frere Marquard Swochel, vers 1425, à Lubeck ou dans les environs.

Henrecke Arnsboke, 1365 (Documents de Lubeck)

E. Village et paroisse d'Ahrensböck vers 1500.

Supplément au chapitre 41.

Le village d'Ahrensböck avait alors 14 charrues. Pour chaque charrue le fermancier payait 2 marcs de Lubeck et deux poulets à fumer. Le 30 décembre était le jour du paiement. On ne payait pas de redevance pour corvées ; par contre, des voituriages devaient se faire à la demande de la chartreuse. Les aubergistes, quel que fut leur nombre, devaient payer une rente annuelle de 5 marcs. Le bois de chauffage, sur le territoire d'Ahrensböck, était à la disposition des colongers.

N°	Paysans.	Epoque	Charr	Redevance.
1	Henri Grebbin, maire Jürgen Oletze, auberg. (1)	1495 1531	2	3 marcs
2	Hans Kikebusch Hans Boyghe	1495 1530	1	2 marcs
3	Henri Schroder Marten Heise	1495	1/2	1 marc
4	Pierre Stal Berndt Tordens	1495	2	4 marcs
5	Hans Gudow	1495	1	2 marcs
6	Hans Bitter Tymmeke Wunner	1495 1526	une wurth	8 schillings

(1). Le terrier cite aussi, page 105, « dat nie kroghus ». Cette auberge fut vendue en 1531 à Jurgen Oletze pour 200 marcs de Lubeck. Cette somme, grande pour l'époque, annonce que cette auberge était alors une propriété de prix. A cette époque une Hufe coûtait de 15 à 23 marcs. « Dat nie kroghus » était avant la seconde, sinon la troisième auberge d'Ahrensböck.

Hufe est une maison avec un jardin

N°	Paysans.
7	Hans Draggun Marquart Gudow
8	Tymmeke Bernes Jürgen von Kollen
9	Marten Heyse
10	Henri Ebbe Henri Neves Claves Stüve
11	Henri Berlin Henri Neves Brede Hans

En outre, à Ahrensb... ners suivants qui demeuraient au b... huse » (près de la voûte ...ren) (1)

N°	Käthners.
1	Henri Neves Hans Boyke
2	Marquardt Klodt
3	Hans Lize Hans Dragghun

(1) Bodenbedener ... que le Käthner. Auj... ge de l'Eisman les Käth... ou Bödner.

Les bodener ou Käth... jardin ou très peu de ter...

№	Tuysans.	Epoque	Charrues	Redevance.
7	Hans Draggun Meerquart Gudow	1495 1505	2	3 marcs
8	Tymmeke Berndes Jürgen von Kollen	1495	1	2 marcs
9	Marten Heyse	1495	une moitié	1 schillings.
10	Henri Ebbe Henri Nerves Claves Stüve	1495	1/2	1 marc
11	Henri Berlin. Henri Nerves Brede Hans	1495 1526 1530	1	2 marcs.

En outre, à Ahrensböck doivent les bödeners ou Käthners suivants qui demeuraient au bg der Straße und ge dem Stenhuse n.° près de la route et du côté de la maison en pierres (1)

№	Käthners.	Epoque	En outre	Loyer ou canon.
1	Henri Nerves Hans Boyke	1495 1527	—	16 schillings. Cette maison était attenante aux près de Marten Heyse.
2	Marquardt Klodt	1495	« Lobium grange	16 schillings. Cet élève de Lobium était la construction de magasin
3	Hans Lüze Hans Draggkun	1495	« lobium grange	» 18 schillings. Cet élève de Lobium était une espèce de magasin.

(1) Bodenbodener n'est sans doute pas autre chose que le Käthner. Aujourd'hui encore dans le bailliage de Eisman les Käthner s'appellent, dit-on, büdners ou Bödner.

Les bodener ou Käthner avaient une maison et un jardin ou très peu de terre. C'étaient donc de pauvres gens

Le traducteur.

Nº	Käthners	Epoque	Ensuite	Loyer ou canon.
4	Claves Ryzenberch Gorges Ebbe	1495 1526	—	16 schillings (10 l)
5	Tymmeke Hutesveldt Henri Meres	1495 1506	—	40 schillings (10 l)
6	Marquart van Hagen	1495	Wurt	4 schillings avec la note: « Nonnammont neu, puisqu'il a un grand pré derrière sa maison. »
7	Taleke Franskesche veuve Brede Hans	1495 1508	2 charrues	2 muids.
8	Hans Meklenborch	1495	maison-Terres	24 marcs. Demeurait près du cimetière.
9	Henne Gellzon	1495	«	6 marcs. Feut-être, au lieu de marcs, faut-il lire schillings.

Page 139a sont encore nommés, vers 1470, les emphytéotes suivants:

Eggert Grebbin, peut-être le père d'Henri Grebbin (Nº 1).

Marquardt Franken, peut-être le mari de Taleke Frankesch (Nº 7).

Marquard Bosane ou Boson. Sa charrue fut, après lui, entre les mains de Hans Kikebus (Nº 2).

Plusieurs des tenanciers ou emphytéotes précités avaient des pièces de terre de la Lagke, c'est-à-dire de la charrue de l'ancien paysan Schacht qui, avec Grebbin, Franken, Boson et un certain Antmakers habitait encore Ahrensböck avant la confection du terrier, par conséquent avant 1495. Tous les paysans payaient 4 schillings (10 s) pour droit d'herbage; ils payaient en outre un impôt paroissial (1). Il leur était fait aussi une

(1) A Neu-Schwochel l'impôt paroissial de Claves Terrier s'élevait à 1 boisseau (modius) de blé et 1 d'avoine pour l'année 1506 (page 58 r.)

remise sur leur rede
des étangs. Lorsque le
payaient bien leurs
donnait une tonne
farie eux-mêmes le
Il est question de l
au pied du Mörber
paysans d'Ahrensb
portée les champs
dorf. Les champs de
tivés par le couvent
soit ses domestiques
ner. Tandis que Ahr
rensböck était empê
à une redevance (hä
du Terrier, d'une mar
bodeners ou Käthne
du couvent. Une ka
13 ou 18 marcs de Lu
des paysans appart
maison d'habitation
devait se construire
la charretée fut au
couvent bâtissait lu
Il en était de même

(1) Les bodeners ou K
désignés assez nett
journaliers, des char
qu'une redevance mêl
été constatée par la
peu plus loin. L'un
valeur médiocre, puis
devance. Une autre
charrue. Le traducteu

remise sur leur redevance) pour le défonflement des étangs. Lorsque les emphytéotes et les köthner(s) payaient bien leurs redevances, la chartreuse leur donnait une tonne de bière. Toutefois ils devaient faire eux-mêmes le transport de cette bière.

Il est question de la prairie de Schröder, située au pied du Mösberg selon la carte de 1773. Les paysans d'Ahrensböck cultivaient en grande partie les champs de Wulstorp et de Flörkendorf. Les champs de Sprechtenhagen étaient cultivés par le couvent lui-même, qui y employait soit ses domestiques, soit les bodeners ou köthner. Tandis que l'emphytéote ou paysan d'Ahrensböck (cologer) était emphytéote, en tout cas astreint à une redevance (häuermann), il paraît ressortir du terrier, d'une manière presque certaine, que les bodeners ou köthners achetaient leur kathe (maison) du couvent. Une kathe semblable coûtait 12 ou 13 ou 18 marcs de Lubeck (pages 2-42). Les terres des paysans appartenaient au couvent; pour la maison d'habitation, que l'emphytéote ou paysan devait se construire lui-même, ainsi que sa grange, la chartreuse fournissait une avance d'argent. Le couvent bâtissait lui-même les kathe à ses frais. Il en était de même à Schwochel, autre village

---

(1) Les bodeners ou köthners que notre auteur ne désigne pas assez nettement, n'ont l'air d'être des journaliers, des chavanniers. La plupart ne paient qu'une redevance médiocre pour leur maison qui a été construite par la chartreuse, dit notre auteur un peu plus loin. L'un d'eux cultive deux charrues de valeur médiocre, puisqu'il ne paie que 2 mars de redevance. Un autre cultive une wurt, environ un quart de charrue. Le traducteur.

du couvent (voi plus haut chap. 42). Quand la maison d'un paysan était incendiée, il était souvent réduit à s'en aller, car il ne pouvait se procurer toujours facilement l'argent nécessaire pour rebâtir. C'est ce que nous voyons à Bargfort N° 8. C'est ce que l'on appelait « rant und lant verleten » abandonner le sable et la terre (page 62 r. a.).

La confrérie du saint Corps de Jésus-Christ dont il a été question plus haut avait aussi de l'argent prêté en dehors d'Ahrensböck. Elle en avait prêté à Brede Dawel à Holstendorf; à Eler Ebbe et à Dawel Schacht à Havekhorst et à Cymneke Franken à Ahrensböck (1).

En 1481 l'église de la chartreuse d'Ahrensböck reçut un beau crucifix. C'est une grande pierre en forme de croix (elle avait 3 mètres de hauteur; les bras ont 1 m. 50 de longueur; la largeur des croisillons est de 60 centimètres); il y a en outre un socle de 60 cm de largeur et de 1,30 m. de hauteur qui portait des armoiries et une inscription); Celle croix porte le corps de Jésus-Christ de grandeur naturelle en relief. Elle se trouve aujourd'hui à la façade septentrionale de l'église, près du clocher. Malgré les dégâts qu'il a subis pendant un espace de 402 ans, ce crucifix

---

(1) Il résulte des tableaux qui précèdent qu'en 1495 onze colongers cultivaient à Ahrensböck 10 charrues, deux demi-charrues et deux wurth ou deux quarts de charrue, ce qui équivaudrait à 11 ½ charrues. En outre, un köthner cultivait 2 charrues et une wurth. Nous arrivons ainsi aux 14 charrues du village. En 1495, le nombre des köthners était de 9. Nous arrivons ainsi à 20 familles. Il pouvait néanmoins y avoir un plus grand nombre de familles, puisque quelquefois plusieurs familles indivisées, formant un seul ménage, s'unissaient pour cultiver une colonge.

Le traducteur.

offre encore des parties
que et qui méritent d
pression des traits de l
vété. Des trois crucifix
incontestablement le
Il faut déplorer d'au
déplorable qui lui a ca
en plus aux ravages
au-dessus du crucifix
déchiffrer que l'année
sont au pied du crucif
cules à livre. La grand
dans le mur de l'égli
pierre. Sur cette dall
veaux illisibles. Seul
reconnaissables lorsq
L'ieu est coupé; la pa
de deux roses pleines
eure d'une rose. Ce
le noble de Traverse
bres s'appelaient de
Warmsdorf près de
le apparaît déjà en
156, Tableau 15, 231).
de cette famille ait fa
du Christ à l'église
décharger que la chap
de nouveau
et réunie dernièrement
la chapelle de la sain
crucifix ont-ils quelq
il peut-être autrefois
Quoiqu'il en soit, l'ima
Voyageur, arrête-t-
(1) Cette dalle ne pe
dont il a été question pl

offre encore des parties qui ont une valeur artistique et qui méritent d'être admirées, comme l'expression des traits de la figure, et l'attitude de la tête. Des trois crucifix de notre église, celui-là est incontestablement le plus beau et le plus précieux. Il faut déplorer d'autant plus que la situation déplorable qui lui a été assignée l'expose de plus en plus aux ravages des temps. Une inscription au-dessus du crucifix est illisible. On ne peut déchiffrer que l'année 1481. Les petites lettres qui sont au pied du crucifix sont également très difficiles à lire. La grande croix en pierre encastrée dans le mur de l'église repose sur une dalle en pierre. Sur cette dalle (1) les lettres sont aussi devenues illisibles. Seules, les armoiries sont encore reconnaissables lorsqu'elles sont bien éclairées. L'écu est coupé; la partie supérieure est munie de deux roses pleines et jumelles, la partie inférieure d'une rose. Ce sont les armoiries de la famille noble de Travenemunde, dont quelques membres s'appelaient de Wernstorpe, du village de Warnsdorf près de Travenemunde. Cette famille apparaît déjà en 1350. (Milde: Siegel, etc. page 156, tableau 15, 231). Il peut se faire qu'un membre de cette famille ait fait don de cette belle image du Christ à notre couvent en 1481. Faisons encore observer que la belle chapelle située à côté du crucifix et réunie dernièrement à notre église s'appelait la chapelle de la sainte croix. Cette chapelle et ce crucifix ont-ils quelque connexité? Le crucifix était-il peut-être autrefois dans la chapelle ou à côté? Quoiqu'il en soit, l'image en pierre mérite d'être vue. Voyageur, arrête-toi!

---

(1) Cette dalle ne peut être que le socle ou piédestal dont il a été question plus haut. Le Traducteur.

Tandis que le terrier ne dit mot de ce crucifix, il donne des détails sur le bénéfice ou la dotation de l'autel D de l'église de la chartreuse d'Ahrensböck (page 33/11). En 1492, le prévôt de Fehmarn, Jean Kule, et le bourgeois de Lubeck Gotke Langhe fondèrent en l'honneur de Dieu, de Marie, etc. une messe anniversaire à l'autel D de notre église; pour cette fondation, Kule donna 600 et Langhe 800 mares de Lubeck. Les intérêts de ce capital revenaient aux prêtres de l'autel. Pour assurer cet argent, il était placé sur les terres des paysans de Fehmarn qui suivent: De la part de Gotke Langhe devaient payer des rentes annuelles à notre église:

Claves Mursen à Mummersdorpp
Hans Siverdt à Cherkendorpp
Wolder Wilken à Pretze
Wulf Ruschen à Blisenskendorpp
Claus Klipp à Thodendorpp
Wolder Tesse à Petersdorpp
Kersten Volk à Goldendorpp.

Ensemble, ces paysans devaient payer l'intérêt de 800 mars, soit 50 mares.

De la part de Jean Kule:

Mathes Makespranke à Nyengoldendorpp
Hans Tost à Landkarsen
Hans Meyneke à Bisstorpp
Claves Morse à Mummendorpp
Matthias to Mass à Lemmekendorpp
Cort Schulte à Marquelstorpp
Kersten Wolder à Deutschendorpp
Else Wilke à Hinrichstorpp (2)

Ensemble les intérêts de 400 mares, sont 25 mares.

---

(1) Relativement aux cinq autels latéraux de l'église des convers voir plus haut chap. 24.

(2) En outre 200 mares étaient assignés au village de Berkow (Barkau).

C'est ainsi que de nou
fluèrent vers la chartr
que le couvent avait a
marn bien d'autres rede
village y étaient bien c
chartreuse possédait au
fut vendue en 1514 (pa
F. La vie de
ve
(Voi plus ha
La vie dans les villag
grande simplicité; on
aussi peu de besoins. L
personnelles et le voitu
tion dans le terrier, assu
beck suffit pour le compt
de l'argent. Un paysan
du défrichement d'une f
ment du terrain) pouvai
son étendue (page 55 2
sait au bailli du couven
faisait faire (72 2 a).
ment de sa redevance, l
pour payer. Alors, à to
il prenait une vache ou
pièce de bétail, s'achem
nait sa bête à la place.
54 2 et 55 2). D'ordinai
lors de l'achat d'une fe
le prix n'était versé qu
un délai de plusieurs a
rue n'était toujours pa
était forcé de vendre.

(1) Le Kathe possédait 1
(Kotsad) et une petite mé
de terre. Le traducteur-

C'est ainsi que de toutes parts argent et biens affluèrent vers la chartreuse d'Ahrensböck. Et parce que le couvent avait à encaisser dans l'île de Fehmarn bien d'autres redevances, notre église et notre village y étaient bien connus. Dans cette île, notre chartreuse possédait aussi à Burg une maison qui fut vendue en 1514 (page 351).

F. La vie dans les villages vers 1500.

(Voir plus haut chapitre 42).

La vie dans les villages paraît avoir eu d'une très grande simplicité; on y avait peu d'exigences comme aussi peu de besoins. L'argent était rare. Les corvées personnelles et le voiturage, dont il est souvent question dans le Vierlet, ainsi que les voitures vers Lubeck faites pour le compte du couvent représentaient de l'argent. Un paysan se chargeait-il, par exemple, du défrichement d'une forêt, il pouvait jouir gratuitement du terrain, pendant deux ou cinq ans, selon son étendue (page 557 et ailleurs). Ou bien il faisait au bailli du couvent, appelé: «Ihnow!» une paire de bottes ou les lui faisait faire (1727 a). Souvent, à l'époque du paiement de sa redevance, le paysan n'avait pas d'argent pour payer. Alors, à son grand regret, certainement, il prenait une vache ou une brebis ou quelque autre pièce de bétail, s'acheminait vers la chartreuse et donnait sa bête à la place des redevances échues (par ex. 542 et 557). D'ordinaire, ou plutôt presque toujours, lors de l'achat d'une Kathe (1), de bois, de pierres, etc. le prix n'était versé que par termes annuels. Si après un délai de plusieurs années la redevance de la chartreuse n'était toujours pas payée, le financier (colonger) était forcé de vendre sa ferme. Il est souvent ques-

---

(1) Kathe signifie la maison du Käthner, (Kotsasse) une petite maison avec un jardin ou un peu de terre. Le traducteur.

tion de cela dans le verrier, parce qu'alors l'argent était rare). Si malgré les avertissements reçus, le colonger voulait à tout prix conserver sa charrue, on employait la force, comme nous le verrons plus loin. Les terres étaient alors grevées de grandes dettes. Elles avaient peu de valeur, le paysan ne savait les exploiter et il ne pouvait avoir de l'argent qu'à la charteuse. Voulait-il s'en aller, il était tenu de payer immédiatement au couvent 60 mares de Lubeck (voir par ex. jugés 22, 54, 67, 18, 38, 51, 44 ra); et comme il était forcé de rester, la charteuse était tenue ordinairement de lui donner et prêter encore de l'argent. Car la vente des charrues ne se faisait qu'avec de grandes difficultés et d'ordinaire le couvent était heureux de garder ses anciens emphytéotes et de ne pas devoir porter de nouveaux paysans sur son livre de prêts. Ce livre de prêts est venu avec un grand soin et est très intéressant. On peut en tirer un tableau des prix des terres et du bétail à cette époque. Nous nous en occuperons plus loin. Il ressort surtout du livre des prêts que la vie agricole était primitive et pauvre et que la charteuse était très indulgente lorsqu'il s'agissait de faire rentrer de l'argent (l'aveu est bon à retenir). En cela elle différait énormément de la noblesse qui souvent, se montrait insolente, dure et sévère. L'incendie partielle ou totale d'un village était surtout une source de pertes pour la charteuse. Mais le chartreux, comme les paysans, perdait beaucoup[1]).

---

[1]) C'est ainsi qu'avant 1488 Middelbosch brûla jusqu'à une maison. Lorsque la charteuse acheta ce village, en 1488, de Hans de Bocxwold, elle dut avancer beaucoup d'argent aux paysans pour rebâtir leurs maisons (page 637). La charteuse eut aussi des pertes à subir quand, en juillet 1495, la servante d'un cordonnier de Sittard fut assez punie mit le feu à la maison de son maître et fut ainsi cause de l'incendie de 2 maisons. Quand les colongers purent-ils rembourser l'argent reçu! Il en fut de même lorsqu'en 1495, après le grand incendie

les emphytéotes de Loxendorp devaient rebâtir leurs maisons et leurs granges. (Page 502).

Les transactions, entre au
idée des mœurs de l'époq
lord le paysan Cymme
voulurent prendre leur
Tous deux se mirent en
près de leur ami Martin
Ils le prièrent, lui et sa
pour épouse à leur fils,
ken, fille de Marquard
eux. Après de longues né
clare l'accord suivant :
donne à son fils Drewer
lord, excepté 6 mares d
son était grevée en faveu
Corpus de Jésus-Christ d
ra cette somme et en ou
à d'autres personnes. L
son père et à son frère, e
de ne lever aucune prét
outre le vieux Wessel
six chevaux et quatre
demi-pension. Martin
donnèrent à la fiancée
16 mares à condition qu'
à l'acquisition de bois e
servante). Toutefois le v
Wibeke conservèrent po
Berkhorst, une chamb
chevaux et pour quatre
charrue de champs avec
père, la mère et le fils D

1) Une charrue semblab
quantité de champs; il y a
cultivées et de marécages
ne vont pas peu de chose.

Les transactions, entre autres, nous donnent une idée des mœurs de l'époque. C'est ainsi qu'à Berghorst le paysan Tymmeke Wriwer et sa femme voulurent prendre leur repos en 1490 (page 92.) Tous deux se mirent en route et se rendirent auprès de leur ami Marten Heyen à Ahrensböck. Ils le prièrent, lui et sa femme Taleke, de donner pour épouse à leur fils, un jeune Wriwer, Anneken, fille de Marquard Lutmerz, qui restait chez eux. Après de longues négociations, on finit par conclure l'accord suivant: Le vieux Tymmeke Wriwer donne à son fils Drewes sa maison située à Berkhorst, excepté 6 marcs de Lubeck dont chaque maison était grevée en faveur de la confrérie du Sacré-Corps de Jésus-Christ d'Ahrensböck. Le fils paiera cette somme et en outre 17 marcs que le père doit à d'autres personnes. Le plus jeune fils promit à son père et à son frère, en leur donnant la main, de ne lever aucune prétention sur la maison. En outre le vieux Wriwer donna à son fils Drewes six chevaux et quatre pièces de bétail ainsi que la demi-pension. Marten Heye et sa femme Taleke donnèrent à la fiancée 18 marcs. Le fiancé reçut 16 marcs à condition qu'il consacrerait deux marcs à l'acquisition de trois épingles d'argent pour la servante. Toutefois le vieux Wriwer et sa femme Wibeke conservèrent pour eux, dans leur maison de Berkhorst, une chambre et une écurie pour trois chevaux et pour quatre pièces de bétail, ainsi qu'une charrue de champs avec des prés et du bois 1). Si le père, la mère et le fils Drewes ne faisaient pas bon

---

1) Une charrue semblable ne renfermait qu'une petite quantité de champs; il y avait beaucoup de terres non cultivées et de marécages. C'est pourquoi les trois chevaux ne sont pas peu de chose. Comparer avec cela ce qui va suivre.

ménage. Drewes devait donner dix marcs à son père, et s'ils venaient à se séparer, le mobilier, comme chars, charrues, ~~xxxxxx~~ chaudrons et marmites, devait être partagé. Cependant ce que la jeune Anneke aurait apporté à son Drewes ne devait pas entrer en partage. Le fils promit également de labourer le champ de son ~~fils~~ père et de mener à la maison son blé et son foin. De son côté le vieux Tymmeke prit l'engagement d'aider son fils dans la mesure de ses forces. Il devait aussi lui prêter en cas de besoin ses trois chevaux pour aller à la charrue et pour faire les voituroges. ~~Quand~~ Si les deux soeurs de Drewes se marieront, Drewes leur viendra en aide autant qu'il le pourra; cependant il n'y est pas venu.

A Lebatz, le colonger Eler Ebben mourut en l'an 1500. Son fils Hans fit face à sa belle-mère, Teske Ebben, l'accomodement suivant (page 48 a): Il donna à sa soeur non mariée 16 marcs et une caisse avec les objets requis pour qu'une fille puisse traverser honorablement les campagnes; il lui donna en outre 8 marcs que sa mère défunte lui avait laissés. Par là, les femmes perdaient le droit de revendiquer toute autre partie de la fortune.

Autre cas de l'an 1517. Le vieux Grabbin d'Ahrensböck conclut avec son fils Pierre l'arrangement suivant: La mère se réserva deux marmites, deux lits, ~~xxx~~ un traversin, une bebis, un chaudron en cuivre, si sa fille Lenke se marie, elle recevra cinq marcs, un lit, un traversin, quatre marmites. Pierre se contentera des deux chevaux, etc. (page 2 r a) (1).

Schwienekule

(1) Très intéressant est un acte de partage passé à Schwienekule en 1499 (page 81 r a). Là le père Tymmeke Hervest se réserve une chambre à coucher, une chambre pour y placer ses meubles, et les champs nécessaires pour pouvoir y semer 7 ou 8 boisseaux de blé, en outre 8 chevaux, 2 vaches, 7 porcs, une cuisine, 4 marmites; le fils doit payer pour cela 16 marcs de Lubeck à son père, etc.

En 1516 le paysan T
chel abandonna son dom
condition que celui-ci s'
prieux. La colonge s'était
marcs et d'un intérêt a
le cas où les soeurs de T
celui-ci devait donner a
marcs. Il n'était pas ten
que chose à ses frères. Ce
père qui voulait prend
re de ses forces. Le père d
trois chevaux, une va ch
avec 2 cochons de lait, u
crémaillière avec deux m
(page 59 r a)

Ces détails nous font
blait à la vie de nos jou
semble à la chopine élég
ces étaient simples! Et
divers traits qui nous a
développait dans le ville

Déjà à cette époque le
lement leurs artisans
domaines, des tailleurs e
le paysan ne pouvait se
pour 2 marcs de Lubeck,
avec tous les outils (page
tête de la forge seuls 1
un marc (page 119 a).
ron, une forge et ses ac
annuelle de 4 marcs (

(1) Jusqu'à son mari
son frère à cultiver sa
vente.

En 1516 le paysan Claues Lexius à Neu-Schwochel abandonna son domaine à son fils Thomas, à condition que celui-ci épouserait la fille d'un pêcheur pieux. La colonge était grevée d'une dette de 12 marcs et d'un intérêt annuel d'un marc. Dans le cas où les soeurs de Thomas se marieraient [1], celui-ci devait donner à chacune d'elles quatre marcs. Il n'était pas tenu, en droit, de donner quelque chose à ses frères. Ceux-ci devaient suivre leur père qui voulait prendre soin d'eux dans la mesure de ses forces. Le père donna à son fils Thomas trois chevaux, une vache avec son veau, une truie avec 2 cochons de lait, une brebis, une caisse, une crémaillière avec deux marmites et une [illegible] (page 59 r a)

Ces détails nous font voir que la vie d'alors ressemblait à la vie de nos jours comme la marmite ressemble à la chopine élégante. Que la vie et ses exigences étaient simples! Cependant nous trouvons divers traits qui nous annoncent que la culture se développait dans le village.

Déjà à cette époque les villages avaient naturellement leurs artisans. On cite des charrons, des couvreurs, des tailleurs et surtout le maréchal dont le paysan ne pouvait se passer. Le couvent louait pour 2 marcs de Lubeck par an la forge de Süsel avec tous les outils (page 69 r a). La location des outils de la forge seuls s'élevait annuellement à un marc (page 119 a). Plus tard, vers 1525, le Ko- Curau ron, une forge et ses outils coûtaient une rente annuelle de 4 marcs (89). Le maréchal labourait

---

[1] Jusqu'à son mariage, la soeur devait aider à son frère à cultiver sa colonge et lui servir de servante.

gagnait suffisamment pour se rendre, par paiements successifs, le propriétaire de la forge. En l'an 1507 une forge avec tous ses outils coûtait 12 marcs (page 71 2); cette somme était payée par termes annuels de 2 marcs (suit en patois du Schleswig-Holstein l'énumération des marteaux et des autres outils de la forge).

Les villages qui composaient la paroisse d'Ahrensböck ne devaient point à la chartreuse de jours de corvées spéciaux, mais ils imposaient, par exemple, à Middelborch, à Ekelsdorf et Oddendorf. Les paysans de ces villages devaient aussi fourrages un bœuf du couvent pendant l'hiver.

Les auberges, il y en avait plusieurs à Ahrensböck, comme nous l'avons vu, et il y en avait aussi dans les autres villages, étaient d'ordinaire louées pour une redevance annuelle. Les prix variaient beaucoup)[1].

Le vieux terrier nous apprend que déjà en 1495 le couvent avait établi une espèce de police rurale. En l'an 1500 surtout, le procureur Arnold Landtmann, qui paraît avoir été un homme très capable, et le bailli Henri Ghantenmort firent diverses prescriptions y relatives après entente avec les emphytéotes du couvent, c'est-à-dire avec les paysans des villages. Tous les paysans devaient faire garder leurs chevaux, vaches, porcs, oies et autres bestiaux qui pouvaient causer du dommage, afin que les semences ne fussent pas piétinées. Aussi longtemps que le blé restait sur les champs, que ce fût du blé d'automne ou du blé du printemps, chaque paysan devait tenir son

[1] La redevance des auberges variait naturellement. A Ahrensböck elle était de 5 marcs de Lubeck, à Süsel de 5 marcs également, à Pentze de 3 marcs, à Woltershrog de 2 marcs, à Clevetze de 1 marc, à Stevenade de 4 schillings. On ne pouvait acheter de bière que chez l'aubergiste (page 126 a).

Pönitz.

bétail éloigné du champ et des pâturages réservés pour les champs de blés vention, une tonne de b vent. Lorsque du bétail d'autrui, le propriétaire ce bétail dans la cour d ce que le propriétaire a dommage causé [1] Le par les voisins et par l sous peine d'une amen Hambourg. Celui qui e s'opposer à la saisie du du bétail saisi était p marcs (2) qui devait ê

Ces dispositions occa Berkhorst en 1495 [1] Saraw trouvaient les c dans les champs de seig à Saraw dans la grang ke. Les habitants de s sauter la porte de la gr

[1] C'est aussi qu'Henr 7 marcs (1 marc par anim pour avoir mal gardé u une peine sévère pour

[2] Les paysans de Gr du village un enclos fer en branchages et l'entr le bétail saisi sur le pr vait de 2 tonnes de bière ne des tonnes revenait berg qui possédaient u tonne à la chartreuse. de la chartreuse et les 2 Segeberg.

bétail éloigné du champ d'autrui, ainsi que des prés et des pâturages étrangers. Chacun devait entourer ses champs de haies et fossés, en cas de contravention, une tonne de bière de Hambourg au couvent. Lorsque du bétail était trouvé sur le champ d'autrui, le propriétaire du champ devait mener ce bétail dans la cour du maire et l'y garder jusqu'à ce que le propriétaire du bétail saisi eut payé le dommage causé (1). Le dommage devait être évalué par les voisins et par l'administration du couvent, sous peine d'une amende d'une tonne de bière de Hambourg. Celui qui eût été assez téméraire pour s'opposer à la saisie du bétail et pour l'emparer du bétail saisi était passible d'une amende de 60 marcs (2) qui devait être payée au couvent.

Ces dispositions occasionnèrent des désordres à Berkhorst en 1495 (page 102). Les paysans de Sarau trouvèrent les chevaux du village de Berkhorst dans les champs de seigle de Sarau et les chassèrent à Sarau dans la grange du colonger Hans Tymmeke. Les habitants de Berkhorst arrivèrent, firent sauter la porte de la grange et emmenèrent en se ré-

---

(1) C'était ainsi qu'Henri Brant à Süsel dut payer 7 marcs (1 marc par année pendant 7 ans) de dommages pour avoir mal gardé un troupeau de porcs. C'était une peine sévère pour l'époque.

(2) Les paysans de Gnissau durent établir au milieu du village un enclos fermé par une haie en pieux et en branchages et l'entretenir. C'est là qu'était enfermé le bétail saisi sur la propriété d'autrui. Sur la peine était de 2 tonnes de bière de Hambourg et 6 sous. L'une des tonnes revenait aux chanoines réguliers de Segeberg qui possédaient une partie de Gnissau, l'autre tonne à la chartreuse. Deux sous revenaient au maire de la chartreuse et les 2 autres à celui du couvent de Segeberg.

jouissant des chevaux saisis. Hartwig de Toggenwisch, alors propriétaire de Glosau et Saraw notifia cet attentat à la chartreuse et exigea que celle-ci donnât un avertissement à ses sujets de Berkhorst. Si cela ne se fait pas, il punira lui-même. Comme propriétaire de Glosau et de Saraw il eut avec la chartreuse qui était propriétaire de Sebelin, à cause d'une pièce de terre située dans les champs de Sebelin près des Tapinkrog (auberge de Tapen ?) et plantée d'arbres, un conflit qui fut vidé en 1300.

G. La justice et les peines judiciaires.

(Voir plus haut chap. 19).

La chartreuse exerçait la justice (page 781), la haute, la moyenne et la basse, la justice criminelle et la justice civile. Les justiciers étaient avant tout l'abbé, le procureur et le bailli du couvent ou l'avoué (advocatus). On rendait la justice et on jugeait d'après le droit du Holstein. Tous subissaient aux frais de la justice, les Kathéners étaient tenus de payer une taxe appelée verbidd des geld. Les paysans de certains villages payaient aussi une certaine taxe judiciaire (Clevetze, Sebelin).

* Locataires de maisons appelées kathe

Quelques cas de procédure judiciaire. Vers 1500, un moine inscrivit de sa propre main, dans le Terrier, l'histoire suivante: « Moi, Fr. Reynolt, confesse par ma propre écriture que j'ai fait citer en justice Hartich Bruns, domestique de Laurent Everdes de Kattes krog. Il comparut devant moi et me demanda pourquoi je l'avais cité. Je lui déclarai qu'il avait fait violence à Grethen Everdes de Kattes krog (1). Là-dessus il commença à dire des

---

(1) Les cas de cette espèce étaient alors punis très sévèrement (voir pages 562 et 597 a). C'est ainsi que le jeune Palm Suber de Nyenschwochel dut payer une amende 60 marcs (valeur de 1200 marcs d'aujourd'hui) pour attentat contre la « Thegersch. »

mensonges et il finit de ce qu'il avait fait. Six jours plus tard la me fut incendiée. A réter. Pendant qu'il auprès de sa sœur, Katterkrog, chez lequ Je parlai sérieusement qu'elle était complice faute par conseils et gémit et dit: Où dois vent-ils demeurer ? vous voulez verser j'irai vous sauverai la suis prête à tout don ver, je veux tout sac de; je vous donnerai me je m'éloignai d'é pierre, elle me rappel « Si vous pouvez nous ce que nous avons en bien qui a incendié être insensée. »

Ce petit récit nous lè. Du reste le même suivi plus tard par le et de chasse. Vu les possédait, il paraît, pas chose rare (page

Il est aussi souven (par exemple 42 et Hartig ou Hartwich ci se plaindre de dél vol de mêmes bois et fa

mensonges et il finit par déclarer qu'il se repentait de ce qu'il avait fait et qu'il réparerait sa faute. Six jours plus tard la maison de cette pauvre femme fut incendiée. Après cette menace je le fis arrêter. Pendant qu'il était en prison, je me rendis auprès de sa sœur, femme de Laurent Everdes à Katterkrog, chez lequel il avait été domestique. Je parlai sérieusement à cette femme et je lui dis qu'elle était complice, qu'elle avait participé à la faute par conseils et par acte. Alors elle se mit à gémir et dit: Oi donc mes pauvres enfants doivent-ils demeurer? Je lui dis alors: « Femme, si vous voulez verser une certaine somme d'argent, je vous sauverai la vie. » Elle répondit alors: « Je suis prête à tout donner; si vous pouvez me sauver, je veux tout sacrifier tout ce que j'ai en ce monde; je vous donnerai tout cela pour ce service. » Comme je m'éloignais d'elle de la portée d'un jet de pierre, elle me rappela et me dit encore une fois: « Si vous pouvez nous sauver, nous sacrifierons tout ce que nous avons en ce monde. » Cette femme sait bien qui a incendié la maison, ou bien elle devrait être incendiée. »

Ce petit récit nous donne une idée de ce temps-là. Du reste le même Hartlieb Brosse fut encore poursuivi plus tard par le couvent pour délits de pêche et de chasse. Vu les nombreux étangs que le couvent possédait, il paraît que le vol de poissons n'était pas chose rare (pages 78 à 80 et 81).

Il est aussi souvent question de délits forestiers (par exemple 42 et cr.). Le propriétaire de Glasau, Hartig ou Hartwich de Foggenwisch avait surtout à se plaindre de délits semblables. Les peines pour vol de menu bois étaient de 1 marc, etc. (87).

Le terrier parle souvent de coups et blessures. Le bailli du couvent devait faire l'enquête et juger ensuite avec l'abbé et le procureur. Plusieurs peines paraissent singulières. C'est ainsi qu'en 1499 la femme de Jaspar Bolle de Schinekule, pour avoir fait passer une fille de vie à Repos n'eut à payer qu'une amende de huit marcs. Par contre, Henri Everdes de Berkhorst qui avait tué à moitié l'homme de Hartig Doggenisch de Glasau, nommé Joachim Langeben, eut à payer 60 marcs que cependant le seigneur Hartig réduisit à 20 marcs (102). De même, un paysan de Berkhorst, Jawel Schacht, ayant blessé gravement à la tête le domestique du seigneur Hartig Doggenisch de Glasau, nommé Dasche Helen, ainsi que la mère de celui-ci, Ida Broem, et leur ayant paralysé plusieurs doigts et laissé Ida à demi-morte, le seigneur Hartwig envoya son domestique Iwen Walbe auprès de l'abbé d'Ahrensböck, afin que celui-ci punît le coupable; sinon il punirait lui-même le malfaiteur d'après le droit du pays (387). De même lorsque Claves Stume de Barghorst-battit près d'Ahrensböck, près de l'étang de Tymmeke Berndes, un autre homme du seigneur Hartig, Hans Tammen, et le vit à demi, Doggenisch lui. sa au couvent le soin d'infliger au coupable la peine méritée.

* Schwienkuhlen

En 1496, le dimanche des Rameaux, Gotke Rodenberch de Sebelin insulta près d'Ahrensböck, sur la route royale, un pauvre pèlerin aux cheveux blancs et lui arracha la barbe. Pour ce méfait le coupable fut condamné par la chartreuse à payer 60 marcs. Mais parce qu'il était lui-même très pauvre, il n'eut à livrer que 60 sacs de charbon (782).

S. Blin

La haute justice était ve
le droit de cour vicom
d'un tribunal de bailli
de nos jours. C'était ainsi
ou avoué du couvent
(pages 282, 452, 51
de partage et d'héritage
ges et des hypothèques
ment notre terrier).

Mais comment la ch
ses sentences et leur e
D'abord la charte
sujets du couvent ha
ou les localités voisi
seule des moines sié
et faisant une impo
me bien il y avait de
couvent un château
y avait là un bâton,
notre époque ne comp
droit ecclésiastique
était excommunié et,
perdait son honneur,
ges 782, 442); ou bi
auriculaire et au con
solution de tel ou te
le transgresseur des
peine que de ne pas
l'absolution de ses pe
ton pouvoir) du con
reur.

Souvent des amen
que le plus souvent
voulaient rien payer

111 Peut-être le procu
ou avoué. Le traducteur
le pouvoir.

La haute justice était aussi exercée par la chartreuse dont la cour réunissait toute la compétence d'un Tribunal de bailliage et d'un Tribunal de campagne de nos jours. C'était ainsi que le procureur et bailli ou avoué du couvent régla[it] les affaires de Vutelle (pages 282, 452, 512 a), tranchait les questions de partage et d'héritage, tenait le registre des dettes et des hypothèques et le cadastre (c'est précisément notre Terrier). 111

Mais comment la chartreuse faisait-elle respecter ses sentences et leur donnait-elle une sanction? D'abord la chartreuse s'appuyait sur les autres sujets du couvent habitant la même localité ou les localités voisines. Ensuite l'apparition seule des moines silencieux inspirait le respect et faisait une impression salutaire. En troisième lieu il y avait dans les parties inférieures du couvent un château ou une prison (page 712; il y avait là un bâton). En quatrième lieu, ce que notre époque ne comprendra que difficilement, le droit ecclésiastique était appliqué; le malfaiteur était excommunié et par là était exclu de l'église et perdait son honneur, sa patrie et tous ses droits (pages 782, 442); ou bien le moine, dans la confession auriculaire et au confessionnal, lui refusait l'absolution de tel ou tel péché. Mais à cette époque le transgresseur des lois aimait mieux subir sa peine que de ne pas recevoir l'absolution du prêtre l'absolution de ses péchés. C'était le bon côté (le bon pouvoir) du confessionnal du reste si dangereux.

Souvent des amendes étaient imposées parce que le plus souvent les gens ne pouvaient et ne voulaient rien payer (82, 87a, 587, 24 2a, 782,

---

111 Peut-être le procureur était-il en même temps bailli ou avoué. Le Traducteur. C'est probable que les gens aimaient mieux le pouvoir

592a, 562). Lorsque l'individu cité ne comparaissait pas devant le tribunal, il avait à payer 2 marcs pour n'avoir pas comparu; c'est le cas de Clarres Borcher à Nyenschwochel (Neu-Schwochel).

Tous les actes de vente entre les sujets de la chapitre (81a) entre eux, et entre les chapitre elle-même et ses vassaux, étaient faits et expédiés par les moines. Il en était de même de tous les contrats de louage, etc. C'était alors l'usage, conformément à une vieille coutume germanique, d'accompagner chaque acte de ce genre, accommodements, louage ou vente d'une maison, de terres, etc. d'un verre de vin pour sceller le marché. C'était ce qui donnait à la convention sa validité. Ces conventions se faisaient ou dans la cellule de l'abbé ou dans celle du procureur; le vin se buvait dans un local adjacent, par exemple dans une salle de la maison d'exploitation. Lorsqu'une convention importante était conclue, le notaire (l'écrivain du couvent) faisait deux actes semblables, l'un pour être déposé aux archives du couvent, l'autre pour être remis au paysan intéressé. Pour empêcher les confusions, les falsifications, etc., les deux actes étaient taillés tous d'une seule feuille de manière à ce que la coupure traversât les lettres A B C D et à ce que les deux actes se rapportassent exactement.

Il y aurait encore à signaler que la plupart des contrats étaient faits en présence d'un grand nombre de témoins cautions. Cela prouve évidemment que le paysan avait peu d'argent et plusieurs d'entre eux étaient requis pour constituer une garantie sérieuse.

H. Mesures, mon
et prix des chos

Supplément a
Dans le chapitre pre
vant des livres de compt
les prix de 1400 à 150
vous pu faire en terre
ce qui suit à ce qui a d
La mesure agraire e
dans le chapitre 42 (1,
que village les fractions
gnées par notre couven
del). En outre les cham
passés sous silence, co
dire ne sont pas autre
(2). En outre il est que
ché, et pages 81a et
sures agraires (3). Au
grand-duché d'Olden
voyant deux bouts de ch
se retourne, qui ne peu
que les champs situés
cés. Il paraît que cett
inconnue chez nous. La
due d'une verge (4).

(1) La charrue (ou la
ou à 30 acres; l'acre ou
pent; le rep ou le verg
(2) Averacker, 98; ov
(3) La grapenjarde nom
champs de Süsel n'ét
terre ecclésiastique.
(4) En anglais yard

H. Mesures, monnaies, taux de l'intérêt et prix des choses à l'époque du couvent — vers 1500.

Supplément aux chapitres 21 et 42.

Dans le chapitre précité nous avons, en nous servant des livres de compte du couvent de Preetz, fixé les prix de 1400 à 1500. Les emprunts que nous avons pu faire au terrier nous permettent d'ajouter ce qui suit à ce qui a déjà été dit.

La mesure agraire est celle que nous avons indiquée dans le chapitre 42 (1). Il y a à ajouter que dans chaque village les fractions de charrues s'appelaient des quarts (vendel). En outre les champs non cultivés sont désignés sous silence, comme terres inutiles, c'est-à-dire ne sont pas astreints à la redevance foncière (2). En outre il est question, page 155 a, de vorjarde, et pages 81 a et 157 de jarde comme mesures agraires (3). Aujourd'hui encore, dans le grand-duché d'Oldenbourg, on donne le nom de vorjart aux bouts de champs sur lesquels la charrue se retourne, qui ne peuvent être ensemencés que lorsque les champs situés bout à bout ont été ensemencés. Il paraît que cette expression n'est pas non plus inconnue chez nous. La jarde est peut-être de l'étendue d'une verge (4). On a souvent l'occasion de

---

(1) La charrue (ou la manse, mansus) à 4 quarts ou à 30 acres; l'acre ou l'arpent, le journal; le demi-arpent; le rep ou la verge.

(2) Averacker, 98; overlant 69 a, superflues.

(3) La vorjarde nommée page 131 et située dans les champs de Siisel indique la clôture des prêtres, une terre ecclésiastique.

(4) En anglais yard; en frison, gerde.

constater qu'il y a 300 ans, les champs ne se mesuraient pas avec la corde d'arpenteur, mais d'après la quantité de blé nécessaire pour ensemencer. C'est ce que l'on reconnaît encore dans l'expression : une bonne de champs. On mesurait aussi les prairies par le nombre de chars de foin (par ex. page 152 a). Si un champ se composait de pièces de terre séparées, on n'en pouvait mesurer l'étendue qu'après les semailles (page 161).

La mesure des grains est celle qui a été indiquée plus haut. C'est la last (charge) à 24 boisseaux, à 2 drömbts ou 4 himpts. Ce n'est qu'à la page 157 a qu'on découvre clairement que 70 boisseaux de semence équivalent à 5 drömbts ou drometo moins 1 boisseau; ainsi 71 boisseaux valent 5 drömbts; ou bien 14 1/5 boisseaux équivalent à 1 drömbt. Par conséquent la charge (last) serait de 28 2/5 boisseaux. Il est aussi souvent question du spynt (pages 8 a, 135 a, 157, &c.)

La mesure des liquides a été désignée page 81 a sous le nom de stovekenskanne, quarterkanne et plankenkanne (1).

L'argent qui avait cours était celui de Lubeck. Un marc valait 16 schillings (sous), 1 schilling valait 12 pfennigs (deniers); 1 witte valait 4 deniers. Il est très fréquemment question du florin du Rhin. Une fois, page 149, en l'an 1561, nous apparaît comme signe des temps nouveaux, un « daler ».

Les principaux impôts à payer étaient 1. l'impôt régalien, le tribut ducal à payer au duc ou au roi; 2. les redevances à payer au couvent : a) la redevance foncière; b) la redevance sur les maisons (page 357 a)

---

(1) Kanne signifie pot, chopine, litre, pinte. Dans le Jura, nous avions jadis la channe.

constituant toutes c
vorbi Bdelsgeld et l'in
de corvées; c) le droit
nairement en nature.
était dû à l'église, a
dîme qu'était due a

Comme la chartreu
nous l'avons vu au co
de percevoir des intérê
établissé pour tirer pr
vent. Après toutes les
tretien des religieux,
quisition de terres et
gent, dans les dernier
tait encore en caisse.
sur une maison, sur
placait aussi facile
l'intérêt n'était pas
12 sous d'intérêt (pa
Lorsque le couvent s'a
prunté, il dut donne
que la chartreuse, le
auprès du chevalier H
2000 marcs pour 100
Rhéquant le village d

Il n'est pas improba
aussi de l'argent sur d
Quand ces gens mour
vent. Telle est l'origin
temps agités les plus
que de peu de sécurité.
faut envisager plus d
chartreuse avec de pie

Du terrier nous ap
vants :

constituant toutes deux un fermage ou loyer; c) le vorbidelsgeld et l'impôt de justice; d) le droit de corvées; e) le droit de sujétion, qui se payait ordinairement en nature. 3. L'impôt ecclésiastique, qui était dû à l'église, au curé et au sacristain. 4. La dîme qui était due à l'évêque de Lubeck.

Comme la chartreuse n'avait pas le droit, comme nous l'avons vu au commencement du chapitre 29, de percevoir des intérêts, un autre moyen fut trouvé et utilisé pour tirer profit de l'argent donné au couvent. Après toutes les dépenses occasionnées par l'entretien des religieux, du couvent, de l'église, par l'acquisition de terres et par l'administration, de l'argent, dans les derniers temps de notre chartreuse, restait encore en caisse. On plaçait cet argent en rentes sur une maison, sur une pièce de terre, etc; on le plaçait aussi facilement à intérêts. Le taux de l'intérêt n'était pas peu élevé; 12 mares rapportaient 12 sous d'intérêt (page 142), par conséquent 6 %. Lorsque le couvent s'appauvrit et recourut à des emprunts, il dut donner 10 %. C'est ce qui arriva lorsque la chartreuse, le 30 novembre 1551, emprunta auprès du chevalier Henneke Rantzow à Rehmten 2000 mares pour 100 mares d'intérêt tout en hypothéquant le village de Swinekulen (Dipl. 154).

Il n'est pas improbable que la chartreuse plaçait aussi de l'argent sur des maisons pour d'autres gens. Quand ces gens mouraient, l'argent revenait au couvent. Telle est l'origine des rentes viagères. Dans ces temps agités les simples particuliers ne jouissaient que de peu de sécurité. C'est à ce point de vue qu'il faut envisager plus d'une fondation faite à notre chartreuse avec de pieuses intentions.

Du terrier nous avons tiré les prix des objets suivants:

En	contrait	marcs	sous	den.
1500	1 boisseau de blé	—	3	—
1501	1 " " "	—	3	4
1506	1 " " "	—	4	—
1506	1 " d'orge	—	6	—
1500	1 " d'avoine	—	1	8
1500	1 " de malt	—	2	8
1500	1 Tonne de beurre	5	—	—
1500	1 taureau banal	3	—	—
1500	1 vache	3	8	—
1502	1 vache	3	—	—
1500	1 porc	1	4	—
1501	1 cheval borgne	5	—	—
1501	1 cheval	4	4	—
1501	1 mauvais cheval borgne	1	—	—
1503	1 jeune jument	3	4	—
1498	1 jument	4-5	—	—
1504	1 jeune jument	3	4	—
1504	1 jeune jument	7	—	—
1495	2 petites brebis	—	11	—
1495	1 poule	—	—	8
1495	1 poule	—	—	6
1495	1 Tonne de viande	1	12	—
1495	1 Tonne de viande	2	—	—
1498	quelques hêtres	1	—	—
1500	5 hêtres destinés à faire des rais	1	5	—
1499	1 hêtre	—	6	—
1495	1 Tonne de bières de Plön	—	9610	—
1500	1 " " de Wismar	1	1	
1495	200 Schoff Reth	1		
1500	1 sac de charbon	—	8610	—
1488	salaire du couvreur pour couvrir une maison	2	2	—

En	contrait
1499	1 aune de drap g
1499	1 aune d'étoffe bla
1499	1 aune de toile lar
1499	1 aune de toile ét
1499	1 chapeau noir
1499	1 paire de souliers
1500	1 kathe (maison a
1530	1 kathe
1505	1 petite habitation
1495	1 charrée de terre
1534	1 charrue
1495	L'auberge dite Kro

(1) Cette auberge est
Kröckelkathe et situ
pièce 40, note 1.

I. Une dernière
(Supplém
L'un ou l'autre de ne
être le plan imaginair
dépendances que nous on
Nous le reproduisons ic
nal ; il date d'assez nos
Ce plan que nous avo
de Marienehe près de
ques détails sur le terri
Les limites (1) sont ci

(1) Les grandes limite
qu'à Lunebourg. Les li
jusqu'à celles des propr
le plan sont les petites li
courent.

marcs	sous	den.
—	3	—
—	3	4
—	4	—
—	6	—
—	1	8
—	2	8
5	—	—
3	—	—
3	8	—
3	—	—
1	4	—
5	—	—
4	4	—
1	—	—
3	4	—
4-5	—	—
3	4	—
7	—	—
—	11	—
—	—	8
—	—	6
1	12	—
2	—	—
1	—	—
1	5	—
—	6	—
—	96	10 —
1	1	
1		
—	86	10 —
mar. 2	2	—
son		

En	contrait	marcs	sous	den.
1499	1 aune de drap gris de Lubeck	—	4	—
1499	1 aune d'étoffe blanche pour faire un pour point	—	5	—
1499	1 aune de toile large	—	1	4
1499	1 aune de toile étroite	—	1	2
1499	1 chapeau noir	—	1-3	—
1499	1 paire de souliers ordinaires	—	3	—
1500	1 Kathe (maison de Rathsherr)	15	—	—
1530	1 Kathe	23	—	—
1505	1 petite habitation et grange	13-18	—	—
1495	1 charrue de terre	40-105	—	—
1534	1 charrue	140	—	—
1495	L'auberge dite Knorrenkroch avec dépendances (1)	60	—	—

(1) Cette auberge est aujourd'hui l'auberge appelée Knöckelkathe et située près de Gronenberg (voir chapitre 40, note).

I. Une dernière visite à la chartreuse.

(Supplément au chapitre 15).

L'un ou l'autre de nos lecteurs se rappellera peut-être le plan imaginaire de notre chartreuse et de ses dépendances que nous avons donné plus haut (chap. 15). Nous le reproduisons ici. (Il a paru n° 57 du journal; il est différent de celui du chapitre 15).

Ce plan que nous avons tracé d'après celui de la chartreuse de Marienehe près de Rostock est confirmé dans quelques détails par le Perrier, et n'est contredit dans aucun.

Les limites (1) sont citées souvent et souvent disputées

---

(1) Les grandes limites pour l'abbé s'étendaient jusqu'à Luneboung. Les limites du procureur s'étendaient jusqu'à celles des propriétés. Celles qui sont tracées sur le plan sont les petites limites étroites qui entouraient le couvent.

comme suit: A partir de 1488, les moines pouvaient aller un peu plus loin, c'est-à-dire à travers les champs (jusque qui touche aux limites primitives des moines (à la clôture primitive du monastère, je suppose) (autour du cimetière) du côté de l'occident, qui est traversé par le simple gord du couvent, aussi loin que ce champ s'étend et est fermé de tous côtés par une clôture. Ce champ s'étend à peu près, du côté du sud, jusqu'au rucher inclusivement. Or, tout l'espace compris dans les limites susdites, du rucher jusqu'aux cellules des religieux du côté du nord est à la disposition des moines pour s'y promener." (page 6).

On mentionne la porte supérieure du couvent. Là avaient lieu les négociations avec les paysans du couvent. Il est probable que c'était une porte-cochère voûtée. Des marchés se faisaient aussi dans "la salle de notre maison d'exploitation". Cette "maison d'exploitation" n'est pas à confondre avec la "stenhuus", c'est sans doute la correrie (d du plan) située à l'est du couvent (1). Entre ce bâtiment et la porte supérieure se trouvait l'hospice que j'ai indiqué par la lettre e, et réellement "l'hospitalium supérieur auprès de la porte" est nommé à la page 27a du Verrier. La "scafferie" ou logement du procureur, laquelle (qui est cité souvent, doit avoir été dans la maison d'exploitation, par conséquent dans le bâtiment central.

La galerie ou le balcon (désigné à la page 139a) de

---

(1) M. Walkroth place la maison d'exploitation à l'est du couvent, donc dans le voisinage ou delà du chevet de l'église, la porte cochère à l'angle nord-est du mur d'enceinte et les cellules des religieux commenceraient à la porte de l'église. Ce plan ne me paraît pas rationnel. (Le Traducteur.)

la maison inférieure
dans le bâtiment si
la lettre f. Comme c
situé au sud-est, le
rium, c'est-à-dire ba
rement choisi. Le
la page 21 r° des
gne sans doute celle
les marchés se faisaie
un verre de vin.

Le brasatorium
rium ou maison chau
l'on faisait fermer l'é
reau que les brasseu
et, comme nous l'a
klosterwerk (1) à
la cour du couvent.

Le verrier atteste q
chartreuse était ado
ment il ne donne pa
le sceau de couvent et
vent, mais ils ne sont

La bibliothèque de
fort volume in-folio
porte le N° 210 et qu
de la chartreuse. C'est
l'impression magnifi

(1) Ce klosterwerk
me paraît être ce que, d
âge, on appelait la
certaine distance du
au klosterwerk
re, le logement du p

la maison inférieure doit sans doute se chercher dans le bâtiment situé à gauche et désigné par la lettre f. Comme cette galerie (ou balcon) était situé au sud-est, le nom de söller ou de solarium, c'est-à-dire balcon du soleil était parfaitement choisi. Le terme singulier employé à la page 21 v° « der closters port boden » désigne sans doute cette galerie. C'était un lieu où les marchés se faisaient souvent et où l'on prenait un verre de vin.

Le brasatorium ou la brasserie avec le caldarium ou maison chaude, je suppose le bâtiment où l'on faisait fermer l'orge et où se trouvait le fourneau que les brasseurs français appellent touraille et, comme nous l'avons vu plus haut, à chercher au klosterwerk (1) à la page 782 il est question de la cour du couvent.

Le verrier atteste avoir à diverses reprises que la chartreuse était adossée à l'église; malheureusement il ne donne pas d'autres détails. De même le sceau de couvent et celui de l'abbé sont cités souvent, mais ils ne sont ni décrits ni imprimés.

La bibliothèque de la ville de Lübeck possède un fort volume in-folio relié en beau cuir pressé qui porte le N° 210 et qui appartenait à la bibliothèque de la chartreuse. C'est un livre des premiers temps de l'imprimerie magnifiquement imprimé en caractères

---

(1) Ce klosterwerk (ouvrage avancé, retranché) dont il a été souvent question ne paraît être ce que, dans les chartreuses du moyen-âge, on appelait la maison-basse, située à une certaine distance de la maison-haute. C'est bien au klosterwerk qu'il faut chercher, je le suppose, le logement du procureur. (Le traducteur).

abrégés sur papier de chiffons indestructible; on y voit de superbes lettres initiales peintes. Sur la première feuille on lit: « Volume 12. Livre de la chartreuse d'Arnesboken près de Lubeck. » Ce ~~livre~~ contient un volume de la célèbre commentaire de la Bible de Nicolas de Lyre. Le titre manque. Ce livre paraît être venu à Lubeck en passant par Neustadt.

La page 81 r du Verrier parle de nouveaux tableaux dans notre église. En 1485 on travaillait à la construction de la chapelle de la Ste Vierge. C'est la chapelle du milieu qui a été restauré dernièrement.

Supplément au chapitre 36.

Pour terminer nous donnerons ici la liste des noms des habitants du couvent. Cette liste est le fruit d'une étude du Verrier longue et minutieuse. Les corrections faites dans la liste des abbés sont ~~soulignées~~.

I. Abbés ou prieurs.

1. Jean de Hoya	1399-1407
2. Henri	1407-1413
3. Gottfried Basedow	1413-1438
4. Paul	1438-1453
5. Grégoire	1453-1465
6. Pierre	1465-1466
7. Jean Stenweg	1466-
8. Nicolas Rannen	1466-1478
9. Jean Cordes (Conradi)	1478-1484
10. Georges (1)	1484-1494

---

(1) La page 130 fait voir que cet abbé ayant renoncé au priorat en 1494 pour des motifs inconnus, écrivit de sa propre main la plus grande partie du Verrier. On peut donc dire que le Verrier a été fait en 1495.

2(

11. Steffen (Etienne) Cz
12. Thidericus (page 85
13. Jean Voss
14. Berthold
15. Arnold Landmann
16. Steffen (Etienne) II
17. Jean de Greben
18. Jean Wickboldi
19. Guillaume
20 Pierre II Artichues
21. Henning

II. Les pr

Vicko Hane
Jean Stenweg
Jean Clokowe
Jean Voss
Jean Cordes (Conradi,
Hinrik (Henri) Dron
Herman
~~Arnold Landmann~~ Vo
Arnold Landmann
Berthold Tebe
Jean Voss
Arnold Landmann
Jean Cordes
Steffen (Etienne) Seren
Lijpoldus
Henri Grammon
Jean Wickboldi
Pierre Artichauen
Ginde

III. C

Vicke Hane
Berthold Tebe
Jean Cordes (Conradi,

11. Steffen (Etienne) Czerrenlin	1494-1500
12. Thidericus (page 85, 557.)	1501-1502
13. Jean Voss	1502-1503
14. Berthold	1504
15. Arnold Landmann	1504(5)-1508
16. Steffen (Etienne) II Serenlin	1508-1512
17. Jean de Greben	1513-1519
18. Jean Wickboldi	1519-1528
19. Guillaume	1528-1533
20 Pierre II Artichinen	1533-1544
21. Henning	1544-1565

II. Les procureurs.

Vicko Hane	vers 1460
Jean Stenweg	1465?-1466
Jean Clokcone	1478-1479
Jean Vos	vers 1485
Jean Cordes (Conradi)	1486-1492
Hinrik (Henri) Drone	1492
Herman	1493
~~Arnold Landmann~~ Volrad	vers 1494
Arnold Landmann	1495
Berthold Tebe	1498
Jean Vos	1498
Arnold Landmann	1499-1503
Jean Cordes	1503.
Steffen (Etienne) Serenlin	1503-1508
Lijnoldus	1512
Henri Grammon	1513-1515
Jean Wickboldi	1515-1519
Pierre Artichinen	1519-1533
Ginde	1533.

III. Vicaires.

Vicke Hane	1485
Berthold Tebe	1488
Jean Cordes (Conradi)	1488-1500

Jean Vos — 1495
Theoderich Dedeken — 1503–1515
Pierre — 1523

IV. Curés de l'église du couvent [1]

Marquardt-Travenwaghet — 1484
Pierre — 1503
Michel — 1508.

Une adjonction écrite à la main, au bas de la page, dit : A ajouter à III et à IV :

Jean Körner — –1495
Gherardus Sluter

V. Chapelains.

Henning Stalle — 1485
Herman — 1503

V. Sacristain.

Jean — 1504

VI. Avoués [cato] ou baillis.

Cort Spirink — 1478–1479
Conrad — vers 1485
Hans Mecklenburg — 1488
Hinrik (Henri) Mass — 1488–1492
Henning Nyenkerke — 1492–1495
Elre Barbeke — 1495
Conrad Spyringh — 1496
Hinrich (Henri) Ghantenvort — 1498
Hinrich (Henri) Mandenort — 1499–1500
Diderich de Hagen — 1500–1503.
Reynold — 1503–1504
Diderich de Hekeren — 1510–1521
Cordes — vers 1515–1518
Claves — 1519
Arnt — 1524

---

[1] Je suppose que les curés et les chapelains sont les desservants de la paroisse d'Ahrenböck. Le traducteur.

voir page 96.

So

Hans Meklenburg
Elre Barbeke
Hartich Lange Clan

IX. Chey

Frere Reynold

X Br

Pierre

XI. Ma

Conrad
Pierre Muten
Hinrik
Pierre

XII. Conver

Reynold Cordes

XIII.

Arndt

XIV. C

Hans Talmeduch

XV. Dom

Cymmeke Graven
Henning Nyenkerk
Jürgen
Thier

XVI.

Illustrium dominorum nominum plurium hanc
nelei fratres.
Paul Grambeckem
Cymmu

[1] Voir plus haut ch
[2] Voir plus haut c
[3] Celui-ci n'est pas
6 Recueil des documen

Sous-baillis.

Hans Meklenburg	1488
Elve Barsbeke	1495
Hartich Lange Claves	1500

IX. Chef de cuisine.

Frère Reynold	1500

X. Brasseur.

Pierre	1501

XI. Maîtres-pêcheurs.

Conrad	1500
Pierre Mulen	1517–1528
Hinrik	1519
Pierre	1528–1537

XII. Convers ou frère lai [1].

Reynold Cordes	1499

XIII. Novice [1].

Arndt	1517

XIV. Prébendiers [2]

Hans Talmedach	1499.

XV. Domestiques du couvent.

Tymmeke Graven	vers 1490
Henning Nyenkerken.	1502
Jürgen	1521
Thies	1524–1533

XVI. Moines.

Plusieurs des moines qui seront cités ont déjà été nommés plus haut. Dans le Verriers il sont appelés frates.

Paul Grambekken [3]	1420
Tymme	vers 1450

---

[1] Voir plus haut chap. 17 N^os 5 et 6.

[2] Voir plus haut chap. 17 N^o 9.

[3] Celui-ci n'est pas nommé dans le Verrier, mais dans le Recueil des documents de Lubeck, vol. 6 page 233.

Cort	vers	1470
Conrad Spirink	1470 –	1489
Hinrik (Henri) Spirink		1478
Hans Foggenree		1478
Wolters		1479
Jean Voss	1488 –	1500
Arnt	1489 –	1529
Jean Conradi		1491
Reynoldus		1492
Hinrik Dorne	1493 –	1497
Jean Mass		1493
Volradus		1496
Tode Ganth		1498
Hinrik	1496 –	1499
Nicolas		1499
Heyno Donatus		1499
Hinrik Ghantenfort	1499 –	1503
Hans Ghenten		1500
Nicolas Stael		1500
Conrad	1500 –	1527
Diderik Beyde	1500 –	1521
Marquard	1503 –	1516
Diderik van Have		1505
Cordes	1506 –	1521
Nicolas		1511
Claves Stael	1512 –	1522
Diderik van Hekeren	1512 –	1530
Gentz		1514
Cort le Jeune		1515
Kordes Buskmann	1516 –	1521
Pierre Dyt		1518
Pierre Malen		1519
Diderik	1520 –	1529
Pierre		1523
Symen Hovetman		1523

Hinrik Gruelmann
Karsten

Tous ces noms ne pa
casionnellement à
clusion de contrats, d
Terrier ne contient pa
noms cités ne sont qu
habitants du couven
connus. Il est surpre
noms des moines don
on peut conclure que
peu-à-peu.

Toutes qui précède,
ça et là en faire un
zensböck. Puisse-je a
couvent fut assez cé
lièrement. Le terri
chartreuse d'Athuen
du Cailliage d'Athen
court.

Fin de l'histoire

avec	1470
1470 —	1489
	1478
	1478
	1479
1488 -	1500
1489 -	1529
	1491
	1492
1493 -	1497
	1493
	1496
	1498
1496 -	1499
	1499
	1499
1499 -	1503
	1500
	1500
1500 -	1527
1500 -	1521
1503 -	1516
	1505
1506 -	1521
	1511
1512 -	1522
1512 -	1530
	1514
	1515
1516 -	1521
	1518
	1519
1520 -	1529
	1523
	1523

Heinrich Gruelmann 1523

Karsten 1527

Tous ces noms ne paraissent dans le Terrier que occasionnellement et ne sont cités que lors de la conclusion de contrats, d'acquisitions, de baux, etc. Le Terrier ne contient pas de liste des Chartreux. Les noms cités ne sont que ceux de quelques moines et habitants du couvent. Les autres nous restent inconnus. Il est surprenant qu'à partir de 1530 les noms des moines deviennent très rares. De ce fait on peut conclure que notre chartreuse s'éteignit peu-à-peu.

Toutes qui précède, le narrateur a pu le recueillir ça et là et en faire une histoire de la chartreuse d'Ahrensböck. Puisse-je avoir fourni la preuve que notre couvent fut assez célèbre pour n'être pas oublié complètement. Je termine donc ici l'histoire de la chartreuse d'Ahrensböck pour commencer l'histoire du bailliage d'Ahrensböck qui sera beaucoup plus courte.

Fin de l'histoire d'Ahrensböck.

Les chapitres de l'histoire d'Ahrensböck sous la domination de la maison d'Oldenbourg de 1660 aux temps actuels sont:

51. Grands changements à Ahrensböck.

52. Le château princier à Ahrensböck, le parc, le jardin et le parc.

53. Les étangs et les redevances foncières à Ahrensböck vers 1600.

54 et 55. Les villages de la paroisse d'Ahrensböck de 1600 à 1700.

56. Le village de Schwochel comme exemple d'un village de couvent après la réforme, de 1530 à 1804.

57. Une audience du tribunal du couvent à Schwochel en 1591.

58. Le duc Jean le Jeune de 1564 à 1622.

59. Le duc Joachim Ernest de 1622 à 1671 et sa résidence à Ahrensböck.

60. Ahrensböck condamné à rentrer sous le joug du pape et alarmes occasionnées par la guerre.

Situation économique de 1600 à 1700.

61. Les quatre domaines (probablement domaines colongers, Red.) du bailliage princier d'Ahrensböck et les mesures des grains alors en usage.

62. Le domaine d'Ahrensböck en particulier.

63. La brasserie du domaine d'Ahrensböck.

64. Prix des vivres et élévation des salaires de 1600 à 1700.

65. Le duc Hans Adolphe, le héros d'Ahrensböck, 1671-1704.

66. La mort sur le trône.

67. Le duc Frédéric Charles, le dernier duc, 1729-1761.

68. Le domaine de Neuhof est mis en parcelles, le servage est supprimé.

69. Suppression du ch
suppression du servag
70. Les villages de la
71. Schwochel de cent
grand présent.
72. Etat d'Ahrensbö
il devint un bourg et
73. L'église et ses
74. Etat des écoles d
autrefois surtout.
75. Les fonctionnair
de sucre.

Chap
Grands chang
Ce qui est

Et une vi
Pendant l'espace d
chartreuse demeura so
nonnes étaient sorties
parlés. Personne n'alla
personne ne parlait pl
le grand Tombeau, la ca
là silencieuse, comme
ne tirer plus de sons, à l
attention. Les villages
au couvent étaient dév
pauté de Schleswig-Ho
pays on ne venait plus
ou de Rattenkrog au co
vance ou pour y conclu
ne fermait plus la por
grand Roi de pierres des
vieux Tombeaux en ruines

69. Suppression du domaine d'Ahrensböck et suppression du servage.

70. Les villages de la paroisse à partir de 1700.

71. Schwochel de cort du couvent de St. Jean le grand présent.

72. Etat d'Ahrensböck il y a cent ans ; comment il devint un bourg et fut réuni à Oldenbourg.

73. L'église et ses serviteurs.

74. Etat des écoles de la paroisse d'Ahrensböck, autrefois surtout.

75. Les fonctionnaires, la poste et la fabrique de sucre.

Chapitre 61.

Grands changements à Ahrensböck.

Ce qui est vieux tombe en ruines, les temps changent.

Et une vie nouvelle sort des ruines.

Pendant l'espace de vingt ans, de 1565 à 1584, la chartreuse demeura solitaire à côté de l'église. Les moines étaient morts successivement et peut-être partis. Personne n'allait plus se confesser chez eux, personne ne parlait plus d'eux ; et c'est ainsi que le grand Tombeau, la chartreuse d'Ahrensböck était là silencieuse, comme une barque abîmée dont personne ne tire plus de sons, à laquelle personne ne fait plus attention. Les villages qui appartenaient autrefois au couvent étaient désormais assujettis à la principauté de Schleswig-Holstein Sonderbourg ; aucun paysan ne venait plus de Lebaly, de Holstendorf ou de Rattenkrog au couvent pour y payer sa redevance ou pour y conclure des marchés. Aucun moine ne fermait plus la porte supérieure du couvent. Le grand Vor de pierres demeurait solitaire. Ce qui était vieux Tomba en ruines.

De Sonderborg, dans l'île d'Alsen, arriva en 1584 l'ordre du duc Hans le Jeune de démolir tous les bâtiments du couvent. Le bailli d'alors, Joseph de Qualen qui, comme son prédécesseur Jürgen de Magnussen, s'était installé comfortablement et commodément dans une partie du couvent et qui régissait les biens du couvent formant le bailliage d'Ahrensböck, surveilla personnellement l'exécution des ordres de son maître. Les travaux de démolition commencèrent. Au lieu du silence de mort qui avait régné jusqu'alors, ce fut la vie la plus animée; au lieu de moines silencieux, des maçons bruyants; à la place de l'abbé, le bailli; à la place des procureurs, le secrétaire du bailli; au lieu du bailli du couvent, le bailli du duc; au lieu de pélerins, les habitants des environs qui assistaient en curieux à l'œuvre de démolition. Les temps changent!

Malgré de grands efforts l'œuvre des moines fut anéantie. Seule, l'église et ça et là un pan de mur restèrent debout. Tout autour de la chartreuse ~~les~~ on voyait de vieilles pierres, des débris, de la chaux, et les chars par-dessus les tombeaux des chartreux reposant en paix passaient les chars emportant les tas de matériaux. Les moindres dépressions de terrain furent comblées, les pavés furent arrachés et bientôt la chartreuse fut une ruine. Le travail de démolition coûta 267 marcs de Lübeck. Du métal bien conservé des voûtes du couvent le duc fit faire des doubles-schillings (sous) appelés ~~en~~ Straatskatenen. Les beaux et précieux livres de la bibliothèque furent dispersés. Les uns tombèrent entre les mains de simples particuliers, tandis que d'autres formèrent la petite bibliothèque du bailliage dont la création fut alors décidée. De la plupart de ces livres les belles feuilles en parchemin ornées de superbes mini
en faire des couvertures
Cette coquerie les bons
qui avaient copié ces l
Mais ce qui est vieux s

Bientôt après la dém
se vend du côté de l'occ
solide dont les murs
du couvent. Le clocher a
Pierl n'en possède plus q
fruit qu'en 1760 reçut
grande cloche qui, les p
core de ses sons. Elle por
en latin:

Le long du bord supe
Psalm. 150. Laudate
resonantibus, laudate e
Anno Domini 1592. V
de cette église. M. Brus
fondue.

Au milieu on lit:

Clerus Schuenemann
Autour du bord on lit
Tim Wolf. Claus Er
Tecklenborch. Herksch

Parlons ici de la petit
cienne de celles que nous
de l'époque catholique
due au dessous de la poi
heures. Son inscription
Gert Lunyrk let my
ren let my fleten. Ann
rick gehetten.
Gert Lunyrk m'a coul
Anno Dm.
dicé.

ornées de superbes miniatures furent arrachées pour en faire des couvertures aux comptes du bailliage. C'est ce à quoi les bons petits moines d'Uhrensböck qui avaient copié ces livres n'avaient guère songé. Mais ce qui est vient s'en va; les temps changent.

Bientôt après la démolition du couvent notre église reçut du côté de l'occident une espèce de clôture solide dont les murs furent faits avec les pierres du couvent. Le clocher alors existant (le clocher actuel n'en possède plus qu'une partie; il n'a été construit qu'en 1760) reçut du duc Hans une belle grande cloche qui, les jours de fêtes, nous réjouit encore de ses sons. Elle porte l'inscription suivante en latin:

Le long du bord supérieur de la cloche:

Psalm. 150. Laudate Dominum in cymbalis benesonantibus, laudate eum in cymbalis jubilationis. Anno Domini 1592. Johannes Dichustus, pastor de cette église. M. Bruno Hemminckhusen m'a fondue.

Au milieu on lit:

Clerus Schunemann, scriba officialis. A. D. A. M.

Autour du bord inférieur de la cloche:

Tam Wolf. Claus Evers. Jasper Sylyd. Tys Tecklenborch. Herkeschvaren.

Parlons ici de la petite cloche qui est la plus ancienne de celles que nous possédons et qui date encore de l'époque catholique. Elle est maintenant suspendue au-dessous de la pointe du clocher; elle sonne les heures. Son inscription de l'an 1510 est ainsi conçue:

Gert Lunyork let my gesan. – Hynrik van Kampen let my fleten. Anno Dm. XV° X. Maria bin ick geheten.

Gert Lunyork m'a coulée – Henri van Kampen m'a

Anno Dm. XV° X. A Maria je suis dédiée.

Derrière le nom de Marie se trouve une armoirie représentant un lion.

Comme l'église de notre couvent était consacrée à Marie et la chartreuse portait le nom de « Temple de Marie », la cloche reçut aussi le nom de Marie. En outre, sur la cloche, on voit deux fois Jésus tenant un agneau sur ses bras ; au dessous se trouve une armoirie avec un lion dressé vers la gauche, ce qui fait songer à la famille Breide ou Balzon (voir le chapitre 22). Les armes des van Rampen offrent une barre et ne se voient pas sur la cloche.

Mentionnons enfin la troisième cloche, la moyenne qui se trouve dans notre clocher depuis 1626. - - -

d'Ahrensböck subsista de 1593 à 1773. De 1773 à 1775 les terres du domaine princier furent rendues à un prix raisonnable à des paysans plus heureux. Ainsi les colons (Pensionniers des chanoines) d'Ahrensböck disparurent en 1593. Le registre des redevances de 1598 désigne à Ahrensböck un inston (?), quelques artisans, comme des maréchaux, des cordonniers et des marchands d'étoffes. Le village du couvent avait cessé d'exister, le village paroissial n'était plus que le lieu de l'église et ne comptait plus qu'un petit nombre d'habitants. L'église et le château avec quelques maisons d'artisans formaient la localité d'Ahrensböck. Telle fut la situation qui précéda celle de notre bourg actuel. ---------- Ce n'est que vers 1700 que la localité d'Ahrensböck recommença à prendre des développements pour devenir enfin un bourg par décret du roi de Danemark du 17 novembre 1829.

Chapitre 52.

Le château princier, le jardin et le parc d'Ahrensböck.

(Extrait).

Les travaux de construction du château commencèrent en 1593. La façade du château avait 500 pieds de longueur; au milieu de la façade était un avant-corps de 44 pieds de longueur. Le château était à trois étages (je suppose rez-de-chaussée et deux étages). Au corps principal de l'édifice joignaient deux ailes à deux étages.

Le château fut construit sur une éminence située au nord de l'église, ainsi à quelques distances des anciennes cellules. C'est là qu'est aujourd'hui la maison où demeure le juge du bailliage. Le château était entouré d'un fossé ou d'un étang. La façade était tournée

vers le sud-est, regardait par conséquent Ahrensböck. Le quatrième côté du quadrilatère reste libre. C'est de ce côté-là qu'était la ferme d'Ahrensböck.

(D'après ces données, l'église serait au nord-est du bourg d'Ahrensböck actuel ; la chartreuse aussi. Plus loin les cellules auraient été au sud de l'église, c'est-à-dire à peu-près entre Ahrensböck et l'église ; le château ducal était au nord de l'église, mais tourné vers le sud-est ; la ferme de la chartreuse ou la maison-basse aurait été au nord-ouest de l'église et du château. Le traducteur).

Le château fut terminé en 1601. Il avait 42 chambres. Le duc Joachim Ernest l'habita de 1623 à 1636 pendant la reconstruction du château de Plön. Le château était entouré d'un grand jardin.

Chapitre 53.

Les étangs et les redevances à Ahrensböck vers 1600.

Après la construction du château, l'administration des biens du couvent qui formaient le bailliage d'Ahrensböck, reçut bien des changements. Le village d'Ahrensböck fut démoli et devint la ferme (domaine) d'Ahrensböck. Il y eut aussi des changements dans les étangs.

En 1587 l'administrateur du bailliage essaya de dessécher les étangs et de transformer le sol en pâturages. Six cents bœufs furent achetés et destinés à être engraissés. En 1597 tous les étangs furent rétablis et les bœufs vendus. En 1628, 60 étangs sur 70 furent desséchés et changés en champs ou en pâturages. En 1676, il y avait de nouveau à Ahrensböck 15 étangs avec du poisson. A la même époque il y avait dix étangs à Hohenhorst.

Ainsi les étangs ne
existèrent encore long
de 1770 que les étangs
Les terrains ont été dra
l'eau est si rare à Ahr
sèches sont déjà tarie
à partir de 1628 ont é
engraissé. Cette année
liage d'Ahrensböck
si de suite. En 1675
bêtes, en 1686, 1900 c
2394 chênes et 2283 h
peu à peu étangs
en général, beaucoup
d'Ahrensböck. Aujou
La paroisse d'Ahrensbö
étang est presq
fait depuis 110 a
le couvent pratiquait
et à laquelle le duc d
dant deux siècles, av

Le constructeur du ch
Jeune, duc de Schlesvig
devint propriétaire du
1564, était fils du roi
Il était né le 25 mars 15
XII, occupa le trône
De deux unions. Ham
bé malade au château
pressa de retourner à
le 9 octobre, à l'âge de

Ainsi les étangs ne disparurent pas vers 1600, mais existèrent encore longtemps. Ce n'est qu'à partir de 1770 que les étangs furent desséchés successivement. Les terrains ont été drainés plus tard et aujourd'hui l'eau est si rare à Ahrensböck que les années un peu sèches sont préjudiciables à l'agriculture. Les forêts à partir de 1628 ont été exploitées d'une manière exagérée. Cette année-là on a abattu dans le bailliage d'Ahrensböck 404 chênes et 52 hêtres et ainsi de suite. En 1675 on abattit 1217 chênes et 2906 hêtres, en 1686, 1907 chênes et 2924 hêtres, en 1694, 2399 chênes et 2293 hêtres. Les forêts ont diminué peu à peu et aujourd'hui il y a, comme dans le Schleswig en général, beaucoup de terrains déboisés autour d'Ahrensböck. Aujourd'hui on parle de reboisements. La paroisse d'Ahrensböck autrefois si riche en forêts et en étangs est presque pauvre en eau et cela s'est fait depuis 110 ans. L'industrie des étangs que le couvent pratiquait et dont on s'est fort moqué et à laquelle le duc de Plön s'est encore livré pendant deux siècles, avait bien ses avantages.

Le constructeur du château d'Ahrensböck, Hans le Jeune, duc de Schleswig-Holstein-Sonderbourg, qui devint propriétaire du couvent d'Ahrensböck en 1564, était fils du roi Christian III de Danemark. Il était né le 25 mars 1545. Son frère ~~aîné~~ aîné, Frédéric II, occupa le trône de Danemark de 1559 à 1588. De deux unions, Hans le Jeune eut 22 enfants. Tombé malade au château d'Ahrensböck en 1622, il s'empressa de s'en retourner à Glücksbourg où il mourut le 9 octobre, à l'âge de 77 ans.

Chapitre 60.

Ahrensböck condamné à retomber sous le joug du passé; guerres.

Lorsque notre foi luthérienne était en grand danger et que l'église catholique relevait fièrement la tête en Allemagne, s'alluma en Bohême la guerre meurtrière qui pendant une espace de trente ans désola notre patrie. La cause évangélique était perdue en Bohême quand les évangéliques soutinrent le roi de Danemark Christian IV pour chef. Ses revers, paix de Lubeck (1629).

L'empereur Ferdinand II crut alors qu'il pourrait agir à l'égard des Luthériens comme il l'entendrait. Dès le 6 mars 1629 il crut pouvoir publier l'édit de restitution. Tous les biens ecclésiastiques confisqués depuis le traité de Passau de l'an 1555 devaient être rendus à l'église catholique. Notre ancienne chartreuse, ~~Ahrensböck~~ un bien ecclésiastique en 1564, ~~avait été~~ n'avait été confisqué que 12 ans après ce traité, les biens du couvent d'Ahrensböck devaient, d'après l'édit de l'empereur catholique, être restitués. L'ordonnance qui prescrivait au duc Joachim Ernest de restituer le bailliage d'Ahrensböck, était ainsi conçu: « Il est ordonné au duc de Holstein de rendre au Chartreux le couvent d'Arsenweck. » (~~Mandatum~~ Duci de Holstein mandatum est monasterium Arsenweck derelinquere pro Carthusiensi. » Par Arsenweck on entendait « Vienne Ahrensböck. Cependant notre bailliage ne fut pas rendu à Rome, toutes les églises demeurèrent luthériennes et l'édit du 6 mars 1629 resta sans effet chez nous.

Mais pendant la guerre de Danemark, de 1625 à 1630, le duc Joachim Ernest ne put empêcher les armées en guerre de dévaster nos contrées. En 1627 le duc dut abandonner sa résidence d'Ahrensböck et fuir devant

les troupes impériales à
Lubeck. En 1628 et 162
sur les troupes étrangè

En 1643 les Suédois a
le bailliage de Reinfe
ne furent éloignés d'Ah
1636, les habitants d'Ah
le duc Jean Ernest Pu
veau château de Plön.

Le duc Hans Adolph
böck, fils du duc Joac
la bailliage de Plön d
guerres. Il servit en F
puis fit la guerre dans l
l'Espagne. Dans la guer
il commanda un régime
Plön après la paix d'Ol
et combattit sous Mon
retourna à Plön à la m
battit avec gloire contre
d'un boulet qui lui enleva
les bords de la Moselle
Trèves. Il trouva un ad
duc de Luxembourg qui,
.... Hans Adolphe passa
des soldats apparents qu
abattus .... Il finit p
Danemark sous Christi
veau dans les Pays-Bas
en 1697. Il mourut pei

En 1775, le domaine d
réduit en parcelles.

les troupes impériales arrivées de Mecklenbourg à Lubeck. En 1628 et 1629 nos contrées furent ravagées par les troupes étrangères. . . . . .

En 1644 les Suédois de Torstenson qui dévastèrent le bailliage de Reinfeld d'une manière effrayante, ne furent éloignés d'Ahrensböck qu'avec peine. En 1636, les habitants d'Ahrensböck virent avec douleur le duc Jean Ernest transférer sa résidence au nouveau château de Plön. . . . . .

Le duc Hans Adolphe, surnommé le héros d'Ahrensböck, fils du duc Joachim Ernest, qui gouverna le bailliage de Plön de 1671 à 1704 fut un grand guerrier. Il servit en France sous le grand Condé, 1658, puis fit la guerre dans les Pays-Bas pour le compte de l'Espagne. Dans la guerre de l'empire contre la Pologne, il commanda un régiment de cuirassiers. Retourné à Plön après la paix d'Oliva, il reprit du service en Autriche et combattit sous Montecuculli contre les Turcs. Il retourna à Plön à la mort de son père en 1671. Il combattit avec gloire contre Turenne. Il eut la réputation d'un sorcier invulnérable. . . . Il battit Créqui sur les bords de la Moselle le 11 août 1675 et s'empara de Trèves. Il trouva un adversaire digne de lui dans le duc de Luxembourg qui, dit-on, était sorcier comme lui. . . . Hans Adolphe faisait marcher devant ses troupes des soldats apparents qui se relevaient après avoir été abattus. . . . Il finit par devenir feld-maréchal en Danemark sous Christian V. . . . Il combattit de nouveau dans les Pays-Bas jusqu'à la paix de Ryswick, en 1697. Il mourut près de Plön le 2 juillet 1704.

En 1775, le domaine d'Ahrensböck fut morcelé et réduit en parcelles.

-60.

-à retomber sous le joug

rret.

rienne était en grand danger
relevait fièrement la tête en

Bohême la guerre meurtrière
trente ans dévasta notre pa
était perdue en Bohême quand
ent le roi de Danemark Chris-
n, paix de Lubeck (1629).
crut alors qu'il pourrait agir
nme il l'entendrait. Dès le
publier l'édit de restitu
stiques confisqués depuis le
555 devaient être rendus à l'
cienne chartreuse, ~~Ahrensbök~~
ruse en 1564, ~~transmise~~ 11 ag-
ans après ce traité, les biens
k devaient, d'après l'édit de
e restitués. L'ordonnance qui
n Ernest de restituer le bailli
mi conçu : « Il est ordonné au
rie aux Chartreux de convent
Ernest Duc de Holstein
rum Arensvek derelinquere
Arensvek on entendait e
endont notre bailliage ne fut
és les églises demeurèrent
16 mars 1629 resté sans effet

de Danemark, de 1625 à 1630,
put empêcher les armées
contrées. En 1627 le duc de
l'Ahrensböck et fut devant

Chapitre 72.

Etat d'Ahrensböck il y a un siècle.

Ahrensböck fut démoli en 1593. Le château ducal fut terminé en 1601. De 1600 à 1700 quelques maisons vinrent s'ajouter à celles qui étaient restées debout. A partir de 1700 la localité se développa tellement qu'en 1790 on pouvait appeler Ahrensböck un bourg sans qu'il en portât le titre ni les privilèges.

En 1773, le château ducal n'existait plus. A part la maison du bailliage et les édifices religieux, Ahrensböck avait 46 maisons (en 1880, 198 maisons). La paroisse d'Ahrensböck avait 2738 habitants en 1826, 3106 en 1835, environ 3700 en 1884.

En 1825, il y avait à Ahrensböck 71 maisons d'habitation, 350 contribuables et environ 250 enfants âgés de moins de 16 ans.

A la suite de deux pétitions Ahrensböck reçut le titre de bourg en date du 17 décembre 1828. Annexion à la Prusse par le Traité de Kiel du 23 février 1867.

Chapitre 73.

L'église et ses ministres de la réformation jusqu'à nos jours.

Lorsque en date du 27 janvier 1564 la chartreuse d'Ahrensböck avec ses riches propriétés, ses 43 ostlages, etc. passa entre les mains du duc Hans le Jeune, l'église d'Ahrensböck, en perdant ces vastes possessions, éprouva un dommage irréparable. Flöckendorf et presque la moitié de Holstendorf qui appartenaient déjà à notre église avant la fondation du couvent ne furent point rendus à l'église, mais sécularisés. C'est qu'ainsi qu'à Flensbourg un trait de plume rendait notre église pauvre, de riche qu'elle était auparavant.

De l'église elle-même (de l'édifice) il a été question

chapitres 23 et 24 ; d
des cloches au chapi

Nous avons vu, ch
le située à gauche, p
à l'époque du couve
cristie fut rapproche
une entrée spéciale
l'été de 1883 de gran
vieux de l'église, o
première chapelle
tournées vers l'ouest
cieux on plaça dans
chapelle du milieu
De ces pierres l'une
jadis attenante au
aujourd'hui bien d
rier, un lion dressé
blable à celui qui
Vierge (chap. 51). L
est illisible. Il est p
vait entouré un me
d'après le chapitre 4.
Wendorf et les égu
Les deux autres pier
au milieu de la pre
doué à la paroi ouest
encore dans les fond
sacristie. Les armoi
la tête d'ours bien
de Buchwald. C'est
tion. L'inscription d
Heinric. de. Bokwol
milit. An. dm. M. C
Herinc: Henri de B

(1) La porte d'entrée dans
église, la sacristie ou prem
Mais il me me semble qu'on
n'aurait pas entaré un de

2.

-72.

ck il y a un siècle).

i en 1593. Le château ducal fut
ou à 1700 quelques maisons sin-
: étaient restées debout. A partir
oppa) tellement qu'en 1790 on
bück un bourg sans qu'il en fût

al il n'existait plus. A part
) et les édifices religieux, Ahrens-
en 1880, 198 maisons). La
vait 2738 habitants en 1826,
700 en 1884.
hrensbück 71 maisons d'habita
environ 250 enfants âgés de

tions Ahrensbück reçut le titre
cembre 1828. Annexion à la
Kiel du 23 février 1867.

-73.

ministres
qu'à nos jours.
janvier 1564 la chartreuse
riches propriétés, ses 43 ou 44
mains du duc Hans le Jeune,
nt pendant ces vastes possessions,
irréparable. Flöckendorf
Holstendorf qui appartenaient
nt la fondation du couvent
à l'église, mais sécularisés.
bourg un trait de plume
vre, de riche qu'elle était au-

(de l'église) il a été question

chapitres 23 et 24; de même on a parlé du clocher et
des cloches au chapitre 51.

Nous avons vu, chapitre 24, que la première chapelle actuelle située à gauche, près de l'entrée, était la sacristie à l'époque du couvent[1]. A l'époque ducale la sacristie fut rapprochée de l'autel et reçut une entrée une entrée spéciale du côté nord. Lorsque pendant l'été de 1883 de grandes réparations se firent à l'intérieur de l'église, on trouva sous le pavé de la première chapelle trois grandes pierres tumulaires tournées vers l'orient qui, un souvenir des temps anciens on plaça dans la seconde chapelle ou ~~dans la~~ chapelle du milieu, justement devant l'entrée. De ces pierres tumulaires, la moyenne, qui était jadis attenante au mur septentrional, et qui est aujourd'hui bien dégradée, portait, comme armoiries, un lion dressé vers la gauche, absolument semblable à celui qui se trouve sur la cloche de la Ste Vierge (chap. 51). L'inscription qui entoure la pierre est illisible. Il est probable que sous cette pierre était enterré un membre de la famille de Breide qui, d'après le chapitre 42, avait des propriétés à Holstendorf et les légua à notre église en 1369. —
Les deux autres pierres étaient, lorsqu'on les trouva, au milieu de la première chapelle, devant un petit autel adossé à la paroi orientale, autel qui se reconnaît encore dans les fondations et qui appartenait à la sacristie. Les armoiries des deux pierres présentent la tête d'ours bien reconnaissable de la famille de Buchwald. C'est ce qui est confirmé par l'inscription. L'inscription de la première est ainsi conçue: Hinric. de. Bokwolde. fili. Nicolai de bokwolde. milit. An. dm. M.CCCC.XLVIII. I. crastino. bte Katherine: Henri de Bokwold, fils de Nicolas de

[1] La porte d'entrée dont parle l'auteur, était au nord de l'église, la sacristie ou première chapelle était au nord de la tour. Mais il me me semble que si cette chapelle avait été la sacristie, on n'aurait pas entaré en cet endroit.

Bokwold, chevalier. L'an de notre Seigneur 1448 le lendemain de la fête de Ste-Catherine. » La fête de Ste-Catherine tombant sur le 25 novembre, ce Buchwald mourut le 26 novembre 1448. — Il est à remarquer que dans le Terrier du couvent, page 60, il est dit qu'en 1389 un Henri de Bokwold a fondé dans cette église une vicairie perpétuelle, c'est-à-dire 14 marcs, et que les biens de cette vicairie achetés par lui du couvent de Reinfeld, sont situés à Schürdorf. Le terrier ajoute: » Quand le prêtre Henri Marseke à Ahrensböck sera mort, j'ai un fils qui est prêtre et qui échéant recevra en premier lieu cette vicairie. » Il est probable que le petit autel de la première chapelle avait un rapport avec la vicairie de Bokwold. En 1485 un Henri de Bokwold était vicaire à Travemünde (Dipl. 125).

L'autre pierre tumulaire porte, autant qu'on peut la déchiffrer, l'inscription suivante: » Anno Dm. M.CCCC.LXXXVII. le soir de St. Christ mourut Detleff de Bokwolde, fils de Detleff. Priez pour lui. »(1) Peut-être était-ce un des membres de la famille de Bokwold-Swinekule; là vivait alors un Detleff Buchwald.

II Noël

Les cinq autels latéraux furent enlevés de l'église. Il n'y resta que le maître-autel. Nombre d'objets précieux doivent aussi avoir été enlevés par les habitants de Lubeck, lorsqu'ils imposèrent une contribution au couvent en 1534, ou bien mis en gage par les Chartreux eux-mêmes obligés de faire des emprunts ou bien confisqués d'une manière quelconque. Les peintures sur verre qui ornaient les fenêtres, les armoiries qui étaient aux voûtes etc. ont également disparu sous le ciseau de Vulcain.

---

(1) Anno Dm. MCCCC.LXXXVII. am. avende des hilgen Kerstes starff Detleff v. Bokwolde Detleff wylson bittet vor em.

L'autel est aujourd'hui grandeur naturelle q 1720. Depuis que l'au a subi des transform ns'rétable. Le rétable une fenêtre qui est en Luther). L'autel a 1727, 1769, 1828 et 1861

Le toit et l'intérieu à diverses époques.

L'orgue qui existait Temps du couvent, m des fois. Le 6 janvier dommagea fortement place à un autre.

En 1849, l'église apr de grandes modifica

Sup

1. Le sceau de l

Au chapitre 16 nous chartreuse était inconn même l'opinion que c Marie. Nous devons à ler-archiviste Dr Hei te en gypse du grand s trouve en cet endroit vante: Il a 5 centimè geur; sa forme est ell qui a 3 centimètres de font saillie dans son daquin gothique de qui entoure l'ellipse est ainsi conçue: S

L'autel est aujourd'hui orné d'un crucifix de grandeur naturelle qui date peut-être de 1650 à 1720. Depuis que l'auteur a écrit ce livre, l'autel a subi des transformations. Il n'y a ni tableau ni rétable. Le rétable ou tableau sera remplacé par une peinture qui est en projet et qui sera dédiée à Luther. L'autel a subi des restaurations en 1727, 1769, 1828 et 1861.

Le toit et l'intérieur de l'église ont été réparés à diverses époques.

L'orgue qui existait encore en 1865 datait des temps du couvent, mais avait été réparé bien des fois. Le 6 janvier 1865 un coup de foudre l'endommagea fortement. En 1867 cet orgue a fait place à un autre.

En 1883, l'église après 355 ans d'existence, subit de grandes modifications à l'intérieur.

Supplément.

1. Le sceau de la chartreuse d'Ahrensböck.

Au chapitre 16 nous avons dit que le sceau de la chartreuse était inconnu et nous avons exprimé en même l'opinion que ce sceau portait l'image de Marie. Nous devons à l'obligeance de M. le conseiller-archiviste Dr Hille de Schleswig une empreinte en gypse du grand sceau de la chartreuse que se trouve en cet endroit. Ce sceau a la forme suivante: Il a 5 centimètres de longueur et 3½ de largeur; sa forme est elliptique; l'image de Marie qui a 3 centimètres de hauteur et qui porte l'Enfant-Jésus dans ses bras, est debout sous un baldaquin gothique de très belle forme. L'inscription qui entoure l'ellipse est en lettres gothiques et est ainsi conçue: ~~S. COVETUS~~ S. COVETUS

TEPLI. MARIE. I. ARNESBOKEN. Sigillum conventus templi Mariae in Arnesboken. Faisons remarquer que le conventus consistait dans la réunion des moines, du procureur et de l'abbé (prieur) et que notre chartreuse portait le nom de Temple de Marie.

2. Les 12 charrues de terres à Gnissau.

Obligé, pour s'acquitter de grandes dettes, d'aliéner bien des propriétés et des villages (voir chap. 46) la chartreuse vendit ~~le 12 juin 1526~~ par l'organe de son abbé Jean, le 12 juin 1526, c'est-à-dire le mardi après la fête de St. Barnabé apôtre, les 12 charrues de terre ainsi que quelques wurth (ou ci peu mis quarts de charrues) et quelques prés situés à Gnissau à Henneke de Bockwolde à Fronstorpp pour la somme de 1200 marcs. Cet argent devait servir à payer la contribution imposée par le roi de Danemark Frédéric I. Le texte de cette convention est conservé dans les archives d'Etat à Schleswig, comme aussi celui de la vente qui suivit. Pressés par un grand besoin d'argent, l'abbé (prieur) Jacques et le chapitre du couvent de Segeberg vendirent à Henneke de Bockwolde à Fronsdorf 16½ charrues situées dans le village paroissial de Gnissau pour 2000 marcs de Lubeck le lundi après la St. Jean Baptiste, au milieu de l'été, c'est-à-dire le 1 juillet 1527.

3. Lebatz et Grebenhagen
détachés de la paroisse de Fronsdorf et réunis
à la paroisse d'Ahrensböck.

Nous avons dit, chapitre 30, que primitivement Lebatz appartenait à la paroisse de Fronsdorf. De vieux documents, comme un du 11 novembre 1500 et

et un du 2 février 1414 l'
dois à l'obligeance de M.
Rantzau-Rohlstorf, d'
sance des ~~archives~~ docum
tion concernés dans les arc
vêque de Fronsdorf. Il s'
suivants:

En l'an 1593 le duc Je
a détaché de l'église de
d'Ahrensböck les villag
et de Grebenhagen qu
faisait partie de Fronsd
en question et Jean b
Joachim Ernest de Plö
du château d'Ahrensb
longues difficultés. Joa
la terre de Fronsdorf, N
pas satisfaits de cet ar
posèrent. Enfin, le 18 a
Joachim de Plön, qui réu
1636 et qui y fit son ent
après son mariage avec
ta), qui fut enfin lieu le 12 n
rald fut conclu, la dot

Faisons savoir à Vou
Son Altesse le Prince Jean
Schleswig-Holstein, de St
comte d'Oldenbourg et d
~~de~~ abbé de Segeberg Seigneurie To
sous hérédité de Fron
nombre d'années une cert
des villages qui appartien
pendent de tout temps de
ont été détachés de cette égl
lieux. Or, Son Altesse le S

et un duc à février 1414 l'attestant expressément. Le
doit à l'obligeance de M. le chambellan Otto, comte de
Rantzau-Rohlsdorf, d'avoir pu prendre connais-
sance des ~~archives~~ documents relatifs à cette ques-
tion conservés dans les archives ecclésiastiques de la
terre de Trondorf. J'en tire de là les renseignements
suivants:

En l'an 1593 le duc Jean de Schleswig-Holstein
détacha de l'église de Trondorf et réunit à celle
d'Ahrensböck les villages de Reinsbeck, de Lebalg
et de Grebenhagen qui de tout temps avaient
fait partie de Trondorf. — Le duc Jean dont il
est question est Jean le Jeune (1564-1622), père de
Joachim Ernest de Plön-Ahrensböck, le constructeur
du château d'Ahrensböck. — De là résultèrent de
longues difficultés. Joachim et son successeur sur
la terre de Trondorf, Wulf de Buchwald, ne furent
pas satisfaits de cet arrangement auquel ils s'op-
posèrent. Enfin, le 18 août 1623, entre le duc Ernest-
Joachim de Plön, qui résida à Ahrensböck de 1623 à
1636 et qui y fit son entrée solennelle peu de temps
après son mariage avec la princesse Dorothée Augus-
ta, qui ~~fut sacrée~~ eut lieu le 12 mars 1633, et Wulf de Buch-
wald fut conclu la convention suivante:

Faisons savoir à tous par les présentes qu'entre
Son Altesse le Prince Jean, héritier de Norvège, duc de
Schleswig-Holstein, de Stormarn et de Dithmarschen,
comte d'Oldenbourg et de Delmenhorst, d'une part, et
~~le noble~~ le Seigneur Joachim de Buchwalden, posses-
seur héréditaire de Trondorf, d'autre part, ~~que~~ depuis
nombre d'années une contestation s'était élevée concernant
des villages qui appartiennent à Son Altesse mais dé-
pendent de tout temps de l'église de Trondorf et qui
ont été détachés de cette église pour être réunis à d'autres
buts. Or, Son Altesse le Prince Joachim Ernest, héritier et.

et Sa Seigneurie Wulf de Bocknolden, possesseur héréditaire de Tronsdorf, chambellan de Sa Majesté le roi de Danemark, ont, sauf ratification de leurs hautes intentions, convenu que l'un des trois villages de Son Altesse, Bornbrook, réunira de nouveau ~~sera~~ à l'église de Tronsdorf l'un des trois villages, Reinsbeck, et à la place des deux autres villages, Lebalz et Grebenhagen, paiera, pour obvier à toute exigence et prétention, la somme annuelle de soixante reichsthalers (cinq d'Empire) en espèces ou, ce qui est abandonné à la convenance de Son Altesse Princière, une fois pour toute mille reichsthalers, dont les rentes seront partagées par le patron, dans l'avantage de l'église, entre le patron et le sacristain; par contre tous les droits qui appartiennent à Son Altesse dans les églises dans les deux villages ci-dessus nommés lui resteront à jamais pleinement et entièrement. En foi de quoi le présent acte a été fait en deux doubles et signé par Son Altesse et par de Bokenolde. Fait à Ahrensböck le 18 août 1623. — Confirmé par Christian, roi de Danemark, à Copenhague, le 25 octobre 1623. (1).

4. Les ornements sacerdotaux des derniers Chartreux d'Ahrensböck

Dans le registre des délibérations du chapitre de la cathédrale de Lubeck de l'an 1596, j'ai trouvé jugé

---

(1) Il semble résulter du document précité que l'auteur a eu tort, chapitre 30, de compter Lebalz et Grebenhagen au nombre des villages dépendant de la paroisse d'Ahrensböck. Ces deux villages devinrent bien la propriété de la chartreuse, mais continuèrent à faire partie de la paroisse de Tronsdorf. C'était le cas en 1460 et tout porte à croire qu'il en fut ainsi aussi longtemps que la chartreuse subsista, et même jusqu'en 1593.

187 f., séance du 3 jui
Vers 1570 (1) les Chan
quitte ce lieu après la
le duc Jean (1564) et
près de Dansch (
Paradis de Marie), a
et leurs chasubles en
Lubeck. Comme ils
me, le chapitre de Lu
engagés à leurs anc
thalers.

(1) Il est à remarq
des chanoines de la ca
luthériens. Ils élur
quelle année, un d
Dieter de Reventlo
vine luthérienne à
en 1536. Detleff est de
thasar de Ranzow ou
~~de Wedensfels~~ ou
(1547-1551). Après l
un chanoine catholiq
fusa la dignité offer
Après cette époque, il
thériens: André de
Tiedemann (1559-156
1586). C'est du temps
durent quitter Ahre
de Lunebourg et adm
un vrai seigneur tel
qu'il n'ait embrassé
quien 1565. Dans un
d'eux peut être pri
vent.

187 f. séance du 3 juillet un rapport singulier. — Vers 1570[1] les Chartreux d'Ahrensböck qui avaient quitté ce lieu après la suppression de la chartreuse par le duc Jean (1564) et s'étaient établis de nouveau près de Dansch (Danzig? où était la chartreuse Paradis de Marie), avaient mis leurs ornements et leurs chasubles en gage pour 500 marks de Lubeck. Comme ils ne purent rembourser cette somme, le chapitre de la cathédrale rendit les objets engagés à leurs anciens propriétaires pour 100 thalers.

(Il est à remarquer que dès 1535 la plupart des chanoines de la cathédrale de Lubeck étaient luthériens. Ils élurent, je ne sais pas au juste en quelle année, un évêque luthérien, Detlef ou Dieter de Reventlow qui ordonna de prêcher la doctrine luthérienne à la cathédrale et qui mourut en 1536. Detlef eut deux successeurs luthériens, Balthasar de Ranzow ou Ranzau (1536-1547) et ~~Hartmann de Waldenfels ou Waldenfels~~ Jodoc Hurfilder (1547-1551). Après lui fut nommé à l'unanimité un chanoine catholique, Théodoric Rheden, qui refusa la dignité offerte et mourut à Maience en 1556. Après cette époque, il n'y eut plus que des évêques luthériens: André de Barbun (~~1551 à~~ 1559), Jean Tiedemann (1559-1561), Eberhard de Holle (1564-1586). C'est du temps d'Eberhard que les chartreux durent quitter Ahrensböck. Eberhard avait été abbé de Lunebourg (administrateur de Verden). C'était un vrai seigneur séculier, et un bon luthérien quoiqu'il n'ait embrassé formellement le luthéranisme qu'en 1565. Dans un état de choses pareil, la note ci-dessus peut être prise en considération). Le traducteur.

5. Les pierres tombales de la chartreuse.

Il a déjà été question de ces pierres dans le chapitre 7e. Après les avoir étudiées de plus près, nous allons tâcher d'en parler d'une manière plus complète.

Naguère, à l'instigation du conseiller ecclésiastique secret Ruperti et à la tête d'une décision unanime du conseil de paroisse, quatre de ces pierres ont été soulevées péniblement et dressées contre le mur septentrional de l'église par le maître-maçon Hamann les 18 et 19 novembre 1889.

N° I. Quand nous nous entrons par le portail du côté du nord dans l'ancienne église des Chartreux, nous apercevons à gauche de cette porte une pierre tombale de 178 centimètres de large de 108 centimètres. Lors des réparations faites pendant l'été de 1883 à l'intérieur de l'église, ces pierres ainsi que les 2 suivantes, ont été découvertes dans la chapelle nord-est sous le pavé du siège du prince, dit siège des chevaliers. Les deux pierres étaient couchées de l'ouest à l'est devant les fondations d'un ancien autel qui était appliqué à la paroi orientale de cette chapelle, qui était l'ancienne sacristie du couvent. En 1883, cette pierre et les deux autres ne furent point dressées, mais furent placées dans la chapelle du milieu, pour y servir de pave; devant l'entrée septentrionale. Au milieu de cette pierre on voit la tête d'ours couronnée tournée vers la droite de la noble famille de Bokwolde (Buckwald) sur un écu incliné. L'inscription latine en belles lettres gothiques (les lignes sont séparées par le signe ||) est ainsi conçue: An. dm. MCCC ||CCXLVIII. i. crastino. ble. Katherine. o. || hinric. de. bok || wolde. fili: Niculai. de. Bokwolde. milit. ||: En l'an du Seigneur 14 ||48 le lendemain de la fête de Ste-Catherine (ainsi le 26 novembre) mourut || Henri de Bok-

wolde, fils de Nicola
Aux quatre angles se
tre évangélistes, en h
Matthieu, en haut a
bas à droite le lion
bœuf ailé de St. Luc
pierre sont distinctes
a peu souffert, malgr
nées.

N° II. A droite du
glise se trouve la 2e
hauteur et 108 de la
nous l'avons dit, avec
est en 1883. A cette
8 pieds de profondeu
Les tombeaux avaien
sable qui avait rem
place du siège du ch
beaux en question
l'église s'étaient eff
champ du milieu on
ronnés des Bokwolo
dessus un casque d
comme c'était alors
et l'ornementation
Risques. L'inscriptio
lettres gothiques sep
dm. M || CCCC. LXXX
ker || stes. staff. D
detlenefson. || bid de
L'an du Seigneur 1 ||
(jour de Noël) mour
fils de seigneur Detl
derniers mots s'adre

wolde, fils de Nicolas de Bokwolde, chevalier. //
Aux quatre angles se trouvent les emblèmes des quatre évangélistes, en haut à droite l'homme de St. Matthieu, en haut à gauche l'aigle de St. Jean, en bas à droite le lion ailé de St. Marc et à gauche le bœuf ailé de St. Luc. Les lettres gothiques de cette pierre sont distinctes et bien lisibles. Cette pierre a peu souffert, malgré son âge respectable de 411 années.

N° II. A droite du spectateur et de la porte de l'église se trouve la 2e pierre qui 190 centimètres de hauteur et 108 de largeur. Elle a été trouvée, comme nous l'avons dit, avec le N° 1 dans la chapelle nord-est en 1883. A cette époque j'ai fait creuser jusqu'à 8 pieds de profondeur le sol que ces pierres recouvraient. Les tombeaux avaient disparu; il n'y avait que du sable qui avait peut-être été placé là lors de la mise place du siège du chevalier. Il est clair que les tombeaux en question comme les autres tombeaux de l'église s'étaient effondrés depuis longtemps. Sur le champ du milieu on voit, en bas la tête d'ours couronné des Bokwolde tournée vers la droite, et au-dessus un casque d'où sort comme pointe du casque, comme c'était alors l'usage, la tête d'ours couronnée, et l'ornementation en forme de rubans en lignes gothiques. L'inscription en bas-allemand écrite en lettres gothiques superbes, est ainsi conçue: Anno. dm. M // CCCC. LXXX. VII. am. avende. des hilgen. ker // stes. Warff. Det // leff. van. bockwolde. Herrn detlefsson. // bidde vor. em. Ce qui signifie: L'an du Seigneur 1 // 487 le soir du saint-Christ // (jour de Noël) mourut Det-// leff de Bockwolde, fils de seigneur Detlefsef. // Priez pour lui. — Ces derniers mots s'adressaient aux pèlerins et aux visi-

...e la chartreuse.
...ierres dans le chapitre
...leu près, nous allons
...ière plus complète.
...eilles ecclésiastiques se
...ne décision unanime,
... ces pierres ont été
...s contre le mur septen-
...-maçon Hamann les

...vons pas le porte du
...glise des Chartreux),
...le porte une pierre
...ge de 108 centimètres
...dant l'été de 1883 a-
...ainsi que les 2 suivan-
...chapelle nord-est
...dit siège du chevalier,
...s de l'ouest à l'est
...n autel qui était
...de cette chapelle, qui
...ut. En 1883, cette
...nous avons dressées, mais
...e milieu, pour y ser-
...ntrionale. Au milieu
...urs couronnée tournée
...e de Bokwolde (Buch-
...scription latine en
...sont séparées par le
...dm. M CC // CCXLVIII.
...hinric. de. bok //
...ide. milit. //: En l'an
...de la fête de Ste Cathe-
...rine // Henri de Bok.

teurs ; ainsi qu'aux habitants de la chartreuse : on les invitait à prier pour son âme.

N° III. Cette pierre se dirigeait autrefois du sud au nord et était devant le premier degré du chœur, là où les sièges finissent. Il n'en reste malheureusement plus qu'un morceau de 136 centimètres de hauteur sur 78 de largeur, et il est bien difficile de déchiffrer l'inscription. Elle est aujourd'hui debout dans la chapelle orientale entre le pilier et la dernière fenêtre du côté du nord. Elle porte au milieu l'image mal gravée d'un chartreux qui tient un calice (le calice de la cène, dit l'auteur) dans la main gauche et de sa main droite fait le signe de la croix sur ce calice. Au point de vue historique cette pierre a du prix et est par conséquent très précieuse. A l'entour elle porte une inscription latine en caractères gothiques : Anno. dm. m // CCCC. XL. IIII. in. vigila. bti. bartolo // (ici la pierre est brisée). De l'autre côté on lit : ans (?) buxeme. a I a. regi- cat. I. pace : L'an 1444, la vigile de St. Bartolo (je complète ce qui manque dans la partie inférieure de la pierre) : mcci apostoli obiit Nicolaus (?) Buxemme, moine. Que son âme repose en paix ! (1) Ainsi ce moine mourut le 24 août 1444 et cette pierre est vieille de 445 ans. A la place des emblèmes des quatre évangélistes on voit une simple ornementation à quatre feuilles.

N° II. Cette pierre est adossée à la paroi orientale de la chapelle orientale, sous l'arc de la voûte. Elle a 242 centimètres de hauteur sur 130 de largeur. C'était la plus belle des pierres. Elle était placée au mi-

---

(1) Le mot que l'auteur prend pour le nom du religieux défunt semble rappeler la chartreuse de Buxheim.

lieu de la nef principa
Elle avait beaucoup s
heureusement de quat
et deux petits. On a e
cer debout, et jusqu'ici
déchiffrer. Au milieu on
dame noble, d'une relig
un chapelet ; l'autre m
manteau ; un voile co
épaules ; à droite on voi
ble famille Togenische
sont une tête de loup a
est un écusson avec un
de lion et ornements
de droite. La femme e
gothique magnifiquem
ceau gothique orné. L
et en caractères gothiqu
dm. m. Vc // XXVII. am. J
vor. // Katherine. Tor.
gn. . . . . // Ce q
die Seigneur 152[illegible], le j
(donc le 25 octobre) mo
sche. Benedita Rover
re coins de la pierre so
lidés, comme sur les pr

Ces quatre pierres ava
les laissât plus longtem
et étaient trop endomm
lesquelles à la vue du m
été peintes avec adresse et
noque par le peintre d
Ainsi ces ~~quatre~~ quatre
temps arrachés à la dest

lieu de la nef principale entre l'autel et la chaire. Elle avait beaucoup souffert et se composait malheureusement de quatre morceaux, deux grands et deux petits. On a eu beaucoup de peine à la placer debout, et jusqu'ici on n'est pas parvenu à la déchiffrer. Au milieu on voit la figure d'une vieille dame noble, d'une religieuse; la main droite tient un chapelet; l'autre main élève un peu le long manteau; un voile couvre la tête et tombe sur les épaules; à droite on voit l'écu avec le loup de la noble famille Togenrische; au-dessus est un casque d'où sort une tête de loup avec ornements; à gauche est un écusson avec un lion et un casque avec tête de lion et ornements correspondant aux armoiries de droite. La femme est debout sous un baldaquin gothique magnifiquement dessiné ou sous un cintre gothique orné. L'inscription en bas-allemand, et en caractères gothiques est ainsi conçue: Anno dm. m. V^c // XXIII. am. feste. dage Januarii. starff. vor. // Katherine. Tom. // ische. benedikt. Kovelo. gn. ..... // Ce qui signifie: En l'an de notre Seigneur 1526, le jour de la fête de St. Janvier (donc le 25 octobre) mourut Dame Catherine Tomische, Benedita Kovelo? ..... Aux quatre coins de la pierre sont les emblèmes des évangélistes, comme sur les pierres Nos 1 et 2.

Ces quatre pierres avaient trop de prix pour qu'on les laissât plus longtemps sous les pieds des visiteurs et étaient trop endommagées pour être exposées telles quelles à la vue du monde. C'est pourquoi elles ont été peintes avec adresse et avec soin dans le style de l'époque par le peintre d'Ahrensböck, M. W. Krützfeld. Ainsi ces quatre témoins restes des anciens temps arrachés à la destruction et dressés contre la paroi

rappelleront le temps du couvent, seront les témoins du passé, redironst l'histoire intéressante d'Ahrensböck. Comme objets antiques ces pierres ont une valeur qui les rend dignes d'être sauvées comme on l'a fait : ce sont les seules de ce genre qu'on trouve dans la principauté de Lubeck. La société d'embellissement de l'église d'Ahrensböck a mis à sa charge la plus grande partie des frais occasionnés par la mise en place et la restitution des pierres tombales.

N° V. Cette pierre était jadis devant l'ancienne entrée du siège des chevaliers près de la paroi septentrionale de l'église. Depuis 1833 ou 83 elle se trouve par terre devant la porte d'entrée du côté du nord. Elle est malheureusement très endommagée par le temps et en 1883 il était aussi difficile que maintenant de la déchiffrer. Toutefois je me rappelle distinctement qu'un lion bien dessiné se dressant vers la gauche tenait dans sa patte un écusson surmonté d'une tête de lion couronnée tournée vers la droite. Le tout était entouré d'une ornementation. Lorsque la pierre fut exposée à l'air, le milieu se désagrégea et aujourd'hui l'écu seul est à peine visible ; tout le reste a disparu. Un lion figurait jadis dans les armoiries des familles Breide, Beyensvlet, Darlzowe et Santberghe. Dans le chapitre 51 nous avons rappelé que les mêmes armes se retrouvent sur la cloche qui est suspendue au sommet de notre clocher. Cette cloche ayant été fondue en 1510, il pourrait y avoir un rapport entre les deux lions armoriés. La pierre a 204 centimètres de hauteur sur 127 de largeur. Aux quatre angles sont les emblèmes des quatre évangélistes encore reconnaissables. L'inscription qui entoure la pierre est en belles lettres gothiques de 15 centimètres de hauteur. On peut encore déchiffrer

les mots latins sui
Urbani. Pe. I. M.
illisible. Les mots
1500, le jour de St. L
ruit. ——— ; comm

N° VI. La sixième
septentrionale de l'é
Elle présente au mi
Ce vaisseau est peu
chrétienne, peut-êt
pouvait avoir été
tière et mesure 210
de largeur ; l'inscrip
thie la mort a. l'é
du marbrier. On pe
écrite en belles lettr
un. IIII. do. // starff
reste l'inscription.
signifient : En l
Hermann. ———
était très étroite et
était recouverte pa
bien conservées.

N° VII. La pierr
séquent la plus pre
gueur sur 110 de la
tel et portait à l'ang
thiques : Anno. D
ti. Augustini // con
M. cca. sequescal
l'an de notre Seigneu
confesseur (28 août

VII. Depuis 1891 elle
de l'église.

les mots latins suivants : Anno. D. M. VC // die Urbani. Pe. I- Martiris. O. ..... La suite est illisible. Les mots ci-dessus signifient : En l'an 1500, le jour de St. Urbain, pape et martyr, mou. rut ..... ; aussi le 25 mai.

N° VI. La sixième pierre se trouve dans la nef septentrionale de l'église [1]. Elle va de l'ouest à l'est. Elle présente au milieu un vaisseau en marche. Ce vaisseau est peut-être l'emblème de l'Eglise chrétienne, peut-être aussi le signe du défunt qui pouvait avoir été un marin. La pierre est entière et mesure 210 centimètres de longueur sur 120 de largeur; l'inscription est restée inachevée. Peut-être la mort a-t-elle fait tomber le ciseau des mains du marbrier. On peut lire distinctement ces mots écrits en belles lettres gothiques : Anno. dm. m. vc. un. IIII. do // starff. Hermen. nepne ..... ; ici s'arrête l'inscription. Ces mots en bas-allemand signifient : En l'an 1500 et 4, ici // mourut Hermann. ----- Parce qu'avant 1883 cette nef était très étroite et parce qu'une partie de la pierre était recouverte par les bancs, les lettres sont très bien conservées.

N° XVII. La pierre la plus ancienne et par conséquent la plus précieuse a 202 centimètres de longueur sur 110 de largeur. Elle se trouve devant l'autel et porte à l'envers cette inscription latine en lettres gothiques : Anno. Dn. // m. cccc. x IIII. in. die. sancti. Augustini // confessoris. o // Elyzabeth. Kyles. M. aia. sequescat. i. pace. // Ce qui signifie : En l'an de notre Seigneur 1414, le jour de St. Augustin confesseur (28 août) mourut Elysabeth Kyles.

---

[1] Depuis 1891 elle est adossée au mur septentrional de l'église.

moine. Sur son cône repose un vase. — Faisons remarquer qu'Elisabeth est ici un nom masculin, comme par exemple Charles Marie de Weber portait le nom de Marie. Ryter se traduirait probablement aujourd'hui par Rühl. Aux quatre angles se trouvent les emblèmes connus des quatre évangelistes, dans l'ordre observé plus haut. Au centre, sous un beau baldaquin gothique, on voit un moine chartreux qui joint les mains pour prier. Cette pierre qui remonte aujourd'hui à 475 ans pourrait peut-être encore préserver d'une destruction totale. Ce serait pour notre église un ornement précieux [1].

[1] Elle a été mise à l'abri de la destruction en 1891.